7.5.313

Google

7
5
313

DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE, SOUS FRÉDÉRIC LE GRAND.

TOME TROISIÈME.

LISTE
DES TABLEAUX

CONTENUS dans le troisième volume in-8°. de la Monarchie Prussienne.

LIVRE IV, *page* 46. Table des Manufactures de la Poméranie.

Ibidem, *pag.* 161. Récapitulation générale du produit des Manufactures de Berlin, en 1782.

Idem ibidem. Autre tableau du produit des fabriques.

Ibidem, *pag.* 192. État des fabriques de Magdebourg, en 1775.

Livre V, *pag.* 479. Vingt-huit tableaux d'importations et d'exportations, à savoir:

IMPORTATIONS.

De Kœnigsberg, en 1750.
De Kœnigsberg, 1784, 1785.
De Memel, 1777.
D'Elbingen, 1761.
D'Elbingen, 1778.
D'Elbingen, 1758 à 1777.
D'Elbingen, 1779 à 1780.
D'Elbingen, 1783, 84, 85.
De Stettin, 1772 à 1776.
De Stettin, 1777.
De Stettin, 1785.
De Colberg, 1780.
De Magdebourg, 1780.
D'Embden, 1784.

EXPORTATIONS.

De Kœnigsberg, 1750, etc.
De Memel, 1777.
D'Elbingen, 1761, etc.
D'Elbingen, 1778.
D'Elbingen, 1758 à 1777.
D'Elbingen, 1779 à 1780.
D'Elbingen, 1783, 84, 85.
De Stettin, 1772 à 1776.
De Stettin, 1777.
De Stettin, 1785.
De Colberg, 1780.
De Magdebourg, 1780.
D'Embden, en 1784, par mer.
De Rostock, 1783, 84, 85.

7/5
313

DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE,

SOUS

FRÉDÉRIC LE GRAND;

AVEC UN APPENDICE

Contenant des Recherches sur la situation actuelle des principales Contrées de l'Allemagne.

Par le Comte DE MIRABEAU.

Habuerunt virtutes spatium exemplorum.
TACIT. Agricolæ vitâ. §. 8.

TOME TROISIÈME.

Prix de l'in-8° en feuilles, 50 liv. — Broché 51 liv.
— de l'in-4° en feuilles, 78 liv. — Broché en carton, 80 liv.

A LONDRES.

M. DCC. LXXXVIII.

DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE, SOUS FRÉDÉRIC LE GRAND.

LIVRE QUATRIÈME.

Manufactures.

On ne saisiroit assurément pas nos principes, si l'on croyoit qu'ils tendent à dépriser les manufactures. Sans doute elles sont utiles, et ce seroit très-mal connoître l'intérêt d'un pays, que de les décourager, ou même de les négliger. Il s'agit seulement de ne les encourager que sur de bons principes, et de bien déterminer quelles sont les manufactures vraiment intéressantes. Quelques observations succinctes à cet égard, nous paroissent une introduction

convenable aux détails où nous allons entrer sur les manufactures prussiennes.

Principes généraux sur les manufactures.

Il n'y a de vrais et d'utiles moyens d'encourager les manufactures, que dans la plus entière liberté d'en établir de grandes et de petites en tous temps et en tous lieux. Un artisan quelconque est un manufacturier; ainsi, toutes les maîtrises, tous les corps de métiers, gênent l'établissement de manufactures. Tout homme qui croit savoir un métier, doit l'exercer comme il l'entend, et en quelque lieu où il imagine le pouvoir utilement pour lui. Les arrangemens contraires ne peuvent, sous leur aspect le plus favorable, qu'ôter d'une main ce que l'on croit donner de l'autre; c'est précisément vouloir et ne vouloir pas une même chose.

Moyen de les faire fleurir.

Liberté.

Mais cette liberté en suppose beaucoup d'autres; ou plutôt, il n'y a de liberté, ni publique ni privée, stable et plénière, de quelque espèce que ce soit, que dans la restitution illimitée de tous les droits naturels de l'homme.

Liberté de religion.

Et par exemple, un des arrangemens les

plus favorables aux manufactures, est le libre exercice de religion, l'admission impartiale des divers sectaires dans toutes les professions. Les entraves de ce genre qui gênent l'industrie, sont plus ou moins fortes, plus ou moins destructives dans tel ou tel pays; mais elles ne sont encore réellement abolies nulle part, pas même dans les états du roi de Prusse, quoiqu'on y ait fait de grands progrès de ce côté. Si en Poméranie ou dans une ville de la Marche, un catholique ou un memnonite vouloit devenir cordonnier, il ne le pourroit pas, parce qu'il n'est pas de la religion de la maîtrise. Or, un cordonnier est un manufacturier comme un autre. A la vérité il ne vous offre pas l'espérance de vendre sa fabrication au dehors; mais qu'importe? Ne diminuera-t-il pas par sa concurrence le prix de la main-d'œuvre de son métier? ne contribuera-t-il pas ainsi pour sa part à rendre vos sujets plus riches?

Le même principe vous conduit à laisser la sortie de votre pays aussi libre que l'entrée; à rendre l'une et l'autre également

Liberté des hommes.

faciles. On n'entre pas là d'où l'on ne sort point. On se tient à l'écart, comme le renard de la Fontaine ; et c'est une très-mauvaise politique, que de faire, en vue de quelques esprits turbulens qui se plaisent par-tout où ils ne sont pas, des réglemens propres à arrêter ceux qui voudroient entrer dans un pays. Ces hommes légers sont rares; la plupart songent toujours assez mûrement à leur établissement; et les dix-neuf vingtièmes de ceux qui se résoudront à venir en former chez vous, y resteront d'eux-mêmes s'ils y trouvent paix et liberté. En général les petites manœuvres de l'intérêt sont aussi mal vues en politique, que dans le cours ordinaire de la société. J'ai connu un joueur qui, à cet égard, auroit pu servir d'exemple aux souverains. Il tailloit au pharaon, et sa banque étoit toujours garnie de louis et de ducats neufs. Il recevoit l'or qu'on lui donnoit, sans la moindre attention au poids, le mettoit à part, et ne payoit jamais les ponteurs qu'avec son bel or tout neuf et de poids. Cette adroite générosité lui valoit

certainement beaucoup d'argent chaque année, par le nombre de ponteurs qu'elle lui attiroit. Ah ! croyez-moi, l'homme intéressé perd dix louis pour chaque louis qu'il croit épargner ; le généreux en gagne dix pour un qu'il sait perdre à propos.

Liberté des choses.

Que le fabricant puisse arranger l'achat et le débit de sa manufacture comme il l'entend ; ne le gênez ni sur les importations, ni sur les exportations ; ne vous embarrassez ni d'où il tire ses matières premières, ni où il vend ses ouvrages ; autrement, comment voulez-vous qu'il prospère ? Pouvez-vous connoître comme lui son intérêt ? Encore une fois, liberté illimitée du commerce, et vous aurez des manufactures florissantes ; avec un autre régime, sans doute vous aurez aussi des manufactures, parce qu'enfin les hommes ont besoin des choses ; mais elles seront chères, mauvaises et chancelantes.

Lumières.

Elle seront ignorantes et mal accréditées, si les sciences et les arts ne circulent pas chez vous. Le foyer de lumières que vous

rassemblerez, éclairera les manufacturiers. Le chimiste, le physicien, le mathématicien, le dessinateur, ne feront ni des bas, ni des étoffes, sans doute; mais ils trouveront des procédés, ils découvriront des matières, ils inventeront des machines qui mettront vos manufacturiers en état de travailler mieux, davantage, et avec plus de profit.

Voilà les principes équitables et simples qui maintiendront les manufactures. Si vous voulez les encourager, achetez-leur, faites-les travailler; consommez autant de leurs productions que vous pourrez. Cet exemple agira sur tous ceux qui chercheront à vous plaire; et qui ne voudroit pas plaire à son souverain? Telle est l'unique manière d'encourager les manufactures qui dépendent de l'administration; si elle y ajoute quelques maisons toutes construites, ou quelques terrains susceptibles de culture, pour occuper les momens que l'ouvrage ordinaire des manufacturiers leur laisse quelquefois. C'est-là les attacher au pays sans les gâter.

Mais si au lieu de les encourager ainsi, vous accordez aux manufactures des privilèges exclusifs, n'attendez plus rien d'elles, ni de l'industrie en général. Toute fabrique qui a besoin d'un pareil moyen pour se soutenir, a un vice radical. Ou elle n'est pas faite pour le pays, parce que les matières premières ne s'y trouvent pas en tout ou en partie; et comment seroit-il en votre pouvoir de les lui procurer, soit aussi bonnes, soit à aussi bon marché que les acquièrent ou les possèdent ceux dont vous avez tiré jusqu'ici l'ouvrage manufacturé? Ou vos ouvriers sont ignorans, maladroits, paresseux; ils veulent gagner beaucoup en travaillant peu: le privilège ne remédiera jamais au premier de ces maux, et il augmentera infailliblement le second.

Faux moyens de les encourager.

Priviléges exclusifs.

Alors, si l'ouvrage de votre manufacture n'est pas aussi beau, aussi bon, à un prix aussi modéré que celui des concurrentes, vous occasionnez un mal certain à tous vos sujets, pour faire un peu de bien à quelques ouvriers. C'est assurément-là

une très-grave et très-impolitique injustice : encore supposons-nous une chose qui n'arrivera pas toujours, c'est que votre privilège soutiendra votre manufacture. Très-souvent, après avoir essentiellement nui à vos autres sujets, elle tombera, en dépit de votre partialité. Le roi de Prusse avoit toujours à la main les ressources du monopole : plusieurs de ses édits, publiés pour concéder des privilèges exclusifs, portent : ON FABRIQUE CELA TOUT AUSSI BIEN CHEZ NOUS. Ces mots TOUT AUSSI BIEN, s'écrivent facilement, et sont encore plus aisément signés ; mais comment lui et ses ministres pouvoient-ils le savoir ? Une faux, un soc, un couteau, une montre, bons ou mauvais, se ressemblent ; mais si la chose qui devoit durer dix ans n'en dure que deux, l'acheteur perd cinq cent pour cent sur cet objet. Et certes voilà ce qu'aucun roi, aucun ministre ne sauroient découvrir ou décider : car enfin, je suppose qu'une manufacture ait livré des essais, et qu'ils aient été sévèrement examinés par des experts ; ils ne sont jamais

que des essais ; ils seront peut-être fort différens du reste des ouvrages de la manufacture. Les vrais consommateurs peuvent seuls en juger à fond : laissez-leur donc le soin de se pourvoir où ils trouvent le mieux leur compte.

Défense d'exportation des matières premières.

Et que mettriez-vous à la place du libre cours des choses? Défendrez-vous l'exportation de la matière première de telle manufacture? Cette mesure n'est pas moins fausse qu'injuste; elle fait du mal au producteur pour favoriser le manufacturier, et par cette absurde iniquité, elle fait perdre communément beaucoup plus à l'état qu'elle ne lui rapporte, parce que la main-d'œuvre est le plus souvent beaucoup moins lucrative que la production. Et comme on réunit ordinairement le monopole aux gênes d'exportation, après avoir fait tort au producteur, on gâte encore le fabricant, en lui assurant une vente exclusive : tandis que si on eût laissé aller les choses, on auroit une manufacture bonne, sûre, fondée sur une production immense et inaltérable : tout au plus l'auroit-on eue quelques

années plus tard; car le succès seroit d'ailleurs immanquable, si l'on y joignoit les bons, les vrais, les seuls encouragemens. Ceci mérite quelques détails.

Si les possesseurs de la matière crue trouvent à la vendre toute, et à aussi bon compte chez eux qu'au dehors, jamais ils ne la porteront ailleurs, puisqu'en la débitant au dedans ils épargneront du moins quelque peine, et leur part des risques du transport; et si votre manufacturier ne peut pas payer un prix plus haut, ou tout au moins égal de la matière première que le concurrent étranger, il faut que sa manufacture ait quelque grand vice; car, dans l'ordre naturel des choses, il devroit épargner les frais du transport de la matière crue, et une partie de cette épargne tourneroit au profit du propriétaire. Sous le régime de la liberté, si votre matière crue se vend au dehors, c'est donc un signe infaillible, ou que votre manufacture ne sauroit fabriquer toute la matière que vous possédez, et alors de quoi vous plaignez-vous? ou que votre fabricant n'est pas

digne de regrets ; et dans tous les cas, quel mal peut-il vous en arriver ?

L'étranger achète votre matière première pour la manufacturer et la consommer, ou il la revend toute à d'autres; ou il la manufacture, la consomme et en revend une partie à d'autres, et une partie à vous-même; ou il la manufacture et vous la revend toute.

Dans le premier cas, défendre d'importer la matière première, c'est peut-être porter un coup mortel au commerce de toute la denrée, et se priver du gain immense de la vente des matières premières, pour avoir un moment une manufacture qui expirera bientôt sans doute : car comme tout son commerce se fait avec des consommateurs étrangers, sur lesquels vos volontés n'ont aucun pouvoir, si votre manufacture est plus chère ou plus mauvaise, ils iront chercher la matière ailleurs, ou ils s'en passeront. — Mais s'ils ne peuvent ni la tirer d'ailleurs, ni s'en passer? — Cette supposition est bien particulière: combien connoissez-vous de matières qu'un pays

possède exclusivement? Et quand il la posséderoit aujourd'hui, est-il sûr qu'il en sera ainsi demain? D'ailleurs, en admettant cet argument dans toute sa force, comptez encore que si votre manufacture est plus chère, ou fait de moins bons ouvrages que celle des acheteurs de votre matière première, la consommation se resserrera. Peut-être parviendra-t-on même à s'en passer: il en est des exemples; mais, ne fît-elle que se resserrer, pouvez-vous prévoir les bornes de cette diminution? Il est très-probable qu'elle excédera de beaucoup le prix de la main-d'œuvre, dont vous ambitionnez à l'aveugle le profit.

Si vos chalands vous revendent une partie de l'ouvrage manufacturé, et que le reste soit absorbé par d'autres consommateurs, c'est encore un mal de défendre l'exportation, puisque vous vous priverez ainsi d'aumoins la plus grande partie du profit que vous faisiez, par la vente de l'autre part, qui cessera ou se resserrera.

Si enfin ils vous revendent toute votre matière crue après l'avoir manufacturée,

il faut que leurs ouvrages aient une grande supériorité sur les vôtres, puisqu'elle couvre le rehaussement du prix causé par le transport de la matière, et par le second transport de l'ouvrage manufacturé.

Ce cas sera excessivement rare, et certainement il ne doit pas vous faire préférer le lucre modique d'une main-d'œuvre décriée, à l'immense profit du commerce de la matière première : la prohibition de l'importation des ouvrages du dehors est alors la ressource usitée, et c'est encore une très-mauvaise manœuvre.

En effet, ou vous possédez la matière première et tout ce qu'il faut pour la manufacturer ; ou vous la possédez, mais certains accessoires vous manquent ; ou vous n'avez ni les matières ni les accessoires.

Dans la première supposition, n'attribuez votre infériorité qu'à la paresse, à l'ignorance, aux surcharges qui étouffent l'industrie, aux causes artificielles qui empêchent votre peuple de profiter de ses avantages. Levez ces obstacles ; mais ne commencez pas par ruiner en pure perte

le producteur de la matière; car la prohibition ne guérira jamais le vice avec lequel elle n'a point de rapport; et même elle pourroit l'augmenter.

Dans la seconde supposition, comment une prohibition vous donneroit-elle les accessoires que vous ne possédez pas? Et si vous n'avez aucun moyen de vous procurer, que ne jouissez-vous de vos avantages, en laissant les autres profiter de ceux que la nature leur a donnés?

Dans la troisième, laissez à vos sujets une liberté qui seule peut animer l'industrie; et songez que si vous vous obstinez à importer les matériaux crus, et à les fabriquer vous-même, vous n'aurez que le rebut des matières premières des nations qui les possèdent et qui savent les manufacturer; que le transport d'un plus grand volume, le déchet qu'il nécessites, le faux frais d'achat, d'assurance, et enfin les droits que le possesseur, aussi mauvais politique que vous, aura probablement mis sur l'exportation de la denrée brute, vous rendront ces matières, infailliblement plus chères

que ne vous coûtoit la masse de toutes les fabrications à votre usage; au moins est-il sûr que vous éprouverez un renchérissement considérable.

Si, par exemple, votre consommation des matières fabriquées montoit à un million, et qu'après l'établissement de votre manufacture, la même consommation vous coûte douze cent mille livres, dont neuf cent mille pour l'achat des matières premières, et trois cent mille pour la fabrication, il n'est pas vrai que vous épargniez cent mille livres à votre pays; mais vous arrachez deux cent mille livres à vos cultivateurs, pour en donner cent mille à des manufacturiers, c'est-à-dire que vous détruisez la valeur de deux cent mille livres en hommes, qu'au moins vous empêchez de naître, pour en acquérir la valeur de cent mille livres. O l'admirable politique! et qu'il est sage de se mutiler ainsi soi-même pour contrarier ses voisins!

Si la défense d'exporter les matières crues est absurde, la défense de l'importation des ouvrages du dehors ne l'est donc pas moins.

Défense d'exportation des ouvrages manufacturés.

En général, toute prohibition d'importation est vide de sens, parce que les objets de pure fantaisie sont de trop peu d'importance pour compenser le mal que produisent les gênes du commerce. Quant aux objets d'un véritable besoin, si on les fait aussi bons, aussi propres à l'usage auquel ils sont destinés, dans votre pays que chez l'étranger, vos manufacturiers auront toujours la préférence; et dans le cas contraire, il n'est pas moins insensé qu'inique de ruiner les consommateurs, en les obligeant à les acheter pour vous procurer des manufacturiers. Le cultivateur surchargé d'impôts directs, désseché par les impôts indirects, sera tout-à-fait anéanti par le surcroît de dépense auquel le condamnent vos partialités monopoleuses. J'ai entendu avec effroi un témoin très-respectable, assurer qu'au pays de Darmstadt, dans un village assez considérable, il n'étoit pas né un enfant en deux ans. Le ministre de la religion étonné, fit des recherches confidentielles et secrètes: les paysans lui avouèrent que les prohibitions, les

oppressions

oppressions de tout genre dont ils étoient écrasés, les avoient engagés à convenir entre eux de ne plus habiter avec leurs femmes, pour ne pas donner de nouveaux gages au malheur et à la misère.... Sans doute il est rare que tout un village, toute une ville fassent un accord semblable; mais ceux dont les passions ne sont pas très-violentes, se refusent à l'instinct du plaisir, lorsque les moyens de nourrir et d'élever les enfans leur manquent: en un mot, il est trop vrai qu'on empêche plusieurs enfans de naître, pour un manufacturier qu'on acquiert par de pareils moyens.

Impôt sur l'importation des matières ouvrées étrangères et sur l'exportation des matières crues.

Que ferez-vous encore en faveur des fabriques, hors des voies naturelles d'émulation et de succès que la nature a placées, d'une main de mère, dans le régime de la liberté? Au lieu de prohiber, mettrez-vous un impôt sur l'importation des matières ouvrées étrangères, et sur l'exportation des matières crues du pays? Vous ferez la même injustice et le même raisonnement faux que dans les prohibitions totales. Cette erreur et cette injustice

deviendront seulement plus ou moins grandes, à mesure que l'impôt sera plus ou moins considérable.

Dons et avantages en argent aux manufactures.

Donnerez-vous de l'argent au manufacturier, soit en pur don, soit comme avances? Mais si la manufacture est bonne, elle trouvera des capitaux sans peine; si elle est mauvaise, et non fondée sur la nature des choses, pourquoi l'établir? A la vérité, si vous avez arrangé votre pays de manière que vous y soyez le seul capitaliste, il ne sera guère possible que vous fassiez autrement: mais c'est-là un très-mauvais arrangement, qui ne peut produire que du mal: car l'argent que le gouvernement donne à un manufacturier, rend celui-ci gaspilleur, parce que tout argent reçu en don est compté pour rien par l'homme: il faut qu'il soit gagné, pourque le possseseur y attache un vrai prix. L'état prête-t-il cet argent? c'est à-peu-près la même chose. Le gouvernement ne sauroit surveiller un débiteur. En général, le manufacturier qui commence par emprunter tout son capital, réussira difficilement. L'homme

habile qui n'a pas de fonds, doit se résoudre à travailler pour des appointemens, ou pour une part proportionnelle dans le gain de la fabrique; mais le gouvernement ne doit jamais faire le trafic, car il n'y est nullement propre; il sera dupé vingt fois, pour une qu'il opérera avec succès.

Avances en instrumens et matières premières.

Donnerez-vous enfin aux manufactures des avances, soit en instrumens, soit en matières premières? Cet arrangement seroit le moins mauvais de tous, si le gouvernement n'étoit pas, sur-tout dans les monarchies absolues, un être idéal, auquel peu d'individus prennent un intérêt assez vif, pour le préférer ou seulement le mettre en balance avec le leur propre. Mais le gouvernement risque toujours, dans ces sortes de marchés, d'être induit en erreur, de prodiguer son argent mal-à-propos, et de manquer son but. Ne vaut-il pas mieux épargner cet argent, celui des stipendiés qu'on entretient dans ces sortes de vues, et le remettre en impôts au peuple dont on l'eût arraché? ou si la somme est trop modique pour lever une entrave vraiment

gênante, pourquoi ne pas l'employer à des ouvrages d'une utilité universelle, à des desséchemens de marais, à des défrichemens, des canaux, des ponts, ou à d'autres constructions vraiment publiques?

Ajoutons une observation importante. On ne fait attention qu'aux grandes manufactures, où des centaines d'hommes travaillent sous un directeur, et que l'on nomme communément *manufactures réunies*. Celles où un très-grand nombre d'ouvriers travaillent chacun séparément, et chacun pour son propre compte, sont à peine considérées; on les met à une distance infinie des autres. C'est une très-grande erreur; car ces dernières font seules un objet de prospérité nationale vraiment important. En effet, supposez deux fabriques de ces deux genres, établies chacune sur une base solide et capable de les faire prospérer : voici les différences qui les caractériseront.

Supériorité des fabriques séparées, sur les fabriques réunies.

La fabrique réunie enrichira prodigieusement un ou deux entrepreneurs; mais les ouvriers ne seront que des journaliers

plus ou moins payés, et ne participeront en rien au bien de l'entreprise. Dans la fabrique séparée, au contraire, personne ne deviendra riche, mais beaucoup d'ouvriers seront à leur aise ; les économes et les industrieux pourront amasser un petit capital, se ménager quelque ressource pour la naissance d'un enfant, pour une maladie, pour eux-mêmes, ou pour quelqu'un des leurs. Le nombre des ouvriers économes et industrieux augmentera, parce qu'ils verront dans la bonne conduite, dans l'activité, un moyen d'améliorer essentiellement leur situation, et non d'obtenir un petit rehaussement de gages, qui ne peut jamais être un objet important pour l'avenir, et dont le seul produit est de mettre les hommes en état de vivre un peu mieux, mais seulement au jour le jour.

La seconde différence est dans l'étendue qu'acquerra la fabrique. Les directeurs veulent, avec raison, faire un gain proportionné à leurs avances, à leurs risques et à leurs travaux. Or, les avances sont

toujours beaucoup plus considérables dans les manufactures réunies ; il leur faut de grands édifices, de grands magasins, de grands détails en tout genre. Rien de tout cela n'existe dans la manufacture séparée; chacun travaille chez soi, et n'y garde son ouvrage que jusqu'à ce qu'il soit achevé; alors il le porte au marchand qui en fait commerce.

Mais, dira-t-on, le marchand n'a-t-il pas besoin de magasins, etc.? Sans doute : mais les magasins sont à part même dans la fabrique réunie. C'est une chose connue qu'un fabricant, s'il veut en même temps être commerçant, se ruine ; car ou la fabrique ou le commerce va mal. Il faut donc que l'entrepreneur d'une fabrique ait des marchands auxquels il délivre ses productions, et qui les débitent.

D'ailleurs, en supposant que le chef d'une fabrique réunie en soit en même temps le négociant, il demandera un profit analogue à ce double genre de travail. Voilà, si vous admettez le succès, un profit énorme réuni dans une main, lequel se

répandroit entre dix, entre cent dans la manufacture séparée. Ensuite le négociant qui se charge du débit des petites manufactures, n'a besoin d'aucun autre édifice que d'un magasin proportionné à son débit; au lieu que le grand fabricant veut une maison, un atelier immense où ses gens travaillent sous ses yeux. La vanité s'en mêle, et fait de cet atelier quelquefois un palais; mais, en tout état de cause, cet arrangement est essentiellement nuisible: un ouvrier qui travaille où il loge, a mille avantages sur celui qui travaille au dehors. Le premier est au sein de sa famille; il peut la tenir en ordre, s'en faire aider, instruire ses enfans dans son métier insensiblement et sans peine. Sa femme ne gaspille pas par paresse, par ennui, par libertinage ce qu'il a gagné. Est-il indisposé? il ne peut pas sortir, sa journée est perdue s'il travaille au dehors; elle ne l'est pas quand il a son atelier chez lui; il aura de bons momens, pendant lesquels il pourra travailler; ou son indisposition, qui est de nature à l'empêcher de sortir,

ne sera pas toujours d'une espèce contraire à son genre de travail.

Ajoutez que votre manufacture s'étendra infailliblement, si elle est libre et séparée. Le directeur de la fabrique réunie tiendra toujours les prix très-hauts ; il ne voudra pas étendre les productions de son atelier au-delà des bornes auxquelles son attention et sa surveillance pourront atteindre. Ce mal sera plus sensible encore, si le directeur est en même-temps le négociant de ses fabrications. Les bornes de sa fabrique seront alors exactement celle de sa capacité et de son activité. Mais si votre manufacture est séparée et libre, la concurrence fera tomber la main-d'œuvre au prix le plus juste. Il s'établira plus d'un négociant de ce genre ; et les bénéfices du prix de vos ouvrages seront, en conséquence, réduits autant que possible. Or, rien n'augmente le débit d'une production comme la baisse des prix ; et n'imaginez pas que l'extension du débit suive exactement la proportion juste de cette baisse : une diminution de dix pour cent peut

augmenter au double l'activité d'une manufacture; un rehaussement pareil peut la réduire au quart : n'ayez donc que des manufactures séparées; c'est-à-dire, rendez vos manufactures parfaitement libres, et non-seulement laissez-les se subdiviser autant qu'il se pourra, mais encore favorisez cet ordre de choses.

On dira peut-être qu'on n'est pas maître d'arranger à volonté les manufactures ; qu'il en est quelques-unes dont l'existence nécessite de grands ateliers. Nous oserons répondre que cela n'est vrai d'aucunes de celles que la nature d'un pays comporte ; celles-ci peuvent toujours être établies sur le pied de manufactures séparées, pourvu qu'on leur laisse toute liberté.

En effet, de toutes les fabriques réunies, il n'en est aucune où la nécessité de cette réunion soit plus frappante que dans les manufactures de porcelaine ; cependant cette espèce de fabrique est libre à la Chine. La poterie est une fabrique libre en Europe, et la porcelaine n'est autre chose qu'une poterie très-fine. Pourquoi la porcelaine

ne pourroit-elle donc pas se fabriquer librement dans nos contrées? J'en sais bien une raison; c'est que les matières premières dont on fait la vraie porcelaine, ne sont pas naturelles dans nos climats, ou du moins ne se trouvent que dans peu de pays, et qu'ainsi cette fabrication se fera presque par-tout avec perte. Aussi n'existe-t-il pas une seule fabrique de porcelaine en Europe, qui se soutienne par elle-même, et qui ne coûte au souverain son propriétaire. Mais, encore une fois, c'est-là une fabrique qu'on ne devroit point avoir. Cependant, cette fantaisie des souverains n'est du moins pas nuisible; et ne faut-il pas toujours les louer du mal qu'ils ne font pas? J'accorderai donc sans peine que la porcelaine exige en Europe une fabrique réunie; car cet objet est bien petit, comme tout ce qui n'est que marchandise de luxe. Mais les autres manufactures, sur-tout celles qui se fondent sur les productions naturelles d'un pays, doivent être laissées libres, pour acquérir une activité vraiment utile; et, sans aucune exception, il faut

leur fournir tous les moyens de se former en manufactures séparées, en ne donnant ni privilége exclusif, ni faveurs d'aucune espèce aux grands entrepreneurs.

Tels sont, à notre avis, les principes dont un gouvernement ne doit jamais s'éloigner, s'il veut avoir des fabriques vraiment florissantes et vraiment utiles au pays. Voyons si le grand roi les a suivis dans ses états. Hélas ! s'il les eût connus, il y eût été invariablement fidèle, lui qui ne se démentit jamais ; mais ils n'existoient pas de son temps ; car apprend-t'on quelque chose au faîte de la gloire, ou dans la vieillesse? et les tristes effets de son administration à cet égard, ne confirmeront que trop bien la théorie que nous venons d'exposer.

I.

PRUSSE ORIENTALE.

C'est à regret que nous ne donnerons pas sur les manufactures de cette province, tous les détails que nous nous sommes

procurés sur la plupart des autres. Au reste, la Prusse orientale est en général plutôt agricole que manufacturière, et les fabriques n'y sont pas considérables.

Kœnigsberg est la capitale de ce royaume. Ce sont toujours dans les grandes villes que se rassemblent les fabriques réunies. Voici le détail de celles que Kœnigsberg possédoit en mil sept cent quatre-vingt et mil sept cent quatre-vingt-un.

Manufactures de Kœnigsberg.

Une fabrique en rubans et passemens de soie.
Une en laineries.
Une en toiles à voiles.
Une en cuir d'Angleterre.
Une en cuir de Russie.
Deux en faïence commune et jaune.
Une en tapisserie de papier.
Une en papier marbré.
Une en fer et acier.
Une en ivoire.
Une en batteurs d'or et autres métaux.
Une en gants françois et danois.
Une en dragées de plomb et céruse.

Une en boutons d'Angleterre.
Une en boutons de corne.
Une en cordes d'instrumens.
Une en instrumens de mathématiques.
Une en figures de plâtre (1).
Une en cardeurs de laine.
Trois en blancheries de cire.
Quatre en savon noir.
Deux en presses d'étoffes à l'angloise.
Deux en martinets de cuivre.
Un alênier.
Une raffinerie de sucre.
Vingt-trois passementeries.
Vingt-sept drapiers ordinaires.
Quinze drapiers en draps larges.
Dix-sept fabricans de raz.
Vingt-trois fabricans d'étoffes mêlées.
Onze tricotteurs de culottes.
Dix-sept fabricans de bas.
Neuf chapeliers.
Huit fabricans de feutre.
Soixante-six tisserands de toiles communes.

(1) *Gypsfiguren.* — C'est apparemment un atelier de mouleur.

Vingt-un tisserands à la hollandoise.

Quatorze futainiers.

Dix-sept tanneurs.

Vingt-six mégissiers.

Quatre-vingt, et plus, d'ouvriers en ambre, qui forment un corps de métier.

Voici les principales manufactures qui se trouvent dans le reste du pays.

Manufactures de draps.

On fabrique des draps presque tous grossiers, à Wormditt; et dans quelques autres villes, il se trouve des drapiers assez à leur aise. Ceux des petites villes subsistent médiocrement. La vente des laines étant défendue, il en sort peu. Elles se manufacturent toutes dans l'intérieur, ou, ce qui est plus probable, leur quantité est bornée par la fabrication et par la consommation du pays. Les laineries fines viennent ou en fraude, ou de Berlin. Il est à croire que le commerce maritime sait en introduire d'étrangères. Quoi qu'il en soit, des prohibitions si sévères n'ont pu faire fleurir les fabriques du pays.

Manufactures de lin.

Quant au lin, qui forme le second grand objet de fabrication dans cette province,

M. Bock, dans son histoire naturelle du royaume de Prusse, avoue que cette industrie n'y est d'aucune importance, et ne s'étend qu'à ce qui se fabrique dans les familles mêmes.

Nous n'en jugeons pas ainsi : nous croyons que cet usage général en Allemagne, de fabriquer le linge dans les familles, est un des grands moyens de bien-être du peuple. Sans l'exemple que lui ont donné les colons allemands, la Prusse seroit sans doute à cet égard dans le cas des pays voisins, et nommément de la Pologne, où les trois quarts de l'espèce humaine n'ont pas de chemise, ce qui produit beaucoup de maladies et de misère.

M. Bock se plaint que les Hollandois font du linge avec le lin exporté de la Prusse. Il veut *qu'on fasse venir de bons fileurs, de bons tisserands; qu'on soumette la toile qui se fait dans les familles, à des inspections, pour la rendre un objet de commerce* (1); et là même, il nous apprend

(1) Vol. 1, pag. 642 et suivantes.

qu'une manufacture de toiles qu'on a tenté d'établir, est tombée presque aussitôt.

Nous montrerons, en parlant des provinces qui produisent à elles seules plus de toiles que tout le reste des états du roi de Prusse ensemble, qu'établir une manufacture de toiles est une entreprise très-déraisonnable. Ce genre d'industrie n'est un moyen de prospérité, que lorsqu'il est très-répandu; et il faut que la filerie précède de loin les tisserands. Nous croyons, au reste, que s'il n'existe pas en Prusse, quoique la matière première y soit très-abondante, la vraie cause en est que le pays se trouve à la fois trop fertile et pas assez peuplé pour l'admettre. Les habitans de la Prusse se divisent en colons libres et serfs. Les colons libres y vivent apparemment assez bien, et ils ont d'autres occupations plus lucratives que la fabrication de la toile pour la vendre. Quant aux serfs, ils sont trop ignorans, trop découragés pour former un projet semblable. Cependant M. Bock nous assure que plusieurs contrées vendent quelques toiles, et qu'à Liebstadt

et

et à Heiligelinde, il y a des marchés de toiles considérables, où l'on en achette non-seulement pour l'armée, mais où des marchands d'Elbingen, de Dantzick et de Marienbourg viennent en chercher plusieurs milliers de pièces.

Dans les bailliages des Johannesburg, on fabrique des nattes de roseaux, de six pieds de long sur cinq de large. Elles sont peu chères, et d'un grand débit. On les étend dans les appartemens dont les planchers sont de plâtre. Le peuple s'en sert pour former et couvrir ses lits. Enfin on les emploie pour les couches dans les jardins.

Fabriques d'étoffes de poils.

On fabrique encore dans plusieurs villes du district de Natangen, une étoffe de poils. Ceux qui s'occupent de cette manufacture, achètent, des tanneurs, les poils des bœufs, des chevaux, des chèvres, etc., les lavent, les sèchent, les battent, pour les nétoyer des restes de la chaux, et les cardent comme de la laine, après quoi il les filent. On se sert de ce fil de poil pour la trame, et de fil fait de bourre de lin

pour la chaîne; on colore ensuite l'étoffe de différentes manières. A Angerburg seul, on en fabrique quelques milliers de pièces, chacune de quarante aunes de long. Cette étoffe sert de vêtement au peuple. Vraisemblablement les fabriques de nattes et de poils sont les plus utiles que la Prusse orientale possède, sur-tout cette dernière, qui est fort répandue, et si facile, que beaucoup de gens de la campagne fabriquent eux-mêmes ce qu'ils en consomment. M. Bock assure qu'on en exporte à Kœnigsberg; mais nous n'en trouvons aucune trace dans les listes du commerce de cette ville.

Tanneries. L'auteur d'un livre allemand, intitulé, *Description abrégée du Commerce des états de l'Europe* (1), prétend qu'on exporte annuellement de la Prusse orientale, trente mille pièces de peaux crues ou tannées, de bœufs, de vaches, de veaux, de boucs et de chèvres. Quoique nous n'en trouvions pas de traces dans les listes du commerce de Kœnigsberg, nous n'avons pas

(1) *Kurzgefasste Beschribung der Handlung der Europæisschen Staaten.*

de peine à le croire. Les tanneurs de la Prusse orientale ne sauroient fabriquer toutes les peaux que l'agriculture et la chasse pourroient leur livrer. Les grandes tanneries sont sans doute établies à Kœnigsberg, et leur nombre n'est pas considérable. Nous n'y trouvons pas un seul pelletier, et nous n'apercevons pas la moindre trace du commerce de pelleterie dans les tables des exportations de cette capitale. L'exportation des peaux crues est sévèrement défendue dans les états du roi de Prusse. Il faut donc qu'elles sortent en fraude. Pourquoi contraindre à cette fraude ? Il est évident que cette défense n'a point élevé les tanneries de la Prusse orientale à un état florissant. Eh ! ne vaudroit-il pas mieux encourager l'éducation du bétail, en accordant la liberté de vendre les peaux au plus haut prix possible, que d'occasionner au cultivateur des pertes, en l'obligeant à vendre en fraude pour avoir quelques mauvaises tanneries de plus ? car c'est-là tout l'effet que l'on peut accorder à cette prohibition. Il est même probable qu'on

auroit autant de tanneries, si ce n'est davantage, et sur-tout de meilleures, si l'on encourageoit la multiplication des bestiaux, et par conséquent celle des peaux crues, en en permettant la vente et l'exportation.

Construction des navires.

Une des grandes fabrications de la Prusse, c'est la construction des navires, tant pour l'usage des marchands du pays, que pour la vente à l'étranger. Le roi de Prusse avoit d'abord beaucoup favorisé ce genre d'industrie, en permettant l'exportation, libre de tous droits sans exception, de ce qu'on a besoin de tirer de l'étranger pour cet objet. C'étoit-là sans doute faire un bon emploi de la surabondance des bois que produit la Prusse orientale; mais le monopole de la société maritime y a apporté des restrictions, dont il sera question dans le livre du commerce. Il se construit annuellement à Kœnigsberg, à Memel et Pillau, une vingtaine de bâtimens, dont la valeur a été, en mil sept cent quatre-vingt, de près de quatorze cent mille livres tournois.

Manufactures de toiles à voiles.

On a établi à Kœnigsberg une manufacture de toiles à voiles, dont on parle avec éloge. Nous regardons cependant comme un très-mauvais signe, que le roi de Prusse ait été obligé, il y a deux ans, pour la soutenir, de lui donner six mille livres.

Corderies.

Nous sommes fort étonnés de ne trouver aucune trace de grandes corderies établies dans ces contrées, puisque cette fabrique, très-nécessaire en général, l'est sur-tout pour la construction des vaisseaux.

Verreries, papeteries.

Il y a des verreries, des papeteries, et quelques autres manufactures de cette espèce en Prusse, qui appartiennent à des particuliers. Elles fournissent à la consommation du pays; et même il est possible qu'elles exportent, non pas par mer à la vérité, mais en Pologne.

Situation favorable aux manufactures.

En général, peu de pays sont aussi avantageusement situés que la Prusse pour avoir des fabriques, puisqu'elle est bordée dans toute sa longueur par un pays barbare (la Pologne), où il n'en existe pas.

Mais plusieurs causes l'empêchent de jouir de la plénitude de cet avantage : quelques-unes sont naturelles ; d'autres sont produites par la main oppressive du gouvernement.

Nous posons d'abord en fait que les pays situés fort au nord, ne s'éleveront jamais à un grand éclat par l'industrie manufacturière : les ouvriers habiles choisiront toujours de préférence les contrées agréables, où la nature offre d'elle-même des jouissances. Le commerce transportera leurs fabrications chez les nations qui n'auront point de manufactures, et les ouvrages plus parfaits des peuples doués de plus d'imagination, seront toujours plus recherchés par ces nations, que les moins beaux, offerts par une contrée voisine, dont le gouvernement actif forçant la nature des choses, mettroit les manufactures en serre chaude, si je puis parler ainsi, et en produiroit par conséquent là où la nature y répugne.

Qu'on ne nous oppose pas que l'Angleterre a des manufactures, et que l'Espagne

n'en a point. L'ignorance, la superstition, les mauvaises lois, savent sans doute tout anéantir, tandis que la liberté et les lumières créent tout. Mais si jamais un bon gouvernement rend à l'Espagne son essor naturel, elle sera probablement le pays le plus peuplé, le plus industrieux, le plus riche de l'Europe. Il faut que les contrées du nord, laissant à celles du midi le sceptre des arts, s'adonnent principalement à l'agriculture, à tout ce qui en dépend, et favorisent essentiellement l'exportation des denrées; car l'agriculture a cette différence caractéristique, que le propriétaire est attaché au territoire de l'état par ses possessions; il leur doit des jouissances qu'en vain il chercheroit à se procurer ailleurs; tandis que le fabricant, avec sa tête et ses mains, pouvant s'établir où il veut sans risquer des pertes importantes, cherche de préférence les pays agréables. Une bonne politique législative doit donc, sur-tout dans les pays du nord, encourager l'agriculture, et négliger les manufactures. Quand l'agriculture et le commerce auront

des capitaux suffisans, les manufactures que comporte chaque pays s'établiront d'elles-mêmes. Voilà ce que le roi de Prusse n'a jamais conçu; il a gouverné sur des principes diamétralement opposés; et telle est une des causes qui empêchent la Prusse de s'élever au degré de splendeur dont, sous un autre régime, elle seroit susceptible. Elle n'a que des manufactures languissantes, et une culture médiocre.

Manufactures de la Prusse occidentale.

Quant aux manufactures de la Prusse occidentale, voici l'état que nous en donne M. Bock, dans l'ouvrage cité (1).

Il y avoit, en mil sept cent soixante-dix-huit, dans cette province, quatre cent treize drapiers, dont vingt-quatre à Strasbourg, trente-un dans les faubourgs combinés de Dantzick, quarante-neuf à Baldenbourg, cinquante-quatre à Hammerstein, quarante-cinq à Landeck, trente-six à Bischoswerder, vingt-six à Riesembourg, et les autres répandus çà et là dans le pays.

(1) Tom. 1, pag. 679.

Cinq fabricans en cuirs.

Quatre-vingt-six fabricans de raz et autres étoffes en laine, dont soixante-dix-huit dans les faubourgs de Dantzick.

Sept fabricans en coton, dont quatre dans les mêmes faubourgs, et trois à Elbingen.

Seize faiseurs de bas.

Quarante-deux chapeliers.

Cinquante-trois tanneurs.

Vingt-huit mégissiers.

Deux cent quarante-trois tisserands, dont soixante-deux à Elbingen, et quarante-cinq à Marienbourg.

Un savonnier à Marienwerder.

Un passementier et un futainier à Elbingen.

Un ceinturier s'est établi, en mil sept cent soixante-dix-sept, à Stolzenberg, et un armurier et fabricant en acier à Altschotland.

Ces fabriques ont fait de l'ouvrage,

	débité dans le pays.	hors du pays.
en 1777 pour	958,235 écus.	201,571 écus. 34,387 écus.
1778. ..	241,945	194,438. . . . 47,507
1779. . . .	231,827	188,213 . . . . 43,614 (1)

(1) Il y a dans l'original 73,614; mais cela feroit un total de 261,827 écus; or, comme ces sommes

Réflexions générales.

Il n'y pas assez long-temps que cette province est sous la domination prussienne, pour qu'on puisse asseoir avec assurance des résultats sur ces détails. On trouvera néanmoins assez étrange que la consommation des manufactures du pays aille toujours en diminuant dans les trois années que nous avons marquées ici. Cela suppose ou une diminution du bien-être, ou un accroissement du commerce interlope. Quoi qu'il en soit, si l'on suit les maximes adoptées jusqu'ici, on opprimera l'agriculture, et l'on ne fera point naître de fabriques. Ce qui importe en tous lieux, mais principalement ici, c'est de veiller au bien-être de la culture, qui n'est encore que dans l'enfance, à cause de l'ignorance et de la servitude des peuples. Lorsque ceux-ci seront libres, et par conséquent

Quelles sont les causes qui les empêchent de fleurir.

différeroient trop de celle de l'année précédente, sans raison sensible, nous avons corrigé ainsi. *La Gazette du commerce*, année 1785, pag. 64, a tiré cet article du livre cité, et a servilement transcrit cette faute d'impression. Voilà comment les erreurs se transmettent.

moins misérables, les manufactures, encouragées par le débit intérieur et celui qu'elles pourront avoir en Pologne, s'établiront assez d'elles-mêmes.

Pour montrer autant qu'il est en nous, ce que peuvent être les manufactures dans les petites villes de la Prusse orientale, nous joignons ici une table, malheureusement assez vague, qui en donnera du moins une idée.

ÉTAT des manufactures de laine, de coton, de toile et de cuir, dans les villes de la Lithuanie prussienne, en mil sept cent quatre-vingt-quatre; tiré de la Gazette du commerce, *année mil sept cent quatre-vingt-six*, p. 344 (1).

NOMS DES VILLES.	Ouvriers.	Valeur des ouvrages.	Consommés.	Débités au dehors.
Darkhemen...	149	24,139	18,468	5,671
Goldap.....	120	6,591	5,923	668
Gumbinnen...	473	25,042	18,407	6,635
Insterburg....	146	15,721	15,355	366
Memel.....	199	88,012	13,866	74,146
Pilkallen.....	30	4,430	1,030	3,400
Ragnit.....	31	7,270	6,485	785
Schirovind....	55	10,510	5,568	4,942
Stalupoenen..	145	30,859	7,905	22,954
Filsit.....	311	44,367	27,621	9,620
Angerburg....	64	4,899	4,899	.....
Aris.....	8	850	850	.....
Bialla.....	11	1,066	636	430
Johannisburg.	4	250	250	.....
Loetzen.....	8	1,500	1,500	.....
Lick.....	24	2,930	2,871	59
Marggrabowa.	25	2,040	2,040	.....
Nikolaiken...	2	400	400	.....
Rein.....	9	300	300	.....
Sensburg.....	15	732	737	.....
TOTAL...	1,829	271,908	135,106	129,676

(1) *Handlungs Zeitung. Gotha.*

II.

LA POMÉRANIE.

Nous possédons sur cette province des détails très-circonstanciés, relativement à ses ouvriers de tous genres. Nous commencerons par les donner tels que nous les trouvons ; nous présenterons ensuite nos observations particulières.

On verra d'abord une liste des grandes manufacturations, soit considérées en général, soit à l'égard de la Poméranie en particulier. Laine, fil, coton, soie, peaux et savon, parce que le savon noir fait un des articles du commerce du pays: tel est le genre de ces manufactures. Pour abréger, nous avons indiqué les différentes fabrications par des lettres de l'alphabet, dont on trouvera la signification à la fin de chaque table ; les valeurs y sont marquées en thalers ou écus, que d'après le titre de l'argent en Prusse, plus bas que dans le reste de l'Allemagne, nous ne

pouvons évaluer qu'à trois livres quatorze à quinze sous.

A ces tables nous en ajoutons une autre de tous les métiers qui se trouvent dans les cinquante-cinq villes de la Poméranie. Ce détail paroîtra peut-être poussé trop loin : voici ce qui nous a induit à y entrer. Rien n'est plus propre, ce semble, à nous donner une juste idée de la civilisation, de l'industrie, du genre de vie et du caractère des habitans d'un pays, qu'une pareille liste. Ce n'est pas sur la Poméranie seule qu'elles instruiront le lecteur : à peu de chose près, il y trouvera des notions de ce genre pour toute la partie septentrionale de l'Allemagne. Observons cependant qu'il en faut excepter à un certain point les provinces où sont les résidences, et dont les souverains ont rassemblé autour d'eux et de leurs cours, des arts et des métiers inconnus dans les autres contrées. Un observateur françois, ou de quelque pays que ce soit, s'il a des notions pareilles sur les provinces d'un autre état, pourra faire des comparaisons

L. 5. 313 1.6 A

. pag. 47.

N I E.

SERVATIONS.

y a un métier en
n.

i est une Fabrique
en 1776.

brique de serges,
, etc.

st une Fabrique.

es valeurs ne se
nt pas.

COTON ET LIN.

s.	OBSERVATIONS.
7	
7	
o	
o	
6	
o	
o	
o	a Outre cela il y a une Fabrique de fil qui a fait cent vingt piéces valant trente écus.
6	265 ....
....	171 .... 1 55
.. .	500 ....
....	65 ....
....	....
....	8671 .... 1433 55115

d'Allemagne, à 3 liv. 15 sols de France.
: la valeur d'écus,

ine.

. ..... 228997, lameries.
24479, fil, coton et soie.

..... 79732, cuirs.
115, faiseurs de savon. 55115, savons.
433, papiers..... 1433, papiers.

9766 écus, pour la valeur totale des ouvrages des villes de la Poméranie.

4.5.313 16 B

IE.

A L.

Poméranie ultérieure.		TOTAL.
9	.....	13
5	....	12
17	.....	28
4	.....	8
64	.....	87
	.....	.....
	.....	.....
	.....	.....
31	.....	45
	.....	1
3	à Stargard.	3
1 21	.....	240
76	.....	126
	.....	.....
13	.....	16
24	.....	37
32	.....	60
2	.....	4
98	.....	136
	.....	.....
32	.....	56
13	.....	23
112	.....	158
27	.....	50
2	.....	36
	.....	3

justes sur les différences des consommations, qui indiquent celles du caractère national, dont elles sont à-la-fois effets et causes.

Voici donc cette table; nous y ajouterons ensuite nos réflexions.

Résultats généraux.

Observons d'abord, relativement aux manufactures, que plusieurs ont été établies par des particuliers sur leurs propriétés. M. Bruggemann en nomme entre autres une de toile et de coton à Friedrichshuld, dans le cercle de Rummelsburg; elle a été établie en mil sept cent cinquante-trois sur cette terre, par un M. de Massow, à qui elle appartient, et qui, en mil sept cent soixante-dix-sept, a fait exécuter, sur quatorze métiers, trois cents pièces, qui ont valu quatre mille écus, et dont on en a vendu pour deux mille en Pologne.

Voici le tableau général que M. Bruggemann donne (1) de toutes les fabrications sur métier, faites en Poméranie en mil sept cent soixante-dix-sept.

---

(1) P. C. C. L. 6 vol.

En laine, 495 métiers de drap.
465. . d'étoffes de laine pure.
28. . d'étoffes mêlées.
101. . de frises, flanelles, etc.
48. . de bas et de bonnets.

TOTAL. 1,137. . . qui ont occupé 4,531 personnes.
Valeur des fabrications. . . . 229,638 $\frac{11}{12}$ d'écus.
Consommées dans le pays. . . . . 158,556 $\frac{1}{4}$
Vendues au dehors. . . . . 70,917 $\frac{1}{3}$ } 229,473 $\frac{7}{12}$
Resté non vendu. . . 165 $\frac{4}{12}$

En lin. . . . 1,052 métiers à toile.
11. . . à linge de table.

TOTAL. . . . 1,063 qui ont occupé 1,296 ouvriers.
Valeur des fabrications. . . . 7,456 $\frac{3}{4}$ d'écus.
Consommées dans le pays. . . . . 14,208 $\frac{3}{4}$
Vendues au dehors. . . . . 3,218 } 17,426 $\frac{3}{4}$
Resté non vendu. . . . . 30 écus.

En

En coton..15 métiers en étoffes de coton.
7 ..... en futaines.
8 ..... en bas et bonnets.

TOTAL..30 métiers.

Valeur des fabrications .....4,444 écus.
Consommées dans le pays.....2,075
Vendues au dehors.....2,009 } 4,085

Resté non vendu..... 359 écus.

En soie, trois métiers d'une fabrique à Coeslin, qui a occupé trois personnes, lesquelles ont fait pour quatre cents écus d'ouvrage consommé dans le pays.

Toute la province contenoit donc, en mil sept cent soixante-dix-sept, ajoute M. Bruggemann, deux mille deux cent quarante-six métiers en activité. Le nombre des ouvriers a été de six mille six cent quatre-vingt-un; les ouvrages ont eu une valeur de quatre cent sept mille deux cent quatre-vingt-huit écus et demi; on en a

consommé pour deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante-quatre un sixième dans le pays, et l'on en a vendu au dehors pour quatre-vingt-dix mille cent quatre-vingt-neuf deux tiers. Nous ajoutons que, suivant son énoncé, il en est resté pour la valeur de dix-sept mille huit cent cinquante-deux écus et deux tiers entre les mains des fabricans, qui n'ont pas été vendus.

Nos calculs sont un peu différens. Dabord, les métiers ci-dessus nommés, ne font que le nombre de deux mille deux cent trente-trois; mais peut-être M. Bruggemann compte-t-il les métiers des passementiers dans la Poméranie, où il y en a vingt-trois, ce qui ne feroit pourtant que deux mille deux cent cinquante-six en tout.

Les ouvriers et les valeurs ne donnent pas, à beaucoup près, les sommes que le résumé général indique; mais cela vient sans doute de ce que notre auteur compte dans celui-ci les tanneurs, mégissiers, etc. et leurs ouvrages, dont il présente les détails.

Cependant nos sommes donnent au-delà de dix-sept mille cinq cents écus de moins que les quatre cent sept mille deux cent quatre-vingt-huit écus placés ici, quoique ces sommes soient tirées, avec une grande exactitude, de l'ouvrage même de M. Bruggemann.

Ce même auteur élève la somme des ventes de ces différentes manufactures hors du pays, à quatre-vingt-dix mille cent quatre-vingt-neuf écus. Après avoir calculé fort exactement les sommes qu'il note comme ouvrages vendus au-dehors, en détaillant les manufactures de chaque ville en particulier, nous ne trouvons qu'un total de quatre-vingt deux mille neuf cent quatre vingt-dix écus, dont il a été vendu dans la Prusse occidentale pour quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-neuf écus, et pour trente-sept mille quatre cent un en d'autres lieux. Ce n'est proprement que cette dernière somme que l'on peut comprendre sous la rubrique de *vendu à l'étranger*; encore la totalité presque entière en a-t-elle passé à Dantzick,

ce qui pourroit fort bien être une manière d'entrer dans la Prusse occidentale par une autre porte. Mais, sans chicaner à cet égard, au moins observerai-je qu'en calculant comme vendu à l'étranger ce qui a passé d'une province à l'autre, il sera toujours aisé de porter très-haut les exportations de la Prusse. Nous appliquerons ailleurs cette observation.

Réflexion générales.

Proposons maintenant quelques réflexions pour éclaircir les tables précédentes.

Dans bien des endroits, le nombre des maîtres n'est pas marqué ; c'est qu'alors M. Bruggemann a seulement nommé la maîtrise de tels ou tels ouvriers, comme ayant travaillé sur tel nombre de métiers.

Quelquefois aussi le nombre des maîtres surpasse celui des métiers ; d'autres fois le nombre des fabrications est absolument hors de proportion avec le nombre des maîtres et des métiers : c'est que des hommes inscrits dans une maîtrise, n'y travaillent plus, parce qu'ils ont changé de genre de vie ; ou qu'ils travaillent peu,

parce qu'ils ont des occupations plus utiles.

En général, il ne faut pas juger ces sortes d'ouvriers comme ceux qui travaillent dans une fabrique réunie, aux gages d'un entrepreneur. Presque tous ont, outre leur métier, quelque terrain, quelques jardins qu'ils cultivent : c'est-là même le grand avantage de ce genre d'établissement, où chaque ouvrier travaille librement pour lui, après quoi il vend son ouvrage au marchand qui le débite. Quelquefois la saison empêche le travail ; d'autres fois, quelque accident resserre la consommation. Dans ces cas, un entrepreneur qui n'a que des ouvriers à gage, en congédie le nombre dont il peut se passer ; et voilà autant de malheureux réduits à la mendicité. Ici il n'en est point de même ; les ouvriers trouvent dans leurs cultures les moyens de se soutenir ; ils les regardent alors comme bien plus précieuses ; ils en sont bien plus soigneux. Cette culture d'ailleurs, dans le temps où la manufacture est en activité, devient

l'ouvrage de la femme, des enfans, de l'apprenti, et sert à augmenter le bien-être de la famille. Le même ouvrier qui, stipendié dans une manufacture réunie, n'oseroit pas se marier, parce que, dans une grande ville, sa femme et ses enfans ne peuvent rien gagner, se marie dans une petite ville, parce qu'il y acquiert aisément, ou qu'il y possède une propriété, une maison, un jardin, un verger, un petit champ; il y sème, il y plante des légumes; il y forme une famille nombreuse, parce que sa femme et ses enfans, dès l'âge de dix ans, peuvent lui gagner plus qu'ils ne leur coûtent, en soignant ce coin de terre, pendant qu'il travaille au métier. Si quelque accident arrête pour un temps celui-ci, l'ouvrier n'est pas encore tout-à-fait ruiné; il peut attendre le retour de ses occupations ordinaires.

Observez encore cet autre avantage, que le profit dont s'empareroient cinq ou six entrepreneurs, si tous ces ouvriers travailloient dans des fabriques réunies, se répand sur ceux-ci et sur leurs familles

dans un grand nombre de villes, tandis que sous l'autre forme, toute cette masse d'industrie et de circulation se trouveroit resserrée en trois ou quatre endroits. Dans ce mode, on peut assurer que l'exportation libre des laines ne causeroit pas le moindre dommage aux fabriques, et ne feroit qu'animer la culture. Chacun vendroit autour de lui la laine qu'il pourroit y débiter, et n'exporteroit que le surplus, attendu que vendre de la main à la main, est beaucoup plus profitable que chercher un marchand au loin.

On sera fort étonné sans doute de voir que mille soixante-trois métiers de tisserand n'aient fabriqué que pour une valeur de dix-sept mille et quelques écus : il faut connoître à ce sujet quelques détails de l'économie domestique du nord de l'Allemagne.

On y sème du lin, on le récolte, on le rouit, on le bat, on le serance, on le file dans les familles; puis on le donne aux tisserands, qui en font de la toile, pour laquelle on leur paie la main-d'œuvre. A la campagne, chacun blanchit

soi-même ses toiles dans sa famille : quelques personnes dans les villes font profession de les blanchir, et rapportent la toile au particulier. Après cette préparation, pour laquelle on leur paie tant par aune, cette toile ainsi faite pour le compte des familles, sert à tous leurs besoins. Sa fabrication est l'occupation ordinaire des femmes, des filles, des servantes en hiver, à la ville comme dans les campagnes; c'est peut-être le fruit le plus utile du retranchement que les pays protestans ont fait de tant de fêtes; et tel est le principe de l'abondance du linge que l'on trouve en Allemagne. Toutes les filles du moyen état se font, sous les yeux de leurs mères, et avec leur secours, un trousseau qui forme un capital assez considérable, qu'elles n'ont besoin que d'entretenir quand elles deviennent mères de famille. Si l'on veut définir la richesse suivant le bon sens, et ne pas la concevoir uniquement sous l'idée de l'argent, qui (sa valeur de marchandise exceptée) n'en est que le signe, mais sous celle des possessions de

tout genre qui servent à la commodité de la vie, on sentira que c'est-là une grande richesse.

Des mille soixante-trois métiers à toile que possède la Poméranie, il n'y en a eu que deux cent soixante-quinze qui aient travaillé pour leur compte; les autres ont tous été occupés pour les particuliers : encore de ces deux cent soixante-quinze, une grande partie n'a-t-elle travaillé pour son compte que lorsqu'ils n'ont point eu d'ouvrage de commande dont le fil leur a été fourni. En supposant que les dix-sept mille écus de toile ont entièrement occupé cent soixante-dix métiers, on trouvera que la valeur de tout le linge qui s'est fabriqué dans une année en Poméranie passe cent mille écus. Il y a des provinces de la monarchie prussienne où cet article fait un objet d'exportation immense, parce que le lin y abonde, que l'art très-perfectionné de le filer s'est répandu parmi toutes les classes du peuple, et que les blanchisseries y sont belles : mais la Poméranie n'est pas de ce nombre.

Par rapport aux tanneries, nous observerons que la somme d'environ quatre-vingt mille écus, à laquelle se montent les ouvrages des tanneurs et des mégissiers, est petite pour un pays qui doit avoir au moins cent mille bêtes à corne, et plus du double de bêtes à laine, sans compter les chevaux et les autres quadrupèdes domestiques ou sauvages. Apparemment on exporte le reste en peaux crues. Où ? c'est ce que nous ignorons. Quoi qu'il en soit il reste certain que la défense de cette exportation est une mesure très-nuisible à l'agriculture.

Observons encore que dans bien des villes, la maîtrise des cordonniers est mêlée avec celle des tanneurs. Il nous paroît que quatre cent cinquante mille individus doivent user du cuir pour plus de quatre-vingt mille écus. L'excédent vient apparemment des grandes tanneries de la Marche, et peut-être en partie par la fraude des contrées limitrophes, telles que Dantzick et le Mecklembourg; car en Allemagne bien peu de personnes, même

du plus bas peuple, se passent de souliers: il faut d'ailleurs compter les culottes de peau, dont la cavalerie seule fait une consommation immense; les harnois de chevaux, et tant d'autres fabrications qui absorbent du cuir.

Quant aux métiers des villes, nous ferons observer d'abord cette énorme quantité de distillateurs d'eaux-de-vie de grain, et d'alambics en activité. La Poméranie n'est pourtant pas une de ces provinces célèbres pour la distillation, et dont les eaux-de-vie se répandent au dehors, comme la Thuringe, par exemple, et quelques autres. C'est pour sa seule consommation qu'elle emploie plus de quatorze cents alambics. Les brasseurs ne forment pas les deux tiers du nombre des distillateurs; cependant leur nombre est toujours très-grand. Et de quelle énorme quantité de grains ne suppose-t-il pas la consommation? Quel goût effréné pour ces boissons dangereuses à la santé, mais sur-tout mortelles au bon sens et à toute moralité! A Dieu ne plaise cependant que

nous conseillions de prohiber la distillation, et de la restreindre par des lois! Les prohibitions de ce genre, indépendamment des autres inconvéniens, ne font jamais qu'aiguiser l'attrait de la chose défendue. Il faut permettre aux hommes de consommer le fruit de leurs travaux, d'en jouir comme ils l'entendent, si l'on veut qu'ils soient industrieux. Et ce peuple, déja si privé de jouissances, ne mérite-t-il donc pas plus de pitié que de reproches, lorsqu'il cherche à restaurer ses forces exténuées, ou même à s'étourdir sur son existence malheureuse, par les liqueurs violentes, les seules dont l'avidité du fisc laisse l'usage à sa portée? Mais il y a de l'aveuglement à ne pas saisir, à ne pas encourager les moyens de réprimer cette passion déplorable, qui se présentent naturellement, et dans lesquels le peuple se jette de lui-même.

Le café et le thé n'ont aucune qualité enivrante, et ils se sont trouvés propres à stimuler le sang, à réchauffer l'estomac des peuples septentrionaux. Tous s'adonnent

avec complaisance à cette boisson, et il en résulte dans le nord de l'Allemagne, l'avantage incalculable d'une diminution très-sensible du goût pour les liqueurs fortes, et de l'ivrognerie qui en est la conséquence. Au lieu de profiter avec ardeur de cette espèce de révolution, au lieu d'encourager cette consommation innocente, en facilitant sous tous les rapports le commerce de la denrée qui en est l'objet, des idées aussi fausses que ridicules en économie politique, qu'on a voulu colorer par d'autres de la même espèce, tirées de la diététique, ont porté plusieurs souverains à le gêner. Nous traiterons cet objet plus au long dans le livre du commerce; il nous suffit de l'avoir indiqué ici.

Observons encore que le goût des eaux-de-vie paroît plus fort chez les Poméraniens qu'en Prusse même, quoique cette dernière province remonte plus vers le nord. Il y a près de soixante mille habitans à Kœnigsberg, y compris la garnison, qu'il faut bien mettre en ligne de compte, lorsqu'il s'agit de la consommation des

eaux-de-vie. Il n'y a pourtant dans cette ville que cent trente-cinq alambics en activité, ce qui ne donneroit pour les quatre cent cinquante mille habitans de la Poméranie, que mille alambics, ou un peu plus, tandis que cette province en occupe plus de quatorze cents. Cependant il est probable que les alambics de Kœnigsberg regagnent en activité ce qu'ils perdent en nombre. D'un autre côté, l'on compte deux cent vingt-neuf brasseries à Kœnigsberg. Dans la proportion, la Poméranie devroit en avoir dix-sept cents, et davantage; elle n'en a qu'un peu plus de sept cents. Les brasseries de Kœnigsberg font chacune annuellement cinq cents tonneaux de bière. Il n'est pas croyable que celles de la Poméranie soient toutes aussi actives. La consommation des bières de Kœnigsberg s'étend apparemment au-delà de l'enceinte de la ville, tandis que les bières de la Poméranie se consomment dans le sein de la province, et cela rétablit la proportion.

Quoi qu'il en soit, ces détails feront

sentir quelle énorme quantité de grains la distillation et les brasseries consomment dans ces deux provinces, et à quel point un moyen naturel d'en restreindre l'usage leur seroit avantageux.

Combien les beaux arts, et en général l'instruction, fleurissent peu dans la Poméranie! Il ne s'y trouve pas un seul graveur, pas un peintre, pas un lunetier. Trois faiseurs d'instrumens de mathématiques, trois librairies, trois imprimeries lui suffisent; et la Poméranie ultérieure est encore à cet égard bien plus dénuée que la citérieure. Elle a cinq fois plus d'habitans, et ne possède qu'une seule librairie très-chétive, à Stargard, et une seule imprimerie; tandis qu'au moins la citérieure en a deux dans sa capitale.

Observons enfin combien il faut que le peuple de la Poméranie soit peu gai, peu sensible à l'harmonie, à la danse: vingt-huit musiciens suffisent à toute la province. Si nous avions des tables aussi détaillées sur la Saxe, par exemple, on verroit à cet égard une grande différence. Et

qu'on ne croie pas que cette nuance mérite peu d'être observée. Plus le peuple est vif et gai, toutes choses égales d'ailleurs, plus il est laborieux, plus il a d'industrie; et à cet égard, la constitution des écoles et du culte en Saxe, où la musique joue par-tout un grand rôle, n'a point été inutile au pays.

III.

LA NOUVELLE-MARCHE.

Nous tirons les détails relatifs aux manufactures de cette province, de l'ouvrage plusieurs fois cité de M. Normann.

Manufactures en laines.

Les manufactures de la nouvelle-Marche, dit cet écrivain très-exact, se sont extrêmement élevées dans ces derniers temps, par les soins de Frédéric II. Elles deviennent plus considérables d'année en année, parce que leur débit augmente hors de la province, et qu'elles exportent même dans des pays éloignés.

Et d'abord, les manufactures de drap croissent en nombre et en bonté, depuis que

que l'on y a introduit la nouvelle manière de houper la laine, et de la filer sur de grands rouets comme en Silésie, ce qui en rendant les draps beaucoup plus fins, leur donne plus d'éclat. On vend les draps fins et les médiocres aux foires de Francfort sur l'Oder, de Leipsig, de Brunswick, de Francfort sur le Mein, d'où ils passent dans le sud de l'Allemagne, en Suisse, et jusqu'en Italie. Les draps moyens et les grossiers vont à Rostock, Lubeck, Hambourg, et de là dans le Mecklenbourg, le Holstein, Bremen, etc. Ceux qu'on envoie entre les foires, sur ordres particuliers, à ces divers endroits et à Kœnigsberg, d'où ils passent en Pologne et en Russie, sont un objet plus considérable encore. Les manufactures de camelots, de serges, etc. ne sont pas si nombreuses; mais les ouvrages en sont bons, et trouvent beaucoup de débit.

On fait des bonnets et des bas de laine dans plusieurs villes de la province; mais le nombre en est peu considérable, soit parce que les fabriques de draps emploient

toutes les mains propres à la filerie, soit parce que les grandes fabriques de bas des autres provinces du royaume fournissent celle-ci en ce genre.

En mil sept cent quatre-vingt-trois, les manufactures à laine ont occupé 1760 métiers de draps.

5... de flanelles, frises, etc.
88... d'étoffes de laine pure.
2... d'étoffes mêlées.
55... de bas, gants et bonnets.
54... de chapeaux.

TOTAL. 2964 métiers, qui occupent 8,533 ouvriers.

La valeur de leur fabrication a été
de.....717,453 écus,
dont consommé dans le pays...444,307
vendu au dehors.....273,146

TOTAL.....717,453

La laine que ces fabrications ont exigée, a consisté en
340 milliers de laine fine,
820 de laine médiocre,
325 de laine grossière.

On avoit fait de cette laine, Toiles.

49,925 pièces de draps.
1,174.... de ras.
1,351.... de frises et de flanelles.
1,775.... de serges, camelots, etc.
1,772....douzaines de paires de bas.
18,478.... chapeaux.

La fabrication des toiles est, dans cette province, sur le même pied que dans la Poméranie, c'est-à-dire, que la plupart des métiers y sont occupés moyennant le seul prix de la main-d'œuvre, pour le compte de particuliers qui leur donnent le fil, et auxquels ils rendent l'ouvrage en nature. Cependant le cercle de Cottbus étant situé dans la Lusace, partage avec elle la culture du lin et la manufacturation de la toile. M. Normann assure, à la vérité, que les tisserands de la nouvelle-Marche pourroient livrer plus d'ouvrage, si les villes saxonnes n'étoient pas déja en possession des ventes à la foire de Francfort, et même des grandes livraisons à Berlin.

En mil sept cent quatre-vingt-trois, il y avoit dans le district de Cottbus,

515 métiers en toile.
6..... en linge de table.
8..... en toiles colorées.

TOTAL 529 métiers, qui occupent 610 ouvriers.

Ces métiers avoient fourni des ouvrages pour la valeur de....26,948 écus,
dont consommé dans le pays..25,171
vendu au dehors..... 1,777

TOTAL.....26,948

Dans le reste du pays, il y avoit alors

462 métiers en toile.
13.....en linge de table.
1.....en pareil linge coloré.

TOTAL 476 métiers, qui occupent 464 ouvriers.

Ils ont fait de l'ouvrage pour la valeur de 17,989 écus, qui a été entièrement débité dans le pays.

Total des métiers en toile...1,005

Total de la valeur des ouvrages.....	44,937écus.
Consommé dans le pays.....	43,160 écus.
Vendu au dehors....	1,777
TOTAL.....	44,937

En coton, il n'y a que deux métiers d'étoffes et de mouchoirs, et deux de mousselines, occupant trente ouvriers, qui ont fabriqué pour quinze cent quatre-vingt-un écus. Des ouvriers venus d'Erfurt ont introduit ce genre d'industrie à Kœnigsberg (1) et à Landsberg, mais avec peu de succès, l'art de filer le coton n'étant pas encore assez connu dans cette province. Par cette raison, ils n'ont pas pu soutenir la concurrence avec les mousselines étrangères. Pour les favoriser, on a défendu depuis quelques années l'importation des mousselines étrangères du dehors, portant une aune et quart de large. Nous avons vu

Coton.

(1) C'est une petite ville de la nouvelle-Marche.

combien un tel arrangement est insuffisant et défectueux. En général, il sera difficile d'établir dans cette province de nouvelles fabriques, qui demandent des mains pour filer les matières premières, parce que les grandes manufactures de drap qui s'y trouvent, jointes à quelques-unes de Berlin, occupent tous les ouvriers qui y seroient propres.

Tanneries. Les tanneries consistent en maîtres tanneurs et mégissiers particuliers, répandus dans la province. Généralement parlant ils y sont à leur aise.

En mil sept cent quatre-vingt-trois, on y comptoit cent vingt-six tanneurs et soixante-huit mégissiers, vivant de leur métier. Ils avoient fait de l'ouvrage pour la valeur de soixante-treize mille huit cent quarante-six écus, dont on avoit consommé dans le pays pour soixante-un mille cent quatre-vingt-cinq écus et demi, et vendu au dehors pour douze mille six cent soixante écus et demi.

Les autres fabriques consistent en trois blancheries de cire, trois fabriques de savon

noir, deux de tapisseries, et vingt-trois métiers de cardeurs de laine. Elles ont fait pour trois mille quatre cent quatre-vingt-douze écus d'ouvrage, dont deux mille sept cent cinquante-huit ont été débités dans le pays, et sept cent trente-quatre au dehors.

Fabriques du règne minéral.

Les fabriques du règne minéral ont livré des pipes à fumer, et des ouvrages de fer et d'acier. Elles ont employé, les premières cinquante, et les autres dix-huit ouvriers. Total, soixante-huit.

Leurs ouvrages ont valu trente-huit mille cinq cent treize écus, dont on a consommé dans le pays pour vingt-six mille six cent quarante-sept, et au dehors, pour onze mille huit cent soixante-six écus.

La somme totale des calculs ci-dessus, est,

	Valeurs.	Exportations.
Laineries. .	717,453 écus. .	273,146 écus.
Toiles	44,937	1,777
Cotons . . .	1,581	
Cuirs	73,846	12,660½
Règne minéral	38,513	11,886
	876,330	299,469½

Fabriques de laines.

Les fabriques de laine ont consommé plus d'un million quatre cent quatre-vingt mille livres pesant de laine. La province ne possède que cinq cent quatre-vingt-sept mille bêtes à laine, dont on ne sauroit évaluer le produit à plus d'un million de livres pesant de laine. La nouvelle-Marche en achette donc environ cinq cent mille livres. Si l'on fait attention à ce fait remarquable, et que l'on compare ensuite sous les mêmes points de vue ce que les autres provinces fabriquent, on verra qu'elles sont toutes obligées d'acheter des quantités immenses de laine. La Silésie en achette huit cent quarante mille livres pesant. On peut évaluer entre douze et quinze mille quintaux celle qu'achette la Marche, d'après les manufactures et la quantité de fabrications qu'on lui accorde. D'où les tire-t-on? quelles provinces les manufactures de drap prussiennes épuisent-elles en laines? La Pologne ou le nord, qui n'en ont point de bonnes, les leur fournissent-ils? Est-ce l'Espagne? est-ce la France? ou veut-on nous faire

croire qu'elles sortent comme par enchantement du sein de la terre?..... L'impossibilité de trouver une réponse satisfaisante à ces questions, prouve qu'il y a de l'exagération dans tous ces calculs. Mais combien? il est impossible de le dire: beaucoup, beaucoup plus qu'on ne pense; voilà ce qui est probable.

IV.

LA SILÉSIE

Cette province forme à elle seule un vaste état. Il y règne une population, une culture et une industrie vraiment immenses. Son étendue et la multiplicité des objets, rendent à son égard impossibles les détails tels que nous les avons donnés sur les manufactures et sur l'industrie de la Poméranie. Il faudra nous contenter d'à-peu-près, et c'est le sort ordinaire des calculs de l'économie politique: mais ces à-peu-près suffisent pour les évaluations générales, et sur-tout pour la démonstration de la saine théorie. Au

reste, si les détails que nous allons rapporter ne sont pas tous d'une exactitude rigoureuse, nous avons du moins la certitude qu'ils sont empruntés des meilleures sources (1), et c'est-là seulement ce dont nous sommes comptables.

Manufacturation du lin.

Le lin fait, ainsi que nous l'avons dit, la base de la richesse et de l'industrie silésiennes. Nous avons parlé de la production de cette plante précieuse: donnons ici quelques détails sur sa manufacturation; et lorsque nous rendrons compte de l'état des fabriques dans les provinces au-delà du Weser, qui doivent en général leur existence au lin, nous achèverons d'examiner cette production importante sous tous ses rapports (2).

Le rouissage est le procédé le plus important de cette manufacturation. On a pour cela deux méthodes. On rouit le lin dans l'eau (cette manière fait perdre à la

---

(1) *Ueber Schlesien vor und nach dem Jarh.* 1740. *Normann Beschreibung der Europæischen Staaten*, etc. etc.

(2) Voyez §§. VIII et IX de ce livre.

plante sa tenacité, augmente la bourre, et empêche le fil de se blanchir parfaitement) : ou on l'expose à l'air, étendu sur l'herbe, pour y recevoir les influences de la pluie et de la rosée. On préféreroit généralement cette dernière méthode, sans quelques inconvéniens qui lui sont particuliers. Il faut laisser le lin cinq à six semaines à l'air ; tandis que dans l'eau, l'opération est faite en dix ou douze jours. La place qu'exige le rouissage par l'air, est un autre inconvénient qui met des bornes à ce procédé dans plusieurs contrées, parce qu'il ne s'y trouve pas assez de terres en friches ou de prairies pour cette opération. Enfin le lin rend l'herbe sur laquelle il a été étendu, mal-saine et dangereuse aux animaux. On ne peut donc en rouir à l'air que la partie destinée à faire les plus belles toiles : cependant le gouvernement encourage cette dernière méthode.

Lorsque le lin a été roui, teillé, battu, serancé, on le file ; et c'est en Silésie un ouvrage presque universel. Il y a tels cantons

de cette province où tous les habitans, hommes, femmes, enfans, valets et servantes, s'occupent à filer : c'est une des corvées des serfs, et cela depuis un temps immémorial, comme on le voit par les plus anciennes chartes des villages dont on ait connoissance. Presque par-tout, les gages des domestiques à la campagne consistent dans une certaine quantité de lin, qu'on sème pour eux sur un carreau du champ seigneurial, et dont ils retirent la production, employant ensuite le dimanche à la travailler. Cette coutume a rendu général, dans toute la province, ce genre d'industrie ; et Frédéric II alla jusqu'à recommander l'occupation de filer du lin et de la laine, aux soldats qui, dans les garnisons, veulent gagner quelque chose au-delà du prêt.

Toutes ces mains ne font pas un fil égal ; mais le marchand de fil qui le livre au tisserand, le trie avec une promptitude et une justesse étonnantes. Ce commerce fait vivre plusieurs milliers d'individus en Silésie.

C'est à Jauer, à Lignitz, à Greifenberg, qu'on travaille le fil le plus fin : il est telle toile dont on peut passer une pièce de quatre mille huit cents fils à travers une bague ; mais le fil le plus durable se fabrique autour d'Oels, de Wartenberg et de Neiss. Presque tout se file sur le fuseau ; les rouets ne sont connus en Silésie que depuis quelques années : on convient que l'on file le double sur le rouet, et que le fil y devient plus fort, plus rond, plus égal, mais il n'est pas si doux, si soyeux, si tenace. La toile de Silésie s'use difficilement; celle de France et d'Irlande, quoique plus serrée, se casse et dure moins. Le fil de fuseau se blanchit miéux, il est plus propre à la teinture. Voilà les raisons que font valoir les partisans du fuseau ; et il est sûr que certaines espèces de toiles de Silésie, par exemple, les platilles de six quarts de large, sont plus recherchées en Italie, en Espagne et en Portugal, que celles de France, parce que le fil en est filé sur le fuseau.

Autrefois on vendoit à l'étranger le lin sous la forme où il le demandoit, soit en

Défense d'exporter les fils.

toiles, soit en fil, soit même non filé. Le vaste commerce de toiles que faisoient la France, la Suisse, les Pays-bas, et dont la grande source étoit en Silésie, excita l'envie des possesseurs de cette belle province : on crut lui procurer les profits de ce commerce, en défendant la sortie du fil, et plus encore celle du lin non ouvré. Cette défense fut portée dès l'année mil sept cent huit, mais mal observée; car les Saxons, les Irlandois et les Ecossois, nourrissoient leurs fabriques de toile des fils de la Silésie. Enfin Frédéric II, fidèle à ses principes erronés, défendit sévèrement l'exportation des fils de la Silésie; il n'en excepta que les plus grossiers, les plus fins et les blanchis. Il fut encore permis d'en exporter en Bohême, parce que la toile qu'on y fabrique avec le fil silésien repasse les montagnes, et rentre en Silésie, où on la blanchit et où on la vend ensuite avec celles du pays, pour compléter les assortimens. Les eaux qui se jettent de cette chaîne de montagnes en Silésie sont claires; et celles qui de ces

mêmes grands réservoirs s'épanchent en Bohême, sont bourbeuses : cette seule différence fait gagner des millions à la Silésie.

L'auteur de l'excellent livre sur cette province, admirateur trop outré des mesures économiques du feu roi, loue la prohibition dont nous venons de parler; cependant non-seulement il rapporte que les marchands qui vendoient autrefois les fils aux étrangers, s'en plaignent, et soutiennent que depuis cette époque, la culture du lin s'est tellement répandue, soit dans les états de la maison d'Autriche, soit en Irlande, en Ecosse, en Espagne, etc. que bientôt on saura se passer du fil et même des toiles de Silésie; mais encore il avoue que le commerce des fils et des toiles de cette province a atteint son plus haut degré de splendeur, entre mil sept cent quarante et mil sept cent cinquante-six, et que depuis, il n'a pas reçu d'accroissement.

Ce fait est infiniment remarquable. Quoi ! malgré l'augmentation du luxe, du

Effets de cette défense.

numéraire, de la population, du commerce, infiniment agrandis depuis cette époque en Europe, le commerce des toiles de Silésie, dérangé sans doute par la guerre, mais restauré par une très-longue paix, est resté stationnaire! A quoi attribuer ce véritable symptôme de décadence, si ce n'est à la prohibition même dont on loue la sagesse? Cet auteur, qui raisonne avec tant de justesse, lorsqu'il veut montrer que le gain apparent que feroit la Silésie, si elle vendoit directement et sans mains intermédiaires, ses toiles aux nations qui s'en fournissent, seroit probablement une perte pour elle, ne peut-il donc pas appliquer son propre raisonnement à l'exportation des fils? Rien de plus simple en effet!

Il y avoit en mil sept cent cinquante-neuf des tisserands en Silésie, et cette province vendoit des toiles ouvrées: ses blanchisseries incomparables lui assuroient, elles lui assurent encore un certain débit exclusif. Supposons la quantité de fil fait en Silésie représentée par une valeur

valeur de dix millions de livres ; supposons aussi cette valeur subdivisée de manière qu'il se vende pour cinq millions de fil, et qu'on fasse des toiles pour cinq autres millions, votre prohibition fera-t-elle naître soudainement assez de tisserands pour ouvrer les fils de cette valeur de cinq millions que vous défendez d'exporter? Assurément non. Qu'arrivera-t-il? Un redoublement d'activité dans la fabrication, joint à une baisse subite du prix des fils, fera que vos tisserands en travailleront, et peut-être en vendront la première année pour un ou deux millions de plus ; mais il en restera en stagnation trois ou quatre millions pour l'année suivante. Car enfin n'imaginez pas que vos chalands, accoutumés à acheter vos fils, achetteront vos toiles sans résister. Cette consommation se resserrera pour un moment, jusqu'à ce qu'elle ait trouvé d'autres ressources. D'ailleurs, songez bien que les profits de la filerie se répandent sur tout le peuple, et que le profit du tissage s'adresse uniquement à la classe des tisserands. Vous

opérez donc un mal général pour un bien particulier; et certainement le mal, c'est-à-dire la perte, est très-essentiel.

Ces réflexions ont-elles été faites, ces calculs ont-ils été fixés avant de porter la loi prohibitive? Rien n'est plus douteux: ce n'est pas ainsi que les souverains se déterminent, pas même les plus éclairés, pas même un homme de génie placé parmi les rois, des mains de la nature, pour signaler sa toute-puissance. Quelques manufacturiers présentent requête au ministre; ils disent: *Monseigneur, il se fabrique pour tant de millions de fil dans le pays; si nous les travaillions, il y auroit manifestement un gain de dix ou de vingt pour cent sur cet objet: faites que le roi en défende la sortie....* Ces bonnes gens ne savent ni jusqu'où s'étend la vente des fils, ni s'ils seront, eux et leurs confrères, en état de les travailler tous; ils ne voient jamais que la chute du prix dans cette défense; le reste leur est étranger: ils feroient perdre un million au pays pour gagner cent francs. Cependant le calcul paroît clair au ministre;

il le présente au roi, qui le trouve tout aussi évident: la défense s'écrit, se signe, se publie; et voilà des milliers, j'ai presque dit des millions d'hommes, qui perdent un cinquième, un quart, un tiers de leurs revenus. Une source de bien-être est obstruée, et l'on a cru pourtant faire une très-belle et très-paternelle opération; on ne connoissoit pas l'étendue de cette branche d'industrie avant de faire la loi; on en ignore également la diminution après qu'elle est faite. Les sujets deviennent pauvres peu-à-peu; il faut des remises, des secours extraordinaires, qui ne réparent jamais, par leur influence passagère, le mal continuel d'une mauvaise loi; et cela est vrai sur-tout quand on frappe sur un objet tel que l'agriculture, par exemple; ou dans le cas dont il s'agit, tel que la filerie du lin; car le dommage que l'on fait à une manufacture ordinaire s'apperçoit bientôt; mais ici l'objet échappe par son immensité même: d'ailleurs on s'en aviseroit, que l'on se garderoit bien d'en convenir; on évite soigneusement de s'avouer ses

torts à soi-même!.... O ministres! cessez donc une fois d'imaginer qu'il vous soit possible de savoir mieux les affaires des hommes que vous gouvernez, qu'ils ne les savent eux-mêmes, et laissez chacun acheter et vendre comme il l'entend. Ne cherchez pas un autre moyen de voir fleurir toutes les classes des sujets, car vous ne le trouverez jamais.

Au reste, le commerce dont le lin fait la base, peut, tel qu'il est aujourd'hui, passer encore pour très-considérable; la nature s'efforce en mère indulgente de sauver les hommes de leurs propres délires; elle n'a pas donné pour rien à la Silésie un sol si excellemment propre à la production du lin, et des eaux admirablement constituées pour donner la blancheur du lis à la toile. Il n'est ni guerre, ni administration insensée qui puissent anéantir de tels avantages.

Produit général de la manufacturation du lin.

On ne peut pas savoir exactement, dit l'estimable auteur dont nous avons tiré les détails sur la fabrication du lin en Silésie, ce que les toiles et les fils rapportent à cette

province, parce qu'on ne publie pas les registres des douanes en Prusse comme en Angleterre : mais des personnes instruites l'évaluent, année commune, à vingt millions de livres, ou à-peu-près. Ecoutons notre auteur.

Détails ultérieurs.

» Plusieurs causes ont contribué à res-
» serrer le commerce des toiles de la Silé-
» sie : d'abord son exportation dans les
» états autrichiens, et le transit par
» Trieste en Italie, ont beaucoup souffert
» de l'impôt de cinq florins par quintal,
» statué en mil sept cent cinquante-quatre.
» En second lieu, les indiennes se sont très-
» répandues en Europe : enfin l'esprit des
» manufactures a pénétré partout, et nom-
» mément les fabriques de toiles irlan-
» doises, singulièrement favorisées par le
» gouvernement anglois, ont pris un ac-
» croissement énorme.

» On avoue que la toile d'Irlande est
» meilleure que celle de Silésie ; et la li-
» berté jointe aux encouragemens, en
» fera bientôt monter la quantité aux
» bornes du possible. Le bas prix peut

» seul conserver aux toiles silésiennes la » faveur dont elles jouissent : le meilleur » moyen d'y parvenir, sembleroit être le » bas prix des denrées, et sur-tout du » grain. Mais on a observé que loin de » produire cet effet, le bas prix des grains » nuit au commerce des toiles, et dimi- » nue l'activité des fileurs et des tisse- » rands, tandis que jamais la cherté n'a » arrêté ou resserré le commerce des » montagnes. Le peuple ne travaille » qu'autant qu'il faut pour vivre au jour la » journée ; ainsi plus le pain est à bon » marché, moins il file, moins il travaille : » alors les fils manquent, ils deviennent » chers ; et c'est-là le défaut capital dont il » faut absolument préserver les toiles de » Silésie. »

Nous croyons que c'est-là une très-grande erreur, ou du moins que cela ne peut être vrai que d'un peuple serf, comme celui de la Silésie. L'homme libre, et qui peut jouir de son bien-être, n'a pas besoin d'un motif si poignant pour travailler.

» Cependant un inconvénient bien plus

» à craindre pour le commerce des toiles,
» ajoute notre auteur, c'est la diminution
» des bois à brûler nécessaires pour les
» blanchisseries. L'expérience a prouvé
» que la consommation qu'on en fait sur-
» passe de beaucoup la reproduction ; le
» travail des toiles et les blanchisseries sui-
» vent les bois vers les montagnes. Au
» commencement du siècle, Jauer étoit cé-
» lèbre par ses toiles : à présent, cette
» contrée manque de bois, et les toiles et
» les blanchisseries l'ont abandonnée. En
» revanche, Greifenberg, Waldenburg,
» Schmiedeberg et autres lieux, de villages
» qu'ils étoient, sont devenus des villes,
» parce que les bois ont attiré les blanchis-
» series, et que ces endroits sont d'ailleurs
» en possession d'un immense commerce
» de toiles. Schmiedeberg a encore l'appa-
» rence d'un village ; mais il s'y fait de jour
» en jour plus d'affaires. Il est situé au pied
» de la Schneekappe ; c'est ainsi que se
» nomme la partie la plus élevée des monts
» Sudètes ; et il paroît être le dernier re-
» fuge des blanchisseries, relativement au

» bois. On y voit clairement que celui-
» ci diminue, ainsi qu'à Landshut et à
» Hirschberg, et l'on ne s'apperçoit pas
» qu'il s'étende de nouveau autour de Jauer
» et deSchweidnitz, où il y avoit autrefois
» des blanchisseries. «

N'étoit-ce pas une raison de plus pour conserver soigneusement le commerce des fils à la Silésie, au lieu d'en défendre l'exportation ?

» Il est vrai, dit toujours notre auteur,
» que le gouvernement donne une grande
» attention à prévenir la ruine des bois,
» par des réglemens pour les administrer
» avec plus d'économie. On a proposé des
» primes pour l'emploi des houilles, soit
» dans les blanchisseries, soit à d'autres
» usages, afin de ménager le bois; et ce
» genre de chauffage gagne de jour en jour
» plus de faveur, là où il y a des mines de
» houilles, ou bien là où l'on peut se pro-
» curer le combustible à bas prix.

» Pour encourager l'industrie des toiles,
» on n'a chargé que de légers impôts les
» fileurs, les tisserands, les blanchisseurs

» et autres ouvriers de ce genre. Ils paient » une petite taxe d'industrie tous les mois; » et d'ailleurs, ils ne sont ni chargés de » corvées, ni inquiétés par des soldats ou » des enrôleurs. Les villes des montagnes » n'ont point de garnison, et les cercles » des montagnes sont exempts de l'arran- » gement des cantons pour l'enrôlement. » Afin de les affranchir de fait, sans en » donner le mauvais exemple, le roi a » assigné les montagnes pour canton aux » gardes, qui tirent au fond toutes leurs » recrues de l'armée. Les fileurs, les tisse- » rands, les tanneurs ne sont assujettis à » aucune maîtrise, et ils peuvent établir à » volonté leurs ateliers dans les villes ou » dans les villages. On donne à chaque » tisserand qui veut s'établir un métier, et » une exemption d'impôt pour un certain » nombre d'années. Il est des villages où » l'on compte plusieurs centaines de tis- » serands, et même jusqu'à mille (1). «

(1) *Ueber Schlesien vor und nach dem Jahr*, 1740, tom. 2.

Réflexions générales.

J'ai laissé parler ici mon auteur, pour mettre le lecteur en état de se faire une juste idée de cette branche de l'industrie silésienne, dont l'importance est telle, que cette fabrication forme à elle seule, de l'aveu de ceux qui élèvent le plus haut les produits de l'industrie prussienne, plus de la cinquième partie de la totalité de leur valeur.

Mais admirez l'étrange conduite des gouvernemens ! ils veulent éveiller l'industrie, produire une activité immense dans une de ses branches plus importante que les autres ; ils sentent les mauvais effets de leurs réglemens ; ils les abolissent pour la soutenir ; ils lui accordent toute sorte d'exemptions : aussi cette branche fleurit-elle au-delà de tout calcul ; un coin de terre qui ne forme pas la vingtième partie des états prussiens, crée en ouvrages d'un seul genre une valeur égale au cinquième du produit de toutes les autres fabrications prises ensemble : la nature seule menace d'y mettre des bornes (encore la diminution du bois n'est-elle peut-être le fruit

que de mauvais réglemens) : et dans d'autres branches d'industrie, ils suivent un systême directement opposé. Véritablement il est quelques-uns de ces arrangemens destructeurs, auxquels la nature du gouvernement prussien empêche de remédier : il ne peut pas dispenser toutes ses provinces de l'enrôlement et des garnisons; mais qu'il abolisse les maîtrises; qu'il modère les tributs; qu'il accorde à chacun la liberté de s'établir où il voudra, soit à la ville, soit à la campagne; qu'il détruise les corvées: il aura beaucoup fait, beaucoup plus qu'on ne sauroit calculer, pour toute manufacture, toute industrie, toute activité, tout succès.

Et notez bien, si vous voulez être pénétré de la vérité de notre théorie, que dans les sommes immenses données par le roi de Prusse pour l'encouragement des fabriques dans ses états, il n'y a pas un écu pour celles des toiles en Silésie: Notez aussi que cette branche immense d'industrie consiste en petits ouvriers séparés, travaillant chacun pour son compte,

et qu'il n'est pas une seule grande manufacture de toiles réunies dans cette province. Dira-t-on encore que les défenseurs de notre système se fondent uniquement sur des hypothèses, sur des raisonnemens? Quelle preuve de fait plus claire pouvez-vous exiger?.... Il faut en convenir, l'aveuglement des préjugés, et l'invincible opiniâtreté que l'amour-propre vient y mêler, sont tous les jours un sujet d'étonnement nouveau pour les hommes, même les plus accoutumés à observer sa marche et ses manœuvres.

Autres détails sur cette manufacturation.

Voici quelques détails sur la fabrication des toiles, et leur exportation, que nous tirons en partie de l'ouvrage de M. Normann, et en partie de la description abrégée du commerce de l'Europe (1). Ce genre de manufacture occupe, dit-on, dans cette province, plus de deux cent mille personnes : on y compte vingt mille métiers de tisserands; il n'y en avoit

(1) Tom. 1, pag. 408.

qu'environ douze mille sous le gouvernement autrichien : au reste, ce nombre de vingt mille nous paroît un peu exagéré.

De mil sept cent soixante-quinze à mil sept cent soixante-seize, on a exporté de la Silésie, y compris les toiles tissues en Bohême, pour cinq millions trois cent soixante-dix-neuf mille trois cent dix écus d'Allemagne, et sans celles-ci, pour quatre millions huit cent vingt-neuf mille huit cent dix-huit ; de mil sept cent soixante-seize à mil sept soixante-dix-sept, pour quatre millions cinq cent quarante mille sept cent quarante écus en tout, et pour quatre millions cent vingt-sept mille trois cent trente-six de toiles purement silésiennes.

En général, ce commerce est sujet à des variations considérables, car il se règle sur les demandes des Espagnols, qui en fournissent le plus grand débouché. Il est des années où il ne monte qu'à douze millions de livres ; d'autres où il s'élève de vingt à vingt-cinq millions et davantage. Les fabriques de linon ont souffert de

l'impôt que les anglois y ont mis ; mais la grande Bretagne prend encore beaucoup de toiles. En mil sept cent quatre-vingt-quatre, ce commerce a eu une activité particulière ; les demandes des Espagnols et des Anglois ont été très-fortes.

Le gouvernement a pris, pour assurer les débouchés de ce genre d'industrie, quelques mesures, à l'utilité desquelles nous ne croyons pas : tel est l'établissement des vérificateurs des toiles. Les ouvriers sont obligés de leur porter leurs ouvrages, pour y être examinés, et marqués s'ils sont bien faits, ou coupés s'il s'y trouve de la supercherie. Mais pourquoi ne pas s'en reposer sur l'intérêt particulier? Un marchand qui trompe est bientôt ruiné ; et certes, il est meilleur connoisseur de sa marchandise que tous les examinateurs royaux du monde. De bonne foi, ces inquisiteurs privilégiés ne peuvent-ils donc pas être des fripons ? Je sais que si un vérificateur juré est surpris en faute ou partialité, il perd sa place, et doit indemniser le marchand des dommages qu'il lui

a fait souffrir ; mais si l'intérêt de son commerce n'est pas pour celui-ci un frein suffisant contre les tentations et les fraudes de la cupidité, comment le seul intérêt du devoir pour un homme qui n'a pas d'autre rapport avec la chose même, pourroit-il en garantir? Eh ! quelle entreprise que de prouver les prévarications d'un pareil préposé? de constater le dommage qu'il a causé, lequel souvent est très-grand, peut-être irréparable, et sur-tout d'obtenir les dédommagemens contre un homme rusé, qui communément n'a rien que sa place? Nous sommes convaincus que cette institution des vérificateurs, n'épargne pas même la peine de l'examen au marchand, et que celui-ci fait subir une nouvelle recherche aux toiles qu'il envoie à ses correspondans, dont il lui importe trop de ne pas perdre la confiance, pour s'en rapporter aux yeux de MM. les vérificateurs jurés.

Fabriques de laines.

La laine est la production qui, après le lin, occupe le plus utilement l'industrie nationale en Silésie : les manufactures

qu'elle met en activité ont augmenté sous le gouvernement prussien, mais il ne faut pas croire qu'il les ait fait naître. En mil sept cent trente-neuf, on avoit fabriqué dans la province soixante-huit mille deux cent soixante-huit pièces de drap. En mil sept cent cinquante-cinq, on en a fabriqué quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-deux. En mil sept cent soixante-quinze, cent vingt-cinq mille trois cent dix-sept. En mil sept cent soixante-seize, cent vingt-trois mille six cent quarante-neuf.

Avant que la Silésie passât sous la domination prussienne, ce pays, si riche en laines, avoit vendu le superflu de cette production aux fabriques des Pays-bas, d'Aix-la-Chapelle et de la Saxe, et l'on retiroit ensuite quelques draps de ces endroits. Cet ordre de choses déplut; on voulut le changer, et l'on défendit tout à-la-fois l'exportation des laines et l'importation des draps étrangers. Nous l'avons déjà dit : on porta ainsi un coup très-sensible aux cultivateurs silésiens, et il

est douteux que l'on ait procuré, par cette fausse opération, le moindre avantage aux manufactures. L'accroissement des fabriques de laine a eu, dans cette province, d'autres causes que cette prohibition, causes qui, sous le régime de la liberté, auroient agi plus puissamment peut-être qu'elles n'ont fait. Nous allons les exposer; mais nous croyons devoir offrir auparavant au lecteur une liste détaillée des exportations de draps de la Silésie en mil sept cent soixante-douze et mil sept cent soixante-treize.

	1772.		1773.	
	PIÈCES.		PIÈCES.	
	Apprêtées.	Crues.	Apprêtées.	Crues.
En Hollande, France, Espagne, Portugal, par Hambourg	513	158	1,693	8
Dito, par Stettin	.....	47	.....	.....
En Italie	2,036	.....	1,290	.....
En Suède	.....	.....	.....	.....
En Danemarck et Norvège	35	.....	74	.....
En Russie	11,977	343	9,271	.....
En Pologne	28,692	1,952	34,872	1,446
En Hongrie et Turquie	1,582	.....	2,078	.....
En pays autrichiens	376	.....	589	.....
En Suisse	.....	.....	54	.....
En Saxe	1,738	5,898	2,381	4,140
Dans le reste de l'Allemagne	781	910	2,000	569
Dans les autres provinces prussiennes	4,327	10,351	9,584	3,204
Dans le royaume de Prusse	2,789	3,228	8,122	106
TOTAL	54,846	22,927	72,008	9,473

En mil sept cent soixante-seize, l'exportation a été, dit-on, de soixante-douze mille sept cent soixante-deux pièces apprêtées, et de dix-sept mille huit cent deux blanches non apprêtées. Total, quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-quatre

pièces. On attribue cet accroissement à plusieurs causes.

Encouragemens à ces manufactures.

D'abord le gouvernement accorde de grands avantages aux drapiers qui viennent s'établir en Silésie; ensuite il leur donne des avances : enfin il a construit par-tout des magasins de laine pour leur usage. Le roi fournit de l'argent de ses caisses, dont on achète de la laine que l'on donne aux manufacturiers au prix coûtant. Dans quelques villes on leur fait des avances sans intérêt pour acheter de la laine, mais il faut qu'ils la mettent en dépôt, et on leur en donne toujours une quantité proportionnée à l'argent qu'ils apportent. C'est-là sans doute un avantage pour le fabricant, puisqu'il peut au moins profiter ainsi du moment où la laine est à bon prix.

Ces arrangemens, administrés avec la persévérance et l'économie prussienne, ont été certainement avantageux aux manufactures de laines en Silésie. Mais d'abord tout cela est indépendant de la défense d'exportation; ensuite d'autres causes

ont dû favoriser ces mêmes fabriques, et forment leur vraïe base. Voici les principales :

Preuvesque leur prospérité est très-indépendante de la prohibition d'exportation.

Il y avoit autrefois quatre à cinq mille hommes de troupes assez mal entretenues en Silésie ; à présent on y en compte quarante à quarante-cinq mille qu'on habille tous les ans. Il ne s'agit pas en ce moment d'examiner si ce grand nombre de troupes est un avantage réel pour le pays. S'il paroît bien difficile que des hommes vêtus simplement, vivans frugalement, ne connoissant de consommations que celles qui influent directement sur la réproduction, soient une dépense nuisible, à ne considérer la chose qu'économiquement ; tant de considérations morales, indépendamment de celles qui tiennent à la population, viennent se mêler à ce calcul, qu'il seroit téméraire de prononcer légèrement ; mais toujours reste-t-il que cet accroissement de troupes fait une grande différence pour les manufactures de draps.

Ensuite les états du roi de Prusse ont, comme nous avons eu occasion de le

remarquer, l'avantage singulier de toucher, par une frontière très-étendue, à des nations barbares, et qui vendent leurs productions crues pour les racheter manufacturées : cette circonstance particulière a sans doute donné un grand avantage aux fabriques prussiennes. Attribuez à ces causes, et non à vos réglemens, leur prospérité en Silésie.

Et en effet, ôtez des exportations de draps de cette province ce qui a été vendu aux Russes, aux Polonois, dans les autres états du roi de Prusse, que restera-t-il? la très-médiocre quantité de quatorze mille cent soixante-quatorze pièces pour l'année mil sept cent soixante-douze, et de quatorze mille huit cent soixante-seize pièces pour mil sept cent soixante-treize. Si l'on songe à l'extension qu'a pris en Europe, depuis mil sept cent quarante, le commerce en général, et sur-tout celui de la Pologne et de la Russie, on comprendra que la Silésie, qui fabriquoit soixante-huit mille pièces de drap en mil sept cent trente-neuf, en auroit fabriqué cent vingt

mille en mil sept cent soixante-seize, sous quelque administration qu'elle se fût trouvée, sous la plus négligente du moins, mais non pas peut-être sous une oppressive. Quoi qu'il en soit, il nous paroît évident que la prohibition d'exporter les laines n'a pas contribué au bien-être des manufactures.

On soutiendra peut-être que ces défenses ont tenu les laines à bas prix, et que ce bas prix, par son influence sur les fabrications, a fait prendre faveur aux draps de Silésie. J'oserai répondre non-seulement qu'on a fait un grand mal à la Silésie, en privant les cultivateurs du prix juste et naturel de leurs laines, mais encore qu'on a fait gratuitement et en pure perte ce mal, à supposer que cette défense l'ait opéré. Pour qu'elle eût produit un véritable bien en faveur des fabriques de la Silésie, il faudroit que les manufacturiers des autres pays y fussent venus chercher la laine, et qu'ils l'eussent fabriquée, puis vendue aux Moscovites et aux Polonois. Car si vous supposez que

personne ne seroit venu acheter les laines silésiennes, alors votre défense est folle et absurde, attendu qu'elle est inutile. Que si les peuples dont vous avez craint la concurrence dans les ventes aux nations du nord, leur ont vendu des draps de leurs propres laines, ou d'autres que des vôtres, il faut qu'une cause très-différente de votre prohibition vous fasse obtenir la préférence sur eux dans les ventes, puisqu'assurément vos prohibitions intérieures n'auroient pas la vertu d'empêcher ces nations de fabriquer pour les autres, et d'aller leur vendre. Reste donc la première supposition.

Or il faut savoir que la Silésie ne fabrique presque point de draps fins, et qu'elle n'en vend aucuns; au contraire, elle en achète des provinces où il s'en fait. Ses manufactures de draps communs sont les plus avantageuses sans doute. Il n'y faut ni art, ni secret; il ne s'agit ni de teinture délicate, ni d'apprêt particulier, ni de beauté; toutes les mains un peu exercées y sont propres: ainsi tout un pays en retire

le profit, tout un peuple y trouve sa subsistance ; mais d'un autre côté, tout y a son prix naturel ; rien de factice, rien d'idéal. Il est donc extrêmement improbable qu'une nation éloignée vienne acheter vos laines, les importe chez soi, les fabrique et les revende à vos voisins à meilleur marché que vous. Cette crainte est chimérique : ou si par impossible une chose aussi peu naturelle arrivoit, ce seroit dans l'ineptie totale de vos fabricans qu'il faudroit en chercher la raison ; et certainement votre défense d'exporter des laines, loin de corriger cette ineptie, l'augmenteroit. C'est donc, à tous égards, une erreur d'attribuer l'accroissement des manufactures de draps en Silésie à cette prohibition ; elle a incontestablement eu d'autres causes, nous venons d'indiquer les principales.

On s'étonne, avec quelque apparence de raison, de ce qu'on ne fabrique pas à Breslau, des draps légers, connus sous le nom de lévantins, pour les vendre en Turquie, en les y envoyant par la Pologne,

et d'autant qu'il se trouve dans cette ville des marchands grecs et arméniens qui envoient dans ces contrées d'autres productions de la Silésie. Probablement les circonstances de cette province ne comportent pas plus de manufactures de laine qu'elle en contient.

Car enfin celles de drap ne sont pas les seules; il en est d'une multitude d'étoffes de laine, dont le siége principal est à Reichenbach ou aux environs. Le village de Langenbihla contient seul quinze cents métiers de ce genre. On a fermé un grand débouché à cette industrie, en établissant des ateliers pareils en Bohême et en Autriche; et pour la soutenir, le roi de Prusse a défendu l'importation des étoffes angloises de ce genre, ou les a chargées de droits exorbitans; mais le débit des étoffes de laine de Silésie n'en a pas moins souffert une diminution extrême. Voici la liste des fabrications en laine que nous donne M. Normann (1).

---

(1) Pag. 1265.

On a fabriqué en Silésie, en..	1739.	1755.	1775.	1776.
Frises, pièces...	2,700	2,810	5,570	5,431
Etoffes, pieces..	42,464	25,866	72,450	72,919
Chapeaux, pièces	.....	51,141	76,902	73,300
Bas, paires....	151,793	201,211	368,591	393,346
Gants douzaines	.....	.....	6,750	8,872

Produits des fabrications de laine.

Cependant M. Normann ajoute qu'on a évalué les exportations en draps et autres laineries, un peu avant la guerre de sept ans, à environ six millions de livres, et, en mil sept cent soixante-dix-sept, à environ quatre millions seulement.

Comment cela peut-il être, si la fabrication de tous les articles de laineries a pris les accroissemens que nous venons de noter? C'est ce que nous n'entreprendrons pas d'expliquer, puisque l'accroissement de la population n'y suffiroit pas. Tout ce que nous pouvons dire pour sauver ces listes du soupçon d'infidélité, c'est que la décadence du débit est marquée comme ayant existé en mil sept cent

soixante-dix-sept, et que les listes même ne vont que jusqu'à l'année mil sept cent soixante-seize. Il s'ensuivroit qu'en mil sept cent soixante-dix-sept le commerce des laineries auroit souffert une diminution subite et considérable, dont nous ne trouvons pourtant pas la moindre trace dans les nombreux mémoires que nous avons sous les yeux. Quoi qu'il en soit, nous croyons qu'une législation sage accorderoit la liberté au commerce des laines. Les manufactures de la Silésie n'en souffriroient point; cette province se fourniroit toujours ses propres consommations, et dans ses exportations elle suivroit l'impulsion des causes étrangères, sur lesquelles ni la défense, ni la permission d'exporter les laines ne sauroient avoir d'influence.

Nous avons vu qu'on évalue la masse des laines de la Silésie à trois millions huit cent quarante mille livres pesant de cette province, qui étant à la livre commune d'Allemagne comme sept est à huit, font trois millions trois cent soixante mille livres, que donnent deux millions de

brebis au moins. On prétend que ces laines ne suffisent pas à ces fabriques, et qu'elle en achète encore huit cent quarante mille livres pesant. Comment cela se peut-il, s'il s'en exporte dans les autres provinces du royaume autant que nous l'avons vu dans la liste du grand marché de Breslau, où l'on a vendu le quart de toutes les laines de la Silésie? Les fabricans du pays n'en ont acheté que les deux tiers à-peu-près. Il s'est évidemment glissé de l'erreur dans ce calcul, sans que nous puissions précisément dire où. Mais ce qui est bien prouvé, c'est que les serviteurs de Frédéric II ont toujours calculé les produits de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, avec exagération, et que par conséquent il faut s'en défier, et toujours en rabattre. Rapprocher les faits, et se former ainsi une idée à-peu-près juste des détails, en considérant l'ensemble, c'est tout ce qu'on peut faire, et c'est aussi le point de vue sous lequel nous nous attachons principalement à montrer les choses prussiennes, pour en donner une idée juste.

La Silésie possède quelques manufactures de coton, d'étoffes mêlées de soie et de fil, et autres de ce genre; mais tous ces accessoires sont peu de chose. Ces sortes d'entreprises particulières n'enrichissent jamais sensiblement un pays. Notre thèse est donc prouvée par les faits. Les ouvrages que beaucoup de mains sont capables de fabriquer, dont les matériaux sont communs et à portée, où chaque ouvrier travaille pour son compte (telles sont les toiles et les laineries ordinaires de Silésie), voilà ce qui peuple un pays, ce qui le rend florissant, ce qui forme un objet d'importance générale. Les manufactures réunies, les entreprises de quelques particuliers qui soldent des ouvriers au jour la journée, pour travailler à leur compte, peuvent mettre ces particuliers à leur aise; mais elles ne feront jamais un objet digne de l'attention des gouvernemens; bien que par un aveuglement inconcevable ils s'en occupent infiniment plus, apparemment parce que les entrepreneurs le leur rappellent sans cesse avec

Fabriques de cotonnades pures et mêlées.

des exagérations auxquelles l'administration a la légéreté de croire.

Fabrication des cuirs.

Les cuirs sont un de ces objets du premier rang, puisque la consommation en est générale. Il s'en travaille une quantité considérable en Silésie. L'exportation des peaux crues y est prohibée comme dans le reste des états du roi; mais ce qui s'en fabrique ne suffit pas à la consommation intérieure. Que dis-je? les tanneries de ce pays ne livrent pas le tiers des cuirs qui lui sont nécessaires. Il tire pour huit cent mille livres de cuir roussi et de maroquin de la Russie et de la Pologne, dont il se réexporte à-peu-près un quart. Cependant ses bestiaux doivent livrer plus de peaux que ses fabriques n'en travaillent à ce compte. On peut donc juger ou que l'agriculteur perd un grand nombre de ses productions, ou qu'il sort des peaux en fraude. Quand cela seroit, quand, sous le prétexte du transit des peaux de la Pologne, le superflu de celles de Silésie iroit trouver un marché, l'agriculture y perdroit encore, car elle supporteroit toujours

4.5.313

110 A

une partie des frais pour les risques et les ruses de la contrebande. Donnez toute sorte de liberté de s'établir aux tanneurs, attendez qu'il en vienne; jusque-là laissez les peaux sortir, et l'agriculteur gagner librement tout ce qu'il peut par ce commerce; et si un pays possède en effet l'avantage de livrer des cuirs mieux travaillés, vendez-lui vos peaux et rachetez-en les cuirs. Si vos souliers, vos bottes, etc., durent plus long-tems en proportion de leur prix, vous y gagnerez infailliblement.

Après avoir traité ces grands objets, il seroit inutile de s'arrêter sur les petits. Ils sont innombrables en Silésie, parce que les premiers, en versant des capitaux dans cette province, y ont introduit et animé l'esprit d'industrie. Ainsi la Silésie a des verreries, des papeteries, des fabriques de dentelles, de tapisseries de toiles, de toiles cirées, des blanchisseries de cire, des ouvriers en pipes, en empois, en amidon, en savon pour les blanchisseries de fil, etc. Ces fabriques nombreuses fournissent le pays; elles exportent même,

sur-tout en Pologne, où toutes ces choses manquent; mais ces objets réunis ne s'élèvent pas à la dixième partie de ce que rapporte la seule toile.

Le règne minéral et ses fabriques sont une grande source de bien-être pour la Silésie. Nous renvoyons, pour les détails de ce genre, à l'écrit que nous avons joint au livre précédent.

V.

LA MARCHE-ÉLECTORALE.

Dans quel esprit nous examinerons les manufactures de la Marche.

Nous avons considéré jusqu'ici par quels procédés l'industrie nationale sait employer à son bien-être les productions que la nature fournit aux provinces que nous passions en revue ; et comme nous avons cru devoir négliger les objets de plus petite importance, qu'amènent la population et la consommation intérieure, l'industrie a pu être rassemblée sous les grands points de vue de la production. Mais pour la Marche-électorale, il nous faut changer de méthode. Elle contient la capitale

capitale de l'état, le centre de la puissance, des richesses, des arts, du luxe, des lumières. Les manufactures établies à Berlin y trouvent un marché immense sous la main, le concours de toutes les sciences, de tous les artistes ; ils peuvent donner à leurs ouvrages une perfection, une beauté qui les fassent rechercher au dehors. C'est pour eux, apparemment, qu'il vaudra la peine de faire venir des matériaux de l'étranger. Tant d'avantages, joints aux privilèges exclusifs qui leur assurent le marché dans les états du roi de Prusse, doivent étendre considérablement leurs profits, et accélérer leur activité, à quelque genre d'industrie qu'ils s'adonnent, soit que l'objet en croisse sur les lieux mêmes, soit qu'ils le fassent venir du dehors. Voyons si ces magnifiques probabilités se réalisent; et pour y parvenir, considérons à part les manufactures de Berlin et de Potzdam, avant que de parler de celles du reste de la Marche.

Manufactures de Berlin et de Potzdam.

Les manufactures en soie ne sont pas entièrement l'ouvrage du dernier roi, comme

Fabriques de soie.

on le pense communément. La culture de la soie doit son origine à son père, qui s'en occupa dès l'année mil sept cent quatorze. Le mobile de cette création fut un régent de collége, nommé Frisch, connu en Allemagne par un grand nombre de livres élémentaires. Il établit de mil sept cent huit à mil sept cent quatorze une plantation de mûriers, qui peut être regardée comme l'origine de toutes les autres. Ce fut lui qui engagea l'académie des sciences, que Frédéric Guillaume favorisa si peu, mais qui cependant n'a encore aujourd'hui (1) d'autres fonds réguliers que ceux qui lui furent assignés par ce prince; ce fut lui qui l'engagea à faire planter cette espèce d'arbres sur les remparts de Berlin et de Spandow. Enfin, l'idée d'en garnir tous les cimetières du royaume, qui a été ensuite l'objet d'une loi générale, vient de Frédéric-Guillaume I.

Leur origine.

Ce ne fut pourtant qu'assez long-temps

(1) Ceci est écrit au commencement de 1787.

après ces premiers essais que s'établirent les manufactures de soie. La première fut une fabrique de velours qu'un Juif établit à Potzdam en mil sept cent trente : presque en même-temps un réfugié françois, nommé Bourguignon, en forma une de soieries à Berlin. Telle est l'origine des manufactures de ce genre, soit dans les états du roi de Prusse, soit à Berlin et à Potzdam en particulier.

On peut également soutenir et nier sans erreur que ces manufactures furent principalement établies par les réfugiés françois, selon le sens dans lequel on prend ces mots. Les réfugiés n'apportèrent ni la culture du mûrier, ni la fabrication de la soie, et même ils ne songèrent à celle-ci qu'un demi-siècle après le refuge. Cette activité ne vint pas d'eux, mais de leurs descendans. L'effet insensible du temps et de la marche des lumières, donna donc lieu à la fondation de ce genre d'industrie plutôt que le refuge ; et quand la révocation de l'édit de Nantes n'auroit jeté en Allemagne aucuns François,

les indigènes auroient formé des fabriques de soie à cette époque.

D'un autre côté, il est incontestable que les descendans réfugiés se livrèrent principalement à cette industrie. De vingt-trois noms que M. Nicolaï a conservés dans sa description de Berlin (1), comme ceux des fondateurs des fabriques de soie à Berlin, à peine quatre ou cinq sont-ils allemands. Voici donc, selon nous, l'impartiale vérité.

La soie est une matière précieuse et chère; c'est là peut-être ce qui fait d'abord que ce genre de fabriques ne sauroit jamais devenir aussi utile à l'Europe que celles de toile ou de laine, parce que, du moins dans sa plus grande partie, et les seules contrées très-méridionales exceptées, cette fabrication ne peut être l'objet que de manufactures réunies. Leur établissement exige de grands capitaux; or les réfugiés n'en avoient que de très-petits

(1) Pag. 518.

lorsqu'ils sortirent de France. Cette circonstance empêcha ceux d'entre eux qui étoient instruits dans ce genre d'industrie, de songer à l'établir : ils commencèrent par faire un petit commerce de soieries. On verra dans notre travail sur la Saxe, à propos des réfugiés de Leipzig, que les ancêtres des grands négocians de soie qui s'y trouvent, alloient, avec un chariot qu'ils suivoient à pied, en Hollande, y chercher des soieries, et revenoient les vendre dans leur nouvelle patrie. Il en fut de même sans doute à l'égard des réfugiés de Berlin. Lorsqu'ensuite, à force d'épargnes et d'industrie, ils eurent amassé des capitaux considérables, ils songèrent à fabriquer les ouvrages qu'ils tiroient du dehors. Probablement donc, sans l'admission de réfugiés en Allemagne, le goût des soieries s'y seroit répandu moins vîte, et les établissemens de ce genre n'y auroient été formés que beaucoup plus tard. Ils fondèrent d'abord le commerce de la soie, et se trouvèrent ainsi les plus à portée d'en établir la fabrication.

Encouragemens.

Cependant l'un et l'autre languirent dans le Brandebourg, jusqu'à ce que Frédéric II, par les encouragemens sans nombre qu'il donna à ce genre d'industrie, fût parvenu à lui imprimer une grande activité. Voici les principaux moyens dont il s'est servi.

Il a établi un magasin de soie, auquel un fonds de trois cent mille livres fut assigné. De ce fonds on achète toutes sortes de soies étrangères, et l'on en paie au prix courant les soies indigènes à ceux qui ne veulent pas ou qui ne peuvent pas les dévider et les préparer. Tous les fabricans sont reçus à tirer des matières de ce dépôt ; les grands, jusqu'à la concurrence de six cents livres par métier, pour neuf mois de crédit ; les petits, jusqu'à celle de quatre cents livres pour six mois. Il leur est permis d'ailleurs, à ce qu'on assure, de faire venir leur soie d'où ils veulent.

Ensuite Frédéric II a institué un bureau du poids des soieries. Là, tous les fabricans apportent leurs ouvrages, et les font examiner et priser. Les priseurs et

les employés de l'accise y apposent un sceau, et ce qui est muni de cette marque peut se vendre et se transporter en tous lieux. Chaque fabricant reçoit en outre, à la fin du mois, une prime de quatre pour cent de la valeur intrinsèque de ses fabrications. M. Nicolaï assure que cette prime coûte chaque année à-peu-près vingt mille écus au roi. Ce fait est précieux : il prouve clairement que l'on ne travaille annuellement que pour cinq cent mille écus de soie à Berlin.

D'un autre côté, nous trouvons dans la gazette du commerce (1) l'article suivant : » L'expérience nous apprend que » quand la soie crue vaut soixante, et » qu'elle est métamorphosée en ouvrage » manufacturé, elle vaut cent, de sorte » que tout pays qui fabrique les étoffes » de soie qu'il consomme, y gagne qua- » rante pour cent de main-d'œuvre. » Ce principe porteroit la valeur de tous les ouvrages en soie manufacturés à Berlin,

(1) Ann. 1785, pag. 192.

à huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois écus ; cependant nous les trouvons évalués à plus du double dans la table générale que donne M. Nicolaï.

Selon lui, la soie travaillée à Berlin a valu un million onze mille trois cent cinquante-cinq écus, et les ouvrages un million six cent soixante-onze mille cinq cent cinquante-sept, ce qui est, à très-peu-près, la proportion de cinq à trois. On ne croira pas que les fabricans aient la générosité de faire présent au roi de la moitié de la prime : que faut-il donc penser de la différence de ces calculs ? Ne seroit-ce pas ici *le petit bout d'oreille échappé par malheur ?*

Frédéric II a fait venir des trieurs de soie, des dévideuses, des dessinateurs, des moulineurs, des apprêteurs, des faiseurs de métiers, etc. de Lyon, de Turin, de la Suisse, de la Hollande, de la Saxe, etc. Il leur a donné des pensions, et il a continué toute sa vie à pensionner ces gens-là, qu'ailleurs les fabriques entretiennent.

Si l'on évalue une masse composée d'un capital de quatre-vingt mille écus, des frais de l'administration continuelle de ce capital, laquelle occupe un chef comptable, un teneur de livres, et autres salariés qui veillent à l'achat et au débit de la soie; des autres frais du bureau du poids des soieries avec tous ses employés; des vingt mille écus donnés annuellement en primes; et enfin, des pensions attribuées aux moulineurs, aux dessinateurs, aux autres artistes, artisans, etc. on verra que ces dépenses appliquées à un grand objet favorable à l'agriculture, comme l'affranchissement des corvées, la division des domaines, etc. auroient certainement été plus utiles à la monarchie prussienne, que l'établissement de toutes ces manufactures, qui, si elles ne peuvent pas se soutenir par elles-mêmes, crouleront inévitablement à la première secousse.

Avant de rapporter l'état des fabriques de soie tel que nous le trouvons dans les auteurs les plus estimés, nous allons donner sur l'administration et les succès de

ces manufactures si chéries, si vantées, si favorisées, des détails que nous trouvons dans un mémoire manuscrit d'un homme profondément versé dans cette partie.

» Aucun monarque, dit-il, n'a prodigué plus de soins et plus de dépenses pour ses fabriques de soie que feu le roi de Prusse; aucun souverain n'a eu de meilleures intentions ni de plus mauvais succès. On peut assurer que Frédéric II n'a jamais été instruit du véritable état de ses manufactures. Les ministres qui ont été à la tête de ce département, lui en ont toujours exagéré les progrès. Les uns ont tenu cette conduite par intérêt, et les autres par une véritable ignorance; mais ceux-ci ne sont pas moins coupables que les premiers. Un ministre d'état, homme de génie, peut embrasser d'un coup-d'œil toutes les branches de commerce les plus utiles pour un royaume. Il peut avoir à cet égard des connoissances générales qui seront infailliblement

» utiles à son pays ; mais il n'en est pas
» des manufactures comme du commerce.
» Si le commerce peut et veut être vu en
» grand, les manufactures veulent être
» observées dans leurs détails, parce que
» dans leurs détails seuls gît le secret de
» leur prospérité. Or il est impossible
» qu'un ministre d'état, surchargé d'im-
» portantes occupations, puisse jamais
» être initié dans les détails si minutieux,
» et néanmoins si nécessaires à la pros-
» périté d'une fabrique de soie. Le minis-
» tre est donc obligé dans ce cas, d'em-
» ployer son discernement à choisir un
» homme digne de sa confiance, un homme
» qui ait fait une étude particulière de
» l'art de manufacturer, et qui à la rou-
» tine de l'ouvrier joigne l'intelligence de
» l'artiste. Le feu roi de Prusse a toujours
» eu soin de se procurer un tel homme,
» et ses ministres ont toujours eu soin
» de rendre ses talens inutiles. Les uns
» l'ont écarté par intérêt (1), c'est-à-dire,

(1) Tarrach.

» parce qu'ils craignoient que sa majesté
» traitant directement avec son directeur
» des fabriques, ils ne perdissent une
» partie de leur autorité, de leur crédit,
» et peut-être quelque chose de plus. Les
» autres ont abusé le roi par ignorance (1),
» c'est-à-dire, parce que leur sot orgueil
» ne leur a pas permis de descendre jus-
» qu'à consulter un particulier sur une
» matière où ils n'entendoient rien, ou
» sur laquelle ils se croyoient parfaite-
» ment instruits; tant l'amour-propre les
» aveugloit! Or, aussi long-temps que le
» gouvernement prussien ne s'écartera pas
» des principes qui ont dirigé jusqu'à
» présent l'administration de ses fabri-
» ques de soie, elles languiront dans un
» état d'autant plus déplorable, qu'il n'y a
» aucune cause physique qui s'oppose à
» leur accroissement et à leur perfection,
» et qui les empêche de rivaliser à ces
» deux égards les manufactures de Lyon.
» Les matières premières ne doivent pas

(1) Goern.

» coûter plus cher au Berlinois qu'au
» Lyonnois, puisqu'il les tire de la même
» source que ce dernier, c'est-à-dire du
» Piémont ; et le prix même des matières
» premières devroit être à l'avantage du
» Berlinois, puisqu'il ne paie point le
» droit de six pour cent d'entrée auquel
» le Lyonnois est assujetti. Quant aux
» frais de transport des deux parts, la
» différence est à peine sensible : les dé-
» fauts des étoffes de Berlin ne sauroient
» être non plus attribués à l'ouvrier : au
» contraire, l'ouvrier allemand est plus
» flegmatique, travaille avec plus d'at-
» tention que l'ouvrier françois, et sa
» main-d'œuvre n'est guère plus chère
» que celle du lyonnois. Celui-ci reçoit
» seize sous de façon pour une aune de
» taffetas ; et celui-là dix-sept sous six de-
» niers pour une pareille longueur de taf-
» fetas, ce qui fait à peine un et demi
» pour cent sur le prix de l'étoffe, éva-
» luée à cinq francs l'aune de France. Ce-
» pendant on peut s'assurer, par le calcul
» en note, de ces deux faits également

» curieux, à savoir ; que le manufacturier
» de Berlin a un avantage de trente pour
» cent sur le manufacturier de Lyon, à
» la foire de Francfort-sur-l'Oder, et qu'il
» ne peut soutenir avec celui-ci la con-
» currence avec les acheteurs étrangers (1).

» D'où provient cette difficulté de ven-
» dre en concurrence des Lyonnois, mal-
» gré cette disproportion extraordinaire
» d'avantages sur eux ? Il faut toujours
» attribuer ces inconvéniens au système
» des ministres prussiens dont nous avons
» parlé plus haut.

» On a très-bien fait d'abord d'accorder
» une gratification annuelle de quarante
» mille rixdhalers (cent cinquante mille

---

(1) Pour rendre plus évidens les avantages du manufacturier prussien sur le manufacturier de Lyon, à la foire de Francfort-sur-l'Oder, nous ferons choix de deux marchands connus à Berlin, tenant les foires de Francfort : savoir, Baudouin, manufacturier de Berlin, vendant lui-même ses étoffes ; et Platzmann, marchand d'étoffes de Lyon seulement.

Les quarante mille écus de gratification annuelle, accordés par le roi aux entrepreneurs, donnent à

» livres) aux entrepreneurs de Berlin, » pour les aider à soutenir la concurrence

---

chacun d'eux un produit de cinq pour cent sur la valeur de leurs marchandises, etc..... 5 pour cent.

Baudouin, outre cette gratification, reçoit encore quatre pour cent sur la valeur des marchandises qu'il exporte... 4

Platzmann paie un droit de quatre pour cent sur les marchandises qu'il vend... 4

Platzmann donne quatre pour cent de provision au commissionnaire qui fait ses emplettes à Lyon..... 4

Le marchand fabriquant de Lyon paie six pour cent du droit d'entrée pour les soies..... 6

Les marchandises de Lyon, pour parvenir à Francfort, coûtent en péages, frais de transport et de douane, au moins. 2

Réduisons le bénéfice du sieur Platzmann à..... 8

TOTAL.....33

N. B. Il est naturel de compter le bénéfice de Platzmann, puisque nous ne comptons point celui du marchand de Lyon, et que le manufacturier de Berlin, dans notre comparaison, n'est pas censé gagner davantage que celui de Lyon. Il se débite à Francfort, aux étrangers, quatre fois plus de marchandises de Lyon que de celles de Berlin; ou pour mieux dire, les étoffes de Berlin ne peuvent absolument soutenir la concurrence.

» avec les manufacturiers, et pour don-
» ner le temps à leurs fabriques de pren-
» dre quelque consistance ; mais par un
» défaut d'observation inconcevable, on
» a prohibé en même temps, et on a con-
» tinué à prohiber l'entrée des marchan-
» dises étrangères dans l'intérieur du
» royaume. L'un ou l'autre de ces deux
« avantages suffisoient. Il est évident que
» ces procédés du gouvernement, en as-
» surant à ses étoffes, bonnes ou mau-
» vaises, un débit dans l'intérieur du
» royaume, étouffent dans les manufac-
» tures prussiennes toute émulation, toute
» envie d'emprunter des connoissances
» étrangères pour perfectionner leurs fa-
» briques. Leur ignorance est sûre de faire
» ici la même fortune que font ailleurs
» l'industrie et les talens. Aussi n'enten-
» dent-ils point le commerce des soies
» grèges, ne savent-ils point faire un
» choix économique des matières qu'ils
» emploient, et ne sont-ils que très-peu
» instruits de la manutention même qu'ils
» ont adoptée. Voilà la principale cause

de

» de la cherté excessive de leurs étoffes.
» Quant à celle de leur imperfection, on
» peut dire également que les manufac-
» turiers, par une suite de leur ignorance,
» font travailler leurs ouvriers avec des us-
» tensiles qui diffèrent de ceux de Lyon,
» et qu'ils ne sont pas à même de cor-
» riger plusieurs méthodes vicieuses aux-
» quelles il paroît que leurs ouvriers se
» sont irrévocablement assujettis.

» Nous ne nous étendrons pas davan-
» tage sur les causes qui nuisent à la pros-
» périté des fabriques de Berlin. On peut
» consulter à cet égard le mémoire *sur les*
» *manufactures de Lyon*, où l'auteur en a
» beaucoup appris, et encore plus fait
» entrevoir, touchant les fabriques de
» l'Allemagne. Nous ne répéterons pas
» même ce qu'il dit de cette tolérance du
» gouvernement touchant les fraudes et
» les tromperies des entrepreneurs, qui,
» dans leurs étoffes, font suppléer la tra-
» me à l'organsin, ce qui rend ces étoffes
» moins chères à la vérité, mais beau-
» coup plus mauvaises; ce bon marché

» d'ailleurs étant au profit du seul manu-
» facturier, qui ne laisse pas de vendre
» sa marchandise aussi cher que si elle
» avoit été fabriquée selon l'ordonnance
» du règlement. Nous finirons donc par
» exposer l'état actuel de ces fabriques.

» Les dépenses et les efforts multipliés
» du feu roi, n'ont pas laissé que de
» faire monter à un certain nombre les mé-
» tiers qui les composent : on en compte
» seize cent cinquante, tant à Berlin qu'à
» Potzdam, Francfort et Kœpnick; mais
» il s'en faut bien que le produit de ces
» métiers équivaille au produit d'un même
» nombre de métiers à Lyon. Un ouvrier
» berlinois fait tout au plus annuellement
» les deux tiers de l'ouvrage que fait un
» ouvrier lyonnois. Sur ces seize cent cin-
» quante métiers, on peut en compter en-
» viron douze cents de taffetas, d'étoffes
» brochées, de velours, etc. le reste ap-
» partient aux fabriques de gazes, qui
» produisent annuellement environ neuf
» cent quatre-vingt mille aunes de Berlin
» (l'aune de France est un et trois quarts

» de celle de Berlin). Les douze cents
» métiers d'étoffes ne produisent que neuf
» cent soixante mille aunes, ce qui fait
» en tout dix-neuf cent quarante mille
» aunes. Tous ces métiers réunis consom-
» ment cent quatorze mille livres de soie
» grège, de la livre seize onces (1). Il se
» fabrique encore à Berlin environ vingt-
» huit mille paires de bas de soie, ce qui
» consomme à-peu-près cinq mille livres
» de soie grège. C'est principalement à
» fabriquer des bas qu'on emploie la soie
» du pays : cette soie est d'une qualité
» supérieure à celle du levant, mais dans
» les états prussiens on connoît si peu l'art
» de la filer, qu'elle ne peut être employée
» que difficilement dans les étoffes. Au
» surplus, les fabricans de bas s'en ser-
» vent avec d'autant plus d'avantage,
» qu'étant à bon marché, et d'une qualité
» forte, elle forme des bas qui méritent la
» préférence sur ceux de Nîmes et de

(1) Soixante-sept mille livres pesant d'étoffe, emportent cent quatorze mille livres de soie brute.

» Lyon, attendu que dans ces villes on ne » se sert que d'une soie de rebut pour cet » objet. On fait annuellement dans les » états prussiens huit à douze mille livres » de soie ; mais il s'y trouve assez de mû- » riers pour en faire trente mille livres. Si » les inspecteurs des mûriers provençaux » et italiens qui sont pensionnés du roi » remplissoient mieux leur devoir, on » pourroit obtenir la somme ci-dessus : » mais le gouvernement s'occupe si peu » de ces gens-là, qu'ils ne cherchent point » à sortir de leur inaction.

» D'après ce que nous venons d'exposer, » il est aisé de calculer que le produit des » fabriques prussiennes est loin de suffire » à la consommation d'étoffes qui se fait » dans l'intérieur du royaume : on peut » avancer hardiment que la contrebande » fournit un bon tiers de ces étoffes. Le » peuple est d'autant plus avide de s'ap- » provisionner d'étoffes étrangères, qu'elles » sont moins chères, plus belles et meil- » leures que celles que le monopole veut » le contraindre d'acheter. »

Passons à l'état des fabriques de soie de Berlin selon les auteurs allemands. M. Nicolaï nous donne celui-ci pour l'année mil sept cent quatre-vingt-deux.

ENTREPRENEURS.	Métiers.	Pièces.	Valeurs.
Michelet, depuis 1748.....	139	2,163	175,000 écus.
Frédéric Baudouin, dep. 1753....	148	300	130,000
Frédéric Bernhard, juif, dep. 1750.	29	580	58,000
Sac Blanc, dep. 1772.....	60	800	70,000
Klinz, dep. 1759.....	49	1,950	63,970
Meyer Levi, juif, dep. 1765.....	19	.....	.....
Bardemin, dep. 1776.....	65	1,500	90,000
Israël Marcus, juif, dep.....	.....	.....	.....
Isaac Hirsch, juif, dep. 1775.....	7	.....	6,000
Baron.....	40	.....	22,800
Woehlermann, dep. 1771..... Il avoit 118 métiers en 1784.	86	5,000	70,000
Palmier.....	120	.....	.....
Jérémie Baron.....	.....	.....	.....
Panconius.....	.....	.....	.....
Querhammel, dep. 1776.....	28	1,456	15,600
Benoît.....	.....	.....	.....
Jean-Louis Rudolphi, dep. 1780.	44	2,500	15,000
Dix petites manufactures.....	172	.....	.....
TOTAL.....	1,006	16,249	706,370 écus.

M. Nicolaï évalue le total des manufactures en étoffes de soie établies à Berlin,

à cinquante-six, occupant mille quatre-vingt-trois métiers, qui ont fabriqué trente-quatre mille cent trente pièces, de la valeur d'un million cent six mille neuf cent dix écus.

MANUFACTURES DE BAS DE SOIE.	Métiers.	Paires.	Valeurs.
Delon, établi en 1694, à présent Duchêne.....	36	7,800	23,400 écus.
Frères Bardin, depuis 1776..	27	6,600	19,800
Fetting, depuis 1763.....	20	6,000	18,000
Doctsch, depuis 1775.....	11	.....	.....
Fraisinet, depuis 1756.....	6	1,800	4,500
Et vingt-six maîtres séparés, à.	60	.....	.....
TOTAL.....	155	22,200	65,700 écus.

M. Nicolaï évalue cet article à quarante-trois mille deux cent paires de bas, faisant une valeur de cent vingt-deux mille quatre cents écus.

RUBANS DE SOIE.

ENTREPRENEURS.	Métiers.	Valeurs.
Bonte, depuis 1772.....	30	15,000 écus.
Conradi, dep. 1764.....	10	2,000
Favreaux. Il avoit 150 métiers en 1784.	100	54,000
Fletschow, depuis 1782..... 145 métiers en 1784.	50	.....
Joly, dep. 1782.....	6	2,000
Krugermann, dep. 1781..... ..	4	1,113
Lautier, dep. 1752.....	50	13,000
Rabe, dep. 1752.....	50	13,100
Philippe, dep. 1772.....	30	15,000
Steinweg, dep. 1764.....	6	2,684
Stampf.	30	20,100
Friedlaender, juif, dep. 1782.....	4	4,500
Laspayres, dep. 1779.....	44	15,000
Wieler, dep. 1779.....	4	1,800
TOTAL.....	418	159,297 écus.

Produit des fabrications en soieries.

M. Nicolaï porte le total des valeurs à cent soixante mille cent quarante-un écus: des passementiers en outre ont occupé cinq cent sept métiers.

Fabriques en fleurs.

Une fabrique de fleurs établie en mil sept cent soixante-dix par Rieny, et qui appartient à présent à un marchand nommé Friedel, occupe cent quarante femmes, et a fait en mil sept cent quatre-vingt-deux,

pour vingt-quatre mille écus de marchandises, dont la grande moitié s'est vendue hors du pays. Freskow en a une autre qui occupe trente femmes.

Fabriques en blondes.

On compte aussi à Berlin trois fabriques de blondes, dont deux occupent trente-quatre ouvriers.

Broderies.

On y brode aussi en or, en argent, en soie. La veuve Roitsch a une manufacture de cette espèce qui occupe soixante-dix-sept ouvriers, et qui a fait de l'ouvrage en mil sept cent quatre-vingt-deux, pour vingt-un mille six cents écus.

Fabriques en étoffes mi-soie.

Deux cent quatre-vingt-dix-huit métiers, dont cent quatre-vingt-huit appartiennent à quarante-six maîtres particuliers, et le reste est divisé en cinq fabriques, ont travaillé en ouvrages demi-soie, et ont livré en mil sept cent quatre-vingt-sept, neuf mille neuf cent soixante-dix pièces, valant deux cent quatre-vingt-deux mille cent écus.

Nous trouvons donc un total de deux mille quatre cent soixante-un métiers, en y comprenant les cinq cent sept de maîtres

passementiers, et dix-neuf cent cinquante-quatre en les décomptant. M. Nicolaï n'en admet que dix-neuf cent vingt-deux, quoique les données particulières que nous venons d'inscrire dans ce paragraphe soient tirées de son ouvrage. S'il n'y a point d'erreur typographique dans cette partie de son livre, nous ne concevons pas comment il a compté.

Les sommes particulières énoncées donnent un total de neuf cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-sept écus. A la vérité, les valeurs de bien des manufactures y manquent. Si nous admettons les sommes totales de M. Nicolaï, un million quatre cent trente-cinq mille cinquante-un écus sera la valeur des ouvrages de soie pure, quelques petites manufactures exceptées; et en y ajoutant les ouvrages demi-soie, cette valeur montera jusqu'à un million sept cent dix-sept mille trois cent cinquante-un écus. M. Nicolaï suppose un total d'un million six cent soixante-onze mille cinq cent cinquante-sept écus. Encore une fois, nous ne savons pas comment

il calcule : son résultat est, dans l'un des cas, au-dessous, et dans l'autre beaucoup trop au dessus de ce que l'on trouve en nombrant les sommes particulières.

Voici l'état des manufactures de soie de Potzdam, tel que nous le donne le même auteur, mais sans y ajouter les valeurs.

Manufactures de Potzdam.

1°. La manufacture des velours, etc. des frères Hirsch, établie en mil sept cent trente : le roi lui a donné en mil sept cent soixante-quinze, sept mille écus et quatre maisons pour loger les ouvriers : elle a trente-quatre métiers en velours, et vingt-six en étoffes de soie. 2°. Celle de Bombasin d'Ackermann : depuis mil sept cent soixante-quatre elle a neuf métiers. 3°. La manufacture d'étoffes de Bernhard Isaac, établie depuis mil sept cent cinquante-huit ; elle a trente métiers : le roi lui a fait bâtir une grande maison à trois étages, et lui a donné trente mille écus. 4°. Celle d'Israël Marcus, en gros-de-tours et damas, a quarante-quatre métiers. 5°. Différens maîtres particuliers font travailler trente-quatre métiers. 6°. Une manufacture

de bas de soie, et une de rubans occupe dix métiers.

Total des métiers en soie à Potzdam, cent quatre-vingt-sept, en exceptant ceux de bas, dont le nombre n'est pas spécifié, parce que peut-être il n'y en a qu'un.

Quoi qu'il en soit, M. Nicolaï assure (1) que les fabricans en soie de Potzdam reçoivent une prime de six pour cent de la valeur de leurs fabrications, fixée d'après le poids. Nous avons vu que ce même auteur dit qu'à Berlin, les fabricans reçoivent quatre pour cent. Faut-il admettre, pour sauver l'exactitude de M. Nicolaï, que les fabricans de la capitale sont moins favorisés à cet égard que ceux de la résidence? Cela seroit assurément fort étrange; et notre incertitude est d'autant mieux fondée, que M. Normann, autre auteur très-exact, dit (2), en parlant de Berlin, que la prime est de six à huit pour cent de la valeur de la soie manufacturée: aussi

(1) Pag. 1275.

(2) Pag. 957 de son ouvrage.

avance-t-il qu'on a compté en juin mil sept cent soixante-quinze, (car cette prime se paie annuellement dans le courant de ce mois), cinquante-huit mille écus pour cet objet. En admettant ce fait, et prenant sept pour le terme moyen de la prime, parce qu'on pourroit supposer que certains ouvrages en reçoivent une de huit, et d'autres une de six pour cent, nous trouverions encore que la soie manufacturée n'équivaut qu'à huit cent vingt-huit mille six cents écus de Prusse, c'est-à-dire, à environ trois millions deux cent mille livres, et non à quatre millions, comme le suppose M. Nicolaï.

Résultats généraux.

Tous ces faits prouvent qu'on ne montre pas cette partie telle quelle est ; il est donc impossible d'accorder de la confiance aux résultats présentés comme authentiques. Il y a seulement deux faits palpables; le premier, c'est que le roi de Prusse ne soutient les manufactures de soie qu'à force de bienfaits, soit continuels comme la prime, soit extraordinaires comme les dons de maisons et de capitaux. Le second,

c'est que ce genre de fabriques n'est pas aussi considérable qu'on nous le dépeint, car les calculs même qu'on nous offre sont en contradiction avec les autres données qui devroient en former la base.

Mais pourquoi faut-il donc que le roi de Prusse paie à ses sujets une partie des étoffes de soie qu'ils portent? Pourquoi ne pas laisser plutôt cet argent à ceux qui le gagnent, que de le donner à des manufacturiers? Il est tant d'autres dépenses plus utiles! Un seul exemple éclaircira notre pensée.

Frédéric II envoyoit les chevaux de sa cavalerie en pâture, dans les mois d'été, à la charge des cultivateurs; c'étoit pour ceux-ci une oppression très-douloureuse. Le roi régnant vient d'abolir cette servitude, et ce sera pour lui une dépense d'environ six cent mille livres. Voilà cinquante mille écus fort équitablement et fort politiquement employés; et cette mesure aura une très-grande et très-favorable influence sur l'importante manufacture de la cultivation. Si le feu roi eût fait

des usages pareils des sommes qu'il a données aux manufactures que son pays ne comporte pas, il lui auroit procuré des avantages beaucoup plus réels et plus solides, qu'en y forçant l'établissement de tant de fabriques.

Manufactures de soie du reste de la province.

Nous dirons, pour achever le tableau des manufactures de soie dans le Brandebourg, que le reste de la Marche-électorale contient neuf métiers en velours, cent huit en étoffes de soie, et sept en rubans de soie et demi-soie : total, cent vingt-quatre métiers, occupant cent quarante-six ouvriers, qui ont fourni pour quatre-vingt-dix-sept mille sept cent neuf écus d'ouvrages, dont on a débité dans le pays pour soixante-seize mille quatre cent quarante écus, et au dehors pour dix-neuf mille trois cent quarante-neuf. Nous ignorons si ces manufactures reçoivent la même prime que celles de Potzdam et de Berlin, et comment elles la retirent. Envoient-elles leurs ouvrages à l'une de ces villes qui sont le siége des bureaux établis pour cet effet? Et notez ici combien il est nécessaire

de faire entrer ces deux bureaux dans l'évaluation de ce que coûtent ces manufactures au roi. Si les fabriques éparses dans la province sont obligées d'envoyer leurs ouvrages à Berlin, ou à Potzdam, voilà des faux-frais, à moins qu'elles ne livrent leurs fabrications à des marchands de la capitale, ce qui est d'autant plus probable, que quelques-unes de ces manufactures sont des branches des fabriques appartenantes aux entrepreneurs qui résident dans ces grandes villes.

Il faudroit encore savoir si les primes et toutes les mesures prises pour animer ce genre d'industrie n'ont pas fait naître la fraude. C'est une manœuvre dont on a vu des exemples, que des fabricans, pour se procurer les bienfaits de l'état, ont fait venir des étoffes en fraude, et les ont présentées comme leurs ouvrages. Les fabricans prussiens passent pour connoître cet expédient. Ils vont à toutes les foires, ils y font voiturer leurs marchandises. Peut-on visiter toutes les caisses qu'ils emballent? Ils en reviennent, ils rapportent

des ballots, il est encore impossible de les examiner tous; d'ailleurs la corruption des préposés à ces visites sauvera toujours les manufacturiers de cette possibilité; enfin il est nécessaire qu'il entre des soies en fraude dans les états du roi de Prusse. Les ouvrages faits de cette production sont d'un usage beaucoup trop répandu, pour que même les calculs les plus élevés que nous donnent les divers auteurs sur cet objet soient au niveau de la consommation intérieure du pays, quelque borné qu'y soit le luxe. Mais si l'on peut introduire une certaine quantité de soieries en fraude, il y en pénètre bientôt davantage, et c'est peut-être parce que les entrepreneurs eux-mêmes font cette contrebande, qu'elle n'éclate pas autant que celle du tabac et du café. Pour peu que cette fraude soit considérable, on sent que les dons gratuits, la prime continuelle, les frais de bureaux, etc. absorbent, et au-delà, le gain que la monarchie prussienne peut faire sur la main-d'œuvre de tout le reste, et que ce prétendu gain est tout-à-fait illusoire.

Mais

Mais il est temps de passer à un objet d'une importance beaucoup plus réelle pour la Marche, parce qu'elle en produit la matière première : ce sont les ouvrages en laines.

Manufactures de laines.

Les manufactures de laine remontent à la plus haute antiquité dans la Marche, parce que ce pays a toujours été très-favorable à la production de l'animal qui la fournit. Les plus anciens habitans du pays s'en occupoient déjà avant d'être convertis au christianisme. On peut voir les preuves de ce fait singulier dans l'ouvrage curieux de M. Mœhsen, intitulé : *Histoire des sciences, et sur tout de la médecine, dans la Marche de Brandebourg* (1). Cette industrie augmenta beaucoup dans la suite par un hasard heureux sous ce rapport, mais qui n'est jamais perpétuel, le voisinage de peuples ignorans et barbares. Il y avoit alors une foule immense de drapiers répandus dans le Brandebourg, qui

(1) *Geschichte der Wissenschaften in der Marck Brandenburg*, pag. 217 et suiv.

envoyoient leurs ouvrages aux villes anséatiques maritimes, d'où ils étoient répandus en Danemarck, en Suède, en Russie, etc.; mais lorsque d'autres peuples, auxquels la nature avoit donné de plus belles laines, eurent une marine, et lorsque ceux du nord acquirent assez de lumières pour fabriquer eux-mêmes leurs étoffes communes; lorsque les villes anséatiques furent déchues de leur splendeur, et que des guerres intestines ravagèrent l'Allemagne pendant des siècles entiers, les manufactures de laine du Brandebourg reçurent un grand échec.

Les souverains voulurent les relever, et n'y surent employer que le régime des prohibitions. Celle de l'exportation des laines est assez ancienne. C'est un fait bien remarquable que les manufactures de laine aient le plus fleuri en Allemagne, lorsque de pareilles prohibitions n'existoient pas, et que l'on n'en ait jamais voulu conclure que ces défenses sont au moins inutiles, et que l'éclat des fabriques dépend d'autres causes. Ces causes existent dans le

pays, ou elles n'existent pas. Si elles existent, ce seront elles qui feront fleurir les manufactures, sans et même malgré les prohibitions; si elles n'existent pas, quelques lois que vous fassiez, vos manufactures ne prospéreront jamais.

Voyons cependant quel est, dans la Marche-électorale, l'état de ces manufactures soutenues par tant de mesures que Frédéric II croyoit favorables. Lagerhaus.

Il y a d'abord à Berlin un grand établissement, royal dans son origine, mais cédé, en mil sept cent soixante-quatre, moyennant une rétribution considérable, à des entrepreneurs. Il se nomme le Lagerhaus. On y fabrique, 1°. des draps fins; 2°. toute sorte de draps ordinaires, de frises, de flanelles, de molletons, etc.; 3°. toute sorte d'étoffes de laine.

La première de ces fabrications y est annexée en forme de monopole. Le Lagerhaus a le privilège exclusif des draps fins dans tous les états du roi. Non-seulement tous ceux qui viennent de l'étranger y sont défendus, mais encore aucun fabricant,

dans les provinces prussiennes, n'ose en faire ou en débiter. Le Lagerhaus livre en outre tous les draps fins pour les officiers de l'armée, et cela seul lui assure un débouché immense.

Cet établissement a contenu, en mil sept cent quatre-vingt-cinq, deux cent vingt-un métiers en draps et en étoffes, sur lesquels trois cent trente-neuf ouvriers ont travaillé neuf mille deux cent quatre-vingt pièces, valant quatre cent soixante-quatorze mille trois cents écus. Un grand nombre d'ouvriers particuliers, tant à Berlin qu'à Brandebourg, Ruppin et Treuenbrietzen, travaillent pour le compte du Lagerhaus, parce qu'il livre aussi les draps communs à beaucoup de régimens. On y a joint un grand magasin de laine, d'où l'on fournit la laine aux ouvriers, qui peuvent ensuite y venir apporter leurs ouvrages, qu'on leur paie comptant.

ETAT des manufactures en laine à Berlin, en mil sept cent quatre-vingt-deux.

MANUFACTURIERS.	Métiers.	Pièces.	Valeurs.	Débité dans le pays.	Débité au dehors.
			écus.		
Wegeli et fils.....	360	9,630	176,400		
Hesse.....	407	11,350	152,100	89,000	63,100
Les héritiers Bouesse, depuis 1769.....	36	600	32,000		
Paetsch, dep. 1743..	60	2,800	22,000		
Dikow, dep. 1774...	42	1,300	22,400		
Knoerster, dep. 1759.	18	360	7,200		
Lehmann, dep. 1743.	17	610	9,500		
Pétrold, dep. 1748..	41	820	17,200		
Kahlert, dep. 1734..	71	2,210	25,230		
Janke, dep. 1730...	30				
Rudel le jeune, depuis 1755.....	20				
Kachlowsky, depuis 1758.....	16				
Bauer, dep. 1734...	21				
Schulz, dep. 1763..	6				
Schulze, dep. 1782..	14				
Weydingerin, depuis 1774.....	30				
Outre cela, 105 différens maîtres en étoffes de laine ont fait travailler.....	2,200				
51 maîtres drapiers, qui ont travaillé, tant pour eux que pour le Lagerhaus, ont fait pour leur compte, sur.....	248	8,194	143,700		
TOTAL.....	3,637	37,874	607,730	89,000	63,100

Fabriques de bas au métier, et de chapeaux.

Nous ajouterons que les fabricans de bas au métier ont fait soixante-cinq mille trois cent douze paires de bas ou de gants, valant cinquante-quatre mille neuf cent cinquante écus. On a tricoté neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze paires de bas de laine, d'une valeur de trois mille trois cent trente écus. Les chapeliers, au nombre de cinquante-neuf maîtres, ont fabriqué pour quarante-cinq mille deux cent quarante écus ; ils ont employé quarante-six compagnons et vingt-huit apprentis.

Les fabriques de laine de Potzdam sont peu importantes ; on y compte quarante-quatre métiers en draps et en étoffes de laine, douze de bas, et une manufacture de chapeaux.

Fabriques de coton.

Les fabriques de coton sont considérables à Berlin; voici les détails que nous donne M. Nicolaï à ce sujet:

MANUFACTURIERS.	Métiers.	Valeurs.
Veuve Simon, depuis 1745.	90	39,000 écus.
Du Titre, dep. 1756....	74	40,000
Hankel, dep. 1757.....	35	
Sieburg, dep. 1763.....	73	49,160
Wulf, dep. 1767.....	78	
Ermeler, dep. 1756.....	10	
Bartsch, dep. 1756.....	55	
TOTAL.....	415	128,160 écus.

Il y a encore en outre trente-huit fabricans de moindre considération, qui font aller trois cent cinquante métiers. Le tout ensemble a fabriqué soixante-six mille trois cent cinquante-cinq pièces, tant perses qu'indiennes et autres cotonnades, formant une valeur de quatre cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-douze écus.

Il faut compter aussi en velours de coton, manchester et autres ouvrages de coton et demi-coton, trois cent quatre-vingt-treize métiers, qui ont fabriqué dix mille dix pièces, valant cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante-cinq

écus. Parmi ces fabrications, sont comprises celles d'une assez grande manufacture de manchester, établie en mil sept cent soixante-neuf, et qui a soixante-quatre métiers.

Notons encore deux manufactures de futaine, dont l'une a quarante-six et l'autre quarante-huit métiers, sans compter ceux de quelques maîtres futainiers particuliers.

On trouve à Potzdam une manufacture d'indiennes à vingt-un métiers; une autre de quinze métiers, établie pour le compte de la compagnie du commerce maritime; divers tisserands particuliers d'indiennes, possédant soixante-dix-huit métiers; trois petites fabriques de manchester à huit métiers; deux métiers à futaine; un de bas et de bonnets de coton.

Toiles. On fabrique quelques toiles à Berlin, mais c'est un très-petit objet. M. Nicolaï admet dans cette ville quatre-vingt-six maitres tisserands, qui font aller cent soixante-douze métiers, sur lesquels ils ont fabriqué deux mille trois cent dix pièces de

toutes sortes de toiles, de la valeur de cinquante-six mille huit cents écus.

A Potzdam, il y a des tisserands en toiles, formant deux maîtrises, qui mettent en activité soixante-quatorze métiers; une manufacture réunie en toiles et futaines, qui emploie vingt-huit métiers; enfin une fabrique de toiles de chanvre à trois métiers.

On fait quelques dentelles fines à Berlin et à Potzdam; mais quand bien même on réuniroit les manufactures de fil et de rubans de fil, ce ne seroit pas encore un objet qui valût la peine d'être mis en compte.

Tanneries.

Les cuirs sont toujours un article important pour un pays, puisqu'ils influent directement sur l'industrie rurale. Les tanneurs de Berlin ont travaillé, en mil sept cent quatre-vingt, cent trois mille six cent dix-neuf peaux, et leur fabrication a valu deux cent quarante-neuf mille cinq cent six écus. (Le prix de la matière première étoit soixante-dix-huit mille deux cent cinquante écus.) On en a vendu

pour cent soixante-dix-neuf mille cinq cent six écus dans le pays, et pour soixante-dix mille écus au dehors. Mais en mil sept cent quatre-vingt-deux, tous les ouvrages de ce genre n'ont rapporté que cent trente-quatre mille cinq cent quarante-deux écus.

Mégisseries. Les mégisseries ont occupé, en mil sept cent quatre-vingt, soixante-seize ouvriers; ils ont fabriqué quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents peaux de toute espèce, valant quarante-sept mille sept cent trente-trois écus. (La matière première a coûté vingt-cinq mille sept cent soixante-quinze écus.) Il en a été consommé dans le pays pour vingt-neuf mille neuf cent trente-trois écus, et au dehors pour dix-sept mille huit cents. En mil sept cent quatre-vingt-deux, leurs ouvrages ont valu soixante-un mille six cents écus.

Il y a parmi les tanneurs une grande fabrique réunie, qui seule a fourni dix mille sept cent quarante peaux, valant trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-onze écus, y compris les matières premières, lesquelles ont coûté douze mille

écus. Elle a vendu aux foires pour neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze écus; le reste a été consommé dans le pays. Il faut y ajouter encore deux fabriques de maroquin: l'une a fourni cinq mille peaux, valant six mille cent écus; l'autre deux mille dix peaux, qui ont rapporté cinq mille écus. La fabrique de cuirs danois a livré huit mille peaux, valant trois mille trois cents écus. Potzdam contient trente tanneurs et quelques mégissiers.

Sucre.

La grande manufacture de raffinerie de sucre appartient, à Berlin, aux héritiers Splittgerb, et possède le privilége exclusif de la vente des sucres dans tous les états du roi à l'occident du Weser. Elle a trois grandes maisons à Berlin, une auxiliaire établie à Breslau pour la Silésie, et une autre à Bromberg pour la Prusse. J'ai peine à croire que ce monopole très-odieux suffise à la consommation de près de cinq millions d'individus. Toujours est-il certain qu'il a considérablement enrichi les entrepreneurs, et renchéri le sucre dans les états du roi de Prusse, comme nous

le démontrerons au livre du commerce. Or, il est évident que renchérir une denrée aussi essentielle pour tout le peuple, afin d'avoir un manufacturier riche dans son pays, ou même d'en retirer une somme d'argent, est une politique très-absurde.

Parmi les fabriques tirées du règne minéral, deux seules méritent que nous en fassions mention ici.

Fabriques du règne minéral.

La première est celle des galons d'or et d'argent. Elle fut d'abord formée pour le compte du roi ; mais en mil sept cent soixante-trois, il la céda au juif Ephraïm, moyennant une rétribution annuelle très-considérable. Elle a un débit certain, soit à cause du monopole qui lui est attribué, soit parce qu'il n'est pas un seul régiment de campagne dont les officiers n'aient quelques galons d'or ou d'argent, quelques brandebourgs, etc. sur leurs habits. Cette fabrique faisoit travailler, en mil sept cent quatre-vingt-deux, huit cent treize personnes, et la valeur de ses ouvrages a

été de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent cinquante-un écus.

La seconde est la manufacture royale de porcelaine: c'étoit la manufacture favorite du feu Roi; il la voyoit toujours lorsqu'il venoit à Berlin. A la vérité les ouvrages en sont presque aussi beaux qu'ils puissent sortir de la main des hommes, et la manufacture de Sèvre est certainement la seule qui l'emporte par les dessins et les formes. Mais la nature ne favorise pas cette fabrique; la porcelaine en est lourde et d'un blanc bleuâtre; de sorte que pour la pâte et la couverte, la porcelaine de Berlin est à notre gré au-dessous de celle de Dresde, et même de celle de Furstemberg. Avec tous les efforts que le roi de Prusse fait pour elle, cette fabrique n'est presque pas en état de se soutenir. Frédéric II employoit dans cet objet trois moyens principaux. Les présens qu'il faisoit soit au-dedans, soit au-dehors, étoient le plus souvent de la porcelaine de sa manufacture. Il avoit, selon sa coutume, défendu l'entrée des porcelaines

étrangères, et accordé à sa fabrique un monopole dans tous ses états. Enfin, il avoit conçu et exécuté l'idée singulière d'obliger chaque juif qui vouloit obtenir la permission de se marier, non-seulement à acheter pour cent écus de cette porcelaine, mais encore à la revendre hors du pays, en prouvant la réalité de cette vente.

Il se trouve un grand nombre de juifs dans les états du roi de Prusse, parmi lesquels il en est même d'immensement riches. Ils y sont mieux traités individuellement que presque par-tout ailleurs. On anime leur industrie au lieu de l'étouffer; on la tourne vers des objets utiles. Nous avons vu qu'ils y sont en possession de beaucoup de fabriques. Cependant la partie industrieuse de cette nation est toujours infiniment petite en comparaison de la mercantile; et pour savoir si le singulier réglement du roi a quelque utilité réelle, il faudroit déterminer si c'est une bonne politique de forcer en quelque sorte les juifs au trafic.

Il est une loi très-ancienne dans le

Brandebourg, qui leur défend tout achat, tout commerce de laine ; et nous avons vu jusqu'à quel point Frédéric-Guillaume l'avoit aggravée. Cette loi avoit été promulguée pour arrêter l'exportation des laines, et sans doute elle n'y avoit pas réussi, puisque ce prince, par un acte de férocité digne d'horreur, porta la peine de mort contre l'hébreu qui oseroit entreprendre ce trafic (1). Nous sommes assurément, sans aucune exception, les défenseurs de la liberté la plus entière du commerce ; cependant il nous faut avouer que la prohibition relative aux juifs a été motivée par des prétextes très-spécieux.

Il est une différence essentielle entre le marchand ordinaire et le marchand juif. Le premier attend que son chaland, vendeur ou acheteur, vienne le chercher; l'autre va le trouver. Le juif épie le moment où celui-là sera tenté de vendre à plus bas prix, ou d'acheter au meilleur ;

(1) Voyez livre troisième, pag. 116, en note.

il examine avec le plus grand soin quelle marchandise a le plus d'attrait pour tel ou tel acheteur ; il la leur présente, s'il le peut, dans le moment même où il a le moins les moyens de l'acheter ; il en excite en lui le desir ; et quand il croit ce desir suffisamment irrité, il la lui offre à crédit, ou sous les conditions du marché le plus facile à conclure, mais au fond excessivement ruineux pour celui auquel le juif le propose. Ces offres sont faites au peuple ignorant, à des femmes foibles ; au moment où les passions sont le plus vivement allumées par l'idée de la jouissance, et les pauvres dupes ne prévoient pas plus les regrets qu'ils se préparent pour l'instant où il faudra payer, que le sauvage qui vend son hamac le matin, et qui pleure le soir, de ce qu'il ne l'a plus, lorsqu'il veut s'y coucher. Il est donc très-probable que les juifs engageoient le pauvre cultivateur à vendre ses laines à vil prix, et les revendoient de même ensuite, pour faire des marchés plus surs.

Mettre un impôt sur une telle race d'hommes,

7.5.313

100 A

BOURG, EN 1775.

ALEUR des TÉRIAUX.	NOMS DES ENTREPRENEURS, ET *ANNÉES* DES ÉTABLISSEMENS.
écus.	
...4000	J. C. WIDER.....1754.
...6800	P. WIDER.....1764.
...1800	J. GRANIER.....1728.
...2500	Venve BRUGIER.....1734.
...4420	J. P. BOUVIER.....1770.
...2100	Le même.....1739.
..32300	Elle est anciennemunt établie.
....420	De même.
..9800	M. PASSELER, Conseilleur des Domaines...1732.
...6000	H. F. WELNMANN.....1766.
...708	Maîtrise établie depuis long-tems.
..30000	D°. de même.
..4800	J. C. TELCKI.....1762.
..3668	J. C. HAASE.....1767.
..3410	C. P. BRAND.....1748.
.13000	Freres SCHIVARZ.....1753.
.16000	Maîtrise établie depuis long-tems.
..1250	J. PASCAL.....1732.
.25000	Réfugiés François, Etablis depuis plus de 70 ans.
.13000	CENNY et BONTÉ.....1736.
..6000	J. L. SPORREN.....1766.
..4909	M^r. GUICHARD, Conseiller de la Cour.....1758.
191885	

arch. Pruss. Tome III, in-8°. page 132.

4.5.313

160 B

MONARCHIE PRUSSIENNE.

RÉC L E

Du Produit des e-vingt-deux.

F A B R	Vendu dans le pays.	Vendu au dehors.
En soie { Manufacture de ..... d'ét ..... de ..... de ..... d'ét	1,245,688	487,408
{ Manufacture de ..... de ..... d'ét		
	530 071	
TOTAL GÉNERAL.	812	

d'hommes, c'est exciter davantage, et toujours sous un rapport plus défavorable, leur activité, qui ne sera jamais sans inconvéniens aussi long-temps qu'on ne saura pas les amalgamer aux autres classes de la société. Assurément il faudroit prendre à leur égard d'autres mesures que celle de les piller toujours davantage, comme si ce n'étoit pas les obliger à piller les autres! Une bonne politique, au lieu de leur interdire les métiers, leur en eût facilité l'accès, et les eût détournés du commerce, au moins jusqu'à une génération améliorée.

Nous joignons ici une récapitulation générale du produit des manufactures de Berlin en mil sept cent quatre-vingt-deux, telle que nous la trouvons dans M. Nicolaï (1) : on saura par là, si ce n'est la vérité, du moins ce qu'on donne pour elle (2).

Afin que l'on puisse voir dans quel

(1) Pag. 560.

(2) Voyez le tableau ci-contre.

océan de variations et d'incertitudes nous vaguons sur cet objet, nous rapporterons des fragmens de M. Normann sur les fabriques de Berlin ; il nous en donne les productions pour l'année mil sept cent quatre-vingt-trois. On trouvera ci-après les résultats de cet auteur réduits en table. Nous ne prétendons que placer ici quelques notices relatives aux manufactures prussiennes, qui ne se trouvent que dans son ouvrage.

Autres détails sur les fabriques.

» Le roi, dit cet auteur, donne pour » les étoffes de soie exportées, six pour » cent (autrefois huit) de leur valeur au » manufacturier ou au marchand ; quatre » pour cent au manufacturier en coton, » et deux pour cent au fabricant de cha- » peaux. « Ces faits ne suffisent-ils pas pour prouver combien il est impossible de donner de la confiance aux valeurs attribuées aux exportations de ce genre ? Pour peu que l'on connoisse la nature du commerce, on saura combien il est impossible de vérifier les évaluations données par les marchands, par les manufacturiers,

et combien la fraude est aisée, en portant des marchandises aux foires étrangères, ou les en rapportant.

M. Normann nous dit encore que les matériaux du pays, travaillés en mil sept cent quatre-vingt-trois, ont valu un million quatre cent soixante-dix mille huit cent six écus, et les matériaux étrangers, deux millions cent vingt-sept mille cent quarante-trois écus. On n'a pas compté dans la table précédente les chapeliers, qui ont occupé cent quarante-huit ouvriers en mil sept cent quatre-vingt, non plus que la fabrique de porcelaine et celle de tabac, qui sont toutes deux royales, et dont on ne connoît par conséquent pas le débit. Enfin M. Normann nous dit qu'en mil sept cent soixante-dix-neuf, il y a eu à Berlin cinq mille neuf cent vingt-six métiers, à huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze ouvriers, qui ont fait pour six millions cent vingt-deux mille deux cent seize écus d'ouvrages, dont on a vendu pour quatre millions trois cent huit mille deux cent seize écus dans le pays, et pour

un million cinq cent trente-six mille cinquante-quatre au dehors.

A ces détails, à ces tables, nous joindrons encore le bilan général des fabriques de Berlin, tiré de la description de M. Nicolaï (1).

BILAN GÉNÉRAL
DES FABRIQUES DE BERLIN.

1778.

Valeur des ouvrages..	5,307,892 écus.
—— des matériaux	3,229,715
Vendu dans le pays..	3,641,814
—— au dehors....	1,509,589
Surplus des fabrications non vendu...	156,489 écus.

1779.

Valeur des ouvrages à métiers de tout genre.....	4,183,925 écus.

(1) Pag. 564.

——— des matériaux 2,424,466 écus.
Vendu dans le pays.. 2,938,302
——— au dehors... 1,124,523
Surplus de ces fabrications non vendu.. 121,100 écus.
Valeur des ouvrages
des autres fabriques. 1,933,107
——— des matériaux 1,339,967
Vendu dans le pays.. 1,365,097
——— au dehors... 411,451
Surplus non vendu..... 156,559.

TOTAL DE L'ANNÉE 1779... 277,659

1780.

Valeur des ouvrages
des manufactures à
métiers..... 4,852,714 écus.
——— des matériaux 2,734,936
Vendu dans le pays.. 3,436,488
——— au dehors... 1,270,036
Surplus de la fabrication..... 146,190 écus.
Valeur des autres ou-
vrages..... 2,077,113
——— des matériaux 1,297,132

Porté en l'autre part..... 146,190

De l'autre part..... 146,190 écus.

Vendu dans le pays.. 1,497,977 écus.

——— au dehors.... 422,567

Surplus de la fabrication..... 156,569

TOTAL DE 1780..... 302,759

1781.

Manufactures à métiers..... 4,507,003 écus.

——— matériaux.... 2,427,697

Vendu dans le pays.. 3,243,760

——— au dehors.... 1,049,203

Surplus des fabrications..... 214,040 écus.

Autres ouvrages..... 1,938,276

——— matériaux.... 1,420,438

Vendu dans le pays.. 1,369,079

——— au dehors.... 383,115

Surplus des fabrications..... 186,082

TOTAL DE 1781..... 400,122

1782.

Manufactures à métiers..... 3,774,330 écus

——— matériaux.... 2,115,393

Vendu dans le pays.. 2,750,250 écus.
——— au dehors.... 817,915
Surplus des fabrications..... 206,165 écus.
Autres ouvrages..... 1,819,009
——— matériaux.... 1,447,142
Vendu dans le pays.. 1,236,655
——— au dehors... 392,173
Surplus des fabrications..... 190,181

TOTAL DE 1782..... 396,346

1783.

Manufactures à métiers..... 4,254,446 écus.
——— matériaux..... 2,462,764
Vendu dans le pays.. 3,007,735
——— hors du pays.. 1,149,471
Surplus des fabrications..... 97,240 écus.
Autres ouvrages..... 1,843,780
——— matériaux.... 1,135,183
Vendu dans le pays.. 1,280,853
——— au dehors.... 391,341
Surplus des fabrications..... 171,586

TOTAL DE 1783.....268,826

1784.

Manufactures à métiers.....	4,204,378 écus.	
—— matériaux....	2,216,912	
Vendu dans le pays..	3,062,941	
—— hors du pays..	950,017	
Surplus des fabrications.....		191,420 écus.
Autres ouvrages....	2,211,707	
——matériaux....	1,634,462	
Vendu dans le pays..	1,521,072	
—— au dehors....	470,313	
Surplus des fabrications.....		214,322
TOTAL DE 1784.....		405,742
TOTAL GÉNÉRAL du surplus des fabrications, depuis 1778 jusqu'à 1784.....		2,207,943 écus.

RÉCAPITULATION.

ANNÉE.	VALEUR des OUVRAGES.	VALEUR des MATÉRIAUX.	VENTE.	SURPLUS des FABRICATIONS.
1778	5,307 892	3,229,715	5,151 403	156 489
1779	6,117 032	3,764,433	5,839,373	277,659
1780	6,929,827	4,032,068	6 627,068	302,759
1781	6 447,279	3,848,135	6,045,157	400,122
1782	5,593,339	3,262,445	5,196,993	396,346
1783	6,098.226	3,597,949	5,829,400	268 826
1784	6,416,085	3,851,374	6,010,343	405,742
TOTAL.	42,907,680	25,586,119	40,699,737	2,207,943

Résultats géneraux.

Nous ne sommes pas assez instruits des détails des manufactures, pour être capables de vérifier tous les faits qui nous frappent dans ces calculs: nous nous bornerons donc à en indiquer quelques-uns au lecteur, afin de le mettre sur les voies: si l'objet est d'une grande importance pour lui, il pourra tirer des lumières de plus experts que nous.

M. Nicolaï et M. Normann sont l'un et l'autre des auteurs très-exacts ; ils ont puisé dans les sources les plus authentiques connues ; cependant il se trouve entre leur données des différences très-frappantes.

Suivant M. Nicolaï, il y a eu en mil sept cent soixante-dix-neuf, pour six millions cent dix-sept mille trente-deux écus de fabrications, pour quatre millions trois cent trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf écus de ventes dans le pays, et pour un million cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-quatorze écus de ventes au dehors. M. Normann porte la première de ces sommes à six millions cent vingt-deux mille deux cent seize ; la seconde à quatre millions trois cent huit mille sept cent quatre-vingt-un, et la troisième, à un million cinq cent trente-six mille cinquante-quatre écus, ce qui fait en masse une différence peu sensible.

Mais, d'un autre côté, il donne cinq mille neuf cent vingt-six métiers, et huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze

ouvriers à la ville de Berlin. M. Nicolaï n'y compte que cinq mille six cent quatre métiers, avec huit mille cinq cent soixante-sept ouvriers pour l'année mil sept cent quatre-vingt-deux.

L'année mil sept cent quatre-vingt-trois se trouve encore dans nos deux auteurs. Les sommes en argent ne diffèrent presque point ; et cette conformité paroît dénoter qu'ils ont puisé dans les mêmes sources. M. Nicolaï ne rapporte ni les métiers ni les ouvriers pour cette année ; mais M. Normann en fixe le nombre à six mille cent soixante-huit, et celui des ouvriers, à dix mille cent quarante-cinq, ce qui fait une augmentation subite de cinq cent soixante-quatre métiers, et de quinze cent soixante-dix-huit ouvriers dans une seule année.

Mais ce qui m'étonne encore plus, c'est ce résidu continuel et considérable de fabrications qu'offre chaque année. Une fabrique doit rendre à celui qui la met en valeur, le prix de la matière première, la main-d'œuvre des ouvriers, l'intérêt

du capital qu'exigent les édifices, les instrumens, les avances, etc. nécessaires à sa fabrique, le salaire de ses peines, les profits indispensables pour l'entretien du capital, pour couvrir les risques, les faux frais, etc. Nous supposerons que le capital doive donner dans les fabriques l'intérêt au denier vingt, et nous ne croyons pas cette évaluation exagérée, au contraire. Eh bien! dans cette supposition-là même, la quantité des matières manufacturées non vendues, absorberoit annuellement toute la masse des intérêts du capital entier des manufactures qui les produisent.... C'est-là un terrible résultat!

Nous n'ignorons point que toutes les spéculations ne réussissent pas aussi complétement qu'on le désire; que d'ailleurs les marchands ont besoin d'assortiment d'un certain nombre de marchandises, qui restant en dépôt dans leurs magasins, forment leur capital, qu'ils ne font ensuite que renouveler, d'après les connoissances que leur donne l'expérience sur le goût de leur consommateurs. Nous ne serions donc

pas étonnés, si les manufactures prussiennes ne faisoient que de naître, de les voir fabriquer constamment un vingtième de plus qu'elles ne vendent; nous nous dirions : Elles travaillent pour de nouveaux marchands qui s'établissent, et qui leur commandent beaucoup plus d'ouvrages qu'ils n'en vendent, afin de se faire des assortimens. Mais les fabriques de Berlin sont presque toutes fort anciennes; elles ont pour la plupart vingt, trente, quarante, et même cinquante ans d'établissement : il faut donc chercher une autre cause de ce phénomène.

Toutes les fabriques ne sont pas occupées à des ouvrages de commande; la plupart de celles de Berlin, sur-tout, sont entre des mains qui font en même temps le négocè des ouvrages dont elles dirigent la fabrication. Il est naturel que ces entrepreneurs-négocians excèdent quelquefois les bornes réelles du débit dans leurs spéculations. Mais quand les traficans ont cru vendre dans une annéè pour dix mille écus, et qu'ils n'ont vendu que pour neuf

mille, ils commandent pour l'année suivante moins d'ouvrage aux fabriques pour se défaire du surplus. Il doit arriver quelquefois alors qu'il se manufacture dans une année moins qu'il ne se vend; mais aussi que les fabriques se raniment soudainement ensuite, et travaillent avec plus d'activité que jamais.

Il y a aussi, sur-tout dans les ouvrages de goût, comme étoffes, broderies, galons, etc. des articles de reste, parce qu'ils sont passés de mode avant qu'on ait pu les débiter tous; mais comme ce genre d'ouvrages ne forme qu'un petit objet, l'excédent de la fabrication sur la vente en doit faire un beaucoup plus petit encore. D'ailleurs, il faut que le marchand ait des débouchés, même pour ces sortes de rebuts; ils doivent se vendre en résultat, au dessous du prix qu'y avoit mis la mode, et cependant toujours à un prix égal, ou à-peu-près à leur valeur; mais, encore une fois, ce n'est-là qu'un objet d'une très-petite importance, qui ne sauroit entrer en aucune comparaison avec la

masse des grandes fabrications de soies, de laines, de coton, de toiles, de cuirs, qui ont un débit constant et uniforme.

Observez bien que nous n'avons commis aucune erreur en sommant le surplus des fabrications de chaque année, puisqu'on nous donne le total de ce qui s'est vendu. Ce seroit un sophisme de dire qu'on n'entend par le total, que la vente des fabrications de chaque année. Il est bien certain que si la vente des fabrications de l'année précédente n'étoit pas comprise dans la somme totale de celles de chaque année, elle seroit énoncée à part; car qui auroit intérêt à la cacher? le marchand qui a des primes à obtenir, ou le ministre qui sait que plus la somme des ventes est grosse, et plus son compte rendu plaira au roi.

Il est donc incontestable qu'il existe un excédent des fabrications sur les ventes, et que si cette marche continue pendant vingt ans, tous les travaux pourront cesser durant toute une année dans Berlin, sans que le commerce éprouve la moindre

stagnation. Je vois dans ce résultat deux choses singulières à remarquer.

D'abord, les grandes manufactures à métiers, dont les ouvrages forment toujours plus des deux tiers des fabrications de Berlin, ont presque toujours moins d'excédant d'ouvrages que les petites, qui paroissent ne pouvoir exister qu'en vendant aussitôt leurs fabrications.

La seconde, c'est que dans l'année même où il paroit que la fabrication s'est ralentie, savoir, en mil sept cent quatre-vingt-deux, où il s'est fait pour plus de quatre millions de livres d'ouvrages de moins que les années précédentes, la vente a été comme à l'ordinaire au dessous de la fabricatiou de plus de quinze cent mille livres.

Une autre difficulté importante, c'est de savoir sur quel pied ont été calculées les valeurs qu'on nous allègue : sur celui auquel le fabricant livre son ouvrage au marchand ; ou sur celui auquel le marchand le livre aux consommateurs? Dans le bilan général de M. Nicolaï, les matières premières ne forment que les seize

vingt-septièmes

vingt-septièmes de la valeur totale des fabrications. La main-d'œuvre ajouteroit à ce compte quarante et vingt vingt-septièmes pour cent dans la totalité des fabrications à la valeur des matières premières ! cela ne me paroît pas croyable.

Il semble donc que les profits du fabricant et du marchand sont déjà comptés dans les calculs ci-dessus allégués. Si cela est, on voit combien il faut rabattre du gain que fait le pays sur ces manufactures; car si vous tiriez leurs fabrications des pays étrangers, votre marchand n'y trouveroit pas moins tout son profit. — Mais, direz-vous, il nous les vendroit plus chères. — Eh ! non, certainement, non ! vous donnez des primes, vous défendez l'exportation des matières premières, etc. pour mettre votre manufacturier en état de vendre à plus haut prix que l'étranger, pas autant du moins qu'il faudroit pour payer le salaire d'une grande contrebande. Ainsi, votre traficant vendroit les marchandises étrangères chez vous, et son profit seroit le même.

Si vous faites maintenant la distraction des profits du marchand, des primes et des autres dons du roi pour soutenir les manufactures, du surcroît des frais de transport de la matière première et de son déchet; si vous décomptez en outre toutes les fraudes sur les prétendues ventes et fabrications, vous verrez que probablement vos fabriques contre nature vous coûtent plus qu'elles ne vous valent. La liberté vous laisseroit toutes celles que la nature vous destine, et les augmenteroit à un point incalculable; elle feroit fleurir votre agriculture, pour laquelle vous faites si peu, sur laquelle vous pesez en toute occasion, et qui cependant est la première et la plus riche de toutes les manufactures.

Sans assurer que les sommes mises sur le compte des ventes à l'étranger soient exactes, on peut donner comme un fait certain que Berlin débite une partie de ses fabrications au dehors. C'est la ville de l'Allemagne où il y a le plus de goût: cette circonstance influe sur les ouvrages,

et les fait rechercher. Ce goût des artisans et des artistes est au reste beaucoup plutôt l'effet de la liberté de penser, que Frédéric II favorisa toute sa vie, que des bienfaits de ce grand roi. Il s'est formé par-là sous son règne un foyer de connoissances qui a fait prospérer tous les arts; et nous en concluons hardiment que Frédéric II n'avoit pas besoin du singulier régime de donner de l'argent à tous ses marchands pour les mettre en état de vendre aux étrangers leurs marchandises à meilleur marché, ce qui revient précisément au même que s'il eût fait présent d'autant de marchandises aux sujets des autres: il est vraisemblable que les étrangers seroient venus chercher sans ce bizarre expédient, ce qu'ils ont réellement acheté.

Et qu'on ne croie pas que Frédéric II n'ait fait à cet égard que des dons modiques. En mil sept cent quatre-vingt-trois les manufactures de soie ont, à ce qu'on assure, vendu à l'étranger pour quatre cent quatre vingt-sept mille huit cents écus, et celles de coton pour cent vingt-quatre mille

cent cinquante. Si le roi a donné six pour cent aux vendeurs des premières, et quatre pour cent aux autres, ces primes ont absorbé une somme de plus de trente-quatre mille écus. A supposer même la réalité de ces ventes, ne voyez-vous pas que les dons du roi représentent une grande partie du bénéfice que le pays peut en avoir retiré, que c'est autant à en rabattre? Et n'est-il pas au moins douteux que cette somme ait été seulement remplacée par la valeur de ce qui s'est vendu de plus, grace à ce moyen? Ah! trente-quatre mille écus employés à un objet d'agriculture, auroient certainement plus profité à la monarchie prussienne, que ces primes, et ces règlemens, et ces priviléges exclusifs, et cette activité fiscale.

Au reste, si nous avouons qu'il se vend quelques soieries, quelques fabrications de coton, et sur-tout des ouvrages de goût de Berlin chez l'étranger, il faudra convenir avec nous qu'une grande partie de ces ventes à l'étranger sont imaginaires: nous citerons pour exemple les cuirs.

Il y a eu en mil sept cent quatre-vingt-trois, des cuirs

	manufacturés.	vendus dans le pays.	vendus au dehors
A Berlin...	242,087 écus..	172,876 écus..	69,211 écus.
Dans le reste de la Marche.....	294,598.....	167,109.....	46,367
TOTAL..	536,685.	339,985	115,578

La Marche contient sept cent cinquante mille habitans : en supposant que les cuirs énumérés ici comme vendus, ne l'ayent été que dans cette province, il s'ensuivroit qu'on n'y auroit pas usé pour trente-six sous de cuir par individu. Cela est-il probable ? le seul article des souliers en a demandé davantage. Et ces tanneurs, ces mégissiers du pays, qui paroissent avoir gardé plus d'un quart de leurs fabrications, faute de pouvoir les vendre, tandis que ceux de Berlin, qui naturellement auroient dû être bien mieux en état de soutenir un échec pareil, ont vendu tous leurs ouvrages ! que dire d'un semblable ordre de choses ?

Il est palpable que ces listes ne nous

montrent rien moins que des résultats exacts et précis : on y voit clairement que bien des ventes à l'étranger sont idéales, puisque, d'un autre côté, l'on a dû racheter les mêmes productions dont on assure avoir vendu l'excédent de la consommation ; on y découvre du moins avec évidence, que toutes les peines que prennent les gouvernemens pour connoître et pour diriger l'industrie et le commerce, sont absolument inutiles ; jamais ils ne parviennent à savoir la vérité, ils ne peuvent par conséquent jamais prendre des mesures justes, quand ils en seroient capables, et rarement ils le sont. Si le pénétrant, le vigilant, le ferme et redouté Frédéric n'a pu y réussir, quel roi, quelle administration osera se flatter d'y parvenir ?

Fabriques de la Marche électorale, et produits.

Passons aux autres manufactures de la Marche électorale, dont il suffira de donner un aperçu.

En mil sept cent soixante-dix-neuf, on comptoit dans cette province, non compris les manufactures de Berlin et de Potzdam :

1°. Manufactures de soie en velours, neuf métiers; en soieries, cent huit; en rubans, deux; en rubans demi-soie, cinq. Total, cent vingt-quatre métiers, sur lesquels cent quarante-six ouvriers ont fait de l'ouvrage pour quatre-vingt-dix-sept mille sept cent neuf écus, dont on a vendu dans le pays pour soixante-seize mille quatre cent quarante écus, et au dehors, pour dix-neuf mille trois cent quarante-neuf.

2°. Manufactures de laine. — En drap, onze cent treize métiers; en étoffes de laine pure, cent quatre-vingt-trois; en laine mêlée, douze; en frises, etc. deux cent quarante-un; en bas et bonnets, soixante-sept. Total, quinze cent quatre-vingt-neuf métiers, sur lesquels trois mille huit cent quarante-un ouvriers ont fait de l'ouvrage pour cinq cent quatre-vingt-un mille trois cent cinq écus, dont on a vendu dans le pays pour quatre cent vingt-huit mille trois cent quarante-cinq écus, et le reste au dehors.

3°. Manufactures de toile. — En toiles,

quatorze cent soixante-dix-sept métiers; en linge de table, trente-deux. Total, quinze cent neuf métiers, sur lesquels quinze cent cinquante-cinq ouvriers ont fait de l'ouvrage pour cinquante-sept mille deux cent treize écus, dont on a vendu dans le pays pour cinquante mille neuf cent soixante-quatre, et au dehors, pour cinq mille neuf cent deux écus.

4°. Manufactures de coton. — En indiennes, vingt-neuf métiers; en basin, trois; en futaine, cent huit. Total, cent quarante métiers, sur lesquels six cent cinquante-deux ouvriers ont fait pour soixante-seize mille sept cent six écus d'ouvrage, dont il a été vendu dans le pays pour cinquante-deux mille cinq cent cinquante-neuf écus, et hors du pays, pour quinze mille cent vingt-un.

5°. Fabriques de cuirs, de tapisseries, de broderies, de faïence, de fer et d'acier: — Huit cent soixante-douze ouvriers à la solde de ces fabriques, ont fait pour deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit écus d'ouvrage; on

en a vendu dans le pays pour cent soixante-sept mille cent neuf écus, et au dehors pour quarante-six mille trois cent soixante-sept.

Tous ces articles joints aux manufactures de Berlin et de Potzdam, forment un total de neuf mille huit cent quarante-cinq métiers, et de dix-huit mille quatre-vingt-dix-huit ouvriers, qui ont fait de l'ouvrage pour sept millions sept cent soixante-un mille quatre cent trente-huit écus, dont il s'est débité dans le pays pour cinq millions quatre cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-neuf écus, et au dehors, pour un million huit cent trente-cinq mille six cent dix-huit. Les matériaux indigènes employés dans ces manufactures, ont valu deux millions deux cent vingt-cinq mille six cent quarante-trois écus, et les étrangers, deux millions quatre cent quatre mille cinq cent soixante. Il s'en faut donc de cinq cent soixante-huit mille neuf cent quarante-deux écus, qu'on ait regagné par l'industrie ce qu'on a payé pour les matériaux du dehors.

En mil sept cent quatre-vingt, on a travaillé dans la province un million quatre-vingt-onze mille deux cent quarante-quatre livres pesant de laine fine, un million trois cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-douze de moyenne, et un million trois cent quarante-huit mille huit cent vingt livres de grossière. Total, trois millions sept cent soixante-quatorze mille cinquante-six livres pesant de laine.

Parallèle des produits de l'agriculture et des fabriques.

Cherchons maintenant ce que sont les produits des fabriques, et sur-tout des fabriques artificielles, soutenues, contre la nature des choses, par les encouragemens, les dons, les priviléges exclusifs, à ceux de l'agriculture, en comparant leurs rapports.

La valeur des fromens, seigles, orges et avoines que rapporte la Marche électorale, province peu fertile, province dont la moitié des habitans habite les villes, cette valeur calculée sur un prix modique, est, dans les bonnes années, de sept millions soixante-cinq mille huit cent quarante-huit écus, et dans les moyennes,

en les calculant au même prix, bien qu'alors il s'élève de cinq millions sept cent soixante-onze mille cent vingt-deux écus: le terme moyen est six millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq écus.

Là ne sont compris ni les pois, ni les vesces, ni le millet, etc. ni le lin, ni le chanvre, ni les légumes, ni le rapport des bestiaux de toute espèce. L'article seul des matériaux fournis par les agriculteurs aux fabricans, forme un objet de deux millions deux cent vingt-cinq mille six cent quarante-trois écus. J'omets encore le rapport de la pêche, qui est l'agriculture des eaux. Tout cela ensemble doit former un total de douze millions d'écus au moins, mais nous en admettons seulement dix, pour éviter toute chicane.

Commencez par ôter du calcul des produits nets de vos manufactures, quatre millions six cent trente mille deux cent trois écus pour les matières premières; retranchez encore les laines, les cuirs et les toiles, genre de fabriques qui n'a certainement

pas besoin de vos soins, et que vous donneroit la seule nature des choses; car enfin, la consommation du peuple et d'une immense armée que vous habillez tous les ans, peut-elle vous manquer ? Nous vous laisserons les manufactures de soie, de coton, et les autres fabriques quelconques. Toutes ces fabriques ensemble, déduction faite des matières premières, calculées d'après vos propres données, très-probablement fausses au désavantage de notre proposition, ne donnent pas une valeur de deux millions d'écus. Encore est-il certain qu'avec de la liberté, vous auriez la plupart de ces manufactures indépendamment de tout encouragement. Notez aussi que ce sont les fabriques de laine qui emploient et nourrissent le plus d'ouvriers; les autres servent uniquement à enrichir quelques entrepreneurs par vos monopoles; elles pompent, pour ce petit nombre de privilégiés, la substance la plus pure du peuple que vous leur immolez ; elles sont tellement contre nature dans votre pays, qu'il faut en payer la

main-d'œuvre aux ouvriers que vous faites venir de l'étranger à des prix insensés. Mais ce qui est bien plus probable, c'est que tous ces résultats proviennent de calculs très-erronés, faits soit pour vous plaire, soit pour gagner frauduleusement les primes que vous avez la duperie de donner. Il est vraisemblable, on peut dire qu'il est sûr que vous gagnez à peine la moitié de ce qu'on vous porte en compte, que vous êtes trompé sur-tout relativement à ce que vous imaginez vendre à l'étranger. Nous croyons donc être très-tolérans, en allouant un million d'écus de gain réel à vos manufactures forcées.

Et pour gagner ce million, vous payez, vous donnez, vous jetez; tandis que vous pesez sur l'agriculture, qui vous en rapporte dix à douze malgré vos oppressions, et qui vous rendroit le double si vous leviez les entraves qui la gênent, et beaucoup davantage encore si vous employiez avec sagesse à sa plus grande prospérité les sommes que vous dilapidez pour vos manufactures... Illustres partisans du système

manufacturier réglementaire et prohibitif, prononcez vous-mêmes sur ce parallèle!

Fabriques d'armes de fer et d'acier.

Il ne faut pas oublier, en finissant cet article des manufactures de la Marche, la grande fabrique des armes de Spandow, qui travaille pour toute l'armée; et celle d'acier, de fer, de cuivre et de laiton de Neustadt-Eberswalde. Cette dernière manufacture est très-ancienne; elle a le privilége exclusif de tous les ouvrages de fer dans le pays. On sent bien que si elle étoit bonne, ce privilége seroit inutile. Mais on ne réfléchit pas assez combien il nuit à l'agriculteur, en le forçant à prendre de mauvais instrumens qui s'usent rapidement, et avant que les profits toujours lents de la culture aient pu couvrir une telle perte. C'est par ces plaies ignorées et presque imperceptibles que le paysan s'appauvrit insensiblement, et presque sans s'en douter lui-même : en devenant pauvre, il se décourage; la culture languit, le pays dépérit. L'administrateur aveugle s'en prend à la paresse du colon; mais ce n'est jamais par sa faute que le colon est

paresseux; ce sont uniquement les fausses mesures du gouvernement qui le rendent tel.

Fabrique de montres.

Le roi de Prusse a donné récemment six mille écus pour l'établissement d'une fabrique de montres à Friedricsh-Walde : un si petit objet ne méritoit pas ce don ; il est facile de prévoir que si cette fabrique n'est pas continuellement alimentée par de nouveaux bienfaits, elle ne se soutiendra point. De tous les meubles inutiles, il n'en est pas qui le soit davantage qu'une mauvaise montre. Six mille écus sans doute sont un modique objet pour un souverain ; mais pourquoi ne pas les donner à vos sujets, à vos enfans, à vos agriculteurs, plutôt qu'à des Génevois qui n'ont rien fait pour les mériter? Nous répétons cette observation à tous les paragraphes ; mais, encore une fois, qu'avant de nous la reprocher, on nous en indique une autre plus vraie et plus importante.

VI.

DUCHÉ DE MAGDEBOURG.

Fabriques de Magdebourg.

Le duché de Magdebourg est une province agricole, elle a par conséquent peu de fabriques : voici d'abord la liste de celles de la ville de Magdebourg, comme on la trouve dans la topographie de ce duché (1) ; mais nous avertissons le lecteur que nous la donnons telle que nous la recevons, sans la garantir ; au contraire, nous y trouvons beaucoup d'indices, d'erreurs, de faussetés, et notamment celle-ci, que la valeur des matières premières ne forme pas la moitié de celle des ouvrages.

Quant à la vente au dehors, cela doit s'entendre vraisemblablement ainsi, *hors du duché de Magdebourg*. Il est sûr que les fabricans de cette ville font quelques affaires à la foire de Brunswick ; mais elles n'approchent pas même de la somme assignée ; et c'est à ce foible commerce, et

(1) Pag. 67.

à

à des toiles qu'ils envoient à Hambourg, que se bornent toutes les exportations d'ouvrages fabriqués dans le territoire prussien ; mais comme le duché est un pays frontière, il est à croire que sa position facilite et multiplie les friponneries de tout genre que la fureur des manufactures, sous l'administration du feu roi, a dû faire naître dans ses états.

Fabriques de Calbe.

Calbe est une petite ville du duché, où se trouvent quelques manufactures de laine; elles s'y sont établies en mil six cent quatre-vingt-sept ; et en mil sept cent soixante-dix-neuf, elles employoient cent trente-quatre ouvriers, et trois cent quatre-vingt-six fileurs, suivant la topographie de Magdebourg (1), où il est dit qu'on y a travaillé trois cent quarante-un mille sept cent vingt-six livres pesant de laine, et qu'on y a fait trois pièces de drap, six mille neuf cent soixante-quatre de frises, et trente-sept de flanelles, valant soixante-cinq mille sept cent cinquante-six écus,

(1) Pag. 85.

dont on a vendu pour trente-trois mille sept cent quatre-vingt-dix écus dans le pays, et pour trente-un mille neuf cent soixante-six au dehors.

Il y a certainement de l'erreur dans quelques-uns de ces nombres, à moins qu'on ne suppose que les fileurs aient été employés pour d'autres fabriques que celles du lieu. De trois millions sept cent soixante-quatorze mille cinquante-six livres pesant de laine, on a fait dans la Marche électorale, en mil sept cent quatre-vingt, quarante-un mille cent soixante-une pièces de drap, trois cent cinquante-quatre d'étamine, onze mille neuf cent quatre-vingt-une de frises et de flanelles, quatre-vingt-un mille quatre-vingt-dix-sept de serges, camelots, etc. douze mille sept cent quatre-vingt-treize douzaines de bas, et cent quarante-cinq mille cinq cent soixante chapeaux. Comment n'auroit-on fait que l'ouvrage ci-dessus mentionné avec trois cent quarante-deux mille livres de laine? Les prix nous paroissent aussi exagérés.

Il y a des tisserands et des drapiers

établis dans quelques autres villes du duché, qui ne méritent pas une notice particulière ; mais il est encore dans cette province deux branches d'industrie qu'il faut noter.

L'une, autrefois immense, a procuré à la ville de Halle des richesses et une considération, que ni son université, ni sa maison des orphelins ne lui rendront; mais depuis que les rois se sont emparés du commerce du sel, cet ingrédient absolument nécessaire à l'homme, et sur-tout à l'agriculteur, tous les endroits à grandes salines ont été appauvris ou ruinés. Il en est de même de Halle : on y cuit, pour le compte du roi, quatre mille sept cents lasts, chacun de six cents livres; le gouvernement en prend encore deux cents des propriétaires des salines ; onze cents lasts vont par terre dans les marcgraviats en Franconie ; le reste se débite dans les provinces prussiennes. Les salines des particuliers ont cependant quelques autres débouchés que cette fourniture de deux cents lasts ; elles ont envoyé en mil sept Salines.

cent quatre-vingt, trente-deux mille sept cent vingt-huit pains de sel en Saxe, et douze cents lasts pour le compte du gouvernement dans la Prusse occidentale. Des revenant-bons de cette nature, et le débit dans quelques pays qu'ils ont su se conserver, forment les seuls débouchés qui leur restent, et réduisent à bien peu de chose cette fabrication, qui pourroit être si riche.

On fait enfin à Halle, mais bien plus à Glaucha qui en est très-voisin, de l'amidon et de la poudre à poudrer excellente; ils se vendent au loin dans tout le nord de l'Allemagne. Des établissemens pareils, formés dans d'autres pays, en ont un peu resserré le débit; mais il est encore considérable : aussi Glaucha, qu'on peut regarder comme un faubourg de Halle, est-il devenu riche et peuplé.

C'est proprement à Glaucha qu'est située la fameuse maison des orphelins de Halle : cet institut immense peut être regardé comme une grande fabrique. Il a une imprimerie pour des bibles, dont on

Imprimerie de la maison des orphelins.

a vendu depuis soixante années, un million deux cent quatre-vingt-six mille trois cents exemplaires, ce qui fait vingt-un mille huit cents exemplaires par an, sans compter le nouveau testament et des pseautiers, dont on a vendu sept cent onze mille cent exemplaires. Cette maison possède encore une apothicairerie, qui débite en monopole certains médicamens auxquels le public a confiance, parce qu'elle en a le secret vrai ou prétendu. Ces espèces de fabriques rendent cet institut, à la prospérité duquel l'esprit religieux veille très-soigneusement, le plus riche de ce genre qu'il y ait en Allemagne.

VII.

PRINCIPAUTÉ DE HALBERSTADT.

Nous n'avons pas été en état de donner des détails exacts sur l'agriculture et sur les productions de cette petite province prussienne; nous ne sommes pas plus instruits relativement à ses manufactures.

La principauté de Halberstadt est au reste un canton presque entièrement agricole. Il y a dans la ville de ce nom une colonie françoise, et par conséquent quelques ouvriers en chapeaux, en gants, en bas, etc. Quelques fabricans en laine sont établis dans les petites villes d'Oschersleben, d'Aschersleben, d'Osterwick, etc; mais cela ne forme certainement pas un objet important. Un article beaucoup plus intéressant pour cette province, c'est le lin qui s'y file, et qui se transporte sous cette forme à Brunswick, d'où le commerce l'envoie là où ses besoins l'appellent. Tout un pays, quelque immense qu'il puisse être, participant aux avantages de cette fabrication, elle est prodigieusement répandue, et par conséquent il n'est pas possible, par son étendue même, d'en évaluer les produits. Le gouvernement le tenteroit en vain; il risqueroit gratuitement de ruiner cette industrie féconde. Le commerce lui-même ne peut qu'imparfaitement l'apprécier. A la vérité, presque tous les fils de la principauté de Halberstadt

vont à Brunswick ; mais là, ils se mêlent à ceux de ce duché, ou même des autres provinces adjacentes. Comment distinguer ceux de la première dans cette masse ? Il faut donc se contenter de savoir que cette production rapporte beaucoup à cette petite province, et quelle est même l'objet de la seule industrie fabricante, dont elle retire une assez grande utilité pour mériter qu'on en fasse mention. Cependant, la principauté d'Halberstadt n'est pas comparable à cet égard aux provinces d'au-delà du Weser, auxquelles nous allons passer.

VIII ET IX.

PRINCIPAUTÉ DE MINDEN ET COMTÉ DE RAVENSBERG.

Importance de la culture du lin.

Réunies dans leur gouvernement, ces deux provinces le sont également dans le genre de leur industrie. La même production est la cause de leur aisance et de leur population : c'est le lin.

Pour se faire une idée des richesses

dont la nature a placé le développement dans la culture de cette plante, il ne faut pas oublier combien ces deux provinces sont petites. La principauté de Minden a trente-un milles carrés, et cinquante-huit mille habitans; et le comté de Ravensberg vingt milles carrés, avec soixante-quatorze mille habitans. Celle-ci, qui est la plus petite, ne seroit pas la plus peuplée, si elle ne surpassoit de beaucoup l'autre dans ce genre d'industrie. La capitale du comté, la ville de Bielefeld, a des blanchisseries aussi vastes qu'excellentes. En mil sept cent cinquante-sept, les troupes françoises arrivèrent devant cette ville dans le temps où toutes les toiles étoient étendues: les blanchisseries furent impitoyablement pillées; et cet événement, suivi des maux incalculables d'une guerre de sept années, pensa ruiner le commerce des toiles à jamais. Le courage, l'habileté, les capitaux des marchands de Bielefeld, et bien plus que tout cela, la nature, qui a donné au comté de Ravensberg d'excellens matériaux pour ce

commerce, ont réparé ces malheurs. Aujourd'hui, Bielefeld vend annuellement des toiles au moins pour deux millions de livres, et communément pour davantage. Il est des années où les exportations de cette ville montent jusqu'à trois millions et demi de livres.

Un allemand qui a décrit les manufactures du comté de Ravensberg, dans le magasin de Westphalie (1), s'extasie sur l'excellence de la fabrication du lin ; et voici une des raisons qu'il donne de son enthousiasme. *L'ouvrage*, dit-il, *ne passe que dans son dernier état de perfection dans les mains de l'acheteur étranger, et l'on y gagne ainsi toute la main-d'œuvre.* Il trouve aussi un très-grand avantage, en ce que cette manufacture est prodigieusement répandue.

Ce dernier point est d'une grande vérité, et nous le prouverons jusqu'à l'évidence par les résultats que présentent les faits. L'autre proposition est vraie aussi; mais

(1) N°. 11 et suiv.

il faut soigneusement se garder de se laisser trop éblouir de cet avantage, et ne pas s'engager dans de fausses mesures, par un desir trop violent de se le procurer : tâchons de déterminer le juste milieu.

Détails sur la fabrication du lin et son influence.

Le comté de Ravensberg débite la plupart de son lin fait et ouvré. La principauté de Minden vend beaucoup moins de toiles, et beaucoup plus de lin filé. » Il seroit à souhaiter (1), dit M. Normann, » qu'on fabriquât plus de toiles dans la » principauté de Minden, et qu'on y établît des manufactures de rubans, de fil » et autres, afin que cette province retirât » encore plus de profit de son lin. «

Si cela pouvoit s'exécuter par un souhait ; si ce moyen peu pénible, suffisoit pour établir des manufactures et leur procurer du débit, assurément la chose vaudroit la peine d'être desirée. Mais si par ce souhait, on invoque des mesures du gouvernement, pour introduire et soutenir de telles manufactures, pour obliger les

(1) Pag. 1173.

particuliers à changer en toiles, en rubans, etc., les fils qu'ils vendent, on risqueroit de réaliser la fable de la poule aux œufs d'or. Songez que les traficans ou consommateurs qui veulent vos fils, ne veulent peut-être ni vos toiles, ni vos rubans; et certes si vous n'êtes pas sûr de trouver des débouchés pour vos productions entièrement ouvrées, il vaut mieux en trafiquer dans un état imparfait, que de ne les point vendre.

La manufacturation du lin joue un rôle important dans le nord de l'Allemagne. Cette plante y réussit presque par-tout. Il est des contrées qui lui conviennent si bien, qu'elle y acquiert sans peine une finesse et une beauté exquises. Il en est d'autres où elle est médiocre; et enfin d'autres encore où elle est tout-à-fait grossière. Mais, comme depuis le sac où l'on emballe le sucre et le café, jusqu'à la batiste dont se vêtit l'opulence, la toile sert à des usages innombrables; toutes les toiles ont leur emploi, toutes sont recherchées, de quelque degré de

finesse ou de grossiéreté qu'elles se trouvent.

Le grand avantage de la production qui la donne, nous l'avons vu, c'est que la même main qui la sème et la cultive, peut lui donner la première manufacturation. Pour peu que le champ qu'un cultivateur a semé soit vaste, ses bras et ceux de sa famille ne suffisent pas à cet ouvrage; mais il est si facile, que tout le monde en est capable ; de sorte qu'il trouve autour de lui des mains prêtes à lui acheter le surplus de cette matière, et à se faire un moyen de subsistance de sa première fabrication. C'est ainsi que la récolte du lin se répand en un moment dans toute l'étendue d'un pays, dont il occupe en quelque sorte tous les bras. Ce travail n'est ni fort prompt, ni très-lucratif, et c'est-là peut-être encore un de ses avantages ; mais il est à tout moment sous la main : il peut remplir tous les instans qui, sans cette occupation, seroient vides. On le laisse dès qu'on a quelque chose de mieux à faire ; on le reprend, dès que ce mieux

souffre la moindre interruption. Quel avantage immense qu'un moyen si facile, si infaillible de procurer la subsistance à tout un peuple, d'employer tous les momens perdus de la vie; de rendre utile jusqu'aux vieillards, jusqu'aux vieilles femmes, jusqu'aux enfans, jusqu'aux foibles, jusqu'aux infirmes; de fournir aux êtres les plus déshérités de la nature, une subsistance fondée sur leur travail ! Quel bienfait de préserver tout un pays de l'oisiveté, et des maux qui marchent à sa suite ! Si les crimes sont très-rares dans l'Allemagne protestante; si par-tout, hors dans les grandes villes, vous pouvez voyager en sureté dans quelque costume que ce soit; si les habitans, en sortant d'une maison, ne la ferment pas, et mettent seulement un bâton (1) devant la porte, pour avertir qu'il n'y a personne, et que ce bâton soit respecté comme un signe sacré, ce qui se voit très-communément en Westphalie, c'est probablement à la

(1) Un manche à balai.

culture et à la fabrication du lin qu'on le doit. Les voleurs, les brigands, en très-petit nombre, qu'on trouve dans l'Allemagne protestante, sont ou des déserteurs (l'oppression fut toujours la mère des crimes), peut-être quelques-uns de ces juifs condamnés, par des persécutions si longues et si universelles, à la misère et à la filouterie ; ou des natifs des provinces catholiques, dans lesquelles l'homme n'est pas, à beaucoup près, aussi heureux, aussi industrieux, aussi diligent ; où le nombre des fêtes l'entraîne à l'oisiveté, etc. Le reste enfin est composé de ces hommes mal nés, que la nature produit en tout pays, mais par-tout en petit nombre.

L'inflexible équité dont nous ferons profession jusqu'au tombeau, nous empêche de passer sous silence que l'objection la plus spécieuse contre les argumens des zélés promoteurs, parmi lesquels nous tenons à honneur d'être comptés, de la réforme politique des juifs, c'est qu'ils ne se sont jamais jetés dans cette branche

d'industrie qui a le lin pour objet, et qui jamais ne leur a été fermée. Mais loin d'en conclure qu'ils sont courtiers, receleurs, filoux par nature, ce qui est absurde jusqu'au ridicule, nous trouverons seulement dans ce triste fait, une preuve que la justice et la liberté ne peuvent pas s'accorder par parties ; qu'il faut rendre aux hommes toute leur dignité pour les améliorer; que l'ignorance et les préjugés, enfans et satellites vigilans du despotisme, se gardent bien d'oublier ce que, dans ses préceptions tyranniques, il a pu négliger ; que le juif ne travaille point avec le chrétien, parce que le chrétien ne veut point travailler avec le juif; qu'en un mot, les dénominations ennemies suffisant pour diviser les hommes, et la désunion pour les corrompre, il faut imputer uniquement aux outrages que sont contraints d'endurer les juifs, ceux de leurs torts même auxquels ils ne paroissent pas nécessités... Voilà ce que nous croyons, et non pas qu'une race d'hommes ait été plus qu'aucune autre, destinée par la nature à filouter.

Mais si l'avantage de la manufacturation du lin est grand en lui-même, et considéré sous le seul rapport de travail, il est aisé de sentir quelle masse immense d'ouvrages fournira chez une nation le résultat de toutes les heures perdues de ceux qui ont d'autres travaux, et de tous les momens de ceux qui ne peuvent exécuter que celui-là. On ne sera donc pas étonné de trouver que chez les peuples fileurs, le commerce des fabrications de cette espèce fasse communément, dans sa totalité, un objet énorme, bien que par lui-même, et considéré isolément, il soit peu de chose. En effet, après l'agriculture, rien au monde ne produit autant que la filerie.

Nous disons la filerie; car il ne faut pas oublier qu'elle est la partie la plus utile de toute la suite de travaux qu'exige la fabrication du lin depuis sa récolte jusqu'à ce qu'il soit métamorphosé en toile. Tout le monde peut filer, et peut apprendre à filer; mais le métier de tisserand, quoique assez facile, n'est pas aussi

à

à la portée de tous les hommes, et ne peut pas être aussi aisément exercé. Il faut un métier, il faut une espèce d'atelier, il faut des préparatifs assez longs pour mettre le fil en toile; tout cela empêche l'art du tisserand de se répandre dans un pays avec une aussi grande généralité que l'art de filer : il est vrai que cet inconvénient tient beaucoup au tissu. Le beau, le fin est difficile et requiert de l'art, ensorte qu'il faut un homme uniquement voué à cette partie. Le tissu grossier n'offre point de difficultés, et le même paysan qui laboure et récolte en été, peut tisser en hiver : aussi voyez-vous que dans les pays où l'on fait de la toile fine, il y a moins de tisserands, et ils sont tous voués à cette partie de leur profession; au lieu que dans ceux où les tissus sont grossiers, il y en a davantage, et beaucoup d'individus s'y servent de ce métier comme d'une ressource pour l'hiver.

Votre premier soin doit donc être d'assurer à votre peuple le profit de la filerie : s'il est en état d'y joindre celui de la

tisseranderie, tant mieux sans doute; ne l'en empêchez pas, encouragez-l'y même, mais seulement, comme en Silésie, en desserrant, en brisant les entraves de la liberté. Abolissez les maîtrises, laissez quiconque le desire se faire tisserand, et s'établir où il lui plaira; allez jusqu'à le dispenser, lui et ses enfans, de l'enrôlement et des corvées; mais si cela ne suffit pas, arrêtez-vous, n'ôtez pas à votre peuple le grand avantage de la filerie, dans la vue douteuse de lui en donner un plus grand encore par la tisseranderie. Eh ! la chose ne parle-t-elle pas de soi ? Vous, administrateurs, êtes-vous marchands ? connoissez-vous, pouvez-vous connoître tous les replis du commerce? savez-vous à qui votre peuple vend ses fils? Savez-vous à qui les revendent ceux qui les achètent ? On fait hors de chez vous des toiles de vos fils; ce sont sans doute des tisserands qui reçoivent ces fils en dernière main. Il n'y a peut-être de contact entre vos fileurs et les consommateurs des toiles fabriquées de leur ouvrage, que par ces tisserands :

alors, en fermant ce débouché, vous anéantissez la vente des fils ; ces consommateurs ne voudront pas de vos toiles : elles ne sont pas aussi belles, aussi à leur gré, à leur habitude. Croyez-vous que ces tisserands viendront apprendre aux vôtres à satisfaire les fantaisies de leurs chalands ? Vous ne pouvez avoir le mieux ; gardez le bien, le grand bien que vous avez, ne lâchez pas le corps pour courir après l'ombre.

Il en est de même de la toile fine et de la grossière : sans doute la première a une plus grande valeur que la seconde. Nous savons qu'en Hesse de prétendus hommes d'état ont proposé d'obliger le paysan à fabriquer des toiles fines, au lieu des grosses toiles d'emballage qui s'y font en quantité ; mais la Hesse ne rapporte point assez de lin de la qualité nécessaire pour faire des toiles fines ; mais les acheteurs des toiles grossières n'en voudroient pas de fines ; mais l'homme qui sait filer de la bourre, celui qui sait fabriquer des toiles grossières, ne sait pas filer des fils délicats

ou faire de la toile fine ; mais enfin, les Hessois regagnent par la facilité, la promptitude et la quantité de l'ouvrage, ce qu'ils perdent par sa grossièreté : car pourquoi la toile fine coûte-t-elle plus que la toile grossière ? parce qu'on met plus de temps à sa fabrication. Les entrepreneurs, les ouvriers doivent vivre pendant ce temps ; et c'est la somme des matériaux et des alimens consommés durant le travail, qui fait la différence du prix. Il en est de la finesse et de la grossièreté des toiles, comme de la tisseranderie et de la filerie.

Il peut arriver qu'avec de beau lin et de bons tisserands, on n'ait point de blanchisseries, ou que l'on n'en ait que de mauvaises : alors on vendra des toiles grises à des gens qui les blanchiront ; et cela ne vaut-il pas mieux que de n'en pas vendre du tout ?

Le lin fait donc une des grandes richesses du cultivateur dans le nord de l'Allemagne. Malheureusement pour l'espèce humaine, ce n'est qu'une ressource

contre la misère, et non un moyen de bien-être. Les impôts directs, les corvées, les servitudes de tout genre, écrasent le cultivateur allemand, qui paie encore les impôts indirects dans tout ce qu'il achète, soit pour sa nourriture, soit pour son habillement; et pour comble de ruine, il n'ose pas vendre ses productions où et comme il le veut; il n'ose pas acheter ce dont il a besoin aux marchands qui pourroient le lui livrer au meilleur prix. Toutes ces causes le minent insensiblement, et il se trouveroit hors d'état de payer les impôts directs à l'échéance, sans la filerie; elle lui offre une ressource, en occupant utilement sa femme, ses enfans, ses servantes, ses valets, et lui-même : mais quelle pénible vie, même aidée de secours!

En été, il travaille comme un forçat au labourage et à la récolte; il se couche à neuf heures et se lève à deux, pour suffire aux travaux : en hiver il devroit réparer ses forces par un plus grand repos; mais il manquera de grains pour le pain et pour les semailles, s'il se défait des denrées

qu'il faudroit vendre pour payer les impôts. Il faut donc filer pour suppléer à ce vide ; et comme la nature de la chose rend ce travail peu lucratif, il faut y apporter la plus grande assiduité.

Aussi le paysan se couche-t-il en hiver à minuit, une heure, et se lève à cinq ou six ; ou bien il se couche à neuf, et se lève à deux, et cela tous les jours de sa vie, si ce n'est le dimanche. Ces excès de veille et de travail usent la nature humaine, et de-là vient qu'hommes et femmes vieillissent beaucoup plus tôt dans les campagnes que dans les villes. Si les administrations étoient plus humaines, si les gouverneurs des nations se rapprochoient, par les sentimens et la raison, du reste de l'espèce, le paysan fileur pourroit être très-heureux, parce que les profits de la filerie lui serviroient à augmenter le capital de sa culture, et par conséquent ses produits : le pays en seroit mieux et plus richement cultivé. Mais dans l'ordre actuel, le colon n'en retire d'autre avantage que celui de n'être pas aussi misérable qu'il le seroit

sans la filerie, et de fournir aux gouvernemens un moyen de le pressurer mieux, sans le réduire absolument à mourir de faim et de misère. Il n'y a que peu de contrées où le lin et la toile acquièrent un tel degré de beauté, qu'il en résulte un avantage assez sensible pour former une exception aux tristes vérités que nous venons d'exposer.

Après ces détails sur le lin, et son influence pour l'espèce humaine en Allemagne, nous allons énoncer les sommes que cette production rapporte, année commune, à la principauté de Minden et au comté de Ravensberg.

PRINCIPAUTÉ DE MINDEN.

Produits de la fabrication du lin.

VILLES.	LIVRES tournois.	
Minden vend pour.	360,000	de fil.
Rhaden, pour....	132,000	de fil f.
	148,000	de toile grise de chanvre.
Lubeck, pour....	160,000	de fil.
Hansbergen, pour.	20,000	de fil.
Petershagen, pour.	1,000	de fil.
Vlotho, pour.....	100,000	de fil f. toile.
TOTAL.....	921,000	

COMTÉ DE RAVENSBERG.

VILLES.	LIVRES tournois.
Bielefeld, année commune, pour.....	2,500,000 de toiles blanches.
Hervorden, pour.....	50,000 de toiles blanches.
	250,000 de fil.
Oldendorf, pour.....	10,000 de toile grise f.
	55,000 de fil.
Halle, pour.....	120,000 de fil f.
	100,000 de toile grise.
Werther, pour.....	160,000 de fil.
Bergothzhausen, pour.	60,000 de toile grise f.
	25,000 de fil.
Yersmold, pour.....	340,000 de toile grise.
Enger, pour.....	140,000 de fil.
Bunde, pour.....	180,000 de fil.
TOTAL.....	3,990,000

Au reste, cette immense manufacture est ancienne : dès avant la guerre de trente ans, on cultivoit du chanvre dans ces provinces, et l'on en faisoit de cette toile grise que l'on nomme dans le pays, je ne sais pourquoi, *Loewendlinnen*, toile au

lion, ou toile de Louvain : dès-lors il s'en exportoit une grande quantité ; et, comme on voit par la liste ci-dessus, le débit en est encore considérable.

Réglemens du grand électeur, et leur influence.

Lorsque le grand électeur se mit en possession de ces provinces, l'utilité de cette fabrication n'échappa point à son œil d'aigle ; il se plaisoit à nommer le comté de Ravensberg *son cher petit pays à fil et à toile* (1). Il y fit une institution que l'on vante beaucoup, et que l'on soutient être absolument nécessaire au commerce des toiles : c'est un bureau public d'aunage et de vérification, où l'on examine leur qualité et leur longueur ; on y appose ensuite un sceau, au moyen duquel l'acheteur est sûr que la toile est d'un bout jusqu'à l'autre de telle et telle qualité, et porte les dimensions requises. Il est inutile de dire que le marchand ou le fabricant doivent payer pour cet examen : où le gouvernement fait-il gratuitement quelque chose pour le bien des peuples ? Le petit traité sur les

(1) *Kleine ſpinn und Linne land.*

fabriques du comté de Ravensberg (1), d'où je tire ce fait, exalte infiniment l'influence salutaire de cet arrangement; il parle avec le même enthousiasme de quelques autres réglemens du même genre, et particulièrement des soins que prit ce grand prince pour concilier et fixer les droits des villes et ceux du plat pays à l'égard de la fabrication.

Frédéric-Guillaume, le grand électeur, fut peut-être l'homme le plus vraiment habile de son siècle; ses lois sont presque toutes sages, douces et modérées: mais, tourmenté de l'activité de son ame sublime, il fut trop saisi de l'idée de faire, d'opérer, de travailler au bien-être des hommes; en un mot il voulut trop gouverner. Peut-être cette maladie, si funeste aujourd'hui, étoit-elle moins pernicieuse dans un temps encore enveloppé de beaucoup d'ignorance, et où l'esprit de brigandage et de fourberie, suite éternelle de la violence et de l'oppression, n'étoit point

(1) Magasin de Westphalie, n° 4, pag. 97.

réfréné. Il est donc très-possible que cet établissement de vérificateurs publics ait produit alors des effets utiles pour le commerce des toiles, mais nous osons assurer qu'il est au moins inutile aujourd'hui.

Le commerce ne sauroit se soutenir sans bonne foi, c'est un axiome universellement reconnu : les tisserands vendent au marchand du pays ; le marchand du pays, à celui de Hambourg, de Bremen, d'Hollande, d'Elberfeld, contrées qui forment les principaux débouchés des toiles et des fils de la Westphalie. Un envoi de toiles fausses ruinera le crédit du marchand, qui, par conséquent, a le plus vif intérêt à vérifier la mesure et la qualité des fils et des toiles. Et pourquoi ne le pourroit-il pas aussi bien que le vérificateur public ? Il le pourra mieux : c'est son métier, c'est la chose qu'il a étudiée, qu'il connoît à fond, et de plus, c'est son affaire ; il sera incorruptible, car il y va de son propre intérêt. — Mais combien ne faut-il pas de temps pour examiner et mesurer la toile pliée ? — En faut-il moins au vérificateur

public qu'au marchand? Et croyez-vous de bonne foi qu'il n'en coûte pas plus cher au marchand pour faire vérifier la toile, que pour la vérifier lui-même? Ce seroit bien mal connoître le gouvernement et ses ayans cause.

Le grand électeur établit un bureau d'examen pour les toiles en mil six cent cinquante-deux à Bielefeld: le commerce des toiles augmenta..... Mais n'étoit-il pas naturel que la paix faite depuis quatre ans, après trente années d'une guerre continuelle, que cette paix qui ranima le commerce dans toute l'Europe, influât sur celui des toiles dans le pays de Ravensberg? Un progrès si naturel ne seroit-il pas arrivé dans tous les cas, et quand le grand électeur auroit tout laissé sur l'ancien pied?.... Quoi qu'il en soit, il attribua lui-même ce succès aux mesures qu'il avoit prises, et en mil six cent soixante-dix-huit, il établit des bureaux pareils dans les districts de Versmold, Bergholzhausen, Eldendorf, Vlotho, et dans la ville de Hervorden.

Au travers des obscurités, souvent assez voisines du galimatias de l'auteur que nous avons cité, nous voyons cependant qu'il fallut dans la suite renoncer à un réglement du grand électeur, et que ce fut au très-palpable avantage du pays qu'on l'abandonna. Voici les propres mots de l'écrivain, afin que le lecteur puisse prononcer lui-même.

» Son sage plan (du grand électeur), » dit-il à l'endroit cité, éloigné de tout » changement forcé et de toute opération » prématurée, surmonta tous les obstacles, » et sur-tout la jalousie des habitans des » villes, qui s'opposoit à l'accroissement » des fabriques du plat pays. Jusqu'à ce » que les fabriques des villes fussent suffi- » samment fondées, il soumit celles des » campagnes à des restrictions plus appa- » rentes que réelles, qui devoient cesser » comme elles eussent cessé d'elles-mêmes, » dès que les fabriques des villes n'auroient » pas fourni ce qu'exigeoient les deman- » des du commerce. Cette heureuse épo- » que arriva sous son successeur Frédéric

» Ier, roi de Prusse, qui, grace à l'accrois-
» sement du commerce des toiles, put
» lever toutes les restrictions dont cette
» espèce de manufacture étoit grevée, et
» accorder aux tisserands du plat pays la
» permission d'augmenter le nombre de
» leurs métiers à volonté, tandis qu'au-
» trefois ils avoient été circonscrits dans
» de certaines limites. »

Il est difficile de déraisonner plus complètement que ne le fait ici l'auteur que nous citons..... Un prince restreint les manufactures jusqu'au moment où il ne peut plus les contenir dans des bornes artificielles ; et vous prétendez qu'il a encouragé ces manufactures ! Quand son successeur, ou plus éclairé, ou forcé par les circonstances, laisse à ces manufactures la liberté qu'elles auroient dû avoir dès le commencement, vous en attribuez la gloire à son prédécesseur ! vous dites : L'HEUREUSE ÉPOQUE VINT ! Mais si les gouvernemens pouvoient ce que vous leur attribuez, ils devroient faire naître cette époque : cela n'est pas en leur puissance

sans doute ; ils ne font pas plus arriver dans leur pays les manufactures et le commerce par leurs lois coërcitives, qu'ils ne font entrer par les mêmes voies de bons chrétiens dans le sein de la vraie église. L'un et l'autre sont l'effet des dons de la nature, des graces de la divinité : mais ce que peut, ce que doit une administration sage, c'est de laisser entrer, d'ouvrir toutes les portes, soit du commerce, soit de l'église, aux chrétiens, aux hommes, par une entière liberté de travail et de conscience. Frédéric-Guillaume le Grand suivit les anciens préjugés dans ses ordonnances. Son successeur, auquel les états prussiens doivent beaucoup plus de bons règlemens de commerce et d'industrie qu'on ne le pense communément, prit les seules mesures vraiment utiles et sages, en laissant la plus grande liberté aux fabrications de lin de s'établir où et comme chaque individu le voudroit. Le résultat a démontré encore ici la sagesse de cet arrangement, semblable à celui que l'on suit à cet égard en Silésie, par un succès

tel, que la prospérité de cette immense fabrique va toujours en augmentant, sans qu'elle ait le moindre besoin des secours du souverain. Les blanchisseries d'Hervorden prennent tous les jours plus de faveur, et le commerce des toiles de cette ville croît sans cesse.

Raffinerie de sucre.

Le reste des manufactures de ces contrées est peu de chose. Il y a une raffinerie de sucre à Minden, qui prétend livrer annuellement pour sept cent soixante mille livres de sucre, dont six cent mille livres se débitent au dehors, et cent soixante mille dans le pays. Si ce calcul est juste, il prouve qu'il entre beaucoup de sucres étrangers dans ces deux provinces prussiennes; car, cent trente-deux mille individus consomment certainement de nos jours, pour plus de cent soixante mille livres de sucre par an : il est vrai que le miel peut resserrer cette consommation.

Toutes les autres fabriques sont si peu importantes, qu'elles ne méritent pas qu'on en fasse mention. Le petit nombre de drapiers, de chapeliers, et autres ouvriers

ouvriers en laineries, ne consomme pas, à beaucoup près, les laines de la province, ni les tanneurs et les mégissiers ses cuirs: le surplus sort donc de manière ou d'autre.

Nous supposons qu'on ne veut rien changer à cet ordre de choses, pour laisser les débouchés de ces contrées aux fabriques des provinces qui forment le corps de l'état, et nous n'en croyons les premières que plus heureuses : elles s'enrichissent de l'industrie qui leur est naturelle; elles achètent ce qu'elles produiroient ou fabriqueroient mal, pour mieux vendre ce qu'elles produisent ou fabriquent bien; et telle est la marche de la nature, la seule sage, la seule sûre, la seule vraiment utile.

X.

LES COMTÉS DE TECKLENBOURG ET DE LINGEN.

Ces petites provinces ont le même genre d'industrie que les deux contrées

que nous venons de décrire : nous avons vu qu'elles pourroient être encore mieux cultivées qu'elles ne le sont. Leur population est cependant considérable : elles ne la doivent qu'à la culture et à la manufacturation du lin, seul genre d'industrie qu'on y connoisse. Nous ignorons à quoi s'en monte le débit.

XI.

LA PRINCIPAUTÉ D'OSTFRIESE.

Cette province est sur-tout agricole, et, si l'on veut, commerçante ; les manufactures y sont un très-petit objet.

Fabriques de toiles.

Elle a deux cent seize métiers en toile, tous établis dans le bourg de Leer. On y fabrique des toiles très-fines, dont quelques-unes s'élèvent jusqu'à huit livres l'aune : toutes ces fabrications vont à Amsterdam, mais nous en ignorons la valeur totale.

Autres fabriques.

Il y a en outre dans la province dix-huit

métiers en laineries, trente-huit de bas de laine, et six de futaine.

Tous les ouvriers, y compris ceux en toiles, forment le nombre de mille cinquante-quatre.

Ce sont encore les fabriques des autres provinces prussiennes qui fournissent à ce canton tout ce qu'il ne reçoit pas en fraude; et nous pensons qu'ainsi que l'on compte pour étrangers dans l'armée prussienne les enrôlés nés dans ces provinces, on compte pour débité chez l'étranger tout ce qu'on y envoie d'ouvrages manufacturés.

XII.

COMTÉ DE LA MARCK.

Lorsque la nature a jeté l'homme dans des contrées stériles, il a recours à l'industrie pour subsister: il tire du sein de la terre des productions d'un autre genre, et leur donne une forme agréable, qui puisse plaire aux habitans des pays riches

en subsistances, et les engager à lui en fournir. Aussi les contrées stériles ont-elles en général de très-grandes et belles manufactures, lorsque les tyrannies politique et religieuse n'y mettent point d'obstacle.

Le comté de la Marck en fournit une nouvelle preuve : nous avons vu qu'il étoit divisé en deux parties, coupées par la Roer; l'une fertile, au nord de cette rivière, qu'on nomme le Hellweg, ou le grand chemin, parce que le grand chemin qui mène du Weser au Rhin y passe ; l'autre au sud, nommée le Sauerland. La première a quelques petites fabriques de laineries et de toile, mais de peu d'importance. On y trouve les salines de Unna, dont tout le profit est pour le souverain. L'autre partie, montueuse, couverte de bois, froide, stérile, où il ne croît qu'un peu d'avoine et quelques patates, avec beaucoup de glands, dont on nourrit un grand nombre de porcs, renferme les manufactures, et des manufactures vraiment importantes.

Fabriques d'Iserlohn.

Iserlohn est une ville riche, jolie, commerçante et manufacturière : elle contient sept à huit cents maisons ; elle a trente moulinets pour des rubans de soie ; des fabriques considérables de velours ; des teinturiers très-accrédités ; enfin il s'y est établi depuis peu plusieurs fabriques d'indiennes et d'autres étoffes mêlées de soie et de coton. Les marchands de cette ville commerçante vont à toutes les grandes foires, et toujours à cheval, en petites caravanes.

Outre ces manufactures à métiers, il y a dans cette ville beaucoup de fabriques du règne minéral, en laiton et en fer. On y fait du fil de laiton, des crochets, des épingles, des boucles, des tabatières de ce métal. En fer, on fabrique des hameçons, dont une espèce pèse un quart de livre, et va aux Indes. La maîtrise des ouvriers en fer, qui consiste en forgerons et affineurs, forme plus de cent familles.

Il y a encore de bonnes fabriques d'aiguilles dans cette ville, et celles d'Aix-la-Chapelle et d'autres lieux en tirent presque

tous les fers dont ils ont besoin. Enfin Iserlohn, resserré dans les montagnes, et situé dans une contrée rude et difficile, a su se procurer un commerce d'entrepôt considérable, pour lequel ce lieu ne sembloit pas fait.

Autres fabriques.

Hagen, ville de deux cent vingt-quatre maisons, et Schwelm, de deux cent vingt-neuf, ont des blanchisseries, des fabriques d'étoffes mêlées, et une infinité de fabriques de fer. Hattingen, ville de trois cent soixante-quatre feux, a des manufactures de laine, de coton et de toile. Notez que dans tous ces endroits, les trois religions ont un exercice parfaitement libre.

Fer d'Osemund.

Ce sont au reste les fabriques du règne minéral qui ont le premier rang dans ces pays: les montagnes abondent en métaux, et principalement en fer. Celui connu sous le nom de fer d'Osemund, qui est particulièrement propre à la fabrication du fil de fer et d'acier, y abonde. Nous trouvons des détails précieux sur ce fer dans l'ouvrage de M. Normann (1): M. de Heinitz

(1) Pag. 1135.

s'est bien gardé de les donner dans son mémoire, et nous allons en conséquence les placer ici.

» Les martinets du fer d'Osemund, au » nombre d'une vingtaine, sont tous situés » au Sauerland, vers la frontière du comté » de Nassau, dans une contrée très-mon- » tueuse, mais pleine de bois de haute » futaie, et où, par conséquent, les char- » bons ne sont pas chers. Les paysans du » comté de la Marck vont chercher sur » leurs chevaux, dans le pays de Nassau, » le fer en gueuse triangulaire, tel qu'il » sort du fourneau, et le portent au mar- » tinet d'Osemund le plus voisin. Cela leur » fournit un gain sans lequel ils subsiste- » roient très-mal dans leur pays stérile, » duquel ils négligent même de tirer le » produit dont il seroit susceptible. Un » martinet d'Osemund appartient en com- » mun à trois ou quatre paysans : chacun » d'eux a son magasin de charbon, son » magasin de fer brut et fabriqué ; cha- » cun forge tout le temps qui lui est fixé » pour sa part. Un paysan qui fait cet

» ouvrage ou ce commerce, se nomme » dans le pays un *Reitmeister.*

» Il forge lui-même comme maître de » la forge, ou bien il y fait travailler ses » valets. Le marteau sous lequel le fer » brut se forge ainsi, pèse entre quatre à » cinq cents livres. On fond la gueuse » dans la fournaise, et on la forge en » barre : cette seconde fonte par la forge » épure davantage le fer, c'est-à-dire, que » l'on en tire ainsi les scories de matières » vitrifiables, mêlées parmi les parties » ferrugineuses, et ce fer se nomme alors » *Osemund.* On en fait le fil le plus fin, » et les tôles les plus minces. Altena et ses » environs possèdent depuis un temps » immémorial les *argues* les plus parfaites; » et sans doute elles ont donné lieu aux » forges d'Osemund établies dans cette » contrée. Chacun pouvoit d'abord se con- » struire une *argue* comme il vouloit, sans » gêne ni contrainte. Ce genre d'ouvra- » ges étoit recherché ; la manufacture s'é- » tendit, et les produits alloient en quan- » tité immense dans les Provinces-unies.

» Par la suite on octroya le monopole » aux fabriques de fil-de-fer ; on établit » une étape pour ces fabrications à Altena, » et depuis cette époque, cette branche » d'industrie si belle et si utile ne pros- » père pas, à beaucoup près, autant qu'au- » trefois.

» Le petit pays voisin de Limbourg, » dont le roi de Prusse n'est que suzerain, » et qui a ses comtes, en a profité, et ce » commerce y fleurit tous les jours da- » vantage. Les sujets du comté de la » Marck doivent livrer autant d'*Osemund* » qu'on en demande aux argues d'Altena, » où on leur en fixe le prix, dont ils sont » obligés de se contenter : ils peuvent ex- » porter le reste, et ils vont le vendre à » Remscheid dans le pays de Berg, où » l'on en emploie une quantité à des tra- » vaux fins. «

Voilà ce que dit un auteur très-instruit et très-partial pour tout ce qui concerne les états prussiens. Si l'on vouloit inven- ter des faits en faveur de la liberté de

l'industrie, on auroit peine à en trouver d'aussi frappans.

Les manufactures du comté de la Marck sont très-considérables ; mais il nous est impossible de détailler plus précisément la valeur de leurs produits, et nous ne pensons pas que cette exactitude soit très-importante, les détails de cette nature étant toujours très-problématiques. Il ne faut pas les négliger, parce qu'on y reconnoît, du moins en aperçu, quel genre d'industrie s'énerve et quel autre prospère, avec la démonstration palpable de l'inutilité, pour ne pas dire pis, de tout régime règlementaire. Mais la population comparée à l'étendue, donne assurément des idées plus nettes de la valeur des manufactures, que les sommes qu'on énonce au financier, et que le financier présente à son tour au roi. Or, une population de huit cent dix individus par lieue carrée, dans un pays dont la grande moitié est horriblement stérile, prouve irréplicablement que les manufactures doivent être très-considérables dans cette province.

XIII.

LE DUCHÉ DE CLÈVES.

Ce duché fertile, bien situé pour le commerce, ayant eu autrefois une grande industrie, est considérablement déchu à cet égard.

Fabriques de laines.

On y a fabriqué en mil sept cent quatre-vingt-quatre, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille douze livres pesant de laines, dont la ville de Duysbourg en a employé cent quatre-vingt-six mille quatre cent vingt-huit pour sa part.

Fabriques de toiles.

Autrefois on faisoit dans ce duché de la toile que l'on vendoit au dehors; on dit même que c'est de Goch, petite ville très-agréablement située, que l'art de faire et d'apprêter la toile a passé à Harlem en Hollande. A présent il n'y a dans cette ville de Goch que vingt-six tisserands, qui occupent cent quarante trois métiers, sur lesquels ils ne font que de l'ouvrage de commande, des fils filés par les gens

du pays, et destinés à leur propre usage ; encore manquent-ils souvent de travail.

J'ai sous les yeux un calcul (1) qui ne porte la valeur de tous les ouvrages en laine, en cuir et en métal de cette petite ville, qu'à quatre-vingt mille livres. On prétend qu'une petite moitié de ces fabrications a été exportée. Cependant Goch passe pour un endroit industrieux ; on y voit quelques marchands qui font un commerce d'entrepôt des manufactures du comté de la Marck et des pays circonvoisins.

Le duché de Clèves, qui jouit d'assez grands priviléges, devroit être plus industrieux et plus peuplé : les restrictions du commerce y mettent sans doute obstacle. Nous croyons que la religion en forme un autre. Il s'y trouve un très-grand nombre de catholiques, de pratiques superstitieuses, de pélérinages : ce sont autant d'entraves à l'industrie. Il faut observer d'ailleurs qu'en général le paysan westphalien est lent, flegmatique et peu ingénieux.

(1) Magasin de Westphalie, n° 3, p. 32.

Le seul genre d'industrie convenable à son humeur, c'est la filerie, de sorte que les contrées de la Westphalie qui ne produisent pas de beau lin, ne se distinguent guère par aucune autre activité. Aussi la moitié du duché de Clèves est-elle en friche, l'autre moitié médiocrement cultivée, et la totalité en général peu industrieuse.

XIV.

LA PRINCIPAUTÉ DE MOERS.

Fabriques de soies.

Ce très-petit pays se distingue avantageusement du côté de l'industrie. L'intolérance de la fin du siècle passé, qui s'exerça contre quelques sectaires du duché de Juliers et de Berg, procura, comme il arrive toujours, une affluence de colons industrieux dans les contrées voisines; et c'est sur-tout dans le grand bourg de Crefeld qu'ils s'établirent. Dès mil six cent cinquante-six, Adolphe Vander-Leye, chassé de Rade-vorm-Walde dans le pays

de Berg, vint à Crefeld établir une manufacture de soie : son fils l'accrut, et sous les enfans de celui-ci, elle devint une des premières de l'Allemagne. Elle existe encore sous le même nom des frères Frédéric et Henri *Vander-Leyen* : elle fait travailler quatre à cinq mille personnes à Crefeld ou dans ses environs, et son commerce s'étend fort au loin.

Elle n'est pas la seule. La fabrique des frères Floh produit des velours et toutes sortes de rubans veloutés et de soie ; celle des frères Heydveiler, des rubans veloutés, des bas de soie, des vestes ; etc. celle de Lingen et compagnie, des velours, des mouchoirs et des rubans veloutés. Les foires de Francfort sont l'entrepôt du débit extérieur de leurs fabrications.

Fabriques de toiles.

L'industrie des réfugiés ne s'étendit pas sur la soie seule ; ils animèrent aussi la fabrication et le commerce des toiles fines. Elles se fabriquent dans le pays de Juliers et dans la Gueldre prussienne ; et ces commerçans industrieux les envoient à Harlem, où on les blanchit.

Mais d'où vient cette grande industrie si long-temps soutenue à Crefeld? Le souverain a-t-il fait des dons immenses à ces fabriques pour les maintenir ? Leur accorde-t-il un monopole dans ses états? Rien de tout cela, au contraire. Les fabrications de Crefeld sont défendues dans les autres provinces du roi de Prusse, au moins dans celles qui sont en-deçà du Weser, aussi vigoureusement que celles des ouvrages de tous les pays du monde; car Frédéric II prenoit un tout autre intérêt au maintien des fabriques de la Marche, qu'à la prospérité de celles de la Westphalie.

La vraie raison du succès des fabriques de la principauté de Moers, se trouve dans la liberté : c'est précisément parce qu'on ne s'en embarrasse pas, parce qu'on les abandonne au cours naturel des choses, parce qu'on ne règlemente rien, que ces fabriques jouissent d'une prospérité inaltérable. Malheur à elles si jamais un roi de Prusse les affectionne ! Ajoutez, au reste, à ces raisons de prospérité, que

Crefeld est exempt d'accises et d'impôts indirects ; ce bourg paie en échange une somme fixée, et cet abonnement est un autre avantage inappréciable.

XV.

LE DUCHÉ DE GUELDRES.

Diverses fabriques.

Voici l'état des manufactures dans le duché de Gueldres.

160 métiers en soie et rubans.
10...de drapiers.
1...d'étoffes mêlées de laine.
3...d'étoffes de laine pure.
5...de frises et de flanelles.
10...de bas et de bonnets.
373...de toile.
2...de linge de table.

TOTAL. 564 métiers.

Ils occupent, y compris les chapeliers, huit cent huit personnes.

Les fabriques de laine ont employé quatre mille neuf cent cinquante livres de laine

laine fine, treize mille huit cent soixante livres de moyenne, et treize mille neuf cent quatre-vingt-douze de grossière. Total trente-deux mille huit cent deux livres pesant de laine.

La valeur de toutes les fabrications a été,

Ouvrages de soie..... 1,320 écus.
dito de laine.....21,356
dito de fil.....42,947

TOTAL..... 65,623 écus, ou environ deux cent soixante mille livres tournois.

On veut que de cette somme, la valeur de soixante à quatre-vingt mille livres ait été débitée au dehors.

Dans cette supposition, il est évident que le profit de ce débit n'est qu'imaginaire, puisqu'il faut qu'il en soit rentré une beaucoup plus grande partie du dehors.

On ne supposera pas, je pense, que quarante-sept mille individus ne consomment annuellement que pour cent quatre-vingt à deux cent mille livres en ouvrages

de soie, laines et toiles : pris ensemble, ce ne seroit pas quatre livres par tête.

Nous ne trouvons rien sur la fabrication des cuirs, dans un pays où il y a cependant beaucoup de bestiaux. L'auteur du mémoire que nous avons sous les yeux (1), n'a probablement pas jugé à propos d'en parler, parce qu'elles sont de trop peu d'importance. Cet auteur allègue comme raison du peu d'industrie de cette province, qui est presque toute catholique, le nombre des fêtes, dont Frédéric II, à la vérité, a obtenu des dispenses de la cour de Rome, mais que le peuple s'obstine à chômer : il aime mieux supporter la misère, que de renoncer à son oisiveté religieuse.

---

(1) *Historische Beytrage*, etc., tom. 2, partie première, pag. 248.

XVI.

LA PRINCIPAUTÉ DE NEUCHATEL ET DE VALENGIN.

Ce pays est trop étranger à la monarchie prussienne, pour que j'entreprenne dans cet ouvrage des recherches sur ses manufactures. Ce n'est pas qu'elles ne fussent très-curieuses, les montagnes de cette charmante contrée contenant une industrie très-ingénieuse et très-active. Mais le travail immense que nous avons entrepris n'a pas besoin d'être surchargé de hors-d'œuvres. L'ouvrage de M. Bernouilli peut, au reste, suppléer en partie à notre silence sur les fabriques de Neuchâtel et de Valengin, et en général sur tout ce qui concerne cette principauté.

XVII.

LES MARCGRAVIATS D'ANSPACH ET DE BAREUTH.

Voici quelques détails sur les avantages que la monarchie prussienne peut attendre, quant aux manufactures des marcgraviats d'Anspach et de Bareuth, lorsqu'ils lui seront incorporés. On y fabrique,

1°. Des fers de toute espèce dans le marcgraviat de Bareuth; mais celui d'Anspach n'en a point du tout. Il y a deux martinets de cuivre dans le pays de Bareuth, et un dans celui d'Anspach.

2°. Toutes sortes de bagatelles de plomb, et autres petites merceries de métaux et de compositions, ou d'ouvrages d'ivoire et d'os faits au tour.

3°. On y trouve plusieurs verreries, où l'on fait des verres et des bouteilles, des fioles d'apothicaire, et des alambics qui vont en Saxe, et sur-tout à Halle, pour

la maison des orphelins. On y fait encore des boutons et des boules de verre, qui vont en immense quantité en Italie, en Hongrie, en Espagne et aux deux Indes, pour en faire des rosaires.

4°. Il y a une manufacture de porcelaine à Bruckberg, qui fait de très-bel ouvrage, mais presque uniquement pour le souverain, excepté les gobelets de Turquie, nommés ainsi, parce qu'on les envoie à la Porte par Vienne. On trouve une fabrique de belle faïence à Saint-George et à Creusen, et une autre qui fait toutes sortes d'ustensiles de cuisine et de buffet avec une couverte brune.

5°. On fait de l'alun, du vitriol, de la smalte en plusieurs endroits.

6°. On y trouve plusieurs papeteries considérables, dont le débit s'étend dehors.

7°. Les tanneries et les mégisseries y sont en grand nombre et bien tenues. On fait encore du parchemin à Erlangen, et il y a à Langenzeun, à Flachslanden, etc. de bonnes fabriques de cuir.

8°. La laine du pays est assez belle, et l'on en fait, sur-tout à Wunsiedel, un très-grand nombre d'ouvrages, qu'on débite au dehors; mais en revanche, le pays achète encore des draps pour sa consommation.

9°. Le lin est très-beau dans le haut pays, et l'on y en cultive une grande quantité. Mais la fabrication de la toile n'est pas étendue. On vend beaucoup de fil au dehors.

10°. Le pays de Bareuth compte plusieurs fabriques de coton à Bareuth, à Erlangen, à Schwabach, à Wunsiedel, à Hof et dans les environs. C'est là qu'on emploie aussi beaucoup de fil de lin pour les étoffes mêlées.

11°. Enfin il y a des manufactures de chapeaux considérables à Erlangen. On les vend dans toute l'Allemagne, et souvent pour des chapeaux de France.

Ces faits prouvent que ces pays sont très-industrieux, que l'espèce humaine y est laborieuse et instruite: encore avons-nous passé sous silence une infinité de

fabriques de moindre importance, comme galons fins ou faux, rubans, etc. qui s'y trouvent çà et là.

Tels sont les détails que nous avons recueillis sur les manufactures des états prussiens; et notre but est suffisamment rempli, si leurs résultats, qu'on ne nous accusera pas d'avoir pliés à notre systême, puisque nous avons adopté les données des adversaires de nos principes, forment la preuve complète de la théorie que nous avons établie au commencement de ce livre.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

Commerce.

Considérations générales sur le commerce.

Les gouvernemens ont deux grandes affaires très-capables d'occuper toute leur attention : celle de maintenir l'ordre et la justice parmi leurs sujets, et celle de défendre l'état. A ces deux vastes occupations est subordonné, comme moyen, le recouvrement des deniers qu'elles exigent, et la dispensation de ces deniers. Tout le reste est étranger à l'administration, et doit être laissé à l'industrie particulière. Dès que le gouvernement s'en mêle, il gâte ce qu'il dirige: c'est le bras d'Hercule qui veut cultiver une tendre plante ; il la mutile, il l'écrase.

Mais des diverses choses dont les gouvernemens s'entremettent, il n'en est point où ils aient plus montré leur indextérité que dans le commerce. A la vérité,

cet objet renferme tous les autres : tout est commerce, au moins dans l'état actuel des affaires humaines. Le stipendié fait commerce de ses forces corporelles ou intellectuelles, comme l'agriculteur de ses denrées, le manufacturier de ses fabrications, et le marchand des produits de l'un et de l'autre, qu'il se charge de distribuer, en sorte que le cultivateur et le fabricant puissent se livrer entièrement à leurs ouvrages, et les perfectionner d'autant mieux.

L'argent est le grand moyen du commerce ; c'est le signe représentatif de tout. Aussi long-temps qu'on ne le regardera que sous ce point de vue, on ne s'égarera point. Ce n'est pas que ce métal en lui-même ne soit une marchandise, et n'ait, en cette qualité, ses usages particuliers ; mais lorsqu'il est monnoyé, et tant qu'il reste sous cette forme, il n'est bon qu'à circuler comme des marques entre des joueurs ; par lui-même, il n'est alors d'aucun usage. Prendre des marques pour la mise même du jeu, c'est une erreur

très-grossière, quoique l'habitude constante la rende assez naturelle, et trop facile à commettre. Elle a eu des conséquences bien funestes, cette erreur : les gouvernemens s'en sont laissés fasciner, aveugler, et peut-être celui de Prusse plus que tous les autres.

Les hommes veulent jouir ; c'est pour cela qu'ils travaillent : cette règle est absolument générale. Il arrive que des individus, emportés par le désir de jouir, dépensent plus qu'ils ne possèdent, et qu'ils se ruinent. Alors on dit qu'ils n'ont point d'argent, et c'est seulement de manquer d'argent qu'ils se plaignent. Si on leur en donnoit des monceaux, avec ordre de les garder soigneusement, ils se plaindroient encore, quoiqu'on leur eût fourni ce qu'ils croyoient leur manquer uniquement. Ce n'est donc pas l'argent qu'ils vouloient, c'est ce qu'on peut se procurer avec lui.

Mais comment des particuliers parviennent-ils à se ruiner, à dépenser plus qu'ils ne possèdent ? D'abord et dans la généralité des événemens, ce cas est très-rare. Il

faut pour cela, ou qu'un homme ne possédant rien ait su donner aux autres une fausse idée de ses propriétés, ou qu'ayant en effet possédé quelque chose, il en ait exagéré la valeur aux yeux des autres, pour les engager à lui céder ce qui leur appartenoit, dans l'espoir de le ravoir plus tard avec profit. Le fait le plus commun en ce genre, c'est que des particuliers avec des possessions, soit meubles, soit immeubles, consument plus de valeurs que ne comporte leur revenu, et qu'alors, pour les rendre, ils sont obligés de céder la plus grande partie de leurs propriétés. Ainsi, de riches qu'ils étoient, ils deviennent moins riches, ou même pauvres. Un tel état est très-douloureux pour l'homme, quoique ces mots *pauvres* ou *riches*, n'aient qu'une signification relative : ce sentiment de peine et de mal-être est le frein que la nature a imposé au désir de jouir ; la crainte de l'éprouver fait que dans le cours ordinaire de la vie, ceux qui se ruinent forment l'exception, et ceux qui augmentent leur bien-être, la règle générale.

On a appliqué ces idées aux états, et l'on a dit : *Si nous achetons plus que nous ne vendons, nous nous ruinerons. Il faut donc, autant que possible, ne rien acheter, et vendre sans cesse*, AFIN QUE L'ARGENT NÉ SORTE PAS DU PAYS, ET QU'IL EN ENTRE TOUJOURS DAVANTAGE. Trois grandes erreurs ont occasionné ce jugement.

On a pensé d'abord que tous ou la plupart des citoyens d'un état, pouvoient consommer beaucoup plus que leur revenu, au lieu que le plus grand nombre épargne, loin de dépenser plus qu'il n'a.

On a imaginé ensuite, que si quelques particuliers peuvent se ruiner, des états le peuvent aussi par le commerce entre particuliers.

On a cru enfin qu'il étoit possible de vendre sans acheter.

L'absurdité de la première de ces opinions est trop palpable pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter. Mais une fois reconnue, est-il donc si difficile d'apercevoir l'inutilité de toutes les démarches du gouvernement pour faire fleurir le

commerce? Si la plupart des particuliers accumulent plutôt qu'ils ne dissipent, n'est-il pas évident qu'une nation ne sauroit s'appauvrir par son fait personnel? Car enfin, une nation n'est que l'idée collective de tous les particuliers qui la composent. — Mais pourquoi donc est-il tant de pays pauvres? — Pourquoi? C'est que ces pays sont stériles, ou qu'ils ont essuyé quelques calamités, ou, ce qui est la plus grande de toutes, qu'ils sont mal gouvernés.

La seconde erreur est plus cachée, mais elle n'en est pas moins très-réelle. Considérez l'état actuel du commerce. Sans doute les agens en sont les négocians et les marchands. Ils se ménagent des crédits pour un certain temps, mais bornés. Le terme écoulé, il faut qu'ils soldent, s'ils veulent continuer leur commerce. Ainsi les nations se paient comptant entre elles, bien que quelques particuliers puissent dans la masse se soustraire aux paiemens.—Voilà précisément le mal, dira-t-on peut-être; les nations qui vendent le plus attirent alors l'argent de celles qui achètent.—Eh!

non ; les métaux monnoyés sont entre les nations, comme toute autre chose, un effet commerçable. S'il étoit un peuple chez lequel ils s'accumulassent, ce peuple trouveroit bientôt mieux son compte à payer en argent qu'en productions, et l'égalité ne tarderoit pas à s'établir.

Quant à la troisième des erreurs que nous discutons ici, elle est de beaucoup la plus absurde. L'argent devenant plus rare, et haussant de prix chez les autres peuples par cette prétendue science de vendre toujours sans acheter, comment continueroient-ils à payer les choses qui chez nous deviendroient toujours plus chères évaluées en argent, parce que chez nous il abonderoit ?

Toutes ces idées confuses, étroites, mesquines, portent en entier sur des chimères, sont profondément vides de réalité, de sens, et proviennent uniquement de ce qu'on ne remonte pas aux premiers principes, faute de la force nécessaire pour abstraire, et de l'étendue d'esprit qui saisit les objets dans leur ensemble. Nous ne

retracerons point ici le système des philosophes françois qu'on a tâché de flétrir d'un nom de sectaires, du nom tout au moins ridicule d'économistes. Ce système a produit une grande révolution dont ses auteurs ne recueilleront peut-être pas la gloire, faute d'avoir adapté leur langage à leur siècle, mais qui sera le sauveur du monde, et le restaurateur de l'espèce humaine. Un homme de génie l'a fait connoître à l'Angleterre (1), et son ouvrage, devenu en quelque sorte classique, est un monument qui ne périra point. Un philosophe trop peu connu, grâces à son idiome et à ses circonstances privées (2), mais dont les travaux contribuent infiniment à répandre la lumière, l'a introduit en Allemagne, où la plupart des esprits y résistent encore. Pour nous l'avantage, subalterne peut-être, mais proportionné à nos forces, de montrer combien dans les états prussiens les faits s'accordent avec la saine

(1) *Smith on the Wealth of the nations.*

(2) M. Mauvillon, *Phisiocratische brief an Hrn. Dohm.*

théorie ; cet avantage nous suffit : que la gloire aille toute entière à nos maîtres ; nous nous croirons assez heureux, si nous contribuons à propager leurs principes, en montrant leur parfait rapport avec les événemens du commerce dans le pays où les systêmes prohibitifs et réglementaires, ou le génie, ont déployé toutes leurs ressources et toutes leurs rigueurs.

Sous quels rapports nous allons examiner le commerce prussien.

Mais avant de nous engager dans cette discussion, il est nécessaire d'indiquer par quelques observations préliminaires, sous quels rapports nous examinerons le commerce des états prussiens.

On ne doit jamais oublier que le commerce entre nations est l'échange de leurs superfluités. Il ne sauroit enrichir les peuples de la même manière dont il enrichit les particuliers. La confusion de ces deux objets très-distincts et si différens en soi, est, à notre avis, la grande source des erreurs auxquelles toutes les nations ont été entraînées à cet égard, et des horribles guerres qu'a enfantées ce mot COMMERCE, qui ne sembloit fait que pour appeler l'union

l'union et la paix, et qui n'a besoin que d'elles.

Le commerce enrichit un homme, immensement même quelquefois. La raison en est simple. Pour se charger de tous les détails de l'échange des choses utiles ou agréables, soit contre de l'argent, soit contre d'autres denrées, il faut une rétribution. Cette rétribution n'est point ici, comme chez les autres classes du peuple, calculée sur le temps employé à l'échange: elle ne sauroit l'être, parce qu'il arrive qu'un petit échange demande beaucoup de temps, tandis qu'un grand se conclut et s'exécute en peu de minutes. La rétribution se calcule donc sur la quantité des choses échangées, et devient un impôt mis sur le possesseur de la denrée en raison de sa quantité: l'échangeur en garde une partie proportionnelle pour le prix de ses soins, de ses peines, de ses risques. S'il acquiert une très-grande confiance par quelque cause que ce soit, et qu'une foule de particuliers viennent lui apporter leur superflu pour l'échanger, la somme qui

naîtra de ces petites déductions proportionnelles, deviendra très-considérable, et il s'enrichira ; car il lui faudra tout aussi peu de temps pour faire un échange d'un million, que pour un de mille écus. Ceci est principalement vrai du commerce maritime, où l'envoi d'une masse énorme de marchandises se fait tout à-la-fois.

Mais parce que le marchand s'enrichit, il ne s'ensuit pas que le pays s'enrichisse dans la même mesure et de la même manière; car les profits du marchand peuvent porter uniquement sur les habitans même du pays.

Observez ici combien diffère dans sa nature la richesse d'une nation et celle d'un marchand. Un pays est riche quand la plus grande partie des habitans peut s'y procurer beaucoup de jouissances, quand le plus grand nombre des individus y est bien nourri, bien vêtu, bien logé, bien chauffé. Un marchand est riche quand il a beaucoup de marchandises qu'il est sûr de bien vendre. Supposez que les agriculteurs d'un pays aient tous leurs greniers, et les

fabriquans leurs maisons remplies de leurs ouvrages : supposez plus encore ; supposez que dans un pays tout d'or, chaque individu ait pour un million de métaux précieux dans sa chambre : les habitans de ce pays seront assurément les plus misérables du monde, s'ils ne trouvent pas moyen de se procurer d'autres jouissances avec ce qu'ils possèdent de denrées ou de métaux.

Et c'est ici que l'agriculture montre bien sa supériorité sur toutes les autres branches d'industrie. Elle seule, dans l'espace du globe situé entre les deux cercles polaires, fournit à l'homme toutes les jouissances naturelles, tout ce qui lui est vraiment nécessaire pour être heureux. C'est donc à l'agriculture qu'il faut donner la plus grande attention, et ce n'est qu'autant que le commerce sert à la faire fleurir, qu'il est vraiment d'un grand prix. Si une classe peu nombreuse d'hommes a su s'emparer des terres, et qu'elle en envoie les productions au dehors, elle vendra jusqu'au nécessaire des autres classes. Alors le commerce sera brillant, et le pays

pauvre. Telle est la Russie, telle est la Pologne. Ce n'est donc pas le commerce extérieur qui est le thermomètre de la prospérité des nations : c'est la distribution des terres et de leurs productions; c'est en un mot le commerce intérieur, d'après lequel il faut juger du bien-être d'un peuple. Une nation pourroit être très-heureuse, et même immensement riche, sans que ses exportations et ses importations montassent à la valeur d'un écu.

A la vérité, les nations de l'Europe en général, et celles du nord en particulier, ne sauroient jamais arriver à cette situation. Il est certaines productions que la nature leur refuse, et dont l'habitude leur est devenue un besoin réel et presque irrésitible. Les vins, le sucre, le café, le thé, les épiceries, la soie, le coton, les huiles, les citrons, le tabac, etc., sont de ce nombre. Tout ce qui met des entraves à ce commerce, non-seulement nuit au bonheur du peuple, mais encore la diminution sensible de ces sortes de consommations, est une preuve de moins de prospérité,

parce que la nature de ces jouissances est telle, que tout homme qui pourra se les procurer le voudra aussi, et que l'impossibilité seule l'en empêchera. En vain diroit-on qu'on a bien pu se passer durant des siècles de toutes ces choses, qu'elles sont par conséquent des besoins factices, des consommations de luxe. On s'est vêtu de peaux d'ours, et l'on a habité des cabanes en Allemagne pendant des siècles. Ambitionne-t-on de ramener ces temps-là? Vouloir bannir le café, le sucre, le thé, les épiceries, comme des superfluités, ne seroit pas une entreprise moins chimérique; la différence n'est que du plus au moins. L'homme est poussé invinciblement à étendre sans bornes le cercle de ses jouissances; il n'est aucun point où l'on puisse l'arrêter, sans diminuer son bonheur, sans contrarier et attaquer directement sa nature.

C'est dans ces principes que nous examinerons la situation du commerce dans les états prussiens, et non d'après les résultats d'une balance chimérique, impossible

à connoître et même à former. Cette balance existe toujours dans le commerce entre particuliers, parce que personne, ou presque personne, n'achète plus qu'il ne vend ; et tant qu'il n'en est pas ainsi, la balance est toujours assurée. Les gouvernemens seuls la renversent quelquefois, en formant des entreprises au-dessus de leurs forces ; et nous posons comme un fait indubitable et démontré, que jamais peuple quelconque n'a souffert une diminution de bien-être, que par quelque calamité hors de l'ordre habituel des choses, la peste, la famine, un tremblement de terre, etc. ou par l'influence de son gouvernement.

Le commerce par mer devroit être de beaucoup le plus considérable pour les provinces du roi de Prusse. Non seulement il a des ports dans la Baltique et un dans la mer du Nord, mais encore nul pays au monde, excepté la Hollande, n'est plus artistement arrangé que le sien pour le transport par eau. Toutes les productions superflues des provinces prussiennes devroient

donc sortir par ces ports pour l'usage des nations commerçantes, et ce que les sujets du roi de Prusse reçoivent de ces nations, devroit y arriver pour être distribué dans toute l'étendue de ses provinces.

Mais depuis des siècles, les princes de l'Allemagne n'ont vu dans les fleuves qui l'arrosent, qu'un moyen de tirer un revenu; et tous, fondés sur cette expérience que le transport par eau est beaucoup moins dispendieux que celui par terre, ont établi des péages dont la multiplicité a tellement renchéri la navigation intérieure, qu'elle est presque aussi dispendieuse, quelquefois davantage, et communément plus incommode que le transport par terre. Delà vient que les rivières d'Allemagne, qui devroient être couvertes de bateaux, sont, dans l'état actuel des choses, pour ainsi dire désertes.

Cette mauvaise politique a été réfrénée, mais trop tard, par une loi de l'empire, qui défend à tous les princes de hausser les péages dans leur pays sur la partie des rivières qui les traversent. Ils étoient

énormes avant que cette loi fût portée ; et nous avons déja observé que les électeurs de Brandebourg en ont été exceptés. C'est l'an mil quatre cent cinquante-huit que Frédéric III leur accorda l'étrange privilége de hausser à leur gré le tarif des péages qui se percevoient anciennement dans leurs états, et d'en pouvoir créer de nouveaux par-tout où ils le jugeroient à propos (1). Voilà donc plus de trois siècles qu'ils usent de ce droit funeste. S'il ne s'appliquoit qu'au Weser et à l'Elbe, on pourroit alléguer un prétexte, très-mauvais à la vérité, mais qui du moins se coloreroit d'une ombre de raison : on pourroit espérer de gagner sur les marchandises exportées et importées pour le compte des nations voisines ou commerçantes. Mais les autres rivières, les autres fleuves, et sur-tout l'Oder, baignent, dans toute la partie navigable de leur cours, les états prussiens. Les canaux établis

(1) *Abrégé chronologique de l'histoire du droit public d'Allemagne*, par M. Pfeffel, sous l'année 1458.

entre ces rivières ne sont qu'à l'usage des sujets du roi de Prusse. Pourquoi construire des canaux lorsqu'on veut les rendre inutiles par des péages énormes? Voilà le premier défaut du système commercial de la monarchie prussienne. La Vistule, l'Oder, toutes les rivières, tous les canaux y sont hérissés de péages. Il seroit impossible d'en rapporter ici les détails. Chaque édit sur les péages de chaque endroit forme un volume. Toutes les marchandises possibles y sont énoncées, détaillées, imposées de sorte qu'en y comprenant les retards et les gênes que ce régime cause aux bateliers, la véritable économie du transport par eau, c'est-à-dire la diminution des frais, en est entièrement absorbée. A la vérité pour combler la mesure, il y a des péages par terre sur les grandes routes, avec des peines graves pour les voituriers qui tenteroient d'éviter les maisons où ils sont établis. Mais comme ces péages sont imposés sur le nombre des chevaux, et non sur les marchandises, qui d'ailleurs ne sont communément que

d'une espèce sur chaque chariot, ils ont l'avantage de causer moins de chicanes et de délais.

En général il n'est point de plus misérable méthode, que celle de construire des ouvrages d'une utilité publique, et d'en tirer un revenu. Le peuple ne donne-t-il pas déja l'argent qu'il faut pour cette construction dans les impôts qu'il paie ? Ses rétributions sont-elles uniquement destinées à entretenir une foule de soudoyés, dont avec une bonne administration on n'auroit pas besoin ? Mais la justice mise de côté, ne trouve-t-on pas dans ces constructions un gain beaucoup plus réel, par l'aisance qu'elles procurent aux peuples, par l'augmentation des productions et de la population qui en sont les conséquences naturelles ?

Ce système a d'ailleurs un inconvénient plus grave encore. Lorsque vous faites construire un grand chemin, un canal, etc. par corvées, ou du produit d'une imposition particulière, vous commencez par ruiner le peuple, pour l'enrichir

ensuite, ce qui est tout-à-fait contraire au bon sens. Et supposé même que vous fassiez les avances de ces constructions, que vous ne mettiez l'impôt que sur ceux qui usent de l'établissement que vous entreprenez, il arrive infailliblement qu'il se détériore comme toutes les choses confiées aux mains du gouvernement. Alors la commodité cesse, et l'impôt reste. C'est-là, si nous ne nous trompons pas, le fidèle horoscope de ce qui arrivera dans peu de toutes ces nouvelles grandes routes que l'on a fait construire dans différentes parties de l'Allemagne.

Il faut que les chemins, les canaux, les rivières soient libres; il faut que ces ouvrages soient construits et entretenus aux dépens de l'état, qui en tire un profit sûr et immense par la population et les richesses que multiplie dans son sein la facilité des communications. Il n'en est pas ainsi, lorsqu'on permet à des particuliers d'entreprendre des constructions de ce genre. Mais alors on peut être assuré que le tribut du public est toujours fort au-dessous de

l'utilité réelle qu'il en retire; car il n'est ici, et il ne doit être aucune obligation de se servir de cette commodité, si on ne la croit pas au moins parfaitement équivalente à ce que l'on paie. Et voilà ce qui ne se rencontre jamais dans les établissemens du gouvernement. On ne sauroit craindre d'ailleurs, dans ceux des particuliers, que la commodité cesse, et que l'impôt continue. L'intérêt privé veille tout autrement à l'entretien de ses entreprises que les administrations. Celles-ci n'ont jamais pour leurs affaires que des stipendiés aussi peu soigneux qu'on puisse l'être sans perdre sa place, et qui, la gardant jusqu'à leur mort, dispensent à-la-fois en quittant la vie, eux et leurs successeurs, de rendre compte de leur gestion.

Les péages ont donc mis de tout temps un obstacle extrême au commerce, soit extérieur, soit intérieur, des états du roi de Prusse. En général, Frédéric II n'a pas extrêmement haussé les tarifs; mais il en a compliqué les formes pour empêcher les fraudes, et cela revient au même, ou

plutôt l'effet en est pire. Les Prussiens comme les autres nations, se sont toujours plaint davantage des formes auxquelles les assujettissoit l'administration des accises et des péages, que de la quotité de l'impôt.

Nous avons placé à la fin de ce livre les tables des exportations et des importations de tous les ports de quelque conséquence qui se trouvent dans les états prussiens, afin que le lecteur puisse se faire une idée de leur commerce maritime. Nous ne sommes pas assez versés dans les détails du négoce pour recueillir de ces tables tous les résultats dont elles sont peut-être susceptibles; et nous espérons en tirer des déductions générales, plus importantes que ces observations partielles. Mais nous en hasarderons quelques-unes, même sous ce point de vue, pour l'utilité de ceux qui, avec plus de connoissances mercantiles que nous n'en possédons, voudront examiner ces tables.

Et d'abord si l'on nous demande quels sont nos garans de leur authenticité, nous

répondrons que de tout temps, ce qui a rapport au commerce a été noté avec le plus grand soin dans les états du roi de Prusse. Or, les matériaux des tables que nous rapportons ici, sont tirés des ouvrages les plus estimés que l'on ait publiés en ce genre (1): ainsi nous avons droit de les regarder comme authentiques. Cependant il ne faut jamais oublier que ce sont des tables rédigées pour le gouvernement; elles ne peuvent faire connoître que ce qui a été déclaré aux ports, et non pas ce qui a été réellement exporté ou importé.

Nous observerons en second lieu, qu'en lisant ces tables, on doit faire attention aux différentes époques, aux divers événemens politiques et commerciaux qui ont eu lieu entre les années qu'on y trouve marquées. Il faut aussi ne pas les lire seules, mais les comparer aux tables connues du commerce des autres peuples, ou du moins aux notions les plus certaines que

(1) *Bock naturgeschichte von Preussen.* — *Handlungs zeitung.* — *Schlœtzer*, *Sattistischer briefwechsel*, etc., etc.

l'on puisse s'en procurer. Malgré les gênes imposées par le roi de Prusse, le commerce a pris à plusieurs égards des accroissemens dans ses états. Pour ne pas tomber dans l'erreur absurde, mais trop commune, d'attribuer ces progrès au régime des prohibitions, il faut considérer l'état général du commerce en Europe, et voir si celui-ci a prospéré proportionnellement à la même époque; auquel cas, il devient plus facile de croire, indépendamment de tout examen ultérieur, que c'est malgré les principes de son administration, que la Prusse a pris part à l'augmentation générale du commerce. Quelles étranges et surnaturelles entraves ne faudroit-il pas en effet pour écraser entièrement le ressort de l'industrie humaine ? Mais cette apparence se convertira en certitude, si les accroissemens du commerce de la monarchie prussienne n'ont pas été au moins égaux à ceux des autres pays. Par exemple, l'activité a doublé en Europe depuis la guerre d'Amérique. Elle a quadruplé (au moins nous le pensons ainsi) depuis le

commencement de la guerre de sept ans. En a-t-il été de même pour les états du roi de Prusse ? Voilà ce que l'examinateur des tables que nous avons rassemblées dans cet ouvrage devra rechercher.

Quant aux événemens politiques, un exemple développera notre pensée. Elbingen a passé sous la domination prussienne en mil sept cent soixante-douze, et le commerce d'Elbingen est augmenté depuis cette époque. Est-ce à de sages réglemens commerciaux que cette ville doit cet avantage, comme a voulu apparemment l'insinuer M. Schlœtzer, en insérant dans son journal (1) des tables des exportations et des importations de cette ville, antérieures et postérieures à cette époque? Non assurément; c'est aux gênes énormes imposées à la ville de Dantzick, qui ont nécessairement dû forcer une partie des denrées de la Pologne à couler dans le canal d'Elbingen. Ce n'est donc pas de ce que le commerce d'Elbingen s'est accru qu'il faut s'étonner;

(1) *Schlœtzers statistischer Briefwechsel.*

c'est

c'est de ce que celui de Dantzick n'est pas encore absolument détruit. Et certes il a fallu toutes les entraves que Frédéric II a mises au commerce de son pays, pour que Dantzick ait conservé autant d'affaires commerciales.

Il est d'ailleurs des événemens moins frappans, mais aussi influans sur le commerce, dont il ne faut pas manquer de tenir compte. Ce sont les édits fiscaux de Frédéric II; l'époque de l'érection des compagnies et des différens monopoles; celle de divers arrangemens dans la manutention de ses finances, à propos desquels on ne doit pas oublier que certaines provinces y sont moins assujetties que d'autres. Nous énoncerons les principaux d'entre ces objets dans le cours de ce livre et du suivant, où nous serons cependant obligés de n'en rapporter qu'une partie, pour ne pas tomber dans une intolérable prolixité. On pourra en suivre les effets dans les tables. C'est à celui qui se livre plus particulièrement à ce genre d'étude, d'approfondir les cas particuliers. Il prendra garde

au reste que le commerce est un tissu ; tous ses fils se tiennent, et l'on ne sauroit en toucher un seul, que les autres ne s'en ressentent; ainsi, il n'est pas toujours possible de suivre jusqu'à la cause première la trace d'un accroissement ou d'une diminution dans tel genre d'importation ou d'exportation.

Bornons-nous à deux observations sur ce sujet, qui ne seront pas inutiles pour guider la curiosité de ceux qui voudroient scruter de près nos tables.

Nous remarquerons d'abord quelque chose de très-désultoire. On y voit d'un année à l'autre certaines importations et certaines exportations, diminuer ou augmenter à un point extraordinaire. Encore une fois, nous ne sommes pas assez versés dans les détails mercantiles, pour savoir si cela peut s'attribuer à des causes naturelles. Mais toujours ces variations nous paroissent-elles l'indice d'un état de choses peu réglé, d'une tension violente des ressorts, au moyen de laquelle tout est exposé à des secousses convulsives.

Nous oserons soutenir ensuite que dans tous les pays du monde, des tables du commerce seront irrémédiablement erronées, quand elles n'auroient aucune tendance fiscale, et qu'elles ne seroient dressées que pour la simple instruction du gouvernement. Aucun particulier, et le négociant moins que tout autre, ne veut qu'on sache à fond ses affaires. L'inquisition, même la plus innocente dans ses vues, déplaît et choque l'intérêt privé; mais lorsque c'est évidemment pour arracher des tributs énormes qu'on dresse ces tables, comment ne contiendroient-elles pas des mensonges? Il ne suffit donc point en ceci de compter sur des importations et des exportations secrètes et cachées; on doit s'attendre encore à de fausses déclarations. Il est impossible d'ouvrir, et moins encore de visiter jusqu'au fond tous les sacs et tous les tonneaux; on ne peut guère que les peser: si donc un marchand déclare qu'il y a du riz dans un tonneau, qu'au fond il y ait du café, et que ce tonneau pèse cinq cents livres, on écrira cinq

cents livres de riz sur la liste des importations, et peut-être n'y en aura-t-il pas cinquante. Alors ce genre d'importation pourra paroître avoir reçu un accroissement qui n'aura pas la moindre réalité. Cet exemple peut s'appliquer à tous les objets, soit d'achat, soit de vente. Il est seulement une chose bien certaine ; c'est que si un genre de marchandises supporte un impôt très-grave, et qu'on en ait déclaré une certaine quantité aux douanes, on ne peut former aucun doute que cette quantité ne soit réellement entrée.

Au reste, voici le plan que nous nous sommes proposé pour mettre de l'ordre dans la déduction des faits où nous allons entrer. Nous traiterons à part et en détail, relativement à leur commerciabilité dans les états du roi, des principales productions, soit importées, soit exportées. Nous rapporterons sur les moins importantes, cela seul que nous croirons intéressant. C'est ainsi que nous espérons recueillir les notions nécessaires sur la législation commerciale du feu roi, dont

nous développerons ensuite les traits principaux avec leurs conséquences probables. Tel est notre dessein, et nous le croyons plus utile, plus capable d'approcher de la vérité, que ne le seroient nos calculs de prétendue balance, fondés sur les rapports des douanes, dont l'insuffisance assez connue pourroit se démontrer par la seule inspection des tables que nous rapportons, et qui cependant sont rédigées avec toute l'exactitude allemande.

Commençons par les importations. Importations.

Le sucre est une de ces denrées devenues consommations de première nécessité. Il est la production d'une plante que jusqu'ici l'on n'a pu parvenir à faire croître en Europe. Il faut donc se résoudre à la tirer des nations propriétaires des contrées qui la produisent avec abondance, ou qui ont les moyens de l'aller acheter et de l'importer. Mais on est obligé de lui faire subir plus d'une préparation, avant que son suc puisse servir aux usages auxquels les Européens l'emploient, et leur être offert sous la forme qui leur convient. Les premières Sucre.

et les plus grossières de ces opérations s'exécutent sur les lieux mêmes où naît la canne à sucre. On l'en exprime, on lui donne une cuisson, et on le réduit en une espèce de farine, encore toute imprégnée de parties terreuses et huileuses. C'est sous cette forme que la plus grande partie du sucre est apportée en Europe. On le nomme alors sucre brut. On le cuit encore, on le filtre, on le cristallise, et c'est alors du sucre raffiné. Ce raffinage a plusieurs degrés, au moyen desquels le sucre acquiert plus de blancheur et de pureté.

Il y a du profit à faire sur cette même fabrication. Sous les ailes de la liberté, quelques villes impériales, entre autres Hambourg, s'étoient saisies de ce genre d'industrie; c'étoit une source de prospérité parfaitement analogue à leur petite existence. Les Hambourgeois, entre les mains desquels la nature des choses avoit placé une grande partie du commerce des sucres de l'Allemagne, en faisoient venir beaucoup de brut, le raffinoient et le distribuoient ensuite dans tout le nord de

cette contrée. Cet ordre de choses convenoit à tout le monde. L'industrie libre et non privilégiée trouvoit à faire des gains très-petits par eux-mêmes, mais assez considérables par leur multiplicité, graces sur-tout à l'esprit d'économie qui les réunissoit; et le sucre étoit à bon marché en Allemagne.

Un capitaliste de Berlin, nommé Splittberg, résolut de participer à ce profit, et d'établir une raffinerie de sucre pour les états du roi de Prusse. Il demanda un privilége exclusif, parce qu'il sentit qu'il ne pourroit pas soutenir la concurrence avec ceux qui tiroient le sucre brut de la première main, tant qu'il seroit obligé de se servir de mains intermédiaires, de ces mêmes Hambourgeois qui vivoient de la branche d'industrie dont il avoit résolu de les priver. Cette idée, *il faut garder l'argent dans le pays, et manufacturer soi-même tout ce qu'on peut, pour ne pas payer aux autres le prix de la fabrication*, lui fit obtenir le privilége qu'il demandoit, avec d'autant plus de facilité, qu'il offrit

apparemment de payer une somme équivalente, ou peut-être même supérieure aux revenus que le roi tiroit de l'accise sur le sucre.

Nous parlons avec incertitude sur ce point, par une cause qui mérite d'être observée. La manufacture de Splittberg fut établie en mil sept cent quarante-neuf: l'édit qui défend les sucres étrangers dans la plupart des états du roi de Prusse est du vingt novembre mil sept cent cinquante-un; mais il n'a jamais été imprimé. Cité dans les tarifs, il ne se trouve point dans la grande collection des édits royaux que nous avons sous les yeux. Il en est de même de la plupart des monopoles que Frédéric II a accordés. Les édits originaux n'en ont pas été publiés, et bien moins encore, comme on peut croire, les contrats passés avec les monopoleurs. Il faut donc se résigner à se passer de notions exactes sur ce sujet, et arriver aux résultats, soit par un coup-d'œil jeté sur l'ensemble, soit par des conclusions tirées des faits dispersés.

En mil sept cent cinquante-un, Splittberg établit une seconde raffinerie. Il est évident que deux fabriques de ce genre n'ont pas pu fournir tous les états du roi de Prusse ; et cependant l'importation des sucres étrangers fut défendue, cette même année. Il faut croire qu'outre ce qu'a fourni le commerce interlope, Splittberg fit venir lui-même des sucres raffinés, selon la méthode des manufacturiers à priviléges, et ne se servit de son monopole dans cette partie, que pour renchérir une jouissance si nécessaire.

Quoi qu'il en soit, il établit une troisième raffinerie en mil sept cent cinquante-quatre : elle est la plus grande, et selon M. Nicolaï dans sa description de Berlin (1), on y raffine le sucre à l'angloise, tandis que dans les autres on travaille à la hollandoise. En mil sept cent soixante-quatorze, la maison de Splittberg établit une autre raffinerie à Bromberg ; et enfin en mil sept cent quatre-vingt-cinq, elle a pris

(1) Pag. 157.

pour son compte celle que d'autres spéculateurs avoient fondée à Minden, et qui ne prospéroit pas. Cette dernière est pour les états de Westphalie. Elle en a le privilége exclusif; mais la position de ces provinces nous porte à croire qu'elle n'en peut pas faire un très-grand usage, si ce n'est pour les deux provinces de Minden et de Ravensberg. Quant à la Silésie, quelques marchands y avoient déjà établi des fabriques de ce genre; et les héritiers de Splittberg se sont associés avec eux pour la fourniture de cette province.

On se sert de houille dans ces raffineries, et M. Nicolaï observe que c'est un débouché favorable aux mines de la Silésie et à la navigation de l'Oder. Nous ne croyons pas qu'un profit de ce genre puisse contrebalancer en aucune manière le dommage que ce monopole occasionne aux provinces prussiennes, parmi lesquelles la Prusse orientale et une partie de l'occidentale sont les seules exceptées du privilége exclusif.

Le sucre s'est élevé, nous l'avons dit, au

rang des denrées de première nécessité. C'est de plus un comestible très-utile et très-salubre, dont la consommation approche de celle du sel, et va chercher ses consommateurs au berceau. Il est deux choses qu'on ne devroit jamais penser à imposer; ce sont les denrées de première nécessité, et les personnes qui n'ont rien. Quel est le but des gouvernemens en chargeant de droits des matières dont l'usage est aussi universel que le sucre, le café, le thé, le tabac ? Ce n'est pas d'en resserrer la consommation ; car ils seroient loin du compte assurément, si toute une nation s'accordoit à n'en point faire usage ; c'est d'asseoir un revenu sur cette consommation, et nous verrons qu'il est peu de ressources de finance plus mal trouvées. Mais accorder un monopole sur une consommation de ce genre, ce n'est pas seulement mal-adresse, c'est inique cruauté ; c'est forcer tous les citoyens à contribuer pour enrichir un de leurs concitoyens; c'est les appauvrir pour qu'il acquière des richesses, car, encore une fois, ces mots, *richesse* et

pauvreté n'expriment que des idées relatives. Le riche n'est distingué du pauvre qu'en ce qu'il se procure des jouissances qui ne sont pas au pouvoir de l'autre. Tout ce qui resserre le cercle de mes jouissances m'appauvrit, et il m'est fort indifférent à cet égard que vous arrachiez l'argent de ma bourse, ou que vous arrangiez autour de moi les choses de manière qu'avec la même somme d'argent, je ne puisse plus me procurer le même nombre de jouissances. Si l'état en profite, j'ai du moins un motif de consolation. J'espère que s'il me fait payer ainsi, ce sera autant de diminué sur mes autres contributions. Mais quand le monopole est destiné au profit de mon voisin, qui n'a pas plus de droit que moi aux faveurs de l'état, les besoins publics n'en sont pas moins exigeans; mon amour-propre et mon interêt sont également blessés.

Mais cet homme élève une fabrique; il entretient des ouvriers qui sans cela ne pourroient pas vivre; la population et les forces de l'état s'en augmentent.....

Comment me prouverez-vous ces belles assertions? Comment me montrerez-vous que je dois fournir à l'entretien de ces gens là, et sur-tout que mon appauvrissement importe à l'état? L'emploi de mon argent, si vous me le laissiez, ne feroit-il donc pas aussi naître et vivre des hommes? Mes consommations sont resserrées; je n'ai plus le courage de prendre une compagne, ou si je suis marié déja, celui de voir augmenter ma famille..... Mais cherchons si ce prétendu profit pour l'état, n'est pas presque toujours très-problématique.

Le sucre est au moins de dix pour cent plus cher dans les états du roi de Prusse, qu'il ne l'est dans les pays circonvoisins; et l'on peut assurer qu'il l'est de quinze, peut-être même de vingt plus qu'il ne le seroit si on le tiroit raffiné de Hambourg, si le trafic en étoit absolument libre et affranchi d'impôts. Les droits du roi, tant le demi-écu que la fabrique de Splittberg paie du quintal (1), que les accises que

(1) Voyez les édits de l'année 1786, nos 19, 26,

l'on paie en sus du sucre raffiné, et même le surcroît pour la vente en détail, forment à-peu-près sept pour cent du prix des sucres, d'après une très-haute estimation moyenne de ces droits, et une très-modique des sucres. Restent donc huit pour cent de profit évident pour les Splittberg. Ce gain énorme sur une consommation aussi générale que le sucre, auroit dû rendre cette maison une des plus riches de l'Europe. Elle est opulente sans doute ; mais sa fortune n'a rien de comparable à ce qu'elle devroit être, si elle faisoit réellement un tel profit. Une partie de ce profit s'évanouit donc. Où va-t-il ?

La seule cause apparente d'une pareille non-valeur, c'est que les Splittberg paient le sucre brut plus cher que les marchands de Hambourg. Mais de combien ? il est impossible de le déterminer. Les Splittberg

---

47 et 80, qui contiennent les tarifs d'accises pour la Poméranie, la Prusse, les Marches et le pays de Magdebourg.

ne le diront pas; car quand il ne leur resteroit qu'un pour cent de profit sur cet immense débit, ils se garderoient bien de dessiller les yeux de l'administration. Mais quoi qu'il en soit, et dans quelques mains qu'arrive ce que les provinces prussiennes paient de plus sur cet objet, ce sont des faux frais dans toute la force du mot, c'est une perte absolue; et il n'est pas improbable que les sujets du roi de Prusse sont obligés d'envoyer autant de valeurs hors de ses états pour le sucre brut, qu'ils en enverroient pour celui qui est raffiné. Alors tout le gain supposé que fait la monarchie seroit absolument imaginaire. Et quand il resteroit dans le pays un ou deux pour cent de ce prétendu gain, croit-on que c'en fût assez pour compenser les désavantages du renchérissement d'une denrée de seconde nécessité, si je puis parler ainsi; ceux du monopole et de la réunion d'une vaste branche d'industrie entre les mains d'une seule famille, pour lui procurer une fortune si immense, et sans proportion avec celle des autres citoyens? On

appauvrit dans ce scandaleux objet tout le pays, et l'on ôte la subsistance à je ne sais combien de familles de marchands, que feroit vivre le libre débit du sucre dans toute la monarchie.

Le monopole, et le renchérissement qui en est la suite, entraînent nécessairement la contrebande; il est aisé de le deviner, et il n'est pas difficile de le prouver.

Contrebande des sucres.

Kœnigsberg, qui a le droit de recevoir des sucres étrangers, sans que nous puissions dire pourquoi, a reçu en mil sept cent quatre-vingt-quatre, deux millions quatre cent douze mille trois cent six livres de sucre; en mil sept cent quatre-vingt-cinq, seulement un million cent trente-cinq mille cinq cent quarante-une livres. Nous ignorons la cause de cette diminution surprenante. Nous ignorons également pourquoi l'impôt sur les sucres étrangers est plus modique à Kœnigsberg, que celui sur les sucres raffinés à Berlin ne l'est dans les autres états du roi. Il est vrai que l'entrée des sucres des Splittberg est affranchie d'impôts en Prusse : mais comme cette maison

maison paie un demi-écu par quintal de tous les sucres bruts qu'elle fait venir pour sa fabrique, ce seul impôt égale presque celui que l'on paie pour les sucres étrangers à Kœnigsberg; et n'est-il pas manifeste qu'après être venus de Hambourg ou de Stettin à Berlin, ils ne sauroient supporter encore le transport de Berlin à Kœnigsberg, et soutenir la concurrence avec les sucres étrangers? Quoi qu'il en soit, nous ne doutons pas, vu que la consommation du sucre est toujours énorme dans les pays septentrionaux, que celle du royaume de Prusse ne soit plus forte que ne l'annoncent les déclarations des douanes, et qu'il ne s'en introduise en fraude. Neuf cent mille habitans du nord doivent consommer annuellement plus de quinze cent mille livres de sucre. Cependant nous noterons cette somme, et nous continuerons notre calcul, en nous souvenant que le sucre est la partie sur laquelle les droits sont les plus modiques.

Memel a reçu en mil sept cent soixante-dix-sept, quarante deux mille quatre cent

quatre vingt-une livres de sucre. En recherchant cette même année dans les importations de Kœnigsberg, nous voyons que si elle n'est pas celle où le commerce a le plus fleuri, il n'y a cependant point éprouvé une diminution très-sensible. Nous admettons donc que l'importation de sucre est à Memel, année commune, de cinquante à soixante mille livres pesant. Cette quantité est si petite, qu'elle ne mérite aucune considération, et ne change rien à ce que nous venons de dire.

Le commerce d'Elbingen offre une disproportion encore plus grande entre la population et la consommation du sucre. En prenant la liste des importations d'Elbingen pour les trois années mil sept cent quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-cinq, nous verrons que cette ville reçoit, année commune, quatre cent vingt mille livres ou environ de sucre étranger, et autour de quatre-vingt mille livres de celui du pays, c'est-à-dire sans doute de celui qui se fabrique à Bromberg. Mais Elbingen fait un commerce

d'entrepôt. Cette ville tire des denrées de la Pologne pour les vendre aux nations commerçantes, et des marchandises de ces nations pour les distribuer aux Polonois. C'est sur l'accroissement de ce commerce, depuis que la Prusse occidentale a passé sous la domination prussienne, que bien des écrivains fondent leur opinion sur l'excellence de la législation commerciale du roi de Prusse dans les pays qui y sont soumis. Ne voient-ils donc pas combien c'est à contre-cœur que le commerce a pris cette route? C'est parce que la même domination presse avec tout son poids sur le commerce de Dantzick, et l'étouffe avec violence, que les denrées de la Pologne ou celles qui lui sont destinées, recherchent un peu plus ce débouché qu'autrefois. Le vaisseau va briser; on s'élance à la mer pour essayer de se sauver à l'aide d'un débris, parce qu'il seroit trop périlleux d'attendre la chaloupe. En conclurez-vous que c'est-là la bonne méthode de naviger? Elbingen exporte donc aussi du sucre venant du dehors; car la fabrique de Splittberg

n'en peut pas faire qui soutienne la concurrence sans monopole. Cette exportation monte à trois cent soixante mille livres pesant année commune, prise sur les trois susdites années. Otez-les de cinq cent mille livres qui forment la masse des importations totales du sucre d'Elbingen ; il s'ensuivra que la partie très-considérable de la Prusse occidentale qu'Elbingen devroit approvisionner, ne consommeroit annuellement que cent quarante mille livres de sucre. Et notez bien qu'en mil sept cent quatre-vingt-cinq, l'excédant de l'importation sur l'exportation n'a été que de trente-un mil cent soixante-dix livres pesant. Il nous semble trouver ici la preuve d'une fraude très-considérable.

Stettin importe du sucre brut pour la fabrique de Splittberg. Cette importation se monte année commune à sept mille barriques ou oxhoffs. La pipe d'huile, qui est une matière fort pesante, pèse neuf cents livres; ainsi l'oxhoff doit en peser six cents. En évaluant le sucre brut au même degré de pesanteur, nous aurons quatre millions

deux cent mille livres pour la valeur de tout le sucre brut que Stettin introduit dans les états du roi de Prusse. M. Nicolaï nous dit que les trois raffineries de Berlin font venir leurs sucres bruts par Stettin et par Hambourg, et qu'elles ont fabriqué du sucre en mil sept cent quatre-vingt-deux, pour huit cent seize mille huit cent quarante rixdhalers. On doit croire que ce calcul porte sur le prix du sucre après la fabrication, lequel ne peut être moindre d'un cinquième de rixdhaler. A ce compte on auroit un total d'environ quatre millions de livres de sucre, qui devroient avoir suffi à la consommation des Marches, de la Poméranie, des pays de Magdebourg et de Halberstadt, et de la moitié de la Silésie, en supposant que les marchands de Breslau qui vendent en concurrence avec la fabrique de Splittberg fournissent l'autre moitié. C'est-à-dire que quatre millions pesant devroient avoir suffi à la consommation d'à-peu-près deux millions cinq cent mille individus, parmi lesquels est comprise la partie la plus

riche et la plus consommante de la monarchie.

Colberg ni Magdebourg ne reçoivent aucuns sucres pour leur compte.

Résumons tout ceci.

Les sucres de Koenigsberg et de Memel font.....	1,600,000 livres
Ceux d'Elbingen.....	140,000
Ceux de toutes les fabriques de Splittberg....	4,000,000
TOTAL.....	5,740,000

Supposons que toutes les autres raffineries des états prussiens, à Minden, à Bromberg et à Breslau, portent cette masse à sept millions pesant, ce qui est évalué très-haut, il paroîtra physiquement impossible à qui connoît l'Allemagne, que sept millions de livres de sucre suffisent à la consommation annuelle de cinq millions et demi d'individus, qui forment la population des états prussiens. Cela est d'autant moins probable, que les sirops qui entrent dans les états du roi de Prusse,

et qui pourroient fournir un supplément au sucre, du moins pour le peuple, forment un objet peu considérable. En un mot il nous paroît hors de doute qu'il entre au moins quatre à cinq millions de livres de sucre par la contrebande dans les états du roi de Prusse. Passons au thé et au café.

Café et thé.

Je ne sais quels physiologues se sont efforcés d'accréditer l'opinion d'une plus grande foiblesse actuelle de l'espèce humaine. Cette idée de dégénération, assez généralement répandue, ne porte sur aucuns faits, et prend sa source dans le penchant à blâmer ce que nous avons sous les yeux, qui est inhérent à notre nature. On a voulu assigner des causes à un effet imaginaire, et on les a recherchées dans le café, dans le thé, dans les boissons chaudes. Ce n'est pas le lieu de réfuter ici ces futilités, de montrer que l'espèce humaine est parfaitement telle qu'elle étoit il y a cent ans, il y a mille ans, il y a des myriades de siècles. Le thé n'affoiblit assurément pas les Anglois; le café est une

boisson commune à tout le nord de l'Allemagne, cette pépinière des plus beaux et des plus vigoureux soldats de l'univers. Consultez les tables des naissances et des morts ; voyez l'activité et l'industrie se multiplier et s'accroître à l'envi, et priez les faiseurs d'hypothèses de trouver là rien qui montre dans la masse des peuples le plus léger affoiblissement de corps et d'ame.

Bien loin d'être nuisibles, le café et le thé, pris même en abondance, mais pourtant sans excès (eh ! quel excès n'est pas nuisible?) sont très-salutaires. Au moins les Allemands leur doivent-ils un avantage fort précieux, et qui à lui seul mérite une très-grande reconnoissance. Ces boissons ont tempéré plus efficacement en Allemagne le vice de l'ivrognerie, que les leçons des moralistes et des théologiens, et même que le progrès des lettres et l'instruction. Il est impossible de douter de bonne foi, que l'ivrognerie et les boissons fortes ne causent plus de maux physiques que le thé et le café. Mais quand on ne

considéreroit que le mal moral de l'ivrognerie, et la complète innocence à cet égard de ces deux boissons, on ne pourroit se résoudre à ne pas les favoriser. Eh ! comment douter que des breuvages non enivrans, dont l'usage s'est répandu généralement, et qui prennent de plus en plus faveur, ne sont pas nuisibles ? S'il en étoit autrement, ne montreroient-ils pas leur malfaïsance par des faits généraux, frappans, incontestables ?

Mais ces boissons, qui avec toutes les qualités agréables des liqueurs spiritueuses, puisqu'elles fortifient, raniment et récréent, n'ont aucun de leurs dangers, ne sont-elles pas moins innocentes pour la fortune que pour la santé ? Elles pompent un argent immense de l'Allemagne, pour le faire passer entre les mains des nations qui en possèdent exclusivement la matière première. N'est-ce pas là un mal politique ?

Voilà, ce nous semble, un pur sophisme. Tant que chaque particulier n'outre-passera pas ses revenus pour boire du café, on n'a pas à craindre que la nation se

ruine par ce besoin factice. Que nos productions soient échangées contre du café, ou que nous les consommions nous-mêmes, rien de plus indifférent. Laissez libre la jouissance de tout ce que les hommes désirent, et ne vous inquiétez pas des profits de l'industrie; car il est impossible de mieux l'animer que par cette liberté. Eh ! ne savez-vous donc pas qu'il est telle de vos productions allemandes, et des plus considérables, dont l'existence dépend totalement de cette consommation? Citons-en un exemple.

On fabrique en Hesse une toile très-grossière pour en faire des sacs. C'est le paysan qui file la bourre du lin dont on la fait, et qui tisse ces fils. Il se vend année commune, dans cette contrée, pour plus d'un million de livres de ces toiles : elles vont à Brême, et de Brême en Hollande, en Angleterre, en Espagne, en France. Là on s'en sert pour emballer les cafés, les cotons etc., que l'on envoie d'Amérique en Europe. Qui ne voit que si le commerce de ces productions cessoit,

l'achat de ces toiles finiroit à l'instant? De même si l'on n'avoit plus de sucres et de café à envoyer en Europe, si ce commerce n'exigeoit pas une marine immense, les nations commerçantes mettroient-elles à l'enchère les bois, les douves, les goudrons, les métaux etc. du nord? Ces branches d'industrie, et mille autres qui en dépendent, cesseroient. Les nations échangent entre elles; plus ces échanges sont libres, plus ils sont multipliés. Toute cette circulation ne seroit qu'un jeu futile, si elle ne procuroit pas aux hommes des jouissances variées et nouvelles, ce qui est absolument conforme à leur nature, et si elle n'augmentoit des deux parts la population, et par-là même la force des états. Le café que vos peuples achèteront contribuera donc à les enrichir, pourvu qu'ils soient libres de vendre leurs propres productions: plus ils l'auront à bon marché, plus ils en achèteront, plus aussi ils débiteront de leurs denrées, et plus leur activité, leur industrie, leur aisance fleuriront et s'augmenteront.

Tel est le vrai rapport des choses. Frédéric II ne le connoissoit pas. Il avoit mis un impôt d'à-peu-près cent cinquante pour cent du prix d'achat sur le café, pour en gêner la consommation. Cet impôt se montoit à un quart d'écu par livre de café, et un demi-sou additionnel pour la banque, qui devoit être mis en compte à part. Telle fut la loi à cet égard jusqu'en mil sept cent quatre-vingt. Un impôt de cent cinquante pour cent ne pouvoit que faire naître une contrebande immense. Elle devint telle, que le prix commun du café dans les provinces prussienes, n'équivaloit qu'à sa valeur naturelle, et à un impôt de cinquante pour cent ou environ du prix de vente, ainsi que le roi de Prusse l'a dit lui-même dans l'édit qu'il publia ensuite pour arrêter cette contrebande, et dont nous parlerons bientôt. Il est aisé de se faire une idée de l'activité du commerce interlope, qui étoit parvenu à porter le prix général du café si fort au dessous de son taux fiscal. Mais pour qu'on puisse connoître l'immensité du commerce et de

la consommation qui se fait en Allemagne de cette espèce de féves, nous ferons observer la grande quantité des cafés déclarés qui est entrée dans les provinces prussiennes avant mil sept cent quatre-vingt, malgré cet impôt énorme.

Kœnigsberg a importé en mil sept cent soixante-dix-sept, cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent soixante, et en mil sept cent soixante-dix-neuf, cent cinquante mille quatre cent vingt-trois livres de café (ce qui donneroit à-peu-près cent soixante-dix mille livres par année); et Memel, six mille deux cent vingt-une livres en mil sept cent soixante-dix-sept; de sorte que toute la Prusse orientale peut recevoir annuellement, une année portant l'autre, cent quatre-vingt mille livres de café.

Elbingen a importé en mil sept cent soixante-dix-huit, cent quatre-vingt-douze mille cent soixante-dix livres, et en mil sept cent soixante-dix-neuf, cent quatre-vingt-un mille six cent huit livres de café, ce qui fait un total de trois cent soixante-treize mille sept cent soixante-dix-huit

livres pesant; mais il en a été exporté en mil sept cent soixante-dix-huit, cent quarante-un mille cinq cent soixante-dix, et en mil sept cent soixante-dix-neuf, cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept livres; ce qui fait en tout trois cent trente-huit mille soixante-sept livres. Déduction faite de la quantité exportée, restent pour les deux années trente-cinq mille sept cent onze livres, ou environ dix-huit mille livres par an, somme beaucoup trop modique, sans doute, pour toute la Prusse occidentale, et qui prouve bien l'activité de la contrebande que Dantzick a dû considérablement faciliter.

D'un autre côté, Stettin a importé un million cent quatre mille cinq cent dix livres de café en mil sept cent soixante-dix-sept, auxquelles il faut ajouter les huit mille six cent trente-cinq livres venues par Colberg; de sorte qu'on peut évaluer, année commune, le café entré par la Poméranie à un million cent vingt mille livres.

Magdebourg en a reçu de Hambourg pour son propre compte en mil sept cent

quatre-vingt, un million trois cent treize mille cinq cent quarante livres, que nous réduirons dans la même proportion où l'importation du café de mil sept cent soixante-dix-neuf, à Elbingen, a été inférieure à celle de mil sept cent quatre-vingt, pour ne pas commettre d'erreur sensible. D'après ce calcul, on doit évaluer l'importation de mil sept cent soixante-dix-neuf, à Magdebourg, à huit cent quatre-vingt-quatre mille livres.

Nous ne compterons pas ici l'importation d'Embden, parce qu'elle a une autre destination que celle de fournir le café aux provinces westphaliennes du roi de Prusse, et qu'elle est sous une législation différente. Elle forme une masse de quatre-vingt-dix mille livres, ce qui est peu de chose, même pour la seule Ostfriese. A la vérité on vit à la hollandoise dans cette province, et l'on y boit infiniment plus de thé que de café. Cela posé, nous trouvons que les états prussiens en-deçà du Weser ont reçu annuellement à-peu-près deux millions de livres de café légalement

déclaré, avant le nouvel arrangement dont nous parlerons dans peu. Il faut que la contrebande en ait fait entrer à-peu-près le double, pour produire l'effet que nous avons noté sur le prix de cette production. On trouvera ce raisonnement juste, si l'on considère le calcul suivant.

Le marchand vend le café, presque partout en Allemagne, un quart d'écu la livre, d'où l'on peut conclure qu'il le paie un sixième d'écu à Hambourg : le transport, les péages et son profit absorbent le reste. Frédéric II avoit mis sur la livre de café un quart d'écu d'impôt, et un demi-sou en sus. La livre de café devoit donc se vendre quarante-un sous au moins; cependant elle ne se vendoit que trente sous. Si la contrebande n'avoit introduit qu'une quantité égale à celle qui entroit légalement, le prix moyen de deux millions de livres à quarante-un sous, et de deux autres millions à vingt sous, auroit dû être trente-sous et demi. Mais le contrebandier court de grands risques, que ses profits doivent couvrir; il faut donc évaluer le prix des marchandises

marchandises introduites en fraude plus haut que le prix naturel : en le supposant seulement à vingt-cinq sous, on trouvera que le prix moyen de trente sous la livre suppose que le café légalement importé a été à celui qui est entré en fraude comme cinq est à onze, ce qui donne contre deux millions du premier, quatre millions quatre cent mille livres du second.

Mais il ne faut pas croire que ces six à sept millions de livres pesant eussent suffi à la consommation d'une denrée aussi généralement agréable que cette féve du Levant et des Indes, si l'on n'avoit eu recours à des moyens de tromper le désir d'en jouir. Depuis que la consommation du café s'est considérablement répandue, on a travaillé à lui substituer quelque plante plus commune. On avoit fait dans cette vue des essais avec du seigle, de l'orge, du froment, des glands ; et les clameurs des médecins concourant avec ces essais, plusieurs personnes s'assujettirent à ces boissons insipides ; mais le café l'emporta aisément. Enfin, on essaya la racine d'une

plante nommée en botanique *cichorium intybus*. Il se trouva qu'en mêlant sa racine brûlée et moulue à la manière du café, avec la poudre de cette féve, en raison de trois à un seulement, la boisson qui résultoit de cette infusion en prenoit presque absolument le goût. Aussi-tôt cette plante fut recherchée; et comme tout est monopole en prusse, il se forma une compagnie pour le débit de la chicorée dans les états de Frédéric.

Cette compagnie eut un sort fort singulier. Elle encouragea la culture de cette plante, fit venir de la semence de Hollande, et la distribua aux cultivateurs. Mais il est une herbe de la même espèce, dont la semence est indiscerniblement égale, et qu'on nomme *cichorium endivia*. Les Hollandois, soit ruse, soit méprise, envoyèrent la semence de celle-ci. Aussitôt que la plante sortit de terre, on vit l'erreur, et les chambres des finances reçurent avis des cultivateurs que ce n'étoit point du *cichorium intybus*, mais du *cichorium endivia* qu'on leur avoit fait

semer. Ce coup ruina la compagnie dans sa naissance, mais il ne nuisit pas au commerce de la plante même. Elle fait un article assez considérable des échanges intérieurs de l'Allemagne, et des gens instruits nous ont assuré que le duché de Brunswick seul en exporte pour la valeur de deux cent mille écus, somme qui, nous l'avouons, nous paroît un peu exagérée.

Nous tirerons cependant encore une conséquence de tout ceci. Six millions de livres de café sans la chicorée, prouvent que la contrebande sur le sucre doit être très-considérable en Prusse. Suivant les déclarations, l'importation n'en équivaut, année commune, qu'à cent millions de livres pesant; et n'est-il pas évident que cette petite quantité de sucre ne suffit pas pour une telle masse de café? Car il faut y ajouter encore ce qu'exigent la cuisine, les confitures, la pâtisserie et le thé.

Quant à cette dernière plante, par laquelle la Chine impose un si gros tribut sur l'Europe en général; il ne s'en fait pas une consommation fort considérable en

Allemagne. L'impôt qu'elle supporte dans les états du roi de Prusse, est de cinquante pour cent du prix moyen, et n'a pas varié.

La Prusse orientale en reçoit, année commune, cinq mille livres à-peu-près, et la Prusse occidentale tout au plus deux mille pour son propre compte. Stettin en importe, année commune, quinze mille livres, et Colberg à-peu-près cinq cents. Cette production manque absolument dans la table des importations par eau de Magdebourg.

D'après ces données, il faudroit admettre que les états prussiens reçoivent chaque année vingt-quatre mille livres de thé légalement apporté, sans ce que le commerce peut introduire. Quoique le peuple ne consomme en général point de thé en Allemagne, la plus grande partie des personnes aisées en prennent au moins une fois par jour; et la coutume angloise d'en boire après le café, gagne de plus en plus faveur dans l'Allemagne septentrionale, parmi les gens du monde. Il doit donc s'introduire une quantité assez

considérable de thé en contrebande ; et l'on ne sauroit douter qu'il ne s'en consomme annuellement cinquante mille livres dans les seuls états du roi de Prusse en-deçà du Weser. Mais pour donner un exemple de la différence que celle des usages occasionne dans les consommations, il ne faut qu'observer qu'il arrive annuellement plus de cent mille livres pesant de thé à Embden. Un tiers, il est vrai, doit en être porté sur le compte des vaisseaux qui s'expédient annuellement aux Indes, comme destinés aux exportations. Cependant on peut admettre avec fondement que l'Ostfriese seule absorbe plus de thé que tout le reste des états prussiens en-deçà du Weser. Mais aussi dans cette province le thé est une des consommations générales du peuple.

Précautions contre la fraude des résultats.

Frédéric II, frappé de l'énorme contrebande qui se faisoit sur le café, introduisit une autre administration dans cette partie en mil sept cent quatre-vingt. Il avoit appris qu'en Angleterre on avoit défendu de brûler le café pour en arrêter la fraude :

il introduisit le même régime, mais avec quelques restrictions. La régie des droits du roi fut chargée de brûler du café, et de le distribuer par paquets cachetés et scellés à des gens préposés pour le vendre ainsi en détail. Le lot fut fixé à un prix qui portoit la livre brûlée à trois quarts d'écu. Les personnes d'une condition plus relevée pouvoient obtenir la permission de le brûler chez elles, pourvu que leur consommation annuelle se montât à vingt livres pesant. Des stipendiés que le peuple nomma des *renifleurs* (1), furent chargés de veiller à cet arrangement, en explorant si l'odeur trahiroit les maisons où l'on brûleroit du café en fraude. On prit pour ces singulières fonctions quatre cents invalides, dont le sort fut ainsi amélioré. Enfin on employa diverses autres mesures pour empêcher la fraude et les contraventions.

Ce fut alors que la contrebande monta à son comble. Elle fut telle, que le roi se

(1) *Schniffler.*

trouva contraint de se désister de la moitié des droits imposés sur les cafés importés, et de mettre le café brûlé, dont la vente de détail continua pour le peuple à un prix moindre des quatre cinquièmes que celui fixé d'abord. L'édit du vingt mai mil sept cent quatre-vingt-quatre, statua ces nouveaux prix. Celui du café non brûlé, que les marchands pouvoient vendre librement à ceux qui avoient la permission d'en brûler chez eux, fut réduit à trente sous, valeur à laquelle la contrebande l'avoit déjà porté par son activité.

On peut juger par les suites, ce que la diminution des droits valut au commerce, et même au fisc. Kœnigsberg, qui en mil sept cent quatre-vingt-quatre n'avoit reçu que cinquante-sept mille livres de café déclaré, en importa neuf cent soixante-cinq mille cinq cent soixante livres dès mil sept cent quatre-vingt-cinq; et Stettin, qui en mil sept cent soixante-dix-sept, avant le premier édit du café brûlé, n'avoit déclaré que onze cent mille livres ou à peu-près, en déclara plus de trois millions

deux cent mille livres en mil sept cent quatre-vingt-cinq.

Sur ces faits et les données ci-dessus mentionnées, relativement à Magdebourg, Elbingen, etc., on peut calculer que le café déclaré monta en mil sept cent quatre-vingt-cinq, dans les états en-deçà du Weser, à cinq millions et demi de livres pesant. Ainsi le roi qui devoit avoir retiré cinq cent quinze mille écus de deux millions de livres de café, par un impôt de plus d'un quart d'écu sur la livre, en retira sept cent mille, de cinq millions et demi de livres pesant, par un impôt d'un huitième d'écu sur la livre. Et voilà comment, en matière d'imposition, deux et deux ne font pas quatre, pas trois, et peut-être pas un. Aussi celui qui sait calculer en finance, se garde-t-il de supputer arithmétiquement le produit de l'impôt selon la mesure de l'imposition.

Comme si la finance avoit conjuré contre toutes les jouissances humaines, le vin est cruellement imposé dans presque tous les pays. Il l'est par-tout dans

les états du roi de Prusse. Les droits sur les vins n'y sont pas absolument égaux pour toutes les provinces ; mais en général on peut observer que les vins de France paient trente pour cent de leur prix, et ceux du Rhin vingt-cinq pour cent du leur, lequel est beaucoup plus haut. Malgré ces énormes droits, il se consomme une très-grande quantité de vins, sur-tout de France, dans les états prussiens.

Pour s'en faire une idée, et en même-temps des droits perçus sur les vins, il faut savoir que l'oxhoff, que nous désignons par le mot de barrique, tient deux cents quarante bouteilles ordinaires de pinte. L'ohm et une mesure équivalente à deux tiers de barrique, et l'eymer à un tiers. L'eymer de vin de France, soit blanc, soit rouge, paie à son entrée un peu plus de deux rixdhalers et demi d'accise, outre un droit de cinq pour cent auquel sont asservis tous consommateurs et tous vendeurs en détail. En évaluant comme dans les importations de Colberg, le prix

commun d'une barrique à trente écus, on verra que cette imposition monte à un peu plus de trente pour cent. Les vins du Rhin paient cinq et cinq sixièmes de rix-dhalers à leur entrée, et le cinq pour cent de leur valeur. Si l'on suppose que leur prix commun soit le triple de celui des vins de France, comme on peut le conclure des tables des importations de Colberg, ils paient vingt-quatre et quatre neuvièmes pour cent de leur valeur dans les états du roi de Prusse.

Les années mil sept cent quatre-vingt-quatre et mil sept cent quatre-vingt-cinq, donnent pour Kœnigsberg une importation moyenne de quinze mille cinq cents barriques de vins de France. Les importations d'Elbingen, déduction faite des réexportations, se réduisent environ à mille barriques. Stettin en a reçu en mil sept cent quatre-vingt-cinq, vingt-huit mille six cent dix, ou vingt-neuf mille, si l'on y joint ce qui est entré à Colberg. Il paroît que les vins que Magdebourg tire de Hambourg pour son compte, montent

au moins à huit mille barriques. Total, cinquante-trois à cinquante-quatre mille barriques ; et si vous calculez le vin à trente écus la barrique, vous aurez pour représenter la consommation qui s'en fait dans les états prussiens, une somme d'un million six cent vingt mille écus d'Allemagne. Tous les autres vins pris ensemble ne forment pas un objet de cent mille écus, du moins suivant les déclarations des douanes. Mais il est à croire qu'il en entre en fraude, et qu'il s'en fabrique en outre un grand nombre.

Un des plus grands crimes des gouvernemens, s'il faut évaluer leurs opérations par le mal qu'elles produisent, une des plus affreuses conséquences du système des impôts sur les comestibles en général et sur le vin en particulier, c'est le degré d'activité qu'ils ont su donner à la funeste industrie qui falsifie les boissons. Le vin est assurément une des productions les plus utiles pour l'humanité ; c'est aussi l'un des bienfaits dont la nature a été le plus prodigue ; car il faut compter au nombre

des plus grands avantages du point de perfection auquel elle nous ait permis de porter la navigation dans ces temps modernes, la facilité qui en a résulté de répandre, des lieux où le vin a reçu toute la maturité nécessaire pour être salubre, sur toutes les parties du globe, cette excellente boisson, ce cordial consolateur, dans une quantité et à un prix qui met tout ce qui possède quelque industrie, en état de se le procurer. Mais voilà que le fisc insatiable, et cruellement indifférent sur les moyens de se gorger de la substance des peuples, étouffe cette précieuse industrie; et graces à ses gênes absurdes, à ses spéculations odieuses, il y substitue un vrai poison lent, en obligeant les hommes à falsifier les vins, et à faire circuler leurs breuvages redoutables..... O quand laissera-t-on jouir l'humanité des biens sans bornes et sans mesure que son industrie sait se procurer !

Harengs. Les harengs forment en Allemagne une des plus grandes nourritures du peuple et de la soldatesque. Le commerce et la

consommation en sont immenses. Voici la quantité qu'en reçoivent les états du roi de Prusse.

Kœnigsberg importe environ trente-deux mille caques de harengs, dont douze cents lui viennent de la Hollande, et le reste de la Suède et du Danemarck; Memel, cinq mille, dont trois cents de Hollande. Si vous comparez les importations et les exportations d'Elbingen entre elles, vous trouverez que ce port n'en garde que très-peu pour la consommation intérieure de la Prusse occidentale. Il n'est pas probable que sur une section des cinq années mil sept cent soixante-dix-neuf, quatre-vingt, quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-cinq, tout ce pays n'ait consommé année commune que quatorze cent cinquante tonneaux de harengs. Rien ne dénote, ce semble, plus évidemment la fraude et les collusions. Nous omettrons cependant cet article, parce que nous en ignorons la somme. Stettin en a reçu onze mille cinq cent scaques ou

environ, en mil sept cent quatre-vingt-cinq; et en mil sept cent soixante-dix-sept, près de vingt-neuf mille, dont vingt-deux mille de Hollande. La consommation moyenne des harengs paroît donc être de vingt mille caques. Colberg en a reçu onze cents en mil sept cent quatre-vingt. Il en est arrivé quatorze mille à Magdebourg dans la même année, dont quatre mille d'Embden, et le reste de la Hollande. Total, soixante-douze mille caques ou environ. En évaluant le tonneau de harengs à quatre rixdhalers et demi, comme moyenne entre les prix portés sur les tables des importations de Colberg et d'Elbingen, on aura trois cent vingt-quatre mille rixdhalers pour la somme que coûte cet objet.

On a eu la cruauté de soumettre à un privilége exclusif cette consommation particulière au peuple. Une compagnie à Embden proposa en mil sept cent soixante-neuf d'exploiter la pêche du hareng. Elle reçut un octroi du roi de Prusse, qui lui accorda de grands avantages et des franchises, mais

sans prononcer le mot de privilége (1). Cette compagnie vendoit sans doute de mauvais harengs, puisqu'elle recherchoit un privilége exclusif. Frédéric II n'en fut jamais avare; et dès qu'on lui représentoit que sans le privilége sollicité il sortiroit de son pays de l'argent, qui avec ce privilége y resteroit, il se décidoit à l'instant à l'accorder. Cependant on diroit qu'il en avoit quelquefois honte; le plus souvent il en cachoit l'ordre, et ne le faisoit pas publier. Entre plusieurs autres. Le privilége des harengs en est un exemple. Sous le numéro vingt-quatre des édits de mil sept cent soixante-dix-huit, il y a une circulaire aux commis des douanes, en date du dix-sept juin, qui ordonne que les harengs de la compagnie, en passant dans les provinces *soumises à son privilége*, seront munis de certificats signés des directeurs, marquant la qualité et la quantité, pour éviter les fraudes, et qu'on n'en

(1) C'est l'édit n° 57 de l'année 1769, dans la grande collection.

laissera pas entrer d'autres. Il y est dit aussi que les provinces sont désignées par un ordre du vingt-quatre avril de cette année, et cet ordre ne se trouve nulle part ; mais la compagnie fut dans l'année même hors d'état de satisfaire à son privilége ; et le roi se vit obligé de permettre l'entrée des harengs étrangers depuis le mois de décembre mil sept cent soixante-dix-huit, jusqu'à la nouvelle pêche de mil sept cent soixante-dix-neuf. Dans l'ordre du dix-sept juin, on en cite un du vingt-quatre novembre mil sept cent soixante-dix-sept, où les provinces soumises au privilége de la compagnie sont désignées, et qui ne se trouve point dans la collection. Nous y voyons au reste, par le rapprochement de quelques passages, que ces provinces sont, la vieille-Marche, la Marche-Ukraine, le pays de Magdebourg, celui de Halberstadt, et l'Ostfriese même. Stettin fournit la Poméranie, la Marche moyenne et la nouvelle, avec la Silésie ; Kœnigsberg, Memel ; et Elbingen, les deux Prusses.

On

On a exploité la pêche du hareng à Embden, dès mil cinq cent quatre-vingt-dix-sept, comme le prouve une ordonnance de cette année (1); mais les Hollandois exerçoient alors une telle autorité sur ce pays, qu'ils avoient une garnison à Embden; ils firent cesser cette agriculture de la mer qui leur faisoit concurrence. On y voulut rendre en mil sept cent soixante-huit à la pêche du hareng son activité; mais les marchands désiroient davantage de voir rétablir la compagnie asiatique. Alors quelques négocians de Leer firent l'autre spéculation. La jalousie de ceux d'Embden en fut excitée, de sorte qu'ils laissèrent tomber le projet sur l'Asie, et s'arrangèrent avec leurs voisins de Leer, pour obtenir la pêche exclusive du hareng. Embden ne put d'abord rassembler que soixante mille florins qui ne suffisoient pas. Enfin on forma par souscription un fonds de cent cinquante

(1) *Historische Beytraege die Preussischen staaten betreffend*, tom. 1, pag. 140; et tom. 2, vol. 1, pag. 351.

mille florins, divisé en actions de deux cents florins chacune. On construisit dix bâtimens nommés *Buysen*, dont six furent expédiés dès mil sept cent soixante-dix-sept. Un de ces bâtimens, tout équipé pour la pêche, coûte sept mille cent quatre-vingt rixdhalers. Les buyses d'Embden peuvent faire annuellement trois voyages. La compagnie a cependant beaucoup de peine à se soutenir (1) contre la concurrence des Hollandois.

Nous lisons néanmoins dans une lettre datée de Hambourg, du vingt août mil sept cent quatre-vingt-deux, soi-disant écrite par un voyageur, et insérée dans le recueil d'où nous tirons ces détails (2), un compte-rendu très-différent de la situation de cette compagnie. Voici en quels termes on s'y exprime. » La pêche » du hareng, instituée en mil sept cent » soixante-neuf, est dans l'état le plus flo- » rissant du monde; mais aussi Frédéric

(1) *Historische Beytraege*, etc. tom. 1 pag. 142.
(2) Tom. 2, vol. 1, pag 351.

» lui accorde un appui vraiment royal. » D'abord on n'a construit que six bâti- » mens ; à présent il y en a trente-deux. » Cette compagnie possède un privilége » exclusif sur toutes les provinces du roi ; » et à mesure que ses affaires s'étendent, » on défend l'entrée des harengs étrangers » de province à province. On compte qu'il » faudra cent bâtimens pour approvision- » ner complétement tous les états du roi. » Afin de soutenir la compagnie, il a mis » un impôt d'un quart de rixdhaler par » tonneau sur tous les harengs étrangers, » et il lui fait généreusement présent du » produit de cet impôt, qui s'élève an- » nuellement au-delà de dix mille rixdha- » lers. «

Cette lettre exagère infiniment trop tout ce qui a rapport à l'Ostfriese, pour que nous ne penchions pas à croire plutôt le premier compte-rendu. Au reste, si le fait des dix mille rixdhalers est vrai, il prouve qu'il entre près de cinquante mille tonneaux de harengs étrangers légalement déclarés dans les provinces prussiennes

soumises au privilège de la compagnie d'Embden ; car dix mille rixdhalers supposent quarante mille tonneaux, et l'on ne sauroit calculer les frais de perception d'un impôt indirect sur le commerce à moins de douze pour cent ; ce qui donneroit quarante-cinq mille tonneaux. Mais l'auteur de la lettre citée dit que l'impôt rapporte au-delà de dix mille écus ; ainsi notre calcul n'est certainement pas exagéré.

Il faut donc supposer une importation d'à-peu-près cinquante mille tonneaux de harengs ; et alors il est nécessaire, ou que depuis mil sept cent soixante-dix-sept, quelques autres provinces aient été soumises au privilége de la compagnie, ou que tout le contenu de cette lettre soit un tissu de faussetés. Voici le raisonnement sur lequel nous établissons cette conclusion.

Onze mille huit cent soixante-deux tonneaux ont été exportés d'Embden en mil sept cent quatre-vingt-quatre. Ceux-ci, avec les tonneaux étrangers, qui ont produit le revenu de dix mille écus, ne

peuvent faire moins de cinquante mille tonneaux pour la masse des harengs introduits dans les provinces soumises au privilége. Nos calculs nous ont donné ci-dessus soixante-douze mille tonneaux pour la consommation générale des états du roi de Prusse. Otez cinquante-huit mille de soixante-douze mille, reste quatorze mille; et cette quantité est absolument insuffisante pour la consommation des provinces qui en mil sept cent soixante-dix-sept n'étoient pas soumises au privilége.

Résultats du privilège exclusif de la pêche du hareng.

Mais quelle étrange mesure que d'avoir asservi de nouvelles provinces au privilége d'une compagnie hors d'état de fournir à la consommation des anciennes ! La plume tombe des mains, quand on rencontre d'aussi étranges absurdités.

Au reste, le fait précieux des onze mille huit cent soixante-deux tonneaux importés par la compagnie en mil sept cent quatre-vingt-quatre, et qui se trouve dans la gazette du commerce de mil sept cent quatre-vingt-six, peut servir à nous faire juger de son état. Elle se soutient, c'est

tout ce qu'on peut en dire; mais par quels moyens? par un impôt de quatre à cinq pour cent sur tous les consommateurs de harengs, dans la plus grande partie des provinces prussiennes. Il faut qu'elles offrent ce sacrifice à la simple possibilité de voir un jour tout le peuple fourni par la compagnie d'Embden, à qui l'on paie aujourd'hui des harengs qu'elle ne fournit pas. Et ce n'est pas un luxe, une fantaisie pour une denrée délicate que l'on satisfait à ce prix; ce n'est pas même une préférence partiale à des pêcheries étrangères, que l'impôt prétend réprimer; ce qui seroit injuste sans doute, mais non pas tout-à-fait absurde; c'est un tribut gratuit qu'on lui paie : oui, gratuit; car ce n'est que dans l'avenir le plus incertain, dans un siécle peut-être, que la compagnie peut concevoir l'espérance de fournir tous les états prussiens. Et qui lui paie ce tribut? la classe la plus pauvre du peuple, pour qui un liard, un denier sont un objet!

N'oubliez pas une très-fâcheuse conséquence, que ce monopole partage avec

tous les impôts qui se perçoivent sur des consommations arrivant en masse, et destinées à une vente très-détaillée. La plus petite monnoie qu'aient les Allemands, est un pfennin, ou quart de sou. On conçoit bien que le marchand ne veut pas payer l'impôt de son propre argent, et qu'il le transporte sur la marchandise, dont il rehausse le prix. Mais il ne peut pas le rehausser par fractions de la plus petite monnoie, avec les consommateurs qui viennent à tout moment chercher la denrée dans le plus petit détail. Il le rehausse sur le champ d'une de ces petites monnoies, quoique ce soit peut-être un objet quatre, six, ou même dix fois plus considérable sur la totalité, que l'impôt lui-même. Cela est sur-tout fort aisé dans les pays où les marchands de chaque espèce forment des corps, des maîtrises, et tel est le régime de toute l'Allemagne. Il n'est donc pas hors de vraisemblance que l'impôt de cinq pour cent établi sur les harengs en faveur de la compagnie d'Embden dans les états prussiens, coûte

trente à quarante pour cent aux consommateurs.

Et malgré cette surchage vraiment horrible, on nous dit que la compagnie d'Embden ne peut soutenir la concurrence avec les Hollandois et les autres nations qui font cette pêche ! Cette compagnie devroit cependant faire des profits énormes sans aucun privilége. Quand bien même le gouvernement garderoit pour lui le produit de l'impôt dont sont grévés les harengs étrangers, ne devroient-ils pas être de cinq pour cent au moins plus chers que ceux de la compagnie, d'où naturellement il devroit résulter des demandes pour les siens, qui les feroient monter à quatre pour cent au-delà de leur prix naturel ? Cet impôt ne suffit cependant pas; il faut encore en donner le profit à la compagnie, et lui accorder un privilége : avec toutes ces concessions, à peine peut-elle s'empêcher de succomber. Donc les harengs sont excessivement mauvais, ou il n'y a ni ordre ni économie dans l'administration de la compagnie.

Mauvaises marchandises, administration mal-habile ou infidèle; voilà l'histoire de toutes les compagnies, le fruit éternel des priviléges exclusifs, l'effet infaillible de toutes les faveurs que le gouvernement accorde aux commerçans.

Tels sont les grands objets d'importation sur lesquels nous avons cru qu'il convenoit de faire des observations particulières. Nous parlerions ici du tabac, si son commerce étant une régale dans les états du roi de Prusse, plutôt qu'un trafic ordinaire, il ne nous avoit pas paru plus convenable d'en traiter dans le livre des revenus, lequel en général est intimement lié à celui du commerce.

Autres objets du commerce d'importation.

Tous les autres objets commerçables sont sans doute fortement imposés dans la monarchie prussienne: leur consommation est par conséquent gênée et altérée de diverses manières; mais ils ne méritent pas que nous en traitions à part, parce qu'ils ne sont pas de l'importance de ceux dont nous avons parlé. Les métaux, les huiles, les épiceries, les marchandises

d'Italie et d'Espagne, en forment la principale partie. On peut les rechercher dans les tables que nous avons jointes à ce livre, et en évaluer aisément la quantité.

Métaux. On y trouvera, par exemple, que les états du roi de Prusse reçoivent, année commune, trente-cinq à trente-six mille chiffons de fer de Suède, ce qui fait une valeur d'environ quatre cent à quatre cent cinquante mille rixdhalers. Ils reçoivent aussi à-peu-près dix mille quintaux de plomb, ce qui fait quarante-cinq mille rixdhalers. Kœnisberg reçoit, année commune, cent dix mille livres de cuivre, qui peuvent valoir trente à quarante mille rixdhalers. Enfin toute la masse d'étain importée dans les provinces prussiennes, peut monter annuellement à trente ou quarante mille rixdhalers. Total pour les métaux importés et déclarés, cinq cent cinquante à six cent mille rixdhalers.

Soies et cotons. Mais il est deux grands articles d'importation qui, si ce qu'on nous dit de l'industrie dans les états du roi de Prusse est vrai, doivent être très-considérables,

et dont il n'est fait aucune mention dans les tables que nous avons compulsées et rédigées avec tout le soin dont nous sommes capables, sur les listes les plus authentiques et les plus complètes de la monarchie prussienne. Ce sont la soie et le coton. Parmi les importations de Stettin, nous trouvons la très misérable quantité de trois cents quintaux de coton ou à-peu-près, importés année commune; et dans toutes les autres tables, cet article est absolument omis. Quant à la soie, il n'en est pas fait la moindre mention nulle part. Nous trouvons dans le tarif des accises, que le coton brut paie un demi rixdhaler d'entrée par quintal, et que la fabrique d'un entrepreneur nommé Schwartz a le droit d'entrée franche pour vingt années, à compter du quatorze octobre mil sept cent cinquante-cinq. Quel avantage énorme sur les autres fabricans ! quel découragement pour eux !

Compagnie du Levant.

Ce même tarif nous offre un fait bien plus important encore. Suivant un ordre du vingt-six mars et du premier avril mil

sept cent soixante-six, tous les fabricans de ce genre ne doivent acheter le coton que de la compagnie du Levant. A peine eus-je trouvé cette note extraordinaire, que je feuilletai tous mes livres, et la collection entière des édits : je n'y trouvai pas un mot sur l'origine de cette compagnie, ses conditions lucratives et onéreuses, sa durée, etc. On diroit que l'on s'est caché de son existence comme d'un crime; et en effet c'en étoit un, même dans les principes de Frédéric II; car quelle disparate plus inexplicable que de créer un système qui doit entièrement favoriser le manufacturier, et d'obliger en même temps celui-ci de tirer sa matière première des monopoles? Aussi le silence observé relativement à cette compagnie, par tous les écrivains sur l'état politique des états prussiens, est-il absolu, universel, et sans doute extraordinaire. On n'en trouve pas d'autre trace, que l'allégation de quelques-uns de ces priviléges dans les divers tarifs des accises. Nous venons de citer celui de la vente monopoleuse du coton. La

même compagnie en avoit un autre, qui consistoit dans l'exemption d'un droit de trois rixdhalers par caisse de citrons et d'oranges que les sujets du roi, soit marchands, soit consommateurs, sont obligés de payer en Poméranie, dans les Marches et dans le pays de Magdebourg. La caisse y est comptée sur le pied de cinq cents pièces, et l'on fait un certain décompte pour tout ce qui est gâté. Il est dit dans le tarif des accises de la Prusse, que lorsque *cette compagnie jugera à propos d'établir des comptoirs dans ces provinces*, les marchands et autres particuliers y paieront également cet impôt de trois écus par caisse; ce qui prouve suffisamment que cette taxe n'a été établie qu'en faveur de la compagnie. Enfin il est encore statué, que toutes les soies qu'elle fera venir pour le compte des fabricans prussiens, entreront libres de tous droits.

Voilà tout ce que nous savons relativement à cette compagnie du Levant, par la voie de l'impression. Un mémoire manuscrit que nous possédons, nous apprend,

1°. qu'elle n'existe plus, et que sa durée a été fort courte ; 2°. qu'elle n'avoit point de vaisseau en propre, et qu'elle ne faisoit que noliser ; 3°. que les cotons du Levant, le fil de Turquie et les fruits de Portugal, d'Espagne et d'Italie, etc. formoient les principaux articles de son commerce. Il faut, ou que l'ineptie de son administration l'ait ruinée, ou qu'elle ait causé à l'industrie un mal si visible, que Frédéric II ait été obligé de l'abolir. Au moins peut-on assurer que sa suppression ne doit pas être attribuée à un changement dans les principes fiscaux du roi. Il laissa subsister, et même il établit par la suite tant d'autres monopoles, qu'assurément il en avoit conservé le goût.

Quelle étoit donc la source de cette prédilection pour les priviléges exclusifs? Par quel aveuglement n'en put-il jamais sentir la tendance pernicieuse? Nous l'ignorons : mais tout nous porte à croire que sa conduite à cet égard avoit un but fiscal. A la vérité, il le cachoit avec soin. On ne voit jamais à quelles conditions onéreuses ces

compagnies ont acquis leur privilége. Ce point délicat est toujours couvert du voile le plus épais. Il est pourtant possible que ces priviléges n'aient pas toujours été obtenus à prix d'argent. On avoit encore d'autres motifs, comme celui de couper court à la contrebande, aux collusions sur les exportations, sur les importations, sur les primes attachées à tels et tels objets. Sans doute ces compagnies pouvoient abuser de leur privilége, et nous ne doutons pas qu'elles ne l'aient fait quelquefois, quoique nous n'ayons aucune certitude à ce sujet; mais il est naturel de penser que la crainte de perdre son privilége, engagera toujours une compagnie à observer plus fidèlement les lois fiscales, qu'un marchand libre, qui ne redoute que la simple amende à laquelle il est soumis, et sur laquelle il s'arrange en calculant les probabilités. Telle est sans doute une des considérations qui inspira au roi de Prusse le fatal dessein de fonder tant de compagnies, d'accorder tant de priviléges. Lorsque l'on considère l'énorme masse qu'il

en créa, on sent bien qu'en ruinant ainsi d'un côté l'industrie, il ne put se dispenser de lui faire l'aumône de l'autre, puisqu'il ne vouloit pas qu'elle mourût d'inanition. Mais quelle erreur, quelle pitoyable inconséquence que ces mesures toujours en contradiction avec elles-mêmes!

Quant à la compagnie du Levant que nous avons ici particulièrement en vue, si elle subsistoit encore, nous ne serions point étonnés de l'impossibilité où nous nous trouvons de connoître à quoi se monte la quantité du coton et de la soie que les états prussiens achètent annuellement, et de découvrir par-là s'il est quelque vérité au calcul que l'on nous fait de ce qui s'y fabrique chaque année dans ces deux articles. Mais on nous assure que ce monopole a cessé, et dès-lors nous ne comprenons pas ce qui nous fait manquer la trace de l'importation des soies et des cotons dans les provinces prussiennes, au moins par mer, débouché nécessaire de ces marchandises, si elles suivoient le cours naturel des choses. Ce genre

genre d'importation est-il affecté au commerce de la compagnie maritime? les fabricans ont-ils un intérêt à cacher la quantité de matières brutes qu'ils reçoivent, et le gouvernement ou les administrateurs un autre à leur fournir les moyens du secret? Ce sont-là des questions qu'il nous est impossible de résoudre.

Il est temps de considérer les exportations avec lesquelles la Prusse couvre cette masse d'importations. Voici la marche que nous suivrons à cet égard.

EXPORTATION.

Nous mettrons sous les yeux du lecteur le tableau du commerce prussien, que nous offre un ministre d'état, M. le comte de Hertzberg; et nous examinerons s'il est juste ou erroné, s'il est conséquent ou s'il implique contradiction. Nous tâcherons ensuite de présenter au lecteur des notions exactes sur cet objet, en suivant avec attention les différens articles des productions naturelles ou artificielles, que les provinces prussiennes peuvent débiter au dehors, et les profits qu'elles en retirent.

M. le comte de Hertzberg dit dans sa sixième dissertation :

Bilan du commerce prussien, selon M. de Hertzberg.

» Les états prussiens ont eu, dans le » cours de l'année mil sept cent quatre-» vingt-cinq :

	Métiers.	Fabricans.	Produits des fabriques en rixdhal.
» En toiles...	51,000	80,000	9,000,000
» En laineries.	18,000	58,000	8,000,000
» En soie....	4,200	6,000	3,000,000
» En cotonnades.....	2,600	7,000	1,200,000
» En cuir....		4,000	2,000,000
» En acier, fer, » etc.....		3,000	1,000,000
» En tabac { 141,000 quintaux du cru du pays. }		2,000	1,000,000
» Sucre.....		1,000	2,000,000
» Porcelaine et faïence		700	200,000
» Papier.....		800	200,000
» Suif et savon.....		300	400,000
» Verres, miroirs, etc.....			200,000
» Manufactures d'or, d'argent, » de dentelles, etc..		1,000	400,000
» Garance de Silésie.....			300,000
» Huile.....		600	300,000
» Ambre jaune.....		600	50,000
TOTAL.....			29,250,000

» Je n'ai mis ici en ligne de compte, » ajoute l'auteur, que nos principales fa- » briques; je mets de côté un nombre d'au- » très moindres fabriques, qui font encore » un objet de plusieurs millions (1). Selon » ce tableau général des fabrications qui » ont été faites dans tous les états prus- » siens, pendant le cours de l'année passée » (mil sept cent quatre-vingt-quatre), le » produit général en monte à trente mil- » lions d'écus (cent quinze à cent vingt » millions de livres), dont il y a onze » millions pour la Silésie, et neuf millions » pour l'électorat de Brandebourg seul, » parce que le siége principal de nos fa- » briques est dans la capitale et dans les » autres villes de ce pays. La Silésie a la

(1) » Telles sont les fabriques de blanchisseries » de cire, d'amidon, d'alun, de vinaigre, de pipes » à tabac, de montres, d'armes, de haute-lisses, de » fleurs et de plumes, de gants, d'imprimeries, de » carrosses, de potasses, etc.. « Plusieurs millions! c'est beaucoup pour de tels objets. Il semble que les millions ne coûtent pas infiniment à M. de Hertzberg.

» principale part aux fabriques de toiles
» qui ont roulé, l'année passée, sur sept
» millions d'écus, et dont la médiocre ville
» de Hirschberg seule a exporté pour
» deux millions quatre cent mille. Le débit
» étranger de toutes nos fabrications a été
» de quatorze millions. Les autres fabri-
» cations pour seize millions, sont restées
» dans le pays. On n'a pas compris dans
» ce calcul de nos fabrications de trente
» millions, ni les grains, ni le bois, ni le
» sel, ni le chanvre, et ces fabrications
» qui se font, sur-tout en Poméranie et
» en Prusse, pour la navigation, la cons-
» truction des vaisseaux, et autres articles
» considérables. Je n'ai pas voulu aussi
» faire entrer en ligne de compte toutes les
» productions du règne minéral, qui, se-
» lon un tableau raisonné, aussi lumineux
» que curieux, que notre habile et digne
» chef du département des mines a fait
» imprimer, peuvent être évaluées à un
» produit de plusieurs millions, sans que
» nous ayons aucune mine d'or ou d'ar-
» gent. Comme nous exportons toutes les

» années au moins pour un million de
» grains, pour un million de bois, sur-tout
» en bois de construction navale, celui des
» états prussiens entre la Vistule et le Weser
» passant pour le meilleur de toute l'Eu-
» rope; comme nous gagnons encore beau-
» coup sur le transit très-considérable des
» marchandises étrangères, sur la naviga-
» tion de la Baltique et de la mer du Nord,
» sur la construction des vaisseaux en
» Prusse et en Poméranie, sur la pêche du
» hareng établie à Embden, et sur le ca-
» botage considérable que les navigateurs
» Embdois font dans tous les ports de l'Eu-
» rope, depuis la Baltique jusqu'au détroit
» de Gibraltar; comme les habitans de nos
» provinces maritimes, la Prusse, la Po-
» méranie et l'Ostfriese, les habitans des
» villes de Stettin, de Colberg, de Stolpe,
» d'Elbingen, de Kœnigsberg, de Memel
» et d'Embden, font un commerce actif
» très-considérable, et exercent une na-
» vigation très-nombreuse, au point que
» treize cents vaisseaux prussiens passent
» tous les ans par le Sund, et que nous

» occupons la cinquième classe dans le
» nombre des nations qui naviguent dans
» la Baltique; on peut supposer sans exa-
» gération, et il ne seroit pas difficile de
» prouver en temps et lieu, que tout le
» capital des productions naturelles et ar-
» tificielles, ou le produit du travail de la
» monarchie prussienne, monte par an à
» quarante millions d'écus, et que la moi-
« tié ou vingt millions en va dans l'étran-
» ger. Il est encore intéressant d'observer
» que les états prussiens produisent la plus
» grande partie des matériaux dont nous
» avons besoin pour les fabrications,
» comme le lin, la laine, le cuir, la soie,
» le fer, le cuivre, le tabac, la garance,
» l'ambre, le bois, les grains; et nous en
» tirons encore une quantité, et à bon
» marché, de la Pologne voisine. Nous
» n'avons besoin d'acheter des nations
» étrangères, que le vin, le café, la matière
» du sucre, les épiceries, le coton, une
» partie de la soie, et d'autres objets de
» luxe, dont le montant total est fort éloigné
» de notre exportation de vingt millions;

» de sorte que notre exportation passe de » beaucoup l'importation étrangère. «

Il ne nous sera pas difficile de faire voir que tout ceci est absolument faux, sans base, sans réalité, sans prétexte, sans possibilité.

Principes généraux sur la balance du commerce.

Mais avant de procéder à la démonstration très-complète que nous nous proposons de faire de cette assertion, nous nous croyons obligés d'avertir encore une fois le lecteur, que notre dessein n'est pas, qu'il ne sera jamais d'examiner la balance du commerce pour les provinces prussiennes, et de chercher si elle leur est favorable ou défavorable. Ces sortes de calculs nous paroissent toujours inutiles et illusoires. Énonçons nettement, une fois pour toutes, notre principe à cet égard, et le raisonnement sur lequel il se fonde.

Nous l'avons dit : il est contre la nature humaine, que la pluralité des hommes dépense plus qu'elle ne possède de revenu. Mais tant que cela n'arrive pas, on peut assurer que la balance du commerce n'est

jamais, dans le cours naturel des choses, et si le gouvernement ne vient pas le troubler, défavorable à un état (1).

Encore une fois, la plupart des hommes tendent toujours plutôt à se former quelques capitaux, qu'à consumer toutes leurs propriétés, ou même à dépenser tout leur revenu. Or, dans cet état de choses, la balance du commerce sera toujours en faveur de l'état, et cela sera vrai de quelque nation que nous parlions. Que cette nation paie ce qu'elle achète en métaux ou en productions naturelles ou artificielles, rien de plus indifférent. Si elle paie

(1) On pourroit soutenir davantage. Quand même le luxe tourneroit tellement les têtes dans un pays, que contre la nature humaine, la pluralité dépensât plus qu'elle n'a de revenus, ce malheur impossible n'occasionneroit pas même la ruine subite de ce pays. Une grande partie des objets de luxe consiste en choses qu'on n'use pas d'abord, ni même dans le cours d'une année, en bijoux, en meubles, en habits, etc. Toutes ces choses s'amassent et forment des valeurs du second ordre, mais réelles. Cependant je n'insisterai pas sur cette idée, parce que ce cas ne sauroit jamais exister.

en métaux, c'est qu'elle en a une trop grande abondance, et alors qu'en feroit-elle? Dès que cette surabondance cessera, elle ne payera plus en métaux, vous pouvez y compter. Rien donc n'est plus imaginaire qu'une balance de commerce calculée en argent; comme si l'argent, monnoyé ou non, n'étoit pas un effet commerçable aussi bien que le cuivre ou le fer! Pourquoi la Suède ne craint-elle pas de manquer de fers, en en vendant des quantités si énormes?... L'exemple est mal choisi, dira-t-on peut-être; la Suède produit le fer, et la Prusse, dont il est question ici, ne produit pas d'argent..... Fort bien; mais pourquoi la Hollande et l'Angleterre, qui n'ont point de fer, n'en défendent-elles point l'exportation, et ne prennent-elles aucunes mesures pour empêcher qu'on ne vende celui qu'elles ont acquis? C'est qu'elles savent qu'aussi long-temps qu'elles auront d'autres denrées à donner en échange, elles trouveront toujours le fer nécessaire. Ne vous laissez donc pas égarer par le cri d'ARGENT, qui

par-tout se fait entendre. Encore une fois, c'est le désir de plus de jouissances, et non pas celui de plus de métal qui anime tous les hommes. Le seul symptôme d'une disette de métaux, c'est quand le prix des choses baisse, et qu'on peut en acheter pour moins d'argent plus qu'on ne faisoit auparavant. Mais dès que les choses qui ont universellement coûté un écu, coûtent un sou de plus, on peut être sûr que l'argent abonde, ou qu'au moins il y en a plus qu'autrefois.

En un mot, la balance d'un état ne sauroit jamais lui être défavorable que d'une seule façon : c'est quand il paie plus, ou plutôt quand il donne plus en échange de ses productions contre celles qu'il reçoit, qu'il ne seroit naturellement nécessaire ; et une pareille circonstance ne peut jamais exister que par les gênes que le gouvernement impose au commerce. Si l'on ne peut pas vendre et acheter librement, alors il faudra vendre, non à la nation qui paie le mieux, mais à celle avec laquelle on peut le mieux faire un commerce

interlope. Il faudra tirer les marchandises, non de la première, mais de la troisième, de la quatrième main, qui toutes veulent profiter. Supposons que l'exportation de la laine soit défendue dans les états prussiens, comme elle l'est en effet, et que les Hollandois la paient mieux que les Saxons: les Prussiens ne pourront pas la vendre à la Hollande trop éloignée; ils la vendront aux Saxons, et ils perdront à ce commerce. Supposons encore que le café soit prohibé, ou tellement imposé que la contrebande y trouve un grand profit : cette contrebande ne pourra pas se faire directement; alors les Prussiens tireront le café de la Saxe, où on l'aura fait venir de Hollande; ils seront obligés de supporter, et le double transport, et le profit du marchand saxon; ils perdront donc encore à ce commerce. La balance du commerce en général ne leur sera pas défavorable, parce qu'ils n'achèteront pas plus qu'il ne pourront payer; mais ils retireront moins de marchandises qu'ils n'en auroient eu sans les mesures fiscales, pour les objets qu'ils

donnent en échange. Le pays en sera plus pauvre; car les hommes y jouiront moins; telle est l'unique définition raisonnable du mot *pauvreté.*

Ces principes, à l'évidence desquels il nous paroît impossible de résister, une fois posés, jetons un coup-d'œil général sur l'ensemble du commerce prussien; examinons ensuite le tableau qu'on nous en présente; et si, comme nous l'espérons, nous démontrons qu'il est faux cherchons ce qu'on doit lui substituer.

Vrai bilan du commerce prussien.

Si l'on ne considéroit que les tables des exportations et des importations que nous mettons ici sous les yeux du lecteur, il faudroit en conclure que la Prusse marche à grands pas vers sa ruine.

En effet, nous avons calculé les importations du port de Kœnigsberg sur une section des deux années mil sept cent quatre-vingt-quatre et mil sept cent quatre-vingt-cinq, et nous avons trouvé qu'elles s'élèvent au moins à deux millions cinq cent mille écus. Nous nous sommes servis pour cela du prix des objets similaires

que M. Bruggemann nous a donné relativement à Colberg, dans son ouvrage tant de fois cité. Nous avons évalué sur le même pied les exportations de cette ville; et elles montent à trois millions trois cent mille écus. (Les exportations et les importations de Memel sont si modiques, qu'elles ne méritent guère d'être portées en compte.) Il y auroit donc ici pour la Prusse un avantage de huit cent mille écus, suivant la méthode ordinaire de calculer la balance du commerce.

Il est impossible d'évaluer les importations et les exportations du port d'Elbingen. Trop d'objets allant en Pologne et venant de cette contrée sont mêlés à ses tables, pour qu'on puisse juger exactement de ce qui, dans cette masse, appartient aux sujets du roi de Prusse. Il est vrai qu'il se mêle pareillement des denrées polonoises au commerce de Kœnigsberg, mais en bien moindre quantité, parce que la partie attenante de la Pologne ayant pour son commerce, soit d'achat soit de vente, le choix de la Prusse ou des états soumis

à la Russie, elle préfère toujours ceux-ci, comme astreints à des gênes moins pénibles.

Nous avons ensuite calculé les exportations et les importations de Stettin en mil sept cent soixante-dix-sept, d'après les mêmes données, déduction faite de ce que ce port a reçu des autres provinces prussiennes, et leur a envoyé. Les importations ont eu une valeur de trois millions quatre cent soixante-huit mille sept cent dix-neuf écus, et les exportations une de cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-douze. Il en est de même du petit port de Colberg, qui a reçu des pays étrangers pour la valeur de soixante-sept mille écus, et n'y a envoyé que pour quarante-six mille ou environ.

Magdebourg, qui forme un des grands débouchés des productions et des consommations prussiennes, importe aussi beaucoup plus qu'il n'exporte. Il seroit plus pénible qu'utile d'en faire le calcul. Mais si l'on observe dans les tables que cette ville importe soixante-neuf mille

sept cent quatre-vingt-dix quintaux pour son propre compte, et qu'elle n'en exporte que dix mille huit cent quatre-vingt-neuf un quart, on ne doutera pas de la vérité de notre résultat; car enfin les marchandises que Magdebourg exporte ne sont pas assez supérieures en prix à celles que cette ville importe, pour égaliser la différence heptuple du poids.

Mais d'abord, pourquoi le port de Kœnigsberg a-t-il une supériorité si marquée sur tous les autres, et nommément sur celui de Stettin, au point que suivant les déclarations, il exporte un quart de plus qu'il n'importe, tandis que l'autre n'envoie pas à l'étranger un sixième de ce qu'il en retire? La raison en est que la Prusse exporte des grains. Voici quelle a été la valeur des productions de l'agriculture sorties par ce port.

Section pour les années mil sept cent quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-cinq.

GRAINS.		PRIX.	TOTAL.
Froment.....	5,220 lasts....	72écus.	375,840écus.
Seigle.....	26,047.....	48.....	1,250,256
Orge.....	6,984.....	36.....	251,424
Dréche.....	87.....	72.....	6,264
Avoine.....	2,977.....	24.....	71,448
Pois.....	1,615.....	48.....	77,520
Semence de lin et de chanvre....	12,006.....	80.....	960,480
Huile de chanvre.	181⅓ barriques.	60.....	10,880
TOTAL.....			3,004,112

Voilà ce qu'ont valu les objets provenans directement de la terre, au nombre desquels il faut compter encore le lin et la bourre, qui ont fait un objet d'environ soixante-quinze mille écus. Nous omettons tout le reste des productions de l'agriculture, comme planches, cires, suifs, cuir roussi, potasses, etc. C'est cependant encore une valeur d'environ trois cent mille écus. Mais pour faire un compte rond et sans aucune partialité, nous avons évalué le

le tout à trois millions trois cent mille écus. Voilà donc l'immense avantage d'une agriculture seulement passable, ou plutôt d'une législation de liberté pour le commerce des grains ! (la Prusse orientale a toujours joui de cette liberté.) Si les autres ports sont si inférieurs à celui de Kœnigsberg par rapport aux exportations, ce n'est que graces à la mauvaise législation agricole que le roi de Prusse y a établie, et dont nous parlerons dans un instant. Il a toujours écrasé l'agriculture pour relever les fabriques. On a peine à concevoir comment des faits si frappans ne lui ont pas ouvert les yeux.

Les importations de Stettin sont énormes, en comparaison des exportations. Si l'on pensoit que les tables que nous en rapportons forment le tableau des échanges de la Poméranie, on se tromperoit lourdement. Stettin tire à soi la plus grande partie des marchandises maritimes dont il faut approvisionner les Marches et la Silésie, tandis qu'elle ne vend que celles de la Poméranie. Ceci indique suffisamment

d'où provient cet immense excédant d'importations, mais ne lève pas toutes les difficultés; ou plutôt ç'en seroit assez pour montrer les conséquences pernicieuses du système d'économie politique de Frédéric II.

En effet, Stettin semble destiné, graces aux efforts réunis de la nature et de l'art, à être le grand canal par où toutes les marchandises de l'électorat de Brandebourg devroient s'écouler vers les nations commerçantes de l'Europe, en possession de satisfaire aux besoins du nord. S'il est vrai que les manufactures prussiennes soient si florissantes, qu'elles vendent tant au dehors, ce ne peut être qu'aux pays septentrionaux qui ne possèdent point de manufactures. Le Danemarck, la Suède, la Russie, doivent faire une consommation particulière des fabrications prussiennes; et Stettin les leur livrera sans doute, pour peu que les ouvrages soient bons, les ouvriers intelligens et appliqués, ou les matériaux propres aux objets auxquels on les emploie. Avec les encou-

ragemens que le roi de Prusse donne aux fabriques de tout genre, il n'est pas possible que les fabricans brandebourgeois ne l'emportent sur les françois, sur les anglois, sur les hollandois, dans tous les pays du nord, par le bon marché qui doit résulter de la moindre distance et de la facilité du transport. Il sortira par Stettin une quantité immense de toiles, de lainerie, de cotonnades, d'ouvrages de soie. Voilà ce que tout homme intelligent, et possédant quelques notions de géographie, dira en lisant ce que M. de Hertzberg raconte des manufactures prussiennes dans l'ouvrage cité, et dans le mémoire qu'il a publié sur la dernière année de la vie de Frédéric II (1).

Mais quel étonnement, quand on compare ces pompeux récits aux tables authentiques que nous rapportons, et qu'on y voit que Stettin n'a exporté chez l'étranger en mil sept cent soixante-dix-sept, que neuf cent trente-un quintaux de quincaillerie,

(1) Pag 5.

six cent cinquante-huit pièces de ras et de flanelles, onze caisses de toiles, vingt-quatre pièces de futaines, et treize mille trois cent quatre-vingt-dix-sept pièces de draps communs. Ces foibles exportations semblent même avoir diminué, puisqu'en mil sept cent quatre-vingt-cinq il n'est sorti que deux mille trois cent quatre-vingt-cinq pièces de drap de Stettin, lesquelles apparemment sont toutes allées en Prusse. Cela seul montre que le commerce des laineries, des soieries, et des cotonnades, concentré dans le continent, se borne au débit de la Pologne, et du Mecklembourg, peut-être avec quelque interlope dans les états autrichiens.

Les toiles forment incontestablement une des plus grandes ressources de la monarchie prussienne; mais ne sera-t-on pas surpris de trouver un vide presque total à cet égard dans les exportations de Stettin, de Magdebourg, d'Embden? Les toiles de la Silésie sortent toutes par Hambourg, tandis que Stettin pourroit si aisément les distribuer aux nations commerçantes !

Quelle en est la cause? Pourquoi la Silésie abandonne t-elle les profits de l'entrepôt, de la commission et du transport, plutôt aux Hambourgeois qu'à ses compatriotes les Poméraniens? Pourquoi Frédéric II n'a-t-il pas forcé le marchand silésien à se servir de celui de Stettin pour envoyer ses toiles en Espagne, en France et en Angleterre où elles se débitent? Cette mesure fiscale auroit été entièrement dans l'esprit de son administration.

Le premier de ces faits prouve jusqu'à l'évidence que le commerce dans les états du roi de Prusse, s'est trouvé dans une situation beaucoup trop précaire pour s'acquérir la confiance nécessaire à ce virement de débouché. Le Silésien compte beaucoup plus sur le marchand hambourgeois que sur celui de Stettin, toujours au moment d'être ruiné par quelque invention fiscale du roi de Prusse.

Quant au second fait, cet homme extraordinaire, qui dans le cours de sa glorieuse vie a souvent deviné ce qu'il ne

savoit pas, avoit senti que la fabrication et le commerce des toiles avoient besoin de beaucoup de liberté pour fleurir : il la lui laissoit ; nous en avons vu la preuve dans le livre des manufactures : ses concessions commerciales, dont nous trouvons ici la trace, en sont un autre témoignage..... Mais quoi ! vous voyez que la liberté seule peut soutenir vos toiles, et vous n'appliquez pas ce noble principe à vos autres manufactures, et sur-tout à la plus grande de toutes, à l'agriculture ! Quel aveuglement incroyable vous fait imaginer qu'en laissant vendre à chacun ses productions comme il l'entend, vous manquerez de ces mêmes productions ; tandis que vous ne craignez pas de manquer de toile, lorsque vous laissez chacun les faire et les vendre où et comme il lui plait ? La toile aussi n'est-elle pas pour tout le monde un objet de première nécessité ? O manie réglementaire et prohibitive ! ô démence !

Après cet aperçu général, il est temps d'examiner chacun des articles que rapporte

M. de Hertzberg, et de montrer qu'ils sont évidemment exagérés.

M. de Hertzberg évalue les toiles à neuf millions. S'il entend par là toutes celles qui se sont fabriquées dans les provinces prussiennes en mil sept cent quatre-vingt-cinq, je crois que leur valeur s'élève fort au-delà. S'il n'entend que celles qui entrent dans le commerce, son calcul est exagéré. Tout ce qui, en Allemagne, ne peut pas se compter parmi les gens les plus opulens, file et fait filer chez soi, puis fabriquer avec ce fil des toiles, et enfin blanchir, de manière à ne payer que la seule main-d'œuvre. Cet usage est universel dans le nord de l'Allemagne; et il n'y a que de grandes maisons, et les célibataires sans parens, qui achètent de la toile du marchand. Toute cette toile de ménage, si je puis parler ainsi, n'entre point en ligne de compte par rapport au commerce, parce qu'elle n'est pas un effet commerçable, mais elle tient sa place dans le calcul des richesses d'un pays, parce qu'elle en fait une partie très-importante,

Toiles.

et qu'elle contribue essentiellement au bien-être et à la santé du bas peuple, qui participe à l'abondance du linge.

La toile est incontestablement la principale production du commerce des états prussiens avec l'étranger. L'auteur très-exact du livre sur la Silésie, avoue qu'on ne sauroit connoître précisément à quoi s'en monte l'exportation. Il dit que les plus experts en cette matière l'évaluent à cinq millions d'écus, dont quatre millions et demi reviennent aux cultivateurs, aux fileurs, aux tisserands, et le reste au marchand silésien. Nous avons vu dans le livre sur les manufactures, que les toiles de Westphalie forment un objet de quatre millions huit cent mille livres, ou douze cent mille écus : total, six millions deux cent mille écus. Or, c'est un fait qu'avoueront ceux qui connoissent l'Allemagne, que toute la toile qui s'achète dans la généralité des provinces prussiennes, déduction faite de celles qui se fabriquent pour le compte des particuliers, ne forme pas annuellement un objet de huit cent

mille écus. Mais en l'évaluant à cette somme, nous n'aurons encore que pour sept millions d'écus de toile, et par conséquent deux millions d'écus de moins que n'a supposé M. de Hertzberg. Ce calcul n'est rien moins que partial contre les états du roi de Prusse; et, chose remarquable ! il est étayé par une assertion du mémoire du ministre même. On y lit que la seule ville de Hirschberg a vendu pour deux millions quatre cent mille écus de toiles de la Silésie (1).

---

(1) Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans un très-bon livre, intitulé *Kurzgefaste Beschreibung der Handlung, der vornehmsten europæischen staaten*, tom 1, pag. 414. » Pour donner une idée de l'importance de » l'exportation des toiles en Silésie, j'observerai que » les marchands des montagnes vendent annuellement autour de trente-six millions d'aunes de toile, » qui à douze sous l'aune, font près de vingt millions » de livres. Hirschberg en exporte la moitié, et » Landshut le quart : le reste se partage entre Greifenberg, Wallenburg, Schweidnitz, et quelques » autres petites villes. Il est vrai qu'un bon quart » de ce trafic se compose des toiles de Bohême, » qu'on ne fait que blanchir et apprêter en Silésie; » mais on exporte encore une quantité considérable

L'auteur du livre sur cette province, que nous avons déja cité tant de fois, observe que si le marchand silésien expédioit directement les toiles aux consommateurs, au lieu de cinq cent mille écus, il en gagneroit deux millions et demi, l'excédant formant le profit du négociant hambourgeois ; mais il avoue en même temps que

---

» de toiles en Pologne, en Italie, dans les pays autrichiens, dans les Marches, et qui ne sont pas » comprises dans ces trente-six millions d'aunes; de » sorte que l'on peut sans exagération porter la » valeur de cette exportation à vingt millions de » livres, ainsi que nous avons fait «.

J'ajoute à ceci les détails suivans, que je viens de lire dans la feuille hebdomadaire de M. Büsching: » Landshut a exporté seul dix millions deux cent » mille aunes de toiles. L'importation de toutes les » marchandises étrangères en Silésie, depuis 1780 » jusqu'en 1785, a formé une valeur de trente-trois » millions trente-huit mille six cent quarante-six » écus, et l'exportation quarante millions neuf cent » quarante-trois mille six cent dix-huit écus. « En six années, la Silésie n'a donc gagné que huit millions d'écus ou environ, quoiqu'elle soit certainement la plus exportante des provinces prussiennes. Ce résultat ne prévient pas beaucoup en faveur du calcul de M. de Hertzberg.

tous les essais qu'on a faits en ce genre ont mal réussi, parce que le marchand silésien est trop éloigné pour pouvoir retirer commodément ses avances (lesquelles d'ailleurs sont trop lentes à rentrer) des négocians de Cadix, qui reçoivent la plus grande partie des toiles de Silésie. Cette observation ne rend cependant pas raison du phénomène que nous avons observé, c'est-à-dire, de ce que toutes les expéditions de toiles se font par Hambourg, et non par Stettin. Cela prouve toujours qu'il y a dans le commerce en Prusse un défaut radical, qui empêche les toiles d'entrer dans ce canal si fort à leur portée.

Laineries.

M. de Hertzberg évalue les laineries de l'année mil sept cent quatre-vingt-cinq, à huit millions d'écus. Il y a encore de l'erreur dans ce calcul. En voici la preuve.

On a eu, dans le livre des manufactures, les résultats suivans. 1°. la Poméranie a fabriqué dans ce genre pour la valeur de deux cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept écus. 2°. La

nouvelle-Marche, pour sept cent dix-sept mille quatre cent cinquante-trois écus. 3°. La valeur des ouvrages de ce genre livrés par la Silésie n'y a pas été notée: mais on nous dit qu'elle travaille quatre millions quatre cent mille livres pesant de laines, ou quarante mille quintaux. Le quintal étant au prix moyen de vingt écus, cela forme une valeur d'un million d'écus. Supposons que la fabrication ajoute cent vingt pour cent au prix de la matière, ce qui, en fait de laines grossières et d'ouvrages communs, est accorder beaucoup, toutes les laineries silésiennes feront une masse équivalente à deux millions deux cent mille écus. 4°. Les laineries de Berlin ont formé un objet d'un million sept cent quatre-vingt-deux mille écus, et celles du reste de la Marche cinq cent quatre vingt-un mille écus. Ces sommes forment en nombre rond cinq millions cinq cent dix mille écus. Quand on évalueroit tout ce que les autres provinces fabriquent en laine à un million, ce qui seroit assurément beaucoup trop, on n'auroit encore

que six millions cinq cent mille écus d'ouvrages de laine, et par conséquent un million et demi de moins que n'a calculé le ministre.

On prétend que la Silésie vend pour un million de laineries année commune à l'étranger : nous avons quelque peine à le croire. On a déja vu qu'il est fort douteux que la Silésie fabrique quarante mille quintaux de laine, parce qu'aux marchés de cette denrée qui s'y tiennent, il s'en achète une grande quantité pour le compte de la Marche électorale, et même pour les provinces westphaliennes. Les laineries ne peuvent d'ailleurs guère se vendre qu'à la Pologne, car certainement les sujets saxons n'en achèteront pas, puisqu'ils en ont de bien meilleures chez eux ; et l'entrée en est absolument défendue dans tous les états autrichiens. Or, les draps que la Pologne achète sont des plus grossiers ; ainsi il faudroit que la quantité qu'on y en débite fût immense, pour former une somme qui approchât d'un million d'écus. On ne niera pas que les grandes affaires entre la

Pologne et les états prussiens ne doivent se conclure à la foire de Francfort sur l'Oder. Eh bien ! aux trois foires de cette ville, il ne s'est vendu, au propre compte des ministres, en mil sept cent quatre-vingt-cinq, que vingt-cinq mille sept cent soixante-douze pièces de drap des fabriques des états du roi ; et l'on veut nous faire croire que la Silésie vend pour un million de laineries !

Je prie le lecteur de jeter les yeux sur la table que nous lui présenterons dans le livre suivant, de la vente des draps à Francfort depuis mil sept cent soixante-douze jusqu'en mil sept cent quatre-vingt-cinq. Cette table est authentique ; elle n'est certainement pas au dessous de la réalité, puisqu'on la cite pour prouver les avantages que la régie a procurés aux manufactures du pays ; et cependant elle ne porte la vente des draps dans les années les plus fortes, qu'à vingt-cinq mille pièces. Or, ce sont les draps qui forment la partie principale et la plus précieuse des ouvrages de laine ; c'est Francfort où se

Digitized by Google

fait le plus grand commerce des manufactures prussiennes ; ce sont toutes les Marches, la Poméranie et la Silésie qui ont part à cette vente de vingt-cinq mille pièces. D'après cette donnée décisive, il n'est pas croyable que tous les états du roi de Prusse exportent pour un million d'écus de laineries, et bien moins encore que la Silésie seule en vende pour cette somme. En effet, cinq millions et demi d'habitans, parmi lesquels il se trouve deux cent mille soldats et officiers que l'on habille tous les ans, doivent bien consommer annuellement pour cinq millions cinq cent mille écus de laineries, et ce calcul ne laisseroit qu'un million pour la vente au dehors, à supposer que toutes les provinces prussiennes y fournissent.

Tout ce que nous alléguons ici est fondé sur les listes les plus authentiques ; mais il est plusieurs faits qui donnent à croire que ces listes-là mêmes sont exagérées. Si les états du roi de Prusse fabriquent des laineries pour six millions et demi d'écus, certainement la laine du pays ne leur

suffit pas, et ils sont obligés d'en acheter du dehors. Cependant tous les écrivains s'accordent à dire qu'il sort beaucoup de laine en contrebande des provinces prussiennes, et que ces laines vont en Saxe où elles trouvent un meilleur prix. Or, ces deux faits sont entièrement contradictoires. Ainsi l'on peut penser qu'il y a de l'exagération dans les tables; que l'on ne manufacture pas autant en Prusse qu'on le dit; que ce qui se vend d'un côté, se rachète de l'autre par le commerce interlope, et que probablement sur l'article des draps un peu au dessus du très-ordinaire, la Prusse est obligée d'acheter du dehors de manière ou d'autre, au-delà de ce qu'elle trouve occasion de vendre.

De toutes façons, les manufactures et le commerce de laineries écrasent l'agriculture en pure perte. Les états prussiens, dont le sol, en général aride, paroît fort convenable à l'éducation des bêtes à laine, en auroient peut-être le double, si le commerce des laines étoit libre. Toutes les fabriques existeroient comme à présent.

Il

Il s'introduiroit peut-être un peu plus de draps et d'étoffes fines du dehors que n'en fait entrer aujourd'hui la contrebande : nous laissons à penser si ce surcroît assez foible pourroit équivaloir au grand profit que le pays feroit sur la vente de ses laines !... Non, ce n'est point prévention, esprit de système qui nous porte à blâmer les principes prohibitifs ; c'est l'éblouissante évidence des faits, dans l'examen desquels nous avançons avec une attention aussi circonspecte, que si notre théorie n'étoit pas dès long-temps arrêtée. Qu'on nous cite un fait bien vu, bien observé, présenté sous tous ses aspects, qui la contrarie ; ou qu'on se rende à l'irrésistible puissance de principes fondés sur le raisonnement, et démontrés par tous les faits !

Soieries.

M. de Hertzberg fait monter le nombre des métiers en soie à quatre mille deux cents, et la valeur des soieries à trois millions d'écus.

La ville de Berlin est la grande étape de tous les ouvrages en soie dans les états

du roi de Prusse : cependant les plus hardis calculateurs n'évaluent qu'à deux mille ou environ tous les métiers de ce genre qui se trouvent dans cette capitale, et nous verrons bientôt que ce calcul est fort exagéré. Il n'est pas possible que le reste du pays en contienne seulement un nombre approchant. Première jactance !

Nous avons vu que dans les ouvrages de soie, le prix de la main-d'œuvre forme quarante pour cent du total. Ce calcul supposeroit que l'on fabrique pour un million huit cent mille écus de soie dans les étas du roi. En évaluant la soie grège à cinq écus d'Allemagne, prix ordinaire, il faudroit supposer que l'on y travaille trois cent soixante milles livre pesant de soie. Les états du roi de Prusse en produisent annuellement dix à douze mille livres ; donc on y en achèteroit encore à-peu-près trois cent cinquante mille livres du dehors. Tout cela est singulièrement exagéré.

Le mémoire sur les fabriques de soie de Berlin, que nous avons rapportées dans le livre précédent, et qui est de l'homme

nécessairement le plus instruit de ces sortes de choses en Prusse, assure qu'il n'y a que seize cent cinquante métiers en soie à Berlin, Potzdam, Francfort et Kœpenik; que tous ces métiers ne consomment qu'environ cent vingt mille livres pesant de soie grège, en comptant cinq mille livres pour les vingt-huit mille paires de bas de soie que l'on fabrique à Berlin. Les gratifications que le roi donne aux manufacturiers en soie, sur le pied de quatre pour cent, forment une somme de quarante mille écus: donc les fabrications devroient avoir une valeur d'un million ou environ.

La même valeur revient en calculant d'une autre manière. Cent vingt mille livres de soie grège valent six cent mille écus; la main-d'œuvre, à quarante pour cent du prix de l'ouvrage, fait quatre cent mille écus: total un million d'écus; reste après cela le petit nombre de fabriques établies dans les autres provinces prussiennes, dont celles de Creveld forment l'objet le plus considérable. Il n'est guère possible d'évaluer leurs ouvrages à plus

de deux cent cinquante mille écus. Douze à treize cent mille écus feront donc la valeur de toutes les soieries qui se fabriquent dans les états du roi de Prusse.

Et prenez garde que le mémoire qui nous fournit toutes ces données, est confirmé par le tableau authentique de la vente des soieries aux foires de Francfort, fournies au roi par le chef de la régie. Malgré les gênes qu'essuie le commerce dans cette ville, malgré les faveurs énormes dont jouissent les soieries du pays, en comparaison des étrangères, il s'est vendu, à la foire de Francfort, d'après une section prise sur les années mil sept cent quatre-vingt-trois, mil sept cent quatre-vingt-quatre et mil sept cent quatre-vingt-cinq, soixante-neuf mille quatre cent cinquante aunes de soieries du pays, et deux cent cinquante mille aunes de soieries étrangères. Tel est le rapport du relevé de l'aunage légal des soieries que nous avons inséré dans nos tableaux; encore peut-on avec beaucoup de raison soupçonner ce relevé de partialité.

Après avoir examiné ainsi les articles les plus importans du commerce prussien, nous ferons de courtes observations sur les autres.

D'abord, quant aux cotonnades, nous ne prétendons pas garantir qu'on en fabrique annuellement pour douze cent mille écus. Berlin est le siége presque unique de ce genre de fabrications, et nous trouvons que les ouvrages de cette sorte, faits dans cette ville, ont valu en mil sept cent quatre-vingt-trois, cinq cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quarante-six écus. Or, toutes les autres fabriques de ce genre, dans les provinces prussiennes, ne forment pas un tiers de celles de Berlin ; de sorte qu'on a une foule de raisons pour n'évaluer le rapport annuel des fabriques en coton qu'à huit cent mille écus. Cotonnades.

Le cuir est en revanche un article très-foiblement évalué par M. de Hertzberg. Ce n'est pas que nous croyons qu'on fabrique plus de cuirs dans les états du roi de Prusse, que pour les deux millions portés en compte : peut-être même cette somme Cuir.

est-elle exagérée. Mais, supposé qu'elle ne le soit pas, il est impossible de croire que deux millions d'écus de cuirs suffisent à une population de près de six millions d'individus, dans un pays où les bottes sont la chaussure ordinaire des hommes, et même des enfans; où il y a deux cent trente-trois escadrons de cavalerie ; où le climat oblige les dernières classes du peuple à être chaussé la plus grande partie de l'année. On auroit assurément dû mettre les cuirs au nombre des importations du pays. S'il est vrai qu'on n'y en fabrique que pour deux millions, il faut qu'il en entre du dehors tout au moins autant, sans que nous puissions dire comment on fait pour l'introduire malgré la prohibition.

Sucres. Le sucre est encore un objet évalué trop haut. Le calcul de M. de Hertzberg supposeroit la fabrication d'au moins dix millions de livres pesant. Or nous avons montré qu'y compris quinze cent mille livres manufacturés par l'étranger, qui entrent, année commune, à Kœnigsberg,

les états du roi de Prusse ne recevoient que sept millions de livres de sucre. Car enfin, on ne sauroit supposer qu'il vienne des sucres bruts par charroi de Hambourg à Berlin. Il se pourroit, à la vérité, que les vingt-huit mille neuf cent cinquante-quatre quintaux, importés en mil sept cent quatre-vingt de Hambourg à Magdebourg, eussent été pour la fabrique Splittberg. Nous en doutons pourtant, parce qu'ils auroient continué leur route par eau jusqu'à Berlin, et alors on les retrouveroit dans la table des exportations. Il paroît donc que les contrées voisines de Magdebourg, et non sujettes au monopole de Splittberg, comme les principautés d'Anhalt, la Thuringe, le Hartz, etc. ont absorbé les sucres en les tirant par charroi. Quoi qu'il en soit, M. Nicolaï dit positivement que les trois raffineries de Splittberg à Berlin, ont produit pour huit cent mille écus de sucre raffiné. Or ces trois raffineries sont la grande base de toute l'entreprise. Celle de Minden est dans l'enfance, celle de Bromberg aussi, et les

raffineries de Breslau ne sauroient entrer en comparaison avec celles de Berlin. Il n'eſt pas possible d'évaluer le produit de toutes ces fabriques à plus des trois quarts de celles de la capitale, et cela même est trop. Il y a donc à cet égard tout au moins six cent mille écus au-delà de la vérité dans le calcul de M. de Hertzberg.

Les autres articles sont de trop peu d'importance, pour disputer sur le plus ou le moins.

Nous avons trouvé à rabattre du compte de M. de Hertzberg,

Sur les toiles.....	2,000,000	écus.
Sur les laineries....	1,500,000	
Sur les soieries	1,700,000	
Sur les cotonnades..	400,000	
Sur les sucres.....	600,000	
Total.....	6,200,000	écus.

Il ne resteroit à ce compte pour la valeur des fabrications de la monarchie prussienne, que vingt-quatre millions d'écus; et s'il étoit vrai que l'on n'en eût consommé

dans le pays que pour quatre millions, elle n'auroit eu que dix millions d'écus pour payer ses importations ; ou bien, en ajoutant les objets que M. de Hertzberg n'a pas fait entrer en ligne de compte, et qui ont dû porter la valeur des travaux prussiens à quarante millions, dont vingt consommés dans le pays, les travaux prussiens n'auroient produit que pour trente-trois millions d'écus, dont il n'en seroit resté que treize pour payer les importations.

Mais il nous sera facile de démontrer que dans tout son apperçu du commerce et de l'industrie prussiens, M. de Hertzberg n'a pas eu une seule idée nette.

Ce ministre dit : que « dans ce calcul » de trente millions d'écus comme valeur » des fabrications prussiennes, on n'a compris ni les grains, ni les bois, ni le sel, » ni le chanvre, ni les fabrications pour la » navigation, ni le produit des mines, » etc. etc. Il ajoute que les états prussiens » exportent annuellement pour un million » de grains et pour autant de bois ; et enfin » que tout le capital « (c'est toute la masse

qu'il veut dire) » des productions natu-
» relles et artificielles, ou le produit du
» travail de la monarchie prussienne,
» monte à quarante millions d'écus par
» an ; que la moitié ou vingt millions en
» passe à l'étranger, et que cela est fort
» au-dessus de la valeur des vins, des
» cafés, des sucres bruts, des épiceries,
» du coton, d'une partie de la soie et de
» quelques autres objets du luxe, qui sont
» les seules choses qu'elle reçoit du de-
» hors (1). « Jamais nous n'avons rien lu de si étrange.

Nous pourrions assurément faire une infinité de remarques sur les inconcevables erreurs de ce passage ; mais nous nous arrêterons à la plus frappante. Quoi ! M. de Hertzberg a pensé QUE TOUS LES OBJETS D'AGRICULTURE, ET BIEN D'AUTRES ENCORE, NE FORMENT QU'UNE VALEUR DE DIX MILLIONS, tandis qu'il évalue les fabrications à trente ! Il a cru bonnement qu'on pouvoit vivre pour sept écus trois

(1) Sixième dissertation, pag. 31.

onzièmes par tête d'homme annuellement dans son pays!.... En effet, je calcule ainsi:

Il y a dans tous les états du roi de Prusse cinq cent millions et demi d'habitans : quarante divisés par cinq et demi égalent sept trois onzièmes ($\frac{40}{5\frac{1}{2}} = 7\frac{3}{11}$) Mais si l'on évaluoit la population, comme M. de Hertzberg, à six millions, alors l'entretien d'une tête humaine équivaudroit seulement à six écus deux tiers. Nous avouons que cette manière d'apprécier la cherté des subsistances est défectueuse, parce que dans les campagnes éloignées, les vivres sont à très-bas prix comparativement à l'argent. Mais enfin, puisqu'on veut l'employer pour juger de la balance du commerce, et former le bilan de la nation en argent, il faut évaluer les choses au prix qu'elles ont dans les places de commerce. Alors nous disons que le moindre journalier avec sa femme et trois enfans, consomme annuellement au moins pour soixante écus de valeur, ce qui fait chaque année douze écus par tête humaine. Nous croyons ensuite que, s'il en est ainsi

de la plus basse classe du peuple, il faut donner moitié en sus à la consommation générale, en faveur de la multitude de ceux qui consomment davantage; et c'est bien le moins.

Aperçu du produit des manufactures comparé au rapport annuel des productions de la terre, évaluées par la consommation nécessaire de la population.

Cela posé, dix-huit fois cinq millions et demi font quatre-vingt-dix-neuf millions; ou si l'on compte six millions d'individus pour la population prussienne, le total des productions de cette monarchie équivaudra à cent huit millions d'écus. Déduisons les vingt-quatre millions pour les fabrications, et supposons que la main-d'œuvre de ces fabrications soit égale à la valeur des matériaux; nous verrons que les productions naturelles de la monarchie prussienne ont une valeur de quatre-vingt-seize millions, malgré tous les découragemens possibles; tandis que le gain des manufactures, avec tous les efforts imaginables du gouvernement, n'en vaut que douze..... Quoi! vous avez le courage de presser sur l'agriculture pour favoriser les fabriques! Vous osez exalter les avantages de celles-ci! En vérité, c'est

un aveuglement tout-à-fait étrange, une infatuation inexplicable !

Et prenez garde que rien au monde n'est plus facile que de justifier notre calcul. Si les six millions d'habitans que contiennent les états du roi n'avoient pour tout revenu que la valeur de quarante millions d'écus, ils ne dépenseroient chacun annuellement que six écus deux tiers, et par jour cinq pfennins un quart, ou trente-trois soixante-douzièmes de sou. Je vous demande si cet ordre de choses est concevable? Pour prouver qu'il est absurde, voici ce qu'il suffit d'indiquer. Un mâle de l'espèce humaine au-dessus de dix ans, consomme annuellement dix scheffels de grains; une femme huit : on compte la moitié de cette consommation, l'un portant l'autre, pour tout être humain au-dessous de cet âge (1); deux tiers des habitans d'un pays sont au-dessus de cet âge, et un tiers au-dessous; une moitié

(1) Ce calcul est tiré des *Œconomischen Reisen* de M. de Benckendorf, tom. 2.

de l'espèce humaine est mâle, l'autre femelle. Les états du roi de Prusse, peuplés de six millions d'habitans, exigent donc seulement en grains, et en supposant qu'ils se nourrissent tous de pain sec:

Pour les hommes au-dessus de dix ans, à deux millions.....	20,000,000 septiers.
Pour les femmes du même âge, deux millions.	16,000,000
Pour les enfans mâles au-dessous de dix ans, à un million.....	5,000,000
Pour les femelles de cet âge, à un million...	4,000,000
Total.....	45,000,000 septiers.

On ne peut pas évaluer le scheffel de blé, y compris le sel, le levain, le bois, le déchet des instrumens de cuisson, de mouture, etc. nécessaires pour le métamorphoser en pain, à moins d'un écu; donc quarante-cinq millions d'écus, ou cinq millions de plus que n'en supposoit

M. de Hertzberg, sont employés pour la consommation de toutes les provinces prussiennes. Quarante-cinq millions d'écus de valeur divisés entre six millions d'habitans, donnent sept écus et demi par an pour chaque individu; ce qui fait à-peu-près six pfennins, ou un sou sept à huit deniers par jour.

En admettant, comme je l'ai fait, dix-huit écus de valeur par tête pour l'entretien annuel de tout être humain dans les états du roi de Prusse, on aura par jour quatorze un cinquième de pfennin, ou à-peu-près quatre sous. De cette dépense, il faut prélever tous les capitaux, de quelque espèce qu'ils soient, qui se forment des épargnes sur cette consommation. Sans doute il n'y en a pas une grande quantité dans les états du roi de Prusse; mais enfin il y en a. Lui-même en forme de très-considérables, tant en argent, qu'en bâtimens, armes et munitions de guerre ou autres; car la portion de numéraire que la Prusse tire du commerce général de l'Europe forme une de ces valeurs : elle a

été payée par des valeurs, et le roi en la pompant à soi, diminue d'autant la part de tous ses sujets dans la consommation générale. Si l'on pèse toutes ces considérations, on verra que notre calcul n'est pas outré, et qu'on ne sauroit évaluer les productions des états du roi de Prusse à moins que nous ne l'avons fait. Six pfennins pour le pain par tête humaine; six pfennins pour tout le reste, boisson autre que celle des puits ou des fontaines, vêtemens, chauffage, logement; car il faut réparer, et même à la fin reconstruire les maisons; raccommodage d'outils, tabac, etc.; enfin deux pfennins et un cinquième pour les épargnes de toute espèce. Non, certes, nous n'avons rien exagéré, et notre calcul est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité.

Mais si celui de M. de Hertzberg est si complètement absurde, quelle croyance méritent tous les raisonnemens qu'il en a inférés ? Aucune : il est absolument nécessaire de se faire une toute autre idée des affaires commerciales de la monarchie prussienne;

prussienne; et voici celle que nous nous en sommes formée.

Causes qui atténuent les maux occasionnés par le régime fiscal.

D'abord la circulation intérieure est très-active dans les états prussiens. Le roi tire une masse considérable des valeurs du pays en impôts, le plus souvent très-oppressifs; mais il les distribue à un nombre infini de soudoyés répandus dans le pays. Son armée absorbe la majeure partie de ses revenus : cette armée est distribuée en garnisons dans tous ses états; les officiers, obligés à une résidence continuelle, consomment leur paie et leurs revenus dans leurs quartiers. Cet arrangement soutient presque par-tout les productions à une valeur tolérable; il anime l'industrie qui les fait naître. Enfin le goût de Frédéric II pour les bâtimens, en faisant refluer l'argent jusqu'aux moindres classes du peuple, augmentoit ou réparoit journellement le capital de la nation.

Sur tout le reste, les sujets prussiens sont dans le cas de ces enfans auxquels un père très-rigide ne permet pas la moindre récréation : ils font leurs affaires en

cachette; ils se permettent mille petites contraventions, dont une sur cent parvient à la connoissance du père, qui alors punit sévèrement: cependant les enfans en courent les risques pour ne pas vivre absolument privés de tout plaisir. Les sujets du roi de Prusse font de même par rapport au commerce; ils transportent leurs denrées au-dehors comme ils peuvent; ils tirent de l'étranger les denrées qu'on les oblige d'acheter trop cher chez eux, grâces aux gênes imposées par les lois fiscales. Ce trafic ne sauroit être ni connu, ni évalué; la nature même des choses le défend; mais c'est, et de beaucoup, la partie la plus importante du commerce prussien.

Sans doute cet ordre de choses a des inconvéniens cruels: il oblige tous les vendeurs à recevoir moins, et tous les acheteurs à donner plus qu'il ne seroit nécessaire sous le régime de la liberté. Les prussiens sont forcés de supporter tous les frais et tous les risques de la contrebande d'exportation et d'importation; elle se fait où elle peut se faire, et non vers

les lieux où l'on paie le mieux les choses que le pays gêné veut vendre, et où il auroit au meilleur prix celles qu'il veut acheter. Les capitaux du commerce ne peuvent pas se former; le vrai marchand est pauvre; en général il ne se forme pas au sein du commerce interlope; le contrebandier est toujours porté à gaspiller, à consommer à l'instant tout ce qu'il gagne, parce que les risques de son état ne lui permettent pas de compter un moment sur ce qu'il possède. Ce défaut de capitaux est la mort de l'industrie humaine, dont l'activité dépend entièrement de la certitude du débit de ses productions; or cette certitude ne se trouve jamais que lorsqu'il y a des négocians à grands capitaux qui connoissant les débouchés souvent assez lents de ces productions, les rassemblent, en les payant comptant, pour les y faire couler ensuite.

Et certes on ne s'étonnera pas de ce déplorable état de choses dans les états du roi de Prusse, lorsque sans compter les mesures fiscales dont nous parlerons dans

le livre suivant, nous aurons achevé le tableau de sa législation mercantille ; car il s'en faut de beaucoup que nous ayons terminé l'énumération des gênes et des monopoles établis sous le règne de Frédéric. Poursuivons-en la déplorable histoire, en commençant par les grains, cet article principal de toutes les productions humaines, et celui dont il faudroit, avant tout, travailler à élever le commerce à l'état le plus florissant.

Compagnies pour le commerce des grains.

Non-seulement Frédéric II avoit à cet égard les principes erronés que l'on a vulgairement suivis, et dont la France vient enfin de proclamer la proscription, quarante ans après qu'on a démontré leur absurdité ; mais encore le roi de Prusse étoit convaincu qu'il falloit gêner l'exportation et l'importation des grains suivant le tarif des prix ; qu'il falloit en régler la vente, et même la défendre au-dehors à la première apparence de cherté. Il est assez connu aujourd'hui que ces mesures absurdes tuent le commerce des grains, et par-là même l'agriculture. Comment Frédéric

ne s'étoit-il pas dit : *Si la liberté fait fleurir la fabrication des toiles, elle fera fleurir celle des grains ; il seroit ridicule de supposer que la même cause agissant sur le même principe, pût opérer des effets différens....* Le roi de Prusse ne s'est pas contenté de ces gênes; il a osé assujettir le commerce des grains à une espèce de monopole.

En mil sept cent soixante-dix, il donna une concession pour ce commerce à deux compagnies, dont l'une fut nommée *la compagnie de l'Elbe*, et l'autre *celle de l'Oder* : cette concession portoit les conditions suivantes.

Le fond de chacune de ces compagnies devoit être de deux cent mille écus d'Allemagne, divisés en mille actions de deux cents écus chacune. La noblesse avoit le droit de prendre autant de ces actions qu'elle voudroit, avant tous les autres citoyens, et elle ne dérogeoit point par ce commerce. Les compagnies devoient posséder exclusivement le privilége d'acheter et de revendre des grains étrangers, sans qu'il fût permis à aucun sujet du roi d'en-

trer en concurrence avec elles pour ce genre de négoce. Elles pouvoient aussi acheter et revendre au-dehors des grains du pays, sans gêner à cet égard la liberté des autres sujets du roi ; mais il falloit, pour que ceux-ci l'exerçassent, que le scheffel ou septier de seigle ne coutât à Berlin qu'un écu, et à Magdebourg ou en Poméranie trois quarts d'écu ; alors ce commerce étoit libre : mais dès que les grains montoient au-delà de ces prix, une permission spéciale du roi pour en ouvrir l'exportation étoit nécessaire. En outre il étoit défendu aux deux compagnies de vendre des grains étrangers dans le royaume.

Tels sont les points principaux contenus dans les édits du cinq et du huit février mil sept cent soixante-dix, concernant l'établissement de ces deux compagnies. Nous ignorons si quelque condition fiscale y fut annexée, ou quel avantage on avoit fait entrevoir à Frédéric, pour le décider à donner un monopole aussi important que celui du commerce d'entrepôt

des grains dont se nourrissent les hommes sur deux des plus grandes rivières de l'Allemagne septentrionale. Il nous est également impossible de dire à quoi se sont montés les affaires de ces deux compagnies. Le monopole se cache, ou montre toujours une face mensongère : une compagnie exclusive, si elle gagne, se lamentera sur sa misère, pour obtenir encore plus de faveur; et pour se soutenir, elle se vantera d'être dans l'état le plus florissant, lorsqu'elle sera dans l'abyme. On assure que celle de l'Elbe a gagné infiniment en mil sept cent soixante-onze et mil sept soixante-douze, lorsque la famine se fit sentir en Allemagne, et sur-tout en Saxe, où la société dut introduire beaucoup de grains. Quant à celle de l'Oder, elle n'avoit fait encore aucunes affaires, sept ans après son établissement. Qui ne seroit frappé de l'absurdité d'un pareil arrangement, et de son influence décourageante, soit sur le commerce direct des grains, soit sur celui d'entrepôt, et par conséquent sur l'agriculture? Tel étoit

l'esprit de l'administration de Frédéric II en économie politique.

Société maritime.

Mais c'est dans l'institution de la trop fameuse compagnie du commerce maritime érigée en mil sept cent soixante-douze, qu'il le développa tout entier. C'est le plus terrible coup qu'il ait porté aux négocians de ses états. Voici en peu de mots l'histoire et la constitution de cette compagnie, autant que nous pouvons la découvrir dans les édits publiés alors; car c'est ici d'ailleurs un mystère d'iniquité profondément ourdi, et d'autant plus adroitement voilé, qu'à la tête de cette compagnie se trouve aujourd'hui un préposé très-habile, dont les rares talens étoient dignes d'une autre destination.

Le trois octobre mil sept cent soixante-douze, Frédéric II publia un édit portant création d'une compagnie pour le commerce du sel de mer. Bien que le sel soit dans les possessions prussiennes comme ailleurs un droit régalien, on faisoit autrefois venir en Prusse du sel marin d'Espagne, de France, d'Angleterre, tant pour

certains usages auxquels les sels prussiens ne sont pas propres, que pour le commerce d'entrepôt avec les Polonois. Ce commerce fut vraisemblablement occasionné par la prise de possession que fit la maison d'Autriche des mines de sel de la Pologne, et la crainte qu'inspira l'exercice d'un monopole si important dans de telles mains (1). C'étoient les marchands de Kœnigsberg et de Memel qui faisoient

(1) Du moins c'est ce qui nous paroît résulter d'une note très-défectueuse, qui nous a été donnée sur les sels de la société maritime. On y dit que M. Struensée a employé tout son talent à s'en assurer, et qu'il y a si parfaitement réussi, qu'il a fait débiter jusqu'à cinq mille lasts de sels (vingt-huit muids font neuf lasts); que l'empereur avoit affermé à une compagnie les salines de Willecza, et mis dans le contrat un dédit de cent mille ducats; que cette compagnie les sacrifia pour résilier le bail; que l'empereur a voulu donner liberté entière à ce commerce, mais que la société maritime ayant sur ses sujets l'avantage qu'ont des magasiniers sur des regrattiers, il s'est trouvé réduit à rien; que l'empereur a voulu faire régir le commerce du sel pour son compte, mais que comme toute régie impériale est ruineuse, il n'a retiré que quatre-vingt mille écus d'un objet qui en rendoit trois cent mille au roi de Pologne; que des juifs

ce trafic. Dans le préambule de l'édit de mil sept cent soixante-douze, il est dit que ce commerce étoit sujet à trop de variations; qu'il y avoit tantôt grande abondance, tantôt disette dans les magasins des particuliers; et que pour ces raisons le roi consultant le vrai bien général du commerce, il avoit, de sa pleine science et connoissance, résolu d'assujettir cette branche à une compagnie exclusive. On

---

s'étant présentés enfin pour prendre ces salines ferme, on leur a passé le bail; mais que M. Struensée avoit fait vendre pour cinquante mille écus de sel sans profit, même à perte; de sorte que pour la seconde fois, la compagnie fermière de l'empereur avoit été ruinée. Il est évident que cette note, où se trouvent d'ailleurs quelques faits vrais, est tronquée et ne dit pas ce qu'elle veut dire. Comment le commerce libre d'un objet qui mis ensuite en régie donne encore quatre-vingt mille écus de revenu au souverain, n'auroit-il pas pu se soutenir? Cela est d'une absurdité palpable. L'empereur apparemment imposoit ou affermoit trop haut. Mais enfin, il résulte de tout ceci qu'il y a eu conflit entre le commerce des sels de la société maritime et de ceux de Willecza, et c'est sur ce fait constant que je fonde l'opinion énoncée au texte.

voit qu'en tout pays, les monopoleurs et les préambules allèguent les mêmes raisons.

Dans celui que nous extrayons, on lit encore que pour dédommager son fidèle corps de marchands de Prusse, et sur-tout ceux des principaux ports de mer de Kœnigsberg, d'Elbingen, de Memel et de Braunsberg, le roi veut leur assigner un commerce beaucoup plus utile, en leur donnant le privilége exclusif de l'achat et de l'exportation de tous les fils, toiles, potasses, semences de lin et de chanvre, et cires de la principauté de Warmie. Opprimer sous un monopole les cultivateurs et les propriétaires d'une province, parce qu'on avoit formé un autre monopole oppressif pour les marchands de quatre villes; c'étoit assurément racheter un mal par un mal plus grand!

Cependant cet arrangement ne dura pas quinze jours. Le quatorze octobre, Frédéric II, dérogeant à son grand principe de permanence et de suite, publia un autre édit portant établissement d'une compagnie du

commerce maritime. Voici en substance cet édit, qui porte quarante-trois articles.

Le fond de cette compagnie doit être de deux mille quatre cents actions, chacune de cinq cents écus monnoie de Brandebourg, faisant un million deux cent mille écus de ladite monnoie, ou environ quatre millions huit cent mille livres tournois. Le roi prend deux mille cent actions pour son compte, et en laisse trois cents pour être distribuées. Cette compagnie aura le commerce exclusif du sel marin, et l'étape de toutes les cires qui viendront sur le territoire prussien à dix milles des bords de la Vistule. Cette étape sera établie à Bromberg ou à Fordow. Toutes les cires qui en approcheront de quinze lieues à droite ou à gauche y seront conduites; elles y resteront cinq jours en vente à la compagnie. Si les vendeurs alors ne peuvent s'accorder avec elle pour le prix, ils pourront les transporter ailleurs, mais en les reconduisant toujours préalablement au lieu d'où elles auront été portées à l'étape.

Nous laissons à penser si un pareil arrangement n'équivaut pas à un monopole absolu. Observons encore que le roi de Prusse ôtoit ainsi aujourd'hui ce qu'il avoit donné hier. Onze jours auparavant il avoit octroyé le trafic de ces mêmes cires aux marchands des villes maritimes prussiennes. Comment le commerce pourroit-il fleurir sous un tel arbitraire ? Comment les négocians hasarderoient-ils des spéculations dans un pays où le système fiscal peut varier à chaque instant ses lois, au gré des insatiables désirs du monopole? Mais poursuivons l'analyse de cet étrange édit.

Cette compagnie doit faire un commerce direct, sous pavillon prussien, en Espagne et en tous autres lieux qu'elle jugera à propos. Elle aura un facteur résidant à Cadix ; elle sera soumise à une direction nommée par le roi. Les actions jouiront d'un intérêt constant de dix pour cent par an; et il y aura des dividendes ultérieurs, si les affaires y donnent lieu. Cet intérêt est fondé sur le privilége

exclusif des cires. A la vérité, on ne donne pas à la compagnie de monopole pour le commerce maritime, excepté pour celui du sel ; mais on l'exempte du paiement d'un impôt de cinquante pour cent que rapportent les bois venant de Pologne, afin qu'elle puisse se procurer ceux dont elle a besoin pour la construction des vaisseaux : on avoue que ces bois sont indispensablement nécessaires à cette construction.

Cela encore équivaut sans doute à un monopole; et comment auroit-on soutenu sans monopole l'absurde promesse d'un profit éternel de dix pour cent ? Est-il croyable que les marchands de Prusse pussent soutenir la concurrence avec une compagnie qui achète les matériaux pour les vaisseaux, à cinquante pour cent meilleur marché qu'eux ? Quelle est donc cette rage d'imposer excessivement une matière première aussi importante et absolument nécessaire ? On construit en Prusse des vaisseaux pour les vendre ; M. de Hertzberg lui-même fait entrer ce travail dans

la liste de ceux par lesquels les états prussiens gagnent sur les étrangers. On désire d'encourager tout ce qui a rapport à cette construction ; on donne des écus par milliers pour établir des fabriques de toile à voiles, d'ancres, etc. etc....,. et l'on ne veut pas laisser entrer le bois dont on manque ! oui, dont on manque ; car enfin, si ces bois se trouvent en Prusse aussi bons, et en quantité suffisante, pourquoi ne pas assujettir la compagnie, puisqu'on veut une compagnie, à tirer de là les siens ? Et s'ils ne s'y trouvent pas, pourquoi imposer si haut ceux du dehors pour tous autres que pour cette compagnie ? En vérité l'on ne comprend rien à tous ces manèges ; et, nous le répétons, ils ne peuvent que couvrir quelque mystère d'iniquité. Ajoutons à ce propos que l'exportation des bois devoit faire un des principaux objets du commerce de la compagnie. Voilà donc les bois, les sels, les cires tirés du commerce universel, et soumis à un privilége exclusif, le tout pour encourager le commerce !

Compagnie pour le commerce du sel.

Quand on eut étendu si loin les vues de cette compagnie, qui d'abord avoit dû ne faire que le commerce du sel, le roi créa par édit du même quatorze octobre une compagnie particulière du sel, qui devoit revendre aux Polonois celui qu'ils recevroient de l'autre grande compagnie. Celle-ci devoit le livrer à la première constamment au prix de trois livres quatre à cinq sous le quintal. La nouvelle compagnie devoit avoir cinq cents actions de mille écus chacune, et tirer annuellement un interêt fixe de six pour cent de son capital.

Les actions des deux compagnies devoient être également au porteur, et semblables dans leurs formes, d'où nous présumons qu'elles devoient être aussi des effets également commerçables, également escomptables par la banque établie à cet effet, quoiqu'il ne soit parlé de ces deux points que dans l'édit concernant la grande compagnie.

Dans le préambule du privilége de la petite, il est dit que la facilité d'introduire en

en fraude du sel étranger au moyen de ce commerce, et l'abus qu'on en avoit fait, ainsi que les variations et les irrégularités dans l'état des approvisionnemens, avoient engagé le roi à le mettre entre les mains d'une compagnie. La première raison est plus vraisemblable que la seconde, qui seule avoit été alléguée dans l'édit du trois octobre; mais la réelle étoit sans doute le profit pécuniaire que le roi en attendoit. Il avoit pris deux mille cent actions de la grande compagnie. Si en effet les intérêts se fussent prélevés sur les produits du commerce, et que ceux-ci eussent rempli l'attente qu'on s'en étoit formée, cette compagnie lui auroit rapporté plus de quatre cent mille livres annuelles des seuls intérêts de son argent, sans les dividendes. Frédéric II, considéré comme monopoleur, ne pouvoit pas placer son argent plus utilement. Nous verrons bientôt que son attente a été très-trompée.

Mais ce qui paroîtroit incroyable à qui calculeroit les têtes Allemandes sur celles d'un autre méridien, c'est que cet

arrangement n'ait pas produit le moindre agiotage. Sans doute la possession de ces actions est fort utile, et très-peu de personnes cherchent à en vendre dans un pays où l'on n'est pressé sur rien, et où n'ayant jamais de raison de se déterminer aujourd'hui, on tient fortement aux résolutions une fois prises. Au reste, comme ces sortes d'affaires sont couvertes du voile le plus épais en Prusse, où l'on semble rougir du monopole que l'on accorde, nous ignorons si les actionnaires ont tiré des dividendes au-delà de leurs intérêts. Le privilége des deux compagnies avoit été accordé pour vingt ans, donc jusqu'en mil sept cent quatre-vingt-douze; mais peu après leur création, il a été prolongé jusqu'en mil sept cent quatre-vingt-seize.

La société maritime (car on réunit sous ce nom les deux compagnies), a été mise à deux doigts de sa ruine, par le fameux ministre de Gœrne, dont les malversations et le sort sont connus. Le roi la secourut et la sauva. M. Struensée, homme supérieur, et très-versé dans le

commerce et les finances, dont le Danemarck paie si chèrement aujourd'hui l'odieuse proscription, est à la tête de ses affaires, et l'on dit qu'elles s'en ressentent. Mais c'est assurément aux dépens du commerce du pays, et l'on peut affirmer que si les sujets du roi de Prusse n'ont pas d'autre moyen d'apprendre à faire un commerce actif de leurs ports, ils n'y parviendront jamais. Au reste, le gouvernement et ses ayans causes, conduisent entièrement cette société. Les actionnaires n'ont rien à voir à son administration; on ne leur rend aucun compte, on ne leur demande aucun avis. Jamais ils ne tiennent d'assemblée. Ils reçoivent le dix pour cent de leur capital, et des dividendes, si l'on juge à propos de leur en distribuer. Là finit leur rôle totalement passif.

Cependant, on ne sauroit se le dissimuler, ce n'est pas ainsi que se gèrent les affaires d'une compagnie de commerce. Aussi celles de la société maritime paroissent-elles être en général loin d'avoir prospéré. Mais il semble que, suivant les

idées reçues sur ces sortes d'établissemens, sous le régime auquel cette société a été astreinte, elles auroient dû tourner plus mal encore; et l'on est tenté de soupçonner qu'il est ici un état de choses ostensible, et un autre très-caché. Pour mettre le lecteur à même de juger de la justesse de cette conjecture, et d'apprécier du moins jusqu'en mil sept cent quatre-vingt l'état de la société, d'une société si secrète dans sa marche, nous noterons ici quelques faits contenus dans le rapport que les juges du procès de M. de Gœrne adressèrent au roi (1).

Procès de M. de Goerne, et état de la société maritime jusqu'en 1780.

M. de Gœrne fut nommé en mil sept cent soixante-quatorze ministre d'état, vice président du grand directoire, et la société maritime se trouva comprise dans son département. Ses fonds lui servirent à acheter de grandes terres en Pologne. Il avoit formé, dit-on, des projets d'une vaste étendue. On ajoute que sa fortune rapide

(1) M. de Moser l'a publié dans le *Patriotisches Archiv.*, tom. 1, pag. 409.

altéra son jugement. Quoi qu'il en soit, des brouilleries entre un marchand génois nommé Serra, et le secrétaire confident de M. de Gœrne nommé Axt, firent découvrir les menées du ministre, et occasionnèrent sa chûte. Il avoit eu le crédit de faire enfermer le marchand à Spandow. Serra de son côté trouva moyen d'instruire Frédéric II des déportemens de M. de Gœrne. Le roi ordonna que son procès lui fût fait.

» Depuis plusieurs années, dit le rapporteur (1), la société a toujours été » dans le besoin d'argent : cela est manifestement prouvé par la manœuvre des » lettres-de-change, qui lui a été si pernicieuse (2).... Le roi avoit défendu (3), » par ordre du cabinet du huit mars mil » sept cent soixante-seize, qu'on répandît » désormais des actions de la société dans

(1) *Mosers Patriotisches Archiv.*, tom. 1, pag. 417.

(2) Il faut noter que la société avoit été établie en 1772, et qu'un certain Delâtre l'avoit conduite jusqu'en 1774, lors que M. de Gœrne en fut nommé chef.

(3) *Mosers*, ibid. tom. 1, pag. 420.

» le public. Il en restoit cinq cents que M. » de Gœrne prit en dépôt; et il en hypo- » théqua cent soixante-dix à la banque. «

La raison de cette défense du roi fut le désir de se réserver à lui seul tous les gains du commerce. Nous allons voir qu'il auroit pu se dispenser de cette précaution.

» M. de Gœrne a oublié, continuent » les commissaires (1), « (et ceci est bien remarquable), » qu'il étoit chef d'un ins- » titut qui ne devoit point se mêler du » commerce des lettres de change, mais » de celui des marchandises pour lequel » il a obtenu des priviléges si considé- » rables. «

Nous avons tout lieu de croire que le trafic des lettres de change est encore aujourd'hui le plus important commerce de la société. Est-ce besoin? Veut-elle cacher comme autrefois par ce manège le délabrement de ses affaires? Ou M. Struensée a-t-il réellement découvert dans ce trafic une source de gains inconnue jusqu'à lui

(1) *Mosers Patriotisches Archiv.*, pag. 45.

et relative à la situation particulière des états Prussiens? Car il y a plusieurs objets à considérer à ce sujet, dont nous ne saurions connoître exactement les rapports. Sous le feu roi il existoit une défense très-sévère d'exporter l'or et l'argent. Cette défense a pu gêner le commerce, et mettre la société maritime à même de faire des profits, en se chargeant des paiemens pour le compte des marchands. Peut-être par sa connexion avec la banque, s'est-elle érigée en banquier général du royaume. Voilà des conjectures; nous ignorons la vérité, qu'on cache soigneusement. Tout ce que nous savons, c'est que M. Struensée est un homme de la première force; que sa fortune dépend de la société maritime; que lui seul a soutenu cet établissement, horriblement odieux, et à si juste titre, au commerce du pays; qu'il doit être las des orages, et qu'il a trop d'habileté réelle et de fierté pour vouloir s'exposer à de nouveaux revers, ou seulement à de grands reproches. D'un autre côté, soutenir un institut pareil, nous paroît une œuvre

surnaturelle : ainsi nous restons en suspens, et c'est du temps seul que nous attendons des éclaircissemens sur le véritable état de la société maritime.

» Elle avoit entrepris, disent toujours » les commissaires (1), avant l'administration de M. de Gœrne, des opérations » mal conçues et en partie malheureuses. » Dès le temps de Delâtre, plus de deux » cent cinquante mille écus du fonds » avoient été perdus, et durant l'administration de M. de Gœrne, de nouvelles » pertes réelles ont monté à douze cent » mille écus; mais ces pertes n'auroient pas » pu rendre la société insolvable, puisque » son fonds étoit de trois millions d'écus, si » ce ministre n'avoit pas en outre pris plus » de huit cent mille écus pour son usage. « ..... Il est dit ensuite (2), » qu'en mil sept » cent quatre-vingt, les pertes réelles que » la société avoit faites, montoient en tout » à plus de quatorze cent mille écus. «

(1) *Mosers Patriotisches Archiv.*, pag. 443.
(2) *Ibid.*, pag. 450.

Ailleurs (1) les commissaires soutiennent encore : » Qu'un extrait des livres de » la société montre que depuis mil sept » cent soixante-treize, elle a essuyé, toutes » les années, des pertes très-considéra- » bles, excepté seulement en mil sept cent » soixante-seize. M. de Gœrne, en mil sept » cent quatre-vingt, en imposa sur sa si- » tuation au roi, qui, par un ordre du » cabinet du neuf février, témoigna son » contentement à cet égard..... On ajoute » un peu plus loin (2), que pour cacher » ces pertes énormes, M. de Gœrne rejeta » le bilan du teneur de livres, conçu ainsi :

» Sous la direction de Delâtre, perdu.....	294,388 écus
» Sous celle de Gœrne..	506,067
» Dans l'année courante.	106,933
TOTAL.....	961,388 écus (3).

(1) Pag. 449.

(2) Pag. 451.

(3) Il y a faute typographique ici : ces sommes donnant seulement neuf cent sept mille trois cent quatre-vingt-huit, il faut donc lire cinq cent soixante

Par de fausses accusations et de doubles emplois, M. de Gœrne sut faire paroître la perte sous son administration, comme n'étant que de cent trente-trois mille cent neuf écus, afin d'engager le roi à prêter encore trois cent mille écus à la société.

Il ne faut point s'étonner de tant de manœuvres. C'est le sort ordinaire de l'administration des sociétés commerçantes, sur-tout de celles que forme et veut diriger le souverain, d'en être la victime. Mais quel aveuglement! Quoi! une société qui n'a souffert que deux cent quatre-vingt-quatorze mille écus de pertes antérieures, et cent trente-trois mille ensuite (total quatre cent vingt-sept mille écus), et qui a trois millions d'écus de fonds, veut emprunter encore trois cent mille écus! et vous ne voyez pas que ce calcul est absurde! Mais, n'eût-elle perdu que ces quatre cent vingt-sept mille écus, comment ne rougissez-vous pas de vous

---

mille soixante sept écus, ou cent soixante mille neuf cent trente-trois, pour avoir le total marqué ici.

obstiner à soutenir un établissement qui ne vit que de monopoles, et qui est le fléau du commerce national ! La société maritime devoit donner dix pour cent d'intérêt aux actionnaires ; donc le plan étoit calculé sur trois cent mille écus de profit par an au moins. Ces intérêts pendant sept années devoient faire une somme de deux millions cent mille écus. Non-seulement ce but n'a pas été rempli ; mais pendant cette période, la société a perdu quatre cent vingt-sept mille écus, qui se changent ensuite en quatorze cent mille écus, lorsque vous approfondissez les affaires. Donc trois millions cinq cent mille écus au-dessous du projet donné. Et qu'on ne nous dise pas que nous faisons ici un double emploi, puisque ce paiement à dix pour cent est précisément ce qui compose ces pertes ; car il est plus que probable que le roi a fait grace de l'intérêt des deux mille cent actions dont il est possesseur, à un établissement naissant, vacillant, si difficile à consolider. Et quant à l'intérêt des trois cents actions, ce n'est que quinze

mille écus par an, et cent cinq mille pour les sept années. La situation de la société maritime a donc été, en sept années, de trois millions trois cent quatre-vingt-quinze mille écus au dessous de ce qu'on avoit promis qu'elle seroit. Voilà le magnifique établissement auquel sont sacrifiés les trésors de l'état et le pur sang du peuple! On ose se flatter de réparer de telles pertes! on ne rougit pas de continuer un commerce monopoleur sur une marche si stupide, vers un but si désastreux! Encore une fois, nous connoissons les talens de M. Struensée; nous aimons sa personne; il nous a comblé de marques d'estime et d'amitié: mais pour lui-même, nous désirons la fin de cet ordre de choses, qui, selon tous les calculs de la sagesse humaine, ne peut qu'engloutir à la fois le prêtre, l'idole et l'autel; et c'est pour sauver l'humanité de l'atroce folie des monopoles concentrés dans la main des gouvernemens, que nous publions tout ce qu'on peut savoir de cette monstrueuse compagnie.

Quoi qu'il en soit, si ce n'est pas par esprit de jeu, par folle espérance de regagner ce qu'il a perdu, que le gouvernement s'acharne à soutenir cette société, il est impossible de s'expliquer l'importance qu'il y attache, et même de ne pas concevoir des soupçons du genre le plus odieux. Le secret est si religieusement gardé ! les approches même en sont si sévèrement interdites ! Comment ne pas croire que ce monopole formidable écrase encore le commerce par d'autres côtés que ceux qu'il a fallu avouer dans les édits d'institution ? Ni les sels, ni les cires, ni le bois même, ne peuvent former des objets assez vastes pour soutenir les frais énormes auxquels la société maritime est obligée de faire face, et la rendre si précieuse aux yeux du gouvernement. Sans doute elle aura su arracher au commerce particulier bien d'autres branches. C'est apparemment elle qui fournit aux manufacturiers les cotons, les soies, et tous les autres objets qui faisoient partie du privilége de la compagnie du Levant, annullée si vite, peut-être uniquement

Conjectures sur les moyens avec lesquels la société maritime se soutient.

pour mettre la société maritime à sa place. Elle a un facteur à Cadix ; et comment croire que ce préposé n'y fasse pas d'autres affaires que celles du commerce du sel? Vraisemblablement la plus grande partie des productions que le nord de l'Europe tire du sud, quant à la portion qu'en recoivent les états du roi de Prusse, passe par les mains de la compagnie. Mais lorsqu'on n'achète pas, on ne vend pas, ou du moins on dépend de celui qui vend. Il est donc probable que la société maritime a englobé directement ou indirectement la plus grande partie des grandes affaires mercantiles de la monarchie Prussienne.

Elle est infiniment liée d'intérêt avec le banquier, à qui elle fait le cinq pour cent de tous les fonds qu'elle lui emploie. Qu'on réfléchisse un moment au dommage que doit faire au commerce prussien, non-seulement l'accaparement de tant de ses branches, mais l'existence d'une compagnie qui travaille avec tous les fonds de l'état, et qui peut écraser de sa puissance ses concurrens, de manière à faire de tous

les négocians prussiens autant de misérables regrattiers. Telle est la tendance de cette terrible compagnie, dont tous les négocians se plaignent avec tant de violence, que leurs clameurs nous sont une nouvelle preuve de la justesse de nos conjectures. Si la société maritime se contentoit des objets énoncés dans son privilége, ce seroit un monopole de plus, dur et oppressif à la vérité (ne le sont-ils pas tous?), qui feroit beaucoup de mal, mais qui ne feroit pas tout celui qu'on lui impute; et les plaintes outre-passeroient la mesure, sur-tout dans un pays où l'on est si accoutumé à des monopoles, qu'un de plus ou de moins ne fait qu'une sensation légère. Mais la société maritime est vraiment l'antre de Poliphême.

Compagnie pour le bois à brûler.

Nous ignorons si on ne lui a pas réuni une autre compagnie qui ne regarde pas, à la vérité, ce qu'on nomme le commerce, mais qui nous a toujours paru aussi inhumaine et détestable que contraire à tous les principes d'une saine administration. Nous croyons devoir en dire un mot dans

cet endroit consacré aux compagnies exclusives, et au déplorable goût que Frédéric II leur montra. C'est celle du bois à brûler pour Potzdam et pour Berlin, pour deux villes situées sous les 52° 30′ de latitude.

Elle fut formée par édit du vingt juin mil sept cent soixante-six, pour six années. Le préambule de cet édit, se fonde encore sur le prétexte que l'on manquoit quelquefois de bois dans ces deux villes.

Nous ne savons pas s'il est de grandes villes où ce cas existe au milieu de l'hiver, soit à cause des mauvais chemins qui arrêtent les chariots des paysans, soit à cause de l'interception de la navigation intérieure par les glaces. En général, nous avons toujours pensé que les choses abandonnées à leur libre cours, ne pourroient qu'affluer là où l'on en a besoin. Et les magasins de bois où l'on peut en avoir en tout tems à un prix fixe, soit que le gouvernement, soit que les municipaux en soient chargés, nécessitant les intérêts du capital de l'achat, les gages des préposés

à

à l'inspection et à la vente, renchérissant par conséquent le prix du bois, indépendamment de toute préparation, et pouvant quelquefois les tenir à un taux trop bas contre les intérêts du propriétaire, nous paroissent une mesure contraire au grand et immuable principe de ne jamais s'interposer entre le vendeur et l'acheteur.

Mais de toutes les villes du monde, Berlin et Potzdam sont celles qui peuvent le moins craindre la disette de bois : entourées des forêts de la Poméranie et des Marches, de sables qui seuls donnent des chemins presque uniformes en toute saison, de superbes communications par eau, elles ne peuvent que tout recevoir à temps, et à un prix très-modéré, par le commerce abandonné à sa pleine et entière liberté, sur-tout si la navigation intérieure n'étoit pas écrasée par autant de péages !

Quoi qu'il en soit (c'est à ce point que la fiscalité peut retrécir l'ame d'un prince magnanime), Frédéric II prit la résolution de former une compagnie exclusive pour

le premier besoin de la vie, dans le climat où ces villes sont situées. Par un premier édit, il accorde le commerce exclusif du bois aux entrepreneurs, et ordonne que tout commerce de particuliers, à cet égard, cesse dès ce moment, et que personne n'aie plus de magasins de bois: (il y en avoit donc sans monopole?) il permet seulement à la chambre de finances des princes de continuer la vente qu'elle faisoit de celui des forêts leur appartenant, à un prix égal ou moindre que celui que prend la compagnie, mais jamais plus haut, et à condition que la chambre désignera toujours au commencement de l'année, la quantité qu'elle en fera voiturer à Berlin, afin que la compagnie puisse se régler en conséquence pour son propre approvisionnement. Il est loisible aux particuliers de se fournir ailleurs, pour une quantité proportionnée à leurs besoins, qui sera fixée par la police, et pour laquelle ils seront tenus de prendre des permissions de la compagnie, sous la défense expresse à qui que ce soit d'en céder la moindre

partie, à quelque titre que ce puisse être. La compagnie livrera huit mille cent soixante-trois *haufen* de bois de sapin (le haufen est une mesure de quatre cent quatre-vingt-six pieds cubes) aux pauvres et à la garnison, à un prix moindre de deux cinquièmes que la somme fixée, et suivant la répartition qu'on en fera chaque année. La grande fabrique royale de draps nommée le Lagerhaus, la fabrique royale de porcelaine, le grand collége de Berlin, nommé *Real-schule*, et les fours à chaux, ne sont pas soumis au privilége de la compagnie. Les propriétaires des bois ont le droit d'en faire venir de leurs terres pour leur consommation, et il est permis aux stipendiés du roi, tant de l'état civil que militaire, qui reçoivent du bois en nature, comme partie de leur salaire, de le faire entrer dans les deux villes susdites, mais toujours avec de grandes précautions, pour empêcher la fraude. Les prix auxquels la compagnie doit donner le bois en tout temps sont,

Rixdhalers.

pour le haufen de racines..... 13 ½
dito, de branches de sapin... 15 ½
dito, de buches de sapin.... 17 ½
dito, de bouleau..... 18 ½
dito, de chêne..... 19 ½
dito, de hêtre..... 20 ½

c'est-à-dire, près de trois sous le pied cube de bois, prix moyen.

En mil sept cent soixante-treize, l'octroi de cette compagnie, qui expiroit en mil sept cent soixante-quatorze, fut renouvelé et concédé à de nouveaux entrepreneurs; savoir, un Hubert et un Wolf, les membres les premiers nommés de la première entreprise, et deux juifs, Jtzig et Wulff. Il y eut quelques changemens aux conditions et aux ordonnances relatives: on permit aux villages des environs de Berlin et de Potzdam, de conduire dans ces deux villes, pour leur compte, quatre mille soixante bonnes charretées de bois, qui seroient réparties sur ces villages proportionnellement par la chambre des finances. Certaines fabriques particulières avoient

déjà obtenu, par ordre du vingt-neuf mai mil sept cent soixante-neuf, que la compagnie seroit tenue de leur livrer le bois nécessaire pour leurs ouvrages, au prix moyen de douze écus et demi d'Allemagne, et ce droit leur fut confirmé. Les propriétaires des bois qui voudroient vendre leurs bois à Berlin, devoient les céder à la compagnie, qui seroit obligée, à moins d'un accord particulier, de leur payer le haufen livré au magasin, à-peu-près à neuf écus, prix moyen. La nouvelle compagnie s'engageoit à vendre le bois au public à seize écus un sixième, prix moyen; ce qui étoit un écu un tiers moins que l'ancien prix moyen.

Les choses restèrent dans le même état au renouvellement de la compagnie, en mil sept cent soixante-dix-neuf.

Il n'est pas indifférent de noter que les fabricans particuliers privilégiés à l'égard des bois, n'osoient point faire usage de leur exemption pour leur consommation personnelle, ni en céder à leurs ouvriers au même prix; c'étoit seulement

pour l'emploi de leurs fabriques que ce prix supportable leur étoit accordé : comme si le prix du bois pour la consommation du directeur et des ouvriers d'une fabrique, n'influoit pas sur celui des ouvrages ! Quelles notions ! quelle logique ! Et qu'on vienne nous dire encore ce que nous avons tant de fois entendu soutenir aux financiers de Frédéric II, que ses impôts ne portoient que sur les besoins du luxe ! L'imposition sur le bois, qui ne pouvoit avoir pour principe qu'un arrangement purement fiscal, étoit d'autant plus mal assise, qu'elle frappoit également sur l'agriculture et sur l'industrie. Berlin, le chef-lieu des manufactures de tous les états du roi de Prusse, se trouvoit ainsi soumis à un impôt énorme sur un des premiers besoins de la vie. La compagnie qui devoit acheter le bois des particuliers livré dans ses magasins, à neuf écus, prix moyen, les quatre cent quatre-vingt-six pieds cubes, et qui lésoit par cette fixation le propriétaire des bois, le vendoit à seize écus un sixième; elle le renchérissoit par conséquent, à son propre

calcul, de plus d'un sou le pied cube, ou pour nous expliquer plus clairement, de quatre-vingt pour cent. Les villages ne pouvoient conduire que quatre mille soixante charretées de bois à la ville, dont la répartition étoit au pouvoir de la chambre: c'est une occupation si utile pour le paysan que de charier du bois en ville ! Quand ses chevaux n'ont rien à faire, c'est à cela qu'il les emploie ; il en gagne de quoi les nourrir, et payer quelque parcelle de ses impôts : non-seulement une partie de ce bénéfice lui étoit enlevée, mais il étoit encore en proie aux vexations pour le reste. Car enfin s'imaginera-t-on que les permissions pour l'entrée de ces quatre mille soixante charretées se soient toujours données gratuitement, et suivant les règles de l'exacte justice ? Il faudroit peu connoître les hommes pour le croire. Assurément le monopole du bois étoit un mauvais moyen de rendre la population de Berlin plus utile à celle des provinces voisines et à leur agriculture. Au reste, il doit s'être fait une contrebande considérable sur cet

article, par de fausses attestations données aux gens de la campagne, puisque nous trouvons un édit de mil sept cent soixante-dix, où cette manœuvre est très-sévèrement défendue.

Le roi trouva sans doute que la compagnie gagnoit trop à son marché, puisqu'il n'attendit pas la fin de son octroi, qui expiroit en mil sept cent quatre-vingt-sept, et qu'il prit ce monopole pour son compte. En mil sept cent quatre-vingt-cinq, on résolut de l'étendre à toutes les provinces prussiennes, en établissant une accise sur tous les bois de chauffage. L'édit est du dix-huit janvier. On ne sauroit désigner la valeur de l'impôt, ni son influence, relativement au prix du bois, ces fixations étant purement locales. Il est des contrées où celui-ci en a pu être renchéri de vingt-cinq pour cent; d'autres où il n'aura monté que de cinq pour cent et même de moins, parce que le prix du bois y diffère. La ville de Halle est affranchie de l'imposition, attendu que le bois y est excessivement cher; celles de Berlin et de

Potzdam également, parce que l'impôt est déja compris dans les arrangemens de la compagnie du bois à brûler. Enfin la Silésie s'en racheta pour une somme fixe payable annuellement. Les états de Westphalie n'en furent pas atteints non plus: ils se trouvoient, à l'égard de la plupart de ces arrangemens, dans le cas des voisins du métayer de la fable, qui faisoit la pluie et le beau temps à volonté sur son champ, sans que ceux-là s'en ressentissent le moins du monde; et assurément ces états n'auroient pas voulu troquer leur sort pour tous les dons que Frédéric versoit sur les autres provinces.

Compagnie des assurances.

Un autre établissement ayant trait au commerce, se forma en mil sept cent soixante-cinq; c'est la compagnie des assurances maritimes. Nous en ignorons le principe; mais l'inutilité en est trop palpable, pour qu'elle ait pu tirer son origine de l'industrie particulière. Il est dit dans le préambule de son octroi, du trente-un janvier, que son but est d'encourager le commerce dans les provinces prussiennes,

où les négocians n'avoient eu jusqu'alors aucun moyen de faire assurer dans le pays les vaisseaux qu'ils expédioient. Probablement l'idée mesquine de retenir le peu d'argent que pouvoit coûter l'assurance des vaisseaux prussiens, fut la cause de la formation de cette société, qui n'émana que de l'autorité royale; car il est encore dit dans le préambule : *C'est dans cette vue que nous avons résolu de former une association;* et si cet établissement eût dérivé de l'industrie des particuliers, les noms des entrepreneurs y auroient vraisemblablement trouvé place. Quoi qu'il en soit, cette compagnie n'obtint d'autre monopole que la défense d'établir aucune association pareille dans les villes des états du roi de Prusse, laissant d'ailleurs aux particuliers la liberté d'assurer, et même de faire assurer leurs bâtimens là où ils voudroient. Son octroi fut accordé pour trente années : son fonds devoit être de quatre millions de livres, divisés en quatre mille actions; le quart payé comptant, et les trois autres quarts en hypothèques ou

effets, sauf à faire des appels en cas de nécessité. Il paroît que cette compagnie a eu peu d'affaires pour le commerce maritime, puisqu'elle a sollicité et obtenu en mil sept cent soixante-dix, la permission d'assurer, contre le danger du feu, les magasins dans les villes de manufactures et de commerce. On dit qu'elle assure tous les magasins de manufacturiers et de marchands, ainsi que les meubles et effets de particuliers quelconques. Elle a établi des comptoirs à cet effet à Berlin, à Magdebourg, à Stettin et à Breslau. Nous sommes surpris qu'il n'y en ait point à Francfort, où la foire rassemble beaucoup de monde et de marchandises, et sur-tout à Kœnigsberg, où les incendies font souvent tant de dégât, par la nature des marchandises qu'on y rassemble (1), et qui, comme on sait à présent, sont sujettes à s'enflammer d'elles-mêmes. C'est peut-être-là, au reste, la raison qui a détourné de former des comptoirs dans cette ville

(1) Les résines, etc., etc.

une compagnie qui ne veut jouer qu'à coup sûr. Un article de son octroi ne lui permet de signer que pour le triple de ses fonds au plus. Cet octroi est expiré en mil sept cent quatre-vingt-cinq : nous ne trouvons aucun édit qui le renouvelle ; mais nous ne croyons cependant pas que l'association ait été dissoute. Elle existe vraisemblablement encore ; et probablement aussi ses profits ne sont pas fort grands, puisque personne ne s'est présenté pour l'obliger à renouveler légalement son privilége, ou pour profiter de son expiration.

Banque royale.

Si le roi de Prusse avoit eu autre chose que des préjugés sur l'économie politique et sur le commerce, il n'auroit jamais songé à l'établissement d'une banque dans ses états. Voici l'histoire très-vraisemblable de l'origine de celle de Prusse, que nous fournit un mémoire particulier.

Frédéric II avoit entendu dire que la banque de Londres étoit la source principale du commerce et de la prospérité de l'Angleterre : il crut qu'en érigeant une banque à Berlin, elle produiroit aussitôt

les mêmes effets. On s'imaginera aisément qu'il s'entendoit fort mal en banques : il s'adressa au colonel Quintus Icilius, officier assez connu, et célèbre même à juste titre par ses vastes connoissances dans les antiquités militaires. Il le chargea de lui procurer le plan d'une banque. Quintus, fort mauvais banquier lui-même, eut recours à un négociant de Berlin, nommé Gotskofsky. Celui-ci, peu capable de rédiger un plan de cette nature, consulta son correspondant d'Hambourg, qui lui fit un extrait de l'ordonnance de la banque de cette ville, y ajouta quelques-unes de ses idées, et remit ce mémoire à son frère, célèbre avocat, pour le porter à Berlin. Quintus en rendit compte au roi : il ajouta que ce plan merveilleux renfermoit le secret du mécanisme de toutes les banques, et qu'on ne pouvoit pas le céder à moins de vingt-cinq mille écus; qu'au surplus il ne lui coûteroit rien, puisque cette somme pourroit être prélevée sur les profits des viremens. Les vingt-cinq mille écus furent accordés, et partagés entre les intéressés,

avec des détails qui ajouteroient quelques anecdotes piquantes à l'art trop connu de filouter et de tromper les rois les plus vigilans.

Il faut observer cependant qu'il avoit été question de la formation d'une banque à Berlin dès mil sept cent cinquante-trois. On se plaignoit des évaluations arbitraires dans les monnoies que s'arrogeoient les Hambourgeois, et l'on vouloit y remédier en introduisant dans le commerce une banque, et un argent de banque qui servît de taux fixe. C'étoient des particuliers qui voulurent alors former cet établissement. Ils en sollicitèrent et en obtinrent l'octroi : il est du six octobre mil sept cent cinquante-trois, et inséré dans les additions aux édits joints à ceux de l'année mil sept cent soixante-cinq ; mais comme il ne contient aucune des régulations de la banque, pas même la fixation de cet argent de banque dont il est question, comme enfin nous n'en retrouvons pas la moindre trace, il est à croire que ce projet resta sans exécution. Ce que nous lisons de

curieux dans cet octroi, se borne à l'assurance que ni le roi ni ses successeurs ne toucheront en aucune manière au fond de cette banque (étrange aveu des méfiances publiques!); que toutes les lettres-de-change au-delà de cent écus seront exprimées en argent de banque, sous peine de ne pas jouir des droits de lettre-de-change; et enfin que cette banque est nommée *banque de viremens*. Ce nom nous donneroit une idée de ce qu'elle devoit être, si l'on pouvoit être sûr que l'on eût en cette occasion attaché des idées justes aux mots.

On sait que dans leurs inventions commerciales, les hommes ont formé trois espèces de banques: les banques de viremens, les banques circulantes ou à billets, les banques d'emprunt ou de secours.

Considérations sur les banques.

Les banques de viremens sont une simple facilité pour les marchands d'une ville, et à cet égard elles sont utiles au commerce; ils ont en elles un dépôt sûr pour leur argent, d'où ils peuvent le retirer dès qu'ils le veulent. Si toutes les affaires ne rouloient qu'entre eux, cet argent y

resteroit à jamais, parce qu'on ne feroit autre chose qu'en transporter la note sur les livres d'un nom à l'autre; mais comme les commerçans d'une ville font communément très-peu d'affaires directes entre eux, sinon lorsque par le change les dettes passives de l'un reviennent pour satisfaire les dettes actives de l'autre, les fonds d'une pareille banque sont dans une circulation perpétuelle : on en retire, on y remet, et il faut qu'elle se tienne à tout moment prête à payer.

Les banques circulantes donnent des billets payables au porteur pour des sommes qu'on y a déposées. Ces billets réalisables à volonté, et dont le crédit est fondé sur cette confiance, sont d'une très-grande facilité pour le commerce ; ils font circuler encore plus rapidement, et avec moins de gênes que les banques de viremens, les sommes entre négocians ; parce que dans celles-ci, où l'on doit les transcrire d'un livre ou d'un feuillet sur l'autre, il faut aller soi-même faire exécuter cette opération : dans les autres, au contraire,

il

il suffit de se donner les billets quand on veut faire quelque échange, et tout est consommé. Indépendamment donc de la facilité que ces banques portent dans les échanges, en multipliant les signes représentatifs des nécessités et de la richesse; indépendamment de ce qu'elles mettent le crédit en circulation, elles épargnent au moins la peine de compter, ou de peser et de vérifier les sommes.

Quant aux banques d'emprunt ou de secours, elles escomptent; c'est-à-dire qu'elles avancent, sous la déduction de l'intérêt, le montant des lettres-de-change qui ont encore du temps à courir avant leur échéance. Dans quelques endroits, on y peut emprunter sur des gages ou des hypothèques quelconques, suivant des règlemens, et à un certain intérêt qui forment la constitution de la banque. Aidées de la magie des banques circulantes, et appliquées avec adresse à la chose publique, ces institutions fournissent aux nations emprunteuses et obérées mille et

mille moyens de ressource, et sont un levier presque incalculable de puissance.

Nous ne tenterons point ici un parallèle de l'immense utilité des banques et de leurs nombreux inconvéniens; nous ferons seulement quelques observations applicables à la monarchie prussienne.

Et d'abord le vrai thermomètre de l'utilité des banques dans un pays quelconque, c'est le désir que manifestent des particuliers de la former. Alors le gouvernement peut la protéger en garantissant le dépôt: c'est l'unique part qu'il doive y prendre.

Notre seconde observation, c'est que les banques ne sont possibles que là où il y a une grande confiance dans le gouvernement, une grande sécurité sur les propriétés; et nécessaires que là où il y a beaucoup d'améliorations à faire, beaucoup d'entreprises de production, et non de simple échange, à former.

En effet, qu'est-ce que le commerce, et pourquoi le fait-on? Ce n'est pas pour le plaisir d'échanger, mais pour faire parvenir les productions aux mains de tous les

consommateurs : tel est le terme de tout négoce, tel est son but unique et véritable.

Nous remarquons ensuite que l'argent est non-seulement signe de valeur, moyen d'échange, mais encore valeur réelle. Le regarder comme la vraie richesse, ou du moins comme son unique résultat, c'est folie ; le considérer uniquement comme signe, c'est se jeter par un autre côté dans la route des plus dangereuses erreurs. Le papier peut devenir signe, mais il n'est jamais valeur : il peut devenir moyen d'échange ; mais il n'en est jamais la base. Si sur cette ressemblance on croit pouvoir faire de l'argent avec du papier, on se jettera dans l'abyme, et c'est au bord de cet abyme que sera le despotisme ou l'ignorance. Il est d'une commodité infinie, dans un pays où règne une grande activité, et par conséquent une prodigieuse circulation, qui fait rouler l'argent de main en main avant de passer à sa dernière destination, d'avoir un papier qui certifie légalement pour celui qui le possède, la

propriété d'une certaine somme d'argent. Mais ce papier ne le rend propriétaire que d'un chiffon inutile ; au lieu que s'il a l'argent dont ce papier est le certificat, il a une valeur réelle, la possession d'un objet tout aussi utile dans son genre, que du pain ou du vin dans le leur. Il a pour un moment la faculté de tirer avantage de ce certificat, et de l'employer en même temps que la valeur dont il assure la réalité ; mais il ne peut y avoir à cela d'utilité que quand l'emploi doit en rapporter un intérêt quelconque. Si dans les deux emplois il y a du risque, ce procédé vise à la friponnerie, parce que le propriétaire compromet deux fois ce qu'il possède : si la valeur et le certificat lui servent à-la-fois à se procurer des choses pour les consommer ou les faire consommer, la friponnerie est complète.

Mais si ce moyen est dangereux entre les mains d'un particulier dont la bonne foi et la prudence forment toute l'existence, combien ne le sera-t-il pas entre les mains d'un état, ou plutôt de ses

administrateurs, si leur nombre est trop petit, pour que l'intérêt général soit plus fort que l'intérêt particulier ? Combien ne le sera-t-il pas davantage, lorsque tout ne dépendra que d'une seule volonté? Supposez tous les hommes des négocians sages, il n'y aura sans doute aucun inconvénient à multiplier les signes des valeurs ; car ils ne se serviroient de ces doubles signes, que lorsqu'ils croiroient voir l'occasion de faire un profit sûr par ce moyen. Mais la plupart des hommes ne connoissent l'argent que sous la qualité de signe, et le confondent par cette propriété avec le papier, qui ne peut jamais être que signe ; le plus grand nombre n'a pas le moindre moyen de faire un usage profitable de ces signes multipliés, parce qu'ils vivent d'un travail stérile. Multipliez les signes ; ils seront séduits par l'apparence, et se croiront plus riches. Déja sous ce point de vue, toutes les banques circulantes et d'emprunt ont quelque inconvénient.

Mais comment appellerez-vous cet

inconvénient léger entre particuliers, et nullement comparable aux avantages qui en découlent; comment l'appellerez-vous, là où l'administrateur, qui n'a nulle idée des rapports, qui ne sait pas chiffrer, dont toutes les dépenses sont de la plus aride stérilité, tiendra, si la banque, soit de virement, soit circulante, soit d'emprunt, est entre ses mains, le redoutable moyen de jouir des richesses de tous ses sujets, de doubler ses dépenses? Si vous connoissez les souverains, si vous avez étudié ces infortunés contre qui tout conspire, nature, éducation, habitude, courtisans, nationaux, étrangers, prêtres, philosophes même, puisque connoissant la vérité, ils manquent de courage pour la proclamer, dites-nous en quelles mains cet inépuisable moyen d'abuser seroit plus dangereux? Soit ignorance du calcul, de l'objet, de son influence; soit violence des passions irréfrénables qui foulent aux pieds toutes considérations; soit stérilité d'emplois, osez répondre que dans la banque de viremens, ils ne se saisiront pas des

fonds déposés ; que dans celle des billets, ils ne feront pas un double emploi des revenus de l'état, et que dans tous les cas, la ruine de la circulation, du commerce et de la bonne foi, ne dépende pas de celui qui doit être le plus ignorant, le plus immodéré, le plus absolu et le moins moral des hommes.

Enfin le cas le plus favorable aux banques, qui réclame presque nécessairement leur institution, c'est lorsqu'un état a eu le malheur de faire beaucoup de dettes, de consommer d'avance beaucoup de ses revenus futurs. Les papiers d'état, qui sont alors certificats des valeurs que l'état a reçues, n'ont point une forme adaptée à la circulation comme les billets de banque. Ceux-ci les suppléent avantageusement, et font trouver à chacun les moyens d'employer ces valeurs. Tant que l'état reste un créancier honnête et de bonne foi, la banque et ses billets servent à faire cadrer les rentrées des deniers avec les besoins du gouvernement. Les papiers d'état ne sont pas une valeur idéale, mais un

certificat de productions consommées, et une assignation à des productions futures, qui, si elles parviennent juste au temps marqué entre les mains de celui qui tient l'assignation, forment pour lui une valeur aussi réelle qu'une bonne lettre-de-change sur un seigneur terrien payable après la récolte. L'état sans doute fait une grande faute de dépenser en un an ce qui devroit lui servir pour dix; mais il tire parti de cette faute, en créant un moyen par lequel elle n'arrête point toutes les opérations des particuliers, comme elle arrête infailliblement celles du gouvernement. Alors le mal que la banque pourroit faire est consommé, et ses billets y apportent quelque remède. Mais peut-être ne seroit-il pas absurde, celui qui soutiendroit que si jamais l'état paie ses dettes, et prend la sage résolution de n'en plus faire, il fera bien d'échanger et de brûler peu-à-peu ses billets de banque, pour s'ôter la facilité de commettre de nouveau tant de folies désastreuses.

Quoi qu'il en soit, de tous les pays du

monde, ceux du roi de Prusse étoient incontestablement ceux qui avoient le moins besoin d'une banque; et qui prêtoient le moins à son établissement. Il n'y existoit pas un seul papier d'état, pas une dette publique, presque point de capitaux; et s'il en eût existé, la terre appeloit sans bornes leur emploi. Le commerce y est peu de chose; la circulation y est simple: elle va des sujets contribuables au roi; de celui-ci aux stipendiés dont le nombre est énorme; des stipendiés, elle rentre pour des productions dans les mains des contribuables. La banque que des particuliers tentèrent d'établir en mil sept cent cinquante-trois, n'avoit pu trouver faveur, précisement par cette raison. Que de raisons contre une institution de ce genre!

Mais Frédéric II n'avoit aucune idée nette sur ces objets. Il établit une banque en mil sept cent soixante-cinq, et tira de son trésor huit millions d'écus pour en faire le fonds. Elle devoit être dans son origine une banque de viremens, et

une banque de secours. Dans l'ignorance de la cause pour laquelle la monnoie courante diffère de la façon de compter (1) de la plupart des banques, on institua un argent idéal. Cet argent se compta en livres de banque; quatre de ces livres valant un frédéric d'or, frappé au titre de vingt-un karats neuf grains, et de trente-cinq au marc. On devoit tenir tous les livres de négoce, exprimer toutes les lettres de change, les assignations, les achats et les ventes, un très-petit nombre excepté, en livres de banque. Pourquoi cette espèce de révolution? Pour avoir une monnoie fixe? Mais si vous sentez qu'une monnoie fixe a des avantages, pourquoi ne pas donner une forme fixe à votre argent monnoyé lui-même? Pourquoi ne pas équipoller votre monnoie de banque à votre métal monnoyé? pourquoi ne pas

(1) Remarquez que cette différence tire uniquement son origine de ce que les monnoies ont essuyé des variations arbitraires; car dans le principe, l'argent de banque étoit le même que celui qui avoit cours dans les lieux où elles furent établies.

dire : *Tant de livres de banque feront un marc d'or fin*, sans vous embarrasser de monnoie quelconque ? Pourquoi ne pas laisser au commerce à établir la valeur de vos monnoies et de celles de l'étranger, comparativement à ce signe ? Frédéric II commit une double faute ; il évalua les livres de banque d'après les louis d'or, monnoie altérable. Il en fixa, il est vrai, le titre et le poids ; mais on sait assez que les altérations de ce genre ne s'annoncent pas toujours. Il fixa de plus la valeur de l'argent courant contre la livre de banque, ce qui étoit fixer légalement la proportion de l'or et de l'argent ; extrême absurdité (quoique jusqu'ici générale) puisque la nature n'a pas fixé cette proportion. Vingt-cinq frédérics d'or, ou cent trente-un écus et un quart d'argent de Prusse, devoient faire cent livres de banque. Il est même arrivé que cette dernière évaluation est la seule en usage, et que la raison des hommes corrigeant la déraison de la loi, on a abandonné l'or à son cours naturel, ce qui seroit excellent si le titre de la

monnoie prussienne étoit bien positivement et inaltérablement fixé. En un mot cet argent de banque, et l'embarras qu'il causoit, n'eut pas même l'avantage dont il est susceptible.

Le premier édit sur la banque (1) laisse nombre de choses dans l'incertitude, et n'est réellement qu'un règlement très-informe. Cet inconvénient joint au honteux monopole des lombards, institution nuisible en soi (2), aux viremens qu'on y

(1) An. 1765, n° 63.

(2) D'abord ils enlèvent au commerce une branche d'industrie très-utile, je veux dire le prêt sur gages. Ils ne prendroient aucun intérêt, que les frais d'écriture, joints au peu d'argent qu'ils donnent sur les gages, proportionnellement à leur valeur, feroient qu'il y auroit encore du désavantage à y recourir. Il n'y a guère, certains cas peu ordinaires exceptés, que les gens dérangés qui empruntent sur des gages, et telle est la cause des gains énormes que l'usurier fait communément; car de là naît la honte d'emprunter. Celle-ci produit l'envie de cacher cette manœuvre, et le défaut de concurrence entre les prêteurs; d'où il résulte que des inconsidérés se jettent entre les bras du premier usurier qu'ils rencontrent. Si cela n'étoit pas, on verroit le commerce du prêt sur gages s'établir sur le même pied que tous les

réunit, et à la gêne d'y avoir soumis tous les paiemens, presque sans aucune excep-

---

autres. Or, comme ce n'est presque jamais que le dérangement, le défaut d'économie qui portent à engager les choses, il en résulte que de cinq gages, quatre restent toujours entre les mains du prêteur. Les lombards ne prêtent que la moitié de la valeur, et d'une valeur taxée excessivement au rabais. Qu'on réunisse toutes ces considérations, et qu'on évalue ce que perdent les emprunteurs, qui ne sauroient éviter de tomber entre les mains des lombards, puisqu'ils ont le monopole du prêt sur gages là où ils sont établis. D'un autre côté, les lombards facilitent l'emprunt usuraire et désordonné; en l'assujettissant à une règle, et en lui donnant une espèce de sanction publique, ils en ôtent une partie de ce qu'il a d'ignominieux. Ils le couvrent de tout le voile du secret dont on enveloppe l'usure illicite, et qui peut encourager les friponneries. Aussi s'en pratique-t-il de toutes les manières, indépendamment des désordres qu'engendre cette facilité. Dès que dans un ménage l'un des deux conjoints a les passions assez vives pour préférer la jouissance du moment à la durée du bonheur, les effets vont aux lombards, et leur qualité d'établissement les assure contre des réclamations auxquelles les prêteurs particuliers seroient sujets s'ils prêtoient à des femmes, à des mineurs, ou sur des effets volés.... Nous doutons en un mot, qu'après les loteries, il y ait une institution plus dangereuse que celle des lombards privilégiés, ou pour le compte du gouvernement.

tion, soit de commerce, soit de transaction dans la vie commune; tout cela, dis-je, révolta le public, et causa des recèlemens d'argent fort singuliers. Le témoignage du mémoire particulier que je possède à cet égard, est d'autant plus irréprochable, que son auteur, homme beaucoup plus versé dans ces matières que ne le sont ordinairement ceux de sa classe, fut alors chargé de l'examen des affaires de cette banque. Il résulta de leur fluctuation une infinité de procédures fiscales, et d'autres inconvéniens qu'il avoit prédits, mais sur lesquels on avoit refusé de le croire. Il se retira de ce département; et le nommé Calsabigi, italien, qui avoit établi le lotto à Berlin, fut chargé de l'inspection de la banque. Son ignorance absolue en ce genre donna lieu à plusieurs désordres qui obligèrent à nommer un autre chef. Ce fut M. de Hagen, l'un des ministres du grand directoire, homme très-recommandable, mais absolument dépourvu des connoissances nécessaires à la direction d'une banque, à qui l'on donna cette place.

L'inexpérience du chef donnant un grand crédit aux subalternes, il s'en trouva deux qui remontèrent la machine, et lui donnèrent la forme qu'elle a aujourd'hui.

Assurément cette forme est fort étrange. La banque de Berlin est supposée à-la-fois banque de viremens, de circulation, de secours, et maison de commerce. Comme banque de viremens, chacun peut y avoir sa feuille et ses comptes courans : on paie cette faculté une livre de banque, et autant pour chaque nouveau feuillet, calculé à vingt articles. Pour un plein-pouvoir de la banque, afin d'y faire gérer ses affaires par un autre, on paie une livre de banque, et la moitié pour chaque renouvellement qui se fait toutes les années. On peut porter son argent à la banque, et le retirer quand on veut; mais il faut qu'il y ait passé une nuit, et on ne le reçoit qu'avec déduction d'un quart pour cent. Ces conditions sont très-dures; et il faudroit supposer une immense quantité de viremens, lesquels n'ont certainement lieu dans aucune ville des états prussiens,

pour qu'il y eût un intérêt à tenir son argent à la banque à ce prix.

Comme banque à billets, elle en fait circuler de quatre, de cinq, de dix, de vingt, de cinquante, de cent, de cinq cents et de mille livres de banque. On peut en recevoir la valeur comptant dans tous comptoirs : par-tout on les prend dans les caisses royales.

Comme lombard et caisse d'escompte, la banque escompte sur des lettres de change, et prête sur des métaux, suivant un tarif, pour deux mois à un tiers pour cent par mois. Il est dit dans l'arrêt de mil sept cent soixante-cinq, que le roi fera établir les lombards dans toutes les villes, qui prêteront sur des gages non sujets à se gâter, depuis un jusqu'à cinq cents écus; à savoir, jusqu'à la concurrence de dix écus sans intérêt; jusqu'à cent écus à un tiers pour cent par mois; et de-là, jusqu'à cinq cents écus, à un demi pour cent par mois. En outre, il a été enjoint par un arrêt du trente-un mars mil sept cent soixante-neuf, à tous les tribunaux, soit de

de justice ordinaire, soit ceux établis pour les mineurs, ainsi qu'aux maisons de charité et autres instituts publics, de placer dans la banque, ou leurs fonds, ou l'argent déposé chez eux, et les capitaux de leurs pupilles, six semaines aprés la rentrée de ces sommes, s'ils ne peuvent trouver à les constituer plus avantageusement ailleurs, et jusqu'au moment où ils le pourront. On leur en a payé un intérêt de trois pour cent jusqu'en mil sept cent soixante-dix-huit; mais alors il a été réduit à deux et demi, excepté pour les capitaux antérieurement placés, ou pour ceux des mineurs jusqu'à l'âge de majorité. M. Nicolaï assure (1) qu'il est, même aujourd'hui, des particuliers qui profitent de cet arrangement pour placer dans la banque des capitaux oisifs. Nous n'avons aucune peine à le croire; mais nous pensons aussi qu'après le commerce des lettres de change dont nous allons parler, la grande activité de la banque de Berlin consiste dans

(1) Pag. 445.

l'escompte et le prêt sur gages. Comme banque de viremens, elle ne fait aucune affaire d'importance, moins encore comme banque circulante. Le monde commerçant n'entendit jamais parler d'un billet de banque de Berlin; aucun filou n'a essayé de le contrefaire, et ces billets forment un véritable objet de curiosité (1).

Mais c'est comme maison de commerce que la banque de Berlin fait de grandes affaires. Elle achète des lettres-de-change dans toutes les places à sa portée, et les trafique à sa convenance. Certainement cette véritable opération de commerce est, comme toute autre, incompatible avec la solidité et la simplicité qui doivent régner dans la gestion d'une caisse publique; mais la pratique locale a rendu cette ressource

(1) Voyez dans le *Statistische Briefwechsel* de M. Schlœtzer, une lettre où il est dit que les billets de cette banque circulent si peu, que pour en avoir, il faut en faire demander à la banque même. On trouve à la suite de cette lettre, le modèle d'un de ces billets.

indispensable à la banque de Berlin. Comment, faisant l'intérêt à deux et demi pour cent des dix-sept millions et demi environ d'écus qui s'y trouvent en capitaux, et des sommes qu'on y apporte, dans un pays où les gênes et les monopoles de toute espèce ne laissent aux capitalistes presque aucun emploi de leur argent, comment se soutiendroit-elle par les seuls viremens et les foibles escomptes ?

Il y a eu des comptoirs de cette banque établis à Magdebourg, à Kœnigsberg, à Stettin, à Francfort-sur-l'Oder, et à Minden, en mil sept cent soixante-huit; de ce dernier dépendent les lombards établis à Bilefeld en mil sept cent soixante-neuf; à Embden et à Clèves dans la même année; à Memel en mil sept cent soixante-quatorze, et à Elbingen en mil sept cent soixante-dix-sept : on en avoit placé un à Colberg en mil sept cent soixante-neuf; mais il en a été retiré pour être joint à celui de Stettin en mil sept cent soixante-dix-huit. Il seroit aussi tédieux que difficile de détailler les petits lombards

érigés dans les villes qui dépendent de la banque.

Pour finir l'énumération des compagnies de commerce formées sous le règne de Frédéric II, il faut dire un mot de la compagnie des Indes qui a existé un moment à Embden ; elle n'a pu se soutenir, comme chacun sait. Des marchands de cette ville ont cependant tenté d'y faire des expéditions particulières, et le succès a répondu à leurs peines. Il est vrai que ces expéditions sont rares, parce qu'Embden n'est pas une ville assez riche pour en comporter souvent d'aussi coûteuses. Voici la liste de la cargaison du vaisseau prussien l'*Asie*, dépêché d'Embden, et rentré le six juillet mil sept cent quatre-vingt-cinq, à la rade de cette ville, sous la conduite du capitaine Herman Broers.

365,000 livres de café de Java.
186,000 livres de poivre brun.
55,000 livres d'alun.
20,000 livres de bois de sapan.
17,000 livres de thé huysong.

5,600 livres d'indigo.
2,500 livres de cassia lignea.
2,400 livres de benzoen.
2,000 livres de curcuma.
1,600 livres d'anis des Indes.
1,500 livres de gingembre confit.
1,500 livres de catechou.
550 livres de semen sadoarta.
200 livres de gomme copal.
20 legels d'arrac.
14 caisses dito à 270 bouteilles chacune, avec quelques toiles de Surate.

L'année d'auparavant, savoir le premier décembre mil sept cent quatre-vingt-quatre, il étoit rentré un autre vaisseau, nommé *le Président*, dans le Weser. Nous ne saurions assurer positivement qu'il ait été tout entier pour le compte des marchands prussiens, ni spécifier la part qu'ils y ont eue ; mais il est certain qu'il a navigué aux Indes sous pavillon prussien. Il avoit rapporté :

Etain.....	29,000	livres.
Poivre.....	130,000	livres.
Dito, blanc....	3,000	livres.
Bois de Sapan..	12,300	livres.
Camphre.....	130	livres.
Indigo chéribou.	113	livres.
Gomme-gutte..	2,932	livres.
Sang de dragon.	1,600	livres.
Café de Java...	2,000	ballots.
Arrac.....	40	legels.
Dito,.....	10	caisses à mille bouteilles.
Benzoin.....	33	caisses.
Thé huysong..	4,200	livres.
Dito, soatchon.	1,800	livres.
Rottengs.....	1,300	pièces.
Dito, à lier....	400	liasses.
Soya.....	300	bouteilles.
Mouchoirs de mousseline	130	pièces à dix mouchoirs.
Dito, de cou pour hommes	54	pièces.
Nankin.....	520	pièces.

Il nous reste à parler de la seule foire véritable (1) qui se trouve dans les états du roi de Prusse. On regarde communément ces sortes de rendez-vous, comme un grand moyen de commerce, et leur existence, sur-tout s'il y accourt beaucoup de marchands, comme une source intarissable de prospérité pour le pays. Ces établissemens, et les idées que l'on s'en fait, proviennent des temps où les nations moins liées entre elles avoient besoin que leurs négocians vinssent eux-mêmes apporter leurs marchandises aux acheteurs qui les remportoient aussi eux-mêmes. A-présent il n'existe plus de foires dans les pays vraiment commerçans; et s'il en est encore en Allemagne, on doit les considérer plutôt comme des bourses éloignées où, soit les marchands du Nord et de l'Orient de l'Europe, soit leurs ayans

Foires de Francfort.

(1) La ville de Breslau a bien deux foires; mais elles sont si peu importantes que M. Normann n'en a pas fait mention. M. Büsching n'a fait que les nommer.

cause, viennent s'aboucher, régler et payer leurs échanges avec ceux du Sud et de l'Ouest, s'envoyant ensuite les marchandises par les voies ordinaires du commerce.

Dans les états du roi de Prusse, la seule ville qui ait une foire est Francfort sur l'Oder. C'est-là que les traficans russes, polonois, hongrois, etc. etc., viennent traiter des affaires avec les négocians prussiens et saxons qui leur procurent des marchandises, soit de leur pays, soit de Francfort ou d'Angleterre. On s'étonnera peut-être que nous ne traitions pas fort au long du commerce de Francfort, à ces époques; mais le commerce qui se fait aux foires n'est presque jamais celui du pays où elles se tiennent. Nous en montrerons pourtant le beau côté dans quatre tables tirées des mémoires apologétiques et manuscrits de M. de Launay, chef de la régie françoise, dont nous parlerons en détail dans le livre suivant (1).

(1) Voyez ces tables dans l'appendix du Livre VI.

La première table contient un relevé des produits perçus aux foires de Francfort, en droits de transit, accises, plombages et pfennins, depuis que ces impôts tombèrent entre les mains de la régie en mil sept cent soixante-douze. Auparavant ces droits n'avoient rapporté, année commune, que six mille huit cent sept écus. M. de Launay les porta d'abord à cent vingt-huit mille quatre cent cinquante-trois écus : ils tombèrent ensuite ; et M. de Launay attribue leur diminution à ce que les indigènes vendirent davantage, et les étrangers moins ; de sorte que les droits, que l'on perçevoit principalement sur ceux-ci, dûrent décheoir. Nous verrons dans le livre suivant, la confiance que mérite cette assertion.

La seconde table est un relevé des draps, soit du royaume, soit étrangers, vendus aux foires de Francfort, qui doit montrer que le débit des draps étrangers a diminué, et que celui des draps du pays a augmenté.

La troisième est un relevé du *tournant* (1) des ventes à ces foires, par lequel il est porté, année commune, à près de cinq millions d'écus.

Enfin la quatrième est le relevé de l'aunage des soieries, tant fabrications des

---

(1) Nous ne savons pas ce que M. de Launay a voulu dire par son *tournant* des ventes, ni comment il est parvenu à le connoître. S'agit-il des marchés qui se sont conclus à Francfort, ou des marchandises qui y ont été réellemens portées, et qui ont circulé dans cette ville d'une main à l'autre? Combien de ces marchandises ont-elles appartenu au commerce prussien ? L'illusion seroit encore plus grande si l'on faisoit entrer en ligne de compte toutes les affaires de lettres-de-change entre les marchands qui se rassemblent dans cette ville pour des achats et des ventes traités bien loin de là. Des marchands se réunissent dans un café pour y régler leurs affaires ; mettez-vous ces affaires sur le compte du cafetier ? Ce tournant de cinq millions d'écus ne prouve donc rien pour le commerce de la Prusse, et nous ne voyons pas ce que le gouvernement auroit gagné à le connoître. Au reste, il y a trois foires à Francfort, nommées de *Reminiscere*, de *Marguerite*, et de *Saint-Martin*, suivant l'ancien usage de dater les foires de la fête la plus prochaine. Celle de Marguerite paroît la plus importante des trois.

sujets du roi de Prusse que des étrangers, vendues à ces foires.

Observations sur les tableaux des foires.

En considerant attentivement ces tables, on voit très-clairement qu'elles ne prouvent point du tout l'importance de la foire de Francfort pour les états du roi de Prusse, et moins encore toutes les belles choses que M. de Launay en veut déduire, savoir la protection que les administrateurs financiers de Frédéric II, sous la direction du regisseur général, ont accordée aux arts et à l'industrie.

D'abord dans la première table nous voyons les droits de *transit*, qui, la première année de la régie, avoient monté à soixante et dix-huit mille trois cent quatorze écus, parce que le commerce ignoroit apparement le coup qu'on lui préparoit, tomber dans quatre années fort au dessous de la moitié de cette somme. Ils se relevèrent un peu ensuite, mais jamais au premier degré; et tandis que le commerce de toute l'Europe acqueroit une activité extrême, par la révolution de l'Amérique, celui de Francfort étoit en

décadence : car enfin, il ne faut pas croire que si le droit de transit de Francfort a diminué, il s'ensuive que le commerce las des vexations qu'il éprouvoit tâchoit de s'ouvrir d'autres routes. La seconde colonne de cette table, qui contient les droits d'accise perçus pendant ces foires, donne effectivement une diminution de près d'un quart. Mais les accises n'étoient sans doute pas supportées uniquement par les marchandises du pays. Ainsi, pour être sûr que cette diminution de près d'un quart fût une suite des allégemens apportés à l'industrie prussienne, il faudroit que M. de Launay eût marqué dans ces tables, la part qu'à chaque époque l'industrie étrangère a payée de cet impôt. Alors on pourroit savoir avec certitude que cette diminution ne provenoit pas principalement de la décadence du commerce.

Quant au tableau des draps, on y voit que la consommation intérieure, qui assurément, à en juger par cet échantillon, étoit très-foible, avoit doublé. Mais pour ce qui est de la vente aux étrangers, il est

clair qu'après être tombée tout à coup dès la seconde année de la régie d'un grand tiers, elle a eu peine à remonter pendant l'espace de douze années des plus actives du commerce européen à l'ancien taux, et qu'elle ne l'a presque jamais outre-passé.

Enfin quant aux soieries, leur débit à l'intérieur a doublé, mais on en a vendu à l'étranger très-peu de plus qu'au commencement. Ce commerce a une autre singularité; il est sujet à de très-grandes et très-soudaines variations. Des accroissemens subits d'un tiers ou d'un quart du débit total aux étrangers, et des diminutions de la même force, voilà ce que le tableau présente. Assurément cette irrégularité ne donne pas l'idée d'un commerce bien combiné, soit du côté des acheteurs, soit du côté des vendeurs; elle indique plutôt les marches et contre-marches de la fraude. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, malgré les gênes, il s'est toujours vendu quatre fois plus de soieries étrangères que de soieries du pays aux étrangers, qui sans doute n'ont pas voulu de celles des

fabriques prussiennes. Enfin, il faut observer encore que si le débit des soieries étrangères est tombé au quart et au-dessous depuis mil sept cent soixante-douze jusqu'en mil sept cent quatre-vingt-un, ce n'est pas que ce déchet ait tourné au profit de la vente des fabrications du pays. En mil sept cent soixante-douze, il s'étoit vendu aux étrangers six cent cinquante-neuf mille trois cent soixante aunes de soieries étrangères et quarante-huit mille neuf cent une aunes de celles du pays. La fiscalité diminua la vente des soieries étrangères à Francfort de deux cent soixante-un mille soixante-cinq aunes, dès l'année suivante, et il ne se débita que onze mille deux cent quatre-vingt-quinze aunes de soieries de plus que l'année d'auparavant. Enfin en mil sept cent quatre-vingt un, le débit des soieries étrangères tomba jusqu'a cent soixante-six mille neuf cent sept aunes, et il ne s'en débita que soixante-quinze mille neuf cent dix-sept du pays; de sorte que les étrangers reçurent par Francfort quatre cent

quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante-trois aunes de soieries de moins qu'en mil sept cent soixante-douze, et que les régnicoles ne leur vendirent que vingt-sept mille seize aunes de plus. Il est assez singulier que depuis cette époque le débit des soies étrangères ait repris un accroissement graduel assez considérable.

Mais après tout, qu'est-ce que soixante-quinze mille ou même quatre cent cinquante-six mille aunes de soieries? Qu'est-ce que quinze ou même vingt-cinq mille pièces de drap? Supposez l'aune à deux florins d'Allemagne, ce qui est beaucoup, et la pièce à quinze écus; les soieries feront un objet de six cent huit mille écus d'Allemagne, sur lequel le pays aura gagné la main-d'œuvre évaluée à quarante pour cent, ou deux cent quarante trois mille deux cents écus, et les draps, trois cent soixante-quinze mille écus, que nous consentons avoir produit deux cent mille écus, grâces à la main-d'œuvre. Cependant Francfort est un des plus grands débouchés des manufactures prussiennes.

Résumé général du commerce prussien.

Que si l'on trouve que nous avons tort de prendre pour point de comparaison des objets isolés, si petits dans leurs résultats, nous considérerons toute la masse du commerce étranger. Vous lui avez vendu, dites-vous, seize millions de fabrications. Nous vous avons fait voir que ce calcul est faux. Mais admettons que tout ce que vous avez vendu à l'étranger ait valu seize millions d'écus, estimation infiniment exagérée, car vos fabricans n'ont pas vendu ce qu'ils ont déclaré, il est incontestable qu'ils ont fait eux-mêmes la contrebande à plusieurs égards.

D'un autre côté vous avez acheté :

Du sucre pour.....	2,000,000 écus
Café et thé.....	1,800,000
Vins.....	1,800,000
Harengs.....	325,000
Fers.....	450,000
Soies.....	550,000
Coton.....	400,000
Cuirs.....	2,000,000
TOTAL.....	9,325,000 écus.

En

En évaluant tout le reste, comme autres métaux, épiceries, ris, citrons, raisins, etc., et la contrebande du sel, du tabac, de mille autres objets, à dix millions d'écus, on peut se tenir pour certain d'être resté au-dessous de la réalité.

Et encore une fois nous n'en concluons pas que les états du roi de Prusse ont la balance du commerce contre eux, ou qu'ils y perdent annuellement quatre millions d'écus. Cette proposition, conforme à la manière moderne de calculer, et aux théories des soi-disant financiers qui jusqu'ici ont fait loi en ce genre, seroit absurde. Sans doute les sujets du roi de Prusse perdent dans le commerce, et très-considérablement; c'est-à-dire, qu'ils achètent beaucoup plus cher, et qu'ils vendent beaucoup meilleur marché qu'ils n'auroient besoin, sans les arrangemens fiscaux qui les oppriment; mais ils payent tout ce qu'ils achètent, et s'il se fait une contrebande d'importation dans les provinces prussiennes, il s'y en fait aussi une très-grande d'exportations.

Quoi qu'il en soit, si les sujets de Frédéric ont acheté pour vingt millions, ils ont vendu pour autant. Les fabrications forment un objet de neuf à dix millions. Dans ce commerce seize millions ont donc été pour les productions naturelles, et quatre millions pour la main-d'œuvre. Ainsi pour un objet qui avec tous vos soins, toutes vos peines, toutes vos dépenses, ne rapporte que quatre millions, vous gênez, vous foulez, vous écrasez celui qui, malgré tous les obstacles que vous lui opposez, vous en vaut seize. Citez-moi un autre exemple d'un pareil aveuglement ! Il est probable qu'en épargnant tous ces soins, toute cette dépense, en levant toutes vos gênes, vous ne perdriez pas un million sur votre main-d'œuvre ; car ce que vous fabriquez bien, vous le fabriqueriez et le vendriez toujours. Ce que vous fabriquez mal tomberoit seul, et certainement vos sujets gagneroient le double de ce million à ne vendre que la même masse de productions à ceux qui les leur paieroient le mieux. Mais vos sujets

produiroient, et ils vendroient le double de ces seize millions par l'influence de la seule liberté. Ainsi vous vous ôtez une activité et une population de seize millions pour en gagner quatre. Voilà le résultat évident de tous ces admirables systêmes de fiscalité, qu'on vous donne pour la pierre philosophale de l'économie politique !

Faites une autre observation non moins importante. La masse des productions naturelles et artificielles de la monarchie prussienne, forme une valeur de plus de cent millions d'écus. Ce qui s'en vend au dehors s'élève à vingt millions au plus. Le commerce intérieur est donc plus que quadruple du commerce extérieur. C'est donc au commerce intérieur que vous devez votre attention, c'est-à-dire, la seule que tout commerce exige : liberté, liberté. Otez vos péages, vos accises, vos régies, vos formalités. Ouvrez vos canaux et vos rivières, sans demander rien à vos peuples pour l'usage de ce que la nature leur a donné, ou de ce que vous avez fait construire de leur argent. Encouragez

l'agriculture qui est la base de ce grand commerce intérieur. Vous avez vu que les grains pour la nourriture journalière forment seuls un objet de quarante-cinq millions d'écus, et vous pouvez vouloir songer à autre chose qu'à cette grande et inépuisable mine, qui fournit la moitié de ce que produit le travail réuni de tous vos sujets ! Mais quand nous vous disons d'y songer, ce n'est pas, comme vous faites, pour dépouiller celui qui exploite cette mine immense, afin que les autres puissent avoir à meilleur prix ses productions. Essayez, si vous l'osez, d'obliger vos tisserands à vendre la toile à meilleur marché, pour que vos sujets aient plus de chemises, et vous verrez comment vos manufactures de toiles fleuriront! Cependant si ce moyen vous paroît absurde pour le lin, pourquoi le croyez-vous raisonnable pour le blé? Empêchez vos tisserands de vendre leurs toiles au dehors, lorsqu'elles monteront au dessus du prix le plus modique, et observez s'ils travailleront avec activité ! Mais pourquoi ces

procédés, nuisibles de votre aveu à ces importantes fabriques, pourquoi ces procédés envers vos cultivateurs? Laissez-les donc vendre leurs grains où ils pourront; mieux ils les vendront, plus ils en produiront. Il est beau de dessécher des marais, et de conquérir ainsi des terrains contre les élémens. Mais il est assurément plus utile de mettre les terrains défrichés en état de rapporter le double; car il y a plus de terrains défrichés et mal cultivés que de marais à dessécher, ou de communes à diviser. Or, avec la servitude, avec les corvées, avec mille impôts directs et indirects, avec les entraves de tout genre, et sur-tout la gêne de ne pouvoir vendre ses productions au plus offrant, l'agriculteur ne peut que languir. Mais quand vous aurez une excellente agriculture, les fabriques et le commerce viendront d'eux-mêmes, et en bien plus grand nombre que tous ce que des millions, mal-adroitement distribués, pourront jamais en faire naître.

Nous finirons ce livre par la liste des

marchandises dont l'entrée est défendue dans les états du roi de Prusse, et de celles qu'on ne doit point exporter.

Il est défendu d'importer toutes sortes de fabrications de coton, de fil, de soie, de laine; demi-coton, demi-fil, demi-soie, demi-laine; des dentelles, des blondes, du *bombasin*, des draps et des bas de castor; des chapeaux ordinaires; des bas de soie; des mouchoirs de cou et autres; des tapisseries.

Toutes sortes de marchandises de fer, de laiton, de cuivre, de fer-blanc, d'or et d'argent faux, d'ivoire, d'os, de corne, de nacre de perle, d'écaille, de tortue et de verre; l'alun, le fer-blanc, les caractères d'imprimerie, les cartes, le ciment, la faïence, les cuirs teints, les grains, les boutons, le verre, le cumin, les jarres et les pots de grès, le cuivre, les chandelles, l'huile de lin, le laiton, les meubles, le papier colorié, les perles, les pipes, la porcelaine de Saxe, les ouvrages de passementier, les plumes, la poudre à poudrer, la poudre à canon, les pierres de taille,

le sel, les dragées, le plomb, le savon, l'acier, l'amidon, la houille, les sirops, les carrosses, la vaisselle d'étain, le sucre, les peaux de bêtes sauvages, tout ce qui se fabrique en Saxe, sans exception.

Le transit est même défendu à l'égard des chevaux, de la porcelaine de Saxe, des cartes, des bas de soie et du verre.

Voici les objets dont l'exportation est prohibée. Plumes, vieux fers, peaux crues, toisons, lin, bronze, fil, or et argent de toute espèce, monnoyé ou autre (un marchand ne doit prendre en voyage que deux cent cinquante écus, et des gentilshommes ou officiers quatre cents); grains, excepté en Prusse; cornes d'animaux domestiques ou sauvages, os, houblon, chanvre, laine, haillons, coupures de papier et de parchemin, pieds de mouton et tous matériaux propres à faire de la colle, vieux métaux, crins, chevaux, brebis non tondues, garance, lard, tabac en feuilles, cuir.

Nous ne rapporterons pas la liste des marchandises sur lesquelles il y a des

impôts, parce qu'elle formeroit un volume. Il est vrai que l'on distingue dans les états du roi de Prusse, entre marchandises à hauts droits, ou imposées d'une manière qui équivaut à une prohibition, et celles qui ne paient que des droits ordinaires; mais cette différence ne vaut guère la peine d'être mentionnée; car, graces aux accises, douanes, péages, etc., il n'est presque pas une marchandise qui ne supporte de très-gros impôts. Cependant, pour ne pas omettre absolument cet article, nous dirons que les principaux des objets à hauts droits, sont tous les instrumens de fer et d'acier à trancher, couper, scier, etc.; les galons et les broderies; quelques étoffes de ce qu'on nomme abusivement poil de chameau, et demi-soie; les chapeaux et les bas fins de castor, demi-castor et vigogne; les crayons, les gants danois, les manchons et parures, plumes, gazes, etc. etc.

Conclusion et résultats politiques de ce livre.

On est obligé de conclure de tant de détails que nous venons de rassembler, que la monarchie prussienne n'a qu'un

commerce très-languissant, si l'on excepte celui des toiles et des productions rurales des deux Prusses. Nous ne dirons pas que ces états ont une balance de commerce défavorable, qu'ils achètent plus qu'ils ne vendent, chose absurde autant qu'impossible; mais nous soutiendrons que le corps politique prussien languit et ne se sauve de la mort que par un très-grand régime. Les entreprises de commerce n'y sont point fondées sur des capitaux, non plus que celles des manufactures; elles n'ont point de base. On s'y livre, soit parce que l'on compte sur les secours du roi, soit parce qu'il faut faire quelque chose pour vivre. Le moindre échec, et le manufacturier ou le marchand seront renversés.

Le commerce est sans doute un des beaux développemens de la perfectibilité humaine. Il anime et facilite tous les genres d'industrie, par le moyen des échanges dont il se rend l'agent. Mais il ne faut pas vouloir, ni en créer soudainement un, ni animer ou diriger celui qu'on a; il faut

qu'il marche d'un pas égal avec l'agriculture et l'industrie. Eh ! ne voit-on pas que le commerce en lui-même n'est rien, qu'il n'y a de marchands qu'autant qu'il y a de choses à vendre et à acheter. Quoi donc de plus ridicule que de vouloir encourager le commerce? Encouragez bien votre agriculture; vos manufactures et votre commerce iront d'eux-mêmes.

Mais aussi il ne faut pas écraser le commerce, non par rapport au commerce en lui-même, qui, encore une fois, n'est rien si vous l'isolez de la production; mais parce que vous écrasez, par cela même, votre agriculture et vos manufactures. Or, c'est anéantir le commerce que de défendre aujourd'hui l'importation et l'exportation permises hier, à la voix d'un misérable fabricant qui vient vous dire qu'il fera telle chose, à condition que vous lui donnerez un monopole de vente de sa fabrication dans le pays, et d'achat de la matière première. Croyez-vous donc que parce qu'un homme se nomme marchand, il a une capacité générale de tout vendre

et de tout acheter? Cet homme s'est appliqué toute sa vie à l'achat et à la vente d'un certain genre de marchandises; il a formé des liaisons de commerce, c'est-à-dire, qu'il s'est chargé des échanges mutuels de diverses personnes. Lui ôter le trafic de ce genre de marchandises, c'est à-peu-près comme si l'on interdisoit la profession de jurisconsulte, et qu'on crût dédommager les gens de loi, en leur disant: *Faites-vous médecins.* Et je le répète, mettez à part l'opération véritablement inique et cruelle d'ôter les moyens de subsister à un homme et à une famille, il n'y auroit pas un grand mal pour l'état à cette secousse donnée au commerçant, si l'on ne considéroit que lui. Mais tous ceux qui, dans votre pays, se servoient de cet homme pour leurs échanges, éprouvent une stagnation dans leurs affaires. C'est une secousse dont le contre-coup frappe une infinité de personnes.

Vous écrasez encore le commerce en renchérissant les transports par des péages, en imposant les marchandises. Eh! si l'argent

que vous espérez de ces tributs vous est nécessaire, que ne le levez-vous directement sur vos peuples? il leur en coûtera moins, puisqu'ils auront moins de stipendiés à payer. Mais si vous réunissez tous ces moyens de vexations, comment voulez-vous que le commerce et tout ce qui a des points de contact avec lui résiste à votre système oppresseur?

En un mot, et pour résumer la question de la plus ou moins grande intensité du commerce prussien, quels sont les avantages d'un véritable commerce? Il donne de la valeur à toutes les denrées. Par-là, il encourage tout le monde à travailler, à produire. Chacun faisant quelques profits, consomme plus à la vérité, mais épargne aussi pour gagner d'avantage: car plus l'homme gagne, plus il devient économe, généralement parlant. L'homme le plus dépensier est celui qui n'a rien, et qui ne vit qu'au jour le jour. Avec la liberté du commerce, le paysan est nourri, vêtu, chauffé, logé; et cependant s'il lui meurt un cheval ou un bœuf, il a de quoi

réparer cette perte. Ensuite des profits du commerce se forment les grands capitaux; mais les marchands riches ne veulent plus rester marchands, ils veulent au moins assurer la fortune de leurs familles, et ils ne le peuvent qu'en achetant des biens fonds. Ainsi les capitaux rentrent dans l'agriculture, l'animent et l'élèvent.

Nous osons avancer qu'il n'y a rien de tout cela en Prusse. Quelques monopoleurs sont puissamment riches; le gros des marchands et des manufacturiers n'a point d'aisance ni de nerf. Le prix des terres n'est assurément pas haut, et nul grand capital ne se verse dans la culture. Quelques seigneurs terriens et un certain nombre de baillis des domaines royaux exceptés, vous ne voyez par-tout qu'une agriculture mesquine. Le bétail, ce grand thermomètre de la situation d'un pays, est presque dans toutes les provinces prussiennes, en petit nombre, et chétif. J'en excepte quelques contrées privilégiées, où la nature a tout fait, et où elle surmonte la main pesante de l'administration. La seule

cherté des vivres, ainsi que nous le dit l'auteur du livre sur la Silésie, fait travailler le manufacturier, et l'engage à livrer des fabrications. Ainsi l'activité prussienne provient uniquement du besoin.

L'ordre extrême dans l'administration, l'invariabilité des principes, quoique mauvais, qui vaut toujours mieux que l'inconséquence et la versatilité, les dons du roi soutiennent la machine; mais en fait de commerce, d'agriculture et d'industrie, les états du roi de Prusse ne sont, généralement parlant, peuplés que de journaliers. Eh! comment l'agriculture fleuriroit-elle dans un pays où le cultivateur n'ose vendre, ni ses grains, ni ses bestiaux, ni les laines, ni les peaux, ni même les os et les cornes de ses animaux? le commerce prospéreroit-il dans un pays où tout est soumis au monopole, ou peut y être soumis chaque jour? l'industrie s'élèveroit-elle dans un pays où, dès qu'elle s'établit, elle obtient des priviléges d'achat, de vente, et des secours d'argent

du souverain, et se voit tourner violemment sur des objets auxquels la nature se refuse, au détriment de ceux qu'elle appelle ?

FIN DU TOME TROISIÈME.

ERRATA

Du troisième volume in-8°. de la Monarchie Prussienne.

Des circonstances aussi inexplicables qu'impossibles à prévoir, ayant également retardé la publication de cet ouvrage, et l'arrivée des renseignemens que l'auteur attendoit pour composer les *errata raisonnés* des derniers volumes de *la Monarchie Prussienne*, il cède à l'impatience de ses libraires, et leur permet de le distribuer avec cette foible liste des fautes typographiques les plus grossières; mais il prévient ses lecteurs que l'on distribuera à part et gratis les errata raisonnés des derniers volumes, dans le courant de septembre 1788.

Page 6, *ligne* 19, dépendent, *lisez* dépende.
Pag. 14, *lig.* 8, de vous procurer, *lisez* de vous les procurer.
Pag. 54, *lig.* 18, *effacez* encore.
Pag. 66, *lig.* 13, 8,533 ouvriers, *lisez* 8,538 ouvriers.
Pag. 66, *lig.* 20, *effacez* du dehors.
Pag. 91, *lig.* 19, immense, *lisez* considérable.

Pag. 98, *lig.* 5 *du tableau*, 11,977, *lisez* 11,997.

Pag. 108, *lig.* 20, juste, *lisez* vraisemblable.

Pag. 145, *lig.* 8, parce que le pays, *lisez* parce qu'elle.

Pag. 147, *lig.* 4, n'existent pas, *lisez* n'y existent pas.

Ibid., *lig.* 8, manufactures, *lisez* fabriques.

Pag. 168, *lig.* 9, 1,521,072 écus, *lisez* 1,527,072 écus.

Pag. 269, *récapitulation*, *ligne* 4 *de la seconde colonne*, 6,447,279, *lisez* 6,445,279.

Pag. 176, *lig.* 7, *ôtez* ouvrages.

Pag. 188, *lig.* 14, qu'avec de la liberté, *lisez* qu'avec la liberté.

Pag. 213, *lig.* 18, de secours, *lisez* de ce secours.

Pag. 214, *lignes* 6 *et* 7, aussi le paysan se couche-t-il en hiver à minuit une heure, et se lève à cinq ou six, *lisez* aussi le paysan, qui se couche en hiver à minuit, se lève-t-il à cinq ou six heures.

Pag. 220, *lig.* 11, naturel, *lisez* simple.

Pag. 231, *lig.* 18, duquel, *lisez* dont.

Pag. 249, *lig.* 16, sous le point de vue, *lisez* sous cet aspect.

Pag. 256, *lig.* 8, ou le génie, *lisez* et le génie fiscal.

Pag. 260, *lignes* 21 *et* 22, tout ce qui met des entraves à ce commerce non-seulement, *lisez* non-seulement tout ce qui met des entraves à ce commerce.

Pag. 282, *lig.* 1, que d'autres, *lisez* que des.

Pag. 283, *lig.* 14, du, *lisez* de.

Pag. 307, *lig.* 7, *ôtez* en.

Pag. 316, *lig.* 2, ait, *lisez* a.

Pag. 344, *lig.* 8, état de choses, *lisez* ordre de choses.

Pag. 351, *lig.* 2, et qu'elle, *lisez* tandis qu'elle.

Pag. 357, *ligne dernière*, a souvent deviné, *lisez* devina souvent.

Pag. 358, *lig.* 2, avoit besoin de beaucoup de liberté pour fleurir, *lisez* ne pouvoit fleurir sans beaucoup de liberté.

Pag. 370, *lig.* 5, et nous verrons bientôt, *lisez* et nous avons vu.

Pag. 379, *lig.* 4, *ôtez* cent.

Pag. 387, *lig.* 6, il ne se forme pas au sein, *lisez* il ne se forme pas de fortune au sein.

Pag. 390, *lig.* 10, *ôtez* mais.

Pag. 395, *lig.* 24, permanence et de suite, *lisez* de suite et de permanence.

Pag. 414, *lig.* 17, le banquier, *lisez* la banque.

Pag. 416, *lig.* 13, où ce cas, *lisez* où cette disette.

Pag. 434, *lig.* 11, de la former, *lisez* d'en former.

Pag. 434, *lignes* 11 *et* 12, alors le gouvernement peut la protéger, *lisez* alors le gouvernement peut protéger la banque.

Pag. 438, *lig.* 3, qui en découlent, *lisez* qui découlent de ces institutions.

Pag. 439, *lig.* 5, ne dépende, *lisez* ne dépendra.

Pag. 441, *lig.* 17, que de raisons, *lisez* que d'objections.

Pag. 442, *lig.* 17, une forme fixe, *lisez* une valeur fixe.

Pag. 445, *lig.* 23 *de la note*, d'établissemens, *ajoutez* privilégiés.

Pag. 446, *ligne dernière*, à qui l'on donna, *lisez* que l'on pourvut de.

Pag. 448, *lig.* 8, tout comptoir, *lisez* tous ses comptoirs.

Pag. 468, *lig.* 3, nourriture journalière, *ajoutez* de votre peuple.

Pag. 473, *lig.* 10, ne sont point fondées, *lisez* ne sont point fondées dans la monarchie prussienne.

Pag. 478, *lig.* 8, quoique mauvais, qui vaut toujours mieux, *lisez* qui vaut toujours mieux, fussent-ils mauvais.

005801487